PALLI

PALLI

Digitized by Google

· BIBLIOTECA ·
· LVCCHESI · PALLI ·

Granole Sala O.S.
25 - VI - 7

III 25 VI 7

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION MICHEL LÉVY

LE GRAND DÉSERT

Paris. — A. Wittersheim, Imprimeur, rue Montmorency, 8.

23285

LE GRAND DÉSERT

ITINÉRAIRE D'UNE CARAVANE

DU SAHARA AU PAYS DES NÈGRES

— ROYAUME DE HAOUSSA —

PAR

LE GÉNÉRAL DAUMAS

ET

AUSONE DE CHANCEL

QUATRIÈME ÉDITION

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

BIBLIOTECA LUCCHESI PALLI

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860

Tous droits réservés.

Digitized by Google

PRÉFACE

En 1844, je publiais un premier ouvrage où j'avais consigné les renseignements que j'étais parvenu à recueillir des Arabes (Dieu sait à l'aide de quelles patientes recherches!) sur le Sahara algérien, qui n'avait point encore été parcouru.

M. le maréchal duc d'Isly, alors Gouverneur général de l'Algérie, préoccupé de l'intérêt que pouvait

avoir pour l'affermissement de notre conquête l'étude des populations et des pays limitrophes, voulut bien autoriser et encourager cette publication.

Mon but, en effet, était de faire connaître un pays ignoré, les tribus qui l'habitaient, leur force numérique, leurs mœurs, les chefs qui exerçaient sur elles le plus d'empire, leur géographie physique et politique. En un mot, je m'efforçai de fournir des notions aussi exactes que possible sur les hommes et les choses; je prévoyais le moment où nous allions nous trouver en contact immédiat avec une région inconnue et qu'il ne nous était plus permis de considérer comme une vaste solitude et d'appeler le Désert. Le Désert se trouvait bien plus loin.

Quelques années après, nos colonnes eurent à visiter cette partie de nos possessions, et confirmèrent à la fois la justesse de cette opinion et l'exactitude de la plus grande partie des renseignements contenus dans mon livre : *le Sahara algérien.*

Cette confirmation donnée par l'expérience aux premières indications recueillies sur ces contrées fit alors naître en moi la pensée de compléter et d'utiliser des travaux, puisés aux mêmes sources, sur le Désert proprement dit, sur le commerce de l'intérieur de l'Afrique et les usages des peuples qui l'habitent ou le traversent.

Je devais me poser ces questions :

Au delà du Sahara algérien, de ce que nous avons appelé le petit Désert, y a-t-il un grand Désert ?

Ou bien cette immense étendue contient-elle, indépendamment des voyageurs plus ou moins nombreux réunis en caravane, des populations qui peuvent y vivre ?

Dans le cas où ces populations existeraient et ne seraient pas en état, selon toute probabilité, de compromettre ou de troubler notre domination, quel rôle jouent-elles ? Ne pourrions-nous les utiliser comme transitaires ou autrement, établir un grand

commerce avec elles et avec le Soudan par leur intermédiaire, alors que certaines puissances ne négligent rien pour nous devancer dans cette voie?

C'est à ces questions que répondent les documents édités dès 1848, et que je fus assez heureux pour voir confirmer en 1855 par la venue à Alger d'une députation de Touareug, provoquée par M. le Gouverneur général et conduite par Sy Hamza, notre khalifa des Ouled Sidi Cheikh.

Les hommes que j'avais décrits à l'aide d'informations prises au jour le jour, de la bouche des Arabes qui avaient fait le voyage du Soudan, ce sont bien ceux qui arrivaient dans la capitale de nos possessions, leurs coutumes sont celles que j'avais racontées.

Les étranges voyageurs qui se promenaient sur la place du Gouvernement, en même temps qu'ils témoignaient, par leur présence, de l'affermissement de notre domination, corroboraient les détails que

j'avais donnés sur les pirates du Désert qui dévorent l'espace à l'aide de leurs rapides mahara.

Notre prise de possession de plusieurs localités importantes du Sahara, Tougourt, El-Aghouat et Ouargla, l'extension de notre influence dans l'Afrique centrale, l'arrivée des Touareug, tout cela m'a paru de nature à donner un caractère d'actualité au livre que je publiais en 1848, en collaboration avec M. Ausone de Chancel, et à justifier une nouvelle édition du *Grand Désert*.

Les uns chercheront dans cet ouvrage ce qu'il y a d'étrange dans la vie des peuplades répandues entre Ghedamès, le Touât et le Soudan; d'autres y trouveront des documents dignes d'appeler leur attention sur le commerce avec l'intérieur de l'Afrique, et peut-être, cette publication inspirera-t-elle à quelques-uns la pensée de chercher à nouer des relations commerciales avec ces contrées.

Sans doute, nous n'irons plus demander au Sou-

dan ces esclaves que l'on conduisait autrefois sur nos côtes ; mais le temps ne saurait être éloigné où, grâce à notre action qui va toujours s'étendant, grâce à la pacification chaque jour plus complète du pays, à notre renommée de puissance et de justice, des caravanes pourront aller échanger nos produits manufacturés contre les riches produits nés dans le pays du soleil.

LE GÉNÉRAL E. DAUMAS.

Paris, le 15 mars 1856.

TABLE

Pages.

PRÉFACE. V

Le Khebir. . . . . .

La Caravane (organisation). 8

El Istikhrara (le choix). 19

La Dïa (prix du sang). 28

Gueléa 30

De Gueléa à Timimoun. 32

L'Hospitalité. 33

Sidi Mohammed ou Allal 41

Sidi Mohammed Moul el Gandouz.—L'Aumône. 45

Description du Touât. 50

Timimoun. 54

Le Mariage 60

Le Divorce. 67

Zaouïa Sidi Omar 74

Les Dattiers. 79

Zaouïet el-Belbali 81

Insalah (caravane de la Mekke). 92

El Hadj (le pèlerinage). 98

El-Hiram (les choses défendues). 102

La Kaâba. — El thaouâf (la visite). 105

El Saâi (le gain, le profit). 108

Djebel-Aârafât. 110

Thaouâf el yfada (la visite de l'inondation); thaouâf el oudâa (la visite d'adieu). 114

Grâces du pèlerinage. 115

Les Touareug. 123

El-Deka (la tuerie). 130

La Chehada. 152

Les Mahara. 156

Royaume de Haoussa. — Kachena. 180

Pages.
Conquête du royaume de Haoussa par les Foullanes. . . 191
Commerce d'esclaves. 199
Le Koheul. 207
Retour du goum d'Omar. 212
De l'esclavage chez les Musulmans. 215
Départ de la caravane. 221
El Kyafat. 238
La Circoncision (Khetana). 247
Les Sauterelles. 257
El Oudou (les ablutions). 265
Arabes Djahelia. 269
El-Bariz. 284
El-Ouada. 303
Le jeûne, le radaman (es-Siam, er-Radaman). 309
CODE DE L'ESCLAVAGE CHEZ LES MUSULMANS. 319

FIN DE LA TABLE.

LE

GRAND DÉSERT

Le Khebir.

Un Targui[1] du Djebel Hoggar, nommé Cheggueun, vint se fixer à Metlily[2] en 1839, et s'y maria la même année.

Aventureux par instinct, par habitude et par nécessité, comme tous ses frères les Touareug, il avait déjà conduit plusieurs caravanes du Touât[3] au Soudan, et il s'était fait enfin khebir de profession.

Dans le Sahara, nous nommons khebir[4], menir[5] ou delil[6], indifféremment, le conducteur d'une caravane; car

[1] Targui, singulier de Touareug, peuplade du grand Désert.

[2] Metlily, l'une des villes de la tribu des Chambas, qui se divisent en trois grandes fractions : Chambet Berazegua (de Metlily), Chambet el Mahdy (de Gueléa), à l'ouest des premiers, Chambet Bou Rouba (d'Ouargla), tout à fait au sud du Sahara, sous le méridien d'Alger.

[3] Touât, grande oasis de l'Ouest qui confine au Maroc.

[4] Khebir vient du verbe *khebeur*, qui, à sa seconde forme, fait *khebbeur*, et veut dire : il a donné avis, il a renseigné.

[5] Menir vient du verbe *nar*, il a éclairé. De là, mnarah, lanterne et menir, qui éclaire.

[6] Delil vient du verbe *deull*, il a indiqué, il a montré. De là, delil, celui qui éclaire une marche, et, aussi, celui par lequel on est dirigé.

ces flottes du désert ne se hasardent point sans chef, ainsi que vous le croyez, vous autres chrétiens, sur notre mer de sables, qui, comme l'autre, a sa houle, ses tempêtes et ses écueils. Chacune d'elles obéit passivement au maître qu'elle s'est donné; il y commande absolument, c'est un *reïs* à son bord. Il a sous lui des chaouchs pour exécuter ses ordres; des chouâfs (voyeurs) pour éclairer le pays[1]; un khodja (écrivain) pour présider aux transactions, les régulariser, en écrire les conventions; recevoir, en cas de mort de l'un des voyageurs, les dernières volontés du défunt et recueillir sa succession; un crieur public pour faire les annonces; un moudden pour appeler à la prière; un imam enfin pour la dire sur les fidèles.

Le khebir est toujours un homme d'une intelligence, d'une probité, d'une bravoure et d'une adresse éprouvées; il sait s'orienter par les étoiles; il connaît, par l'expérience de voyages précédents, les chemins, les puits et les pâturages; les dangers de certains passages et le moyen de les éviter; tous les chefs dont il faut traverser le territoire; l'hygiène à suivre selon les pays; les remèdes contre les maladies, les fractures, la morsure des serpents et les piqûres du scorpion. Dans ces vastes solitudes, où rien ne semble indiquer la route, où les sables souvent agités ne gardent pas toujours les traces du voyageur, le khebir a pour se diriger mille points de repère. La nuit, si pas une étoile ne luit au ciel, à la simple inspection d'une poignée d'herbe ou de terre qu'il étudie des doigts, qu'il flaire et qu'il goûte, il devine où l'on est, sans jamais s'égarer[2].

[1] On nomme encore tekchif, du verbe *kcheuf*, il a découvert, l'éclaireur du khebir.

[2] « Je ne vis pas sans étonnement que notre conducteur, nommé

Quand une caravane a fait choix d'un khebir, elle se donne entièrement à lui ; mais il en est responsable devant la loi, et, sous peine d'amende, il doit la préserver de tous les accidents qui ne viennent pas de Dieu : il paye la dïa (prix du sang) de tous les voyageurs qui, par sa faute, meurent, s'égarent et se perdent, ou sont tués ; il est punissable si la caravane a manqué d'eau, s'il n'a pas su la protéger ou la défendre contre les maraudeurs. Cependant, comme une fois en marche reculer n'est plus possible, et qu'il faut, heureux ou malheureux, que le voyage s'accomplisse, une caravane se garderait bien d'accuser ou de menacer un chef qui l'aurait compromise, avant d'arriver en un lieu sûr où l'on peut *faire la justice*.

Pour échapper à la loi, un khebir de mauvaise foi pourrait, ainsi que cela s'est vu, rarement il est vrai, la vendre aux Touareug, la faire tomber dans une embuscade, partager le butin, et rester avec les voleurs.

Cheggueun avait toutes les qualités qui font un bon khebir. Il était jeune, grand et fort ; c'était un maître du bras ; son œil commandait le respect et sa parole prenait le cœur. Mais si dans la tente sa langue était douce, une fois en route, il ne parlait qu'au besoin et ne riait jamais.

Voué par passion et par état aux voyages, pour inspirer plus de confiance, comme à Metlily, il s'était marié à Insalah, point extrême du Touât où se rallient les caravanes de l'Ouest, et dans le Djebel Hoggar, qu'il faut traverser

Abou Mohamed Sendegou Ben Messoufi, bien qu'il eût un œil de moins et l'autre malade, reconnaissait parfaitement la route. » *Voyage au Soudan d'Ibn Batouta* (traduction de M. Mac Guckin de Slane). — Léon l'Africain rapporte que le conducteur de sa caravane devint aveugle en route par suite d'une ophthalmie et reconnut, en touchant l'herbe et le sable, qu'on approchait d'un lieu habité.

pour aller au Soudan. Il avait ainsi des amis et des intérêts échelonnés sur les deux principales stations de la route, et cette étrange combinaison, qu'autorisent les mœurs et les lois musulmanes, le mettait en contact nécessaire avec les marchands du Sahara algérien, du Touât et du Maroc, et lui assurait à la fois la protection indispensable des Touareug.

Devenu notre hôte, bien accueilli de tous, car il avait connu quelques-uns de nos marabouts dans ses courses précédentes, il nous parlait souvent de ses aventures, et toujours avec tant d'éloquence qu'il faisait une vive impression sur les jeunes gens.

« Le Soudan, nous disait-il, est le plus riche pays du monde : un esclave n'y vaut qu'un bernous, l'or s'y donne au poids de l'argent; les peaux de buffle et de bouc, les dépouilles d'autruche, les sayes[1] et l'ivoire s'y vendent au plus bas prix; les marchandises des caravanes y centuplent de valeur.

» Vous êtes des fous, ô mes enfants, de vous arrêter à Timimoun[2]. Beau voyage! long comme de mon nez à mon oreille. — Voulez-vous être riches? Allons au pays des Nègres! — Souvenez-vous que le Prophète a dit :

« El Djereb doua el guetran,
» Ou el feker doua el Soudan.
» La gale (des chameaux), son remède est le goudron ;
» Comme la pauvreté, son remède est le Soudan. »

En l'écoutant, l'amour des aventures nous était venu, l'espoir de la fortune nous tentait; sa position d'ailleurs

[1] Étoffe de cotonnade fabriquée par les Nègres; elle est généralement teinte en bleu ou en noir et n'a qu'un palme de largeur.
[2] Ville et marché du Touât, à 120 lieues ouest de Metlily.

nous garantissait qu'il ne pouvait point nous engager dans une folle entreprise.

Connu et marié dans notre tribu avec une femme jeune, riche et belle, qui venait de lui donner un enfant, nous le regardions *comme de nous*.

Nous nous décidâmes donc, au nombre de quinze, tous parents ou amis, marabouts de la famille des Ouled Sidi Zighreum, à courir, sous sa conduite, les chances d'un voyage au pays des Nègres, et nous partîmes dès le lendemain pour les villes des Beni Mezâb[1], Gardaïa, Beni Isgueun et Mellika, où nous nous approvisionnâmes des marchandises les plus recherchées dans le Soudan, et qui, par leur volume, devaient le moins embarrasser notre marche.

C'étaient des aiguilles, du corail, de la verroterie, du papier, du soufre, du benjoin, de la cannelle, du *drour*, espèce de parfum, du poivre noir, du *sembell*, du *el entyte*, du *mesteka*, des *chachias*, du drap, des mouchoirs, de la cire, des cotonnades, des habaïas (vêtements de laine), des chapeaux de paille, etc., etc., du fer et des aciers que nous devions échanger dans le Touât contre du tabac et du sel.

Chacun de nous en chargea trois chameaux, et nous revînmes à Metlily pour terminer nos préparatifs. Notre départ fut ensuite fixé au jeudi suivant, jour que l'on sait être heureux pour entreprendre les voyages.

Le Prophète a dit :

« Ne partez jamais qu'un jeudi, et toujours en compagnie. Seul, un démon vous suit; à deux, deux démons

[1] A l'est de Metlily.

vous tentent; à trois, vous êtes préservés des mauvaises pensées; — et dès que vous êtes trois, ayez un chef. »

La saison était d'ailleurs favorable : le mois d'août allait finir, les plus fortes chaleurs étaient passées, et nous devions trouver dans le Touât des dattes nouvelles pour ajouter à nos provisions.

Les chefs et les marabouts des Chambas, avertis de notre décision, se réunirent en assemblée, firent appeler Cheggueun, et lui dirent :

« O Cheggueun! tu as mis dans la tête de nos enfants d'aller au pays des Nègres, où tu leur promets de grands bénéfices. Que Dieu te rougisse la figure [1] et allonge ton existence! Tu connais les routes, tu es un homme sage; nos enfants sont dans ta main. Conduis-les, guide-les, apprends-leur ce qu'ils ignorent, et ramène-les-nous avec l'aman [2]; Dieu te récompensera! »

Cheggueun leur répondit :

« S'il plaît à Dieu, ô Chambas, j'emmènerai vos enfants avec l'aman et je les ramènerai de même; ils feront de grands bénéfices; je les sauverai des Touareug; les routes, je les connais; l'eau, ils n'auront pas soif. Enfin, je réponds de tout, excepté des événements de Dieu. »

Alors les marabouts reconnurent Cheggueun pour notre khebir et lurent sur lui le *fathha* [3] :

« Louanges à Dieu, souverain de l'univers,

[1] Expression proverbiale en opposition à cette autre : *Que Dieu te jaunisse la figure.*

[2] Ce terme a différentes significations. Suivant le cas, il peut se traduire par sauf-conduit, confiance, oubli du passé.

[3] Ce mot, qui veut dire ouverture, est le nom du premier chapitre du Koran, de celui qui *ouvre* le livre et que nous citons. Les musulmans lui attribuent des vertus merveilleuses.

» Le clément, le miséricordieux,

» Souverain au jour de la rétribution!

» C'est toi que nous adorons, c'est toi dont nous implorons le secours.

» Dirige-nous dans le sentier droit, dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits;

» De ceux qui n'ont pas encouru ta colère et qui ne s'égarent pas. Amin! »

« O Cheggueun, dirent-ils ensuite, que Dieu te donne sa bénédiction! qu'il assure ta marche dans ce monde! qu'il te fasse gagner! qu'il vous fasse tous, ô mes enfants, arriver avec le bien au but de votre voyage et vous ramène avec le bien!

» O Cheggueun, nous te nommons khebir de nos enfants, qui sont devenus les tiens. »

La foule nombreuse de nos parents, de nos amis, de nos voisins, nous entourait; beaucoup pleuraient, et nous-mêmes, nous avions les larmes dans les yeux; car nous ne nous dissimulions aucun des hasards de l'entreprise, et, quoique bien résolus, nous sentions venir le regret de quitter pour si longtemps, pour toujours peut-être, ceux qui nous aimaient et ceux que nous aimions. Mais notre parti était pris, et nous aurions voulu pouvoir nous mettre de suite en marche, n'eût-ce été que pour *éviter les adieux qui amollissent le cœur*.

Le soir de cette journée, après un repas en commun, nous nous cotisâmes suivant l'usage pour offrir à notre khebir un habillement complet et trente douros d'argent; selon l'usage encore, il fut convenu que nous le défrayerions pendant tout le voyage.

La Caravane (organisation).

Nous devions partir le surlendemain, et nous employâmes ce dernier jour à faire nos provisions de route. Ce fut pour chacun de nous, un sââ de kouskoussou, un sââ et demi de dattes, une outre de beurre, de la viande séchée (kheléa), deux outres pleines d'eau, un seau en cuir avec sa corde pour abreuver les chameaux, deux paires de chaussures (belgha), des aiguilles à coudre le cuir, et des lanières (seïr) pour les raccommoder, un briquet et du *thom*, espèce d'amadou que nous faisons avec le *chihh* et le *doumerân*. Notre provision d'eau devait nous conduire jusqu'à la prochaine halte; celle de dattes, de viande et de kouskoussou, jusqu'à Gueléa, où nous pourrions la renouveler.

Mais pour un si long voyage, ce n'est pas assez de pourvoir à la faim et à la soif; il faut être en garde *contre les attaques à main armée*. Les meilleurs amis d'un voyageur sont un bon fusil, son pistolet et son sabre.

Nous prîmes donc les nôtres avec des pierres à feu, de la poudre et des balles pour l'avenir; et pour le présent, vingt-quatre coups tout prêts dans les vingt-quatre roseaux de notre ceinture (*mahazema*).

Chacun de nous ensuite choisit quatre forts chameaux, bien bâtés, bien outillés : trois pour les marchandises, l'autre pour les bagages.

Départ.

Le soleil du jeudi s'étant enfin levé, ce fut l'heure du départ et des adieux.

J'allai faire les miens à mon vieux père : il m'attendait.

Son émotion était grande, et la mienne plus grande encore! Mais pour ne pas la lui laisser voir, je me précipitai vers lui et lui baisai la tête.

« O mon père, lui dis-je, que vos jours soient heureux! Je pars, et je ne sais si nous nous reverrons en ce monde. Ne m'oubliez pas dans vos prières et donnez-moi votre bénédiction. »

Il me répondit d'une voix tremblante :

« Que Dieu te préserve de tout malheur; qu'il te ramène sans accident, et qu'il nous réunisse à une époque fortunée! Heureux sera ton voyage, s'il plaît à Dieu! »

J'allai ensuite saluer ma mère; et voyant venir à moi ma femme en pleurs, qui de loin me présentait mon enfant, je me cachai le visage dans les mains et je m'échappai; l'usage nous défend de faire nos adieux à nos femmes quand nous partons pour une expédition périlleuse.

Le plus fort est faible à l'heure de la séparation!

Le rendez-vous était à la porte El Gharbi (de l'Ouest).

Nos soixante-quatre chameaux et mes quinze compagnons de voyage y étaient déjà réunis, entourés de toute la population de Metlily et de celle des tentes, campées sous les murs de la ville. Dès que je fus arrivé, Cheggueun, qui n'attendait plus que moi, se mit en marche.

A ce moment solennel, il se fit dans la foule, jusque-là silencieuse, un grand mouvement. Nos parents, nos amis, nos marabouts s'écrièrent : Allah akbeur! Allah akbeur! Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Et de tous les côtés, les femmes arrivant, leurs cruches sur la hanche, aspergèrent d'eau fraîche la croupe de nos chameaux en nous criant :

« S'il plaît à Dieu, vous réussirez!

» S'il plaît à Dieu, vous réussirez! »

Nous marchâmes ainsi, pressés, entourés, suivis, l'espace de cinq ou six cents pas; à mesure que nous avancions la foule était moins nombreuse, et quand enfin nous fûmes seuls, et que nous nous retournâmes pour jeter un dernier coup d'œil sur notre ville bien-aimée, nous vîmes nos mères, nos femmes, nos enfants courbés sur la route, recueillant la terre que nous avions foulée. Il est connu que ce témoignage d'affection est agréable à Dieu.

Ces reliques, portées en amulettes par les amis d'un voyageur, le sauvegardent du malheur et le rappellent au pays.

Péniblement absorbés dans nos réflexions, nous cheminions lentement à travers la forêt de palmiers qui s'étend sous Metlily, quand, au détour d'un sentier, nous fîmes rencontre de la belle Meçaouda, femme de l'un de nos cheikh; elle revenait de son jardin, suivie d'une négresse qui portait sur sa tête une corbeille pleine de fruits.

Aucune femme dans Metlily n'est plus belle que Meçaouda, ni plus élégante, et son nom veut dire *heureuse*. C'était d'un bon augure. La joie nous revint, et nous nous écriâmes : Dieu bénira notre voyage!

L'un de nous, Mohammed, s'approcha d'elle et lui dit : « Meçaouda, c'est Dieu qui t'envoie! Dénoue ta ceinture et fais-la flotter au vent, tu nous porteras bonheur; au retour, nous t'en donnerons une autre plus riche et plus belle, avec les plus jolies pantoufles du Haoussa [1]. »

[1] Les pantoufles (medass) du Soudan sont particulièrement recherchées par les femmes du Sahara, et même par les riches Mauresques d'Alger.

« S'il plaît à Dieu, répondit la jeune femme, vous voyagerez et reviendrez avec la paix. »

Et dénouant sa ceinture de soie, elle en prit les deux extrémités, et les agita en nous souriant.

Un peu plus loin, nous nous croisâmes avec le cheikh Salah, qui revenait de Gueléa. Il montait une jument noire, superbe, richement *habillée*, avec une selle en cuir rouge de Tafilalet[1] et une bride de Figuig[2] piquées d'or et d'argent. Salah était lui-même bien vêtu : son bernous de Gardaïa était blanc comme la neige, son pistolet et son long fusil de Tunis étaient damasquinés, et son yatagan pendait à son côté dans un fourreau d'argent bien travaillé. — Deux grands lévriers jouaient et couraient devant lui, et deux domestiques bien mis et bien montés lui faisaient escorte et compagnie.

En passant à côté de nous, le cheikh Salah fit caracoler sa jument et nous souhaita d'heureuses chances.

« Ne prends jamais la route si ta première rencontre, en sortant de chez toi, est une femme laide ou vieille, ou une esclave ;

» Si tu vois un corbeau voler seul et comme égaré dans le ciel ;

» Si deux hommes se querellent auprès de toi et que l'un dise à l'autre : — Dieu maudisse ton père ! Quelque étranger que tu serais d'ailleurs à cette malédiction, elle retomberait sur ta tête.

[1] Ville du Maroc où l'on prépare les beaux cuirs que les Arabes nomment *filali* et que nous nommons marocains.

[2] Ville et district du nord du Touât, renommée par l'adresse de ses ouvriers en broderie sur le *filali*.

» Mais si tes yeux sont réjouis par une jeune femme, par un beau cavalier ou par un beau cheval ;

» Si deux corbeaux, l'heureux et l'heureuse (*meçaoud* et *meçaouda*) volent ensemble devant toi;

» Si des souhaits, des mots ou des noms de bon présage touchent ton oreille, prends la route avec confiance.

» Dieu qui veille sur ses serviteurs, les avertit toujours par un *fal* (présage) lorsqu'ils se mettent en voyage. »

Quand notre seigneur Mohammed, suivi du seul Abou Bekeur, eut quitté la Mekke pour aller à Médine, parce que les djahelya (idolâtres) voulaient l'assassiner, Emkueltoum, dans la maison duquel il descendit, le voyant arriver, appela ses serviteurs : Mebrouk! Salem!

Le Prophète, en entendant ces noms, dont l'un veut dire l'*heureux* et l'autre le *sauvé*, se retourna vers Abou Bekeur et lui dit :

« Cette maison nous sera sans aucun doute un refuge assuré. »

Ce fut en effet de ce jour que la puissance de notre seigneur Mohammed commença à s'étendre sur les nations [1].

Nous partions donc sous les meilleurs auspices.

Vers *el asseur* (trois heures), on s'arrêta sur l'Oued Nechou qui était à sec, mais où nous connaissions des puits.

Dans le voisinage de l'un d'eux, notre khebir tendit sa tente en peau de bœuf et nous fit placer autour de lui de manière à former un grand cercle, dont nos bagages devaient tracer le périmètre, et dont nos chameaux occuperaient le centre. — Cheggueun seul avait une tente;

[1] Année de l'hégire, 16 juillet 622. — Médine s'appelait alors atreb.

pendant toute la traversée, nous couchâmes, nous, en plein air, sur nos bagages, enveloppés dans nos bernous et dans nos haïks.

Ces dispositions de campement adoptées une fois pour toutes, quatre d'entre nous furent commandés pour aller faire paître les chameaux, quatre autres pour aller chercher de l'eau, trois pour aller couper du bois, et cinq enfin pour mettre tout en ordre et faire la cuisine.

A la tombée de la nuit, nos chameaux rentrèrent et nous les entravâmes dans l'intérieur de notre *douar* improvisé. Nous soupâmes ensuite, non pas en commun, mais par groupes de quatre.

Après le repas, Cheggueun nous appela dans sa tente et nous dit :

« Asseyez-vous, mes enfants; nous allons nous concerter; que Dieu nous donne bon conseil ! Ceux d'entre vous, qui fument, qu'ils allument leurs pipes, s'ils le veulent, puisque nous ne sommes pas encore en pays assez dangereux pour que la fumée du tabac nous dénonce aux ennemis, et écoutez-moi.

» Je veux vous consulter d'abord sur le choix d'un chaouch et d'un khodja : d'un chaouch qui puisse m'aider, d'un khodja qui soit à la fois notre taleb et notre kadi. Quand nous aurons rallié la caravane du Touât; quand, devenus plus nombreux, une organisation plus complète nous sera nécessaire, nous nommerons les autres chefs indispensables à toute assemblée de croyants, qu'elle habite une ville ou des tentes, qu'elle soit sédentaire ou mobile comme nous. »

D'un commun accord nous désignâmes à Cheggueun,

pour lui servir de chaouch, un nommé Ahmoud, dont l'intelligence et l'infatigable activité garantissaient les bons services; Sid el Hadj Abd-er-rahmân, qui avait été deux fois à la Mekke, et qui était savant dans la loi, fut nommé notre khodja.

Il fut en outre réglé que l'un de nous sur quatre ferait la garde cette nuit et les suivantes.

« Mes enfants, ajouta Cheggueun ensuite, s'il plaît à Dieu, nous ferons un bon voyage; mais il sera long et difficile. Quand le danger est autour de nous, que la prudence soit avec nous... Retenez donc bien ce que je vais vous dire.

» Ne marchez jamais les pieds nus : le terrain pierreux les meurtrit et le sable les brûle; il se forme alors entre peau et chair des ampoules très-douloureuses.

» El haffa ikalleul el beseur,
» Ikalleul el djeheud
» Ou ikalleul el nefss.
» Marcher les pieds nus affaiblit la vue,
» Diminue la force
» Et diminue la respiration.

» En aucune occasion, ne quittez donc point vos chaussures; cette précaution d'ailleurs est à prendre contre les vipères (lefaâ) qui dorment dans le sable et dont les morsures sont toujours mortelles [1].

» Ne vous découvrez jamais la tête pendant l'automne et le printemps surtout; redoutez les coups de soleil (Bokuelat ech chems).

» L'été, si le ciel est clair, tournez le dos à la pleine

[1] C'est la vipère cornue.

lune en vous couchant, et couvrez-vous bien la figure pour éviter les coups de lune (Bokuelat el kamar); les maux de tête et les rhumes les suivent.

» Ne dormez jamais sur le sable nu, vous vous lèveriez avec la fièvre.

» Ne buvez jamais à la *bouche* de vos outres :

» Echereub men foum el-lefaâ;

» Ou la techerob men foum el-guerba.

» Bois à la bouche de la vipère;

» Ne bois jamais à la bouche de la peau de bouc.

» Ne buvez jamais d'eau que la marche a battue et que le soleil a chauffée dans les outres, avant de lui avoir fait prendre l'air un instant.

» Après avoir mangé de la viande, ne buvez jamais d'eau sans attendre un moment; *vous boiriez* peut-être la mort.

» Ne buvez jamais le matin avant d'avoir mangé, vous auriez soif toute la journée.

» Ne buvez jamais avant de vous être un peu reposé.

» Ne buvez jamais que deux fois par jour. »

Les anciens ont dit :

« Ne jetez jamais l'eau

» Avant d'avoir trouvé de l'eau.

» Ma tekeïss ma,

» Hatta tesib ma.

» S'il arrive que le vent de l'ouest (ouahedj) dessèche nos peaux de bouc et les tarisse, gardez-vous de manger des dattes; sucez le suc d'un oignon et avalez trois ou quatre gorgées de beurre fondu; ces précautions ne désaltèrent pas complètement, mais elles trompent la soif et donnent le temps d'attendre.

» On peut rendre encore pour un moment la fraîcheur à sa bouche en y tenant une balle de plomb. D'ailleurs, il est connu qu'un homme ne meurt pas de soif avant trois jours entiers; et dussions-nous tuer quelques-uns de nos chameaux pour nous désaltérer avec l'eau que Dieu met en réserve dans leur estomac, nous n'en manquerons point pendant un si long temps.

» Ne mangez jamais de kouskoussou froid; il est d'une digestion difficile et pénible.

» Il arrivera sans doute que nous serons obligés d'abattre un chameau ruiné par la fatigue, ou blessé, incapable enfin de continuer la route, et dont la chair fraîche sera pour nous d'un appât très-vif après nos abstinences forcées. Mais, de quelque tentation que vous soyez pris en face d'un bon repas, sachez faire taire votre appétit : un excès subit après un long jeûne, un excès de viande surtout, donne infailliblement la dyssenterie, sinon la mort.

» Enfin, mes enfants, ne courez point la chasse hors de vue de la caravane, ne restez point en arrière, ne vous exposez point imprudemment :

» Celui qui met sa tête dans le son sera becqueté par les poules.

» Jusqu'au pays des Touareug, nous n'avons pas grand'-chose à craindre; mais là nous aurons d'autres précautions à prendre, et je vous les indiquerai.

» Allez, et que Dieu allonge votre existence! »

Sur ces paroles, nous saluâmes notre khebir en lui baisant la main, et nous allâmes nous coucher sur nos sacs.

Mais à peine avions-nous fermé les yeux que nous fûmes éveillés par une voix forte qui cria :

— Hé! les gardes! dormez-vous?

C'était Cheggueun qui, de la porte de sa tente, avait fait cet appel.

— Nous veillons! répondirent les gardes; et le calme reprit.

Une heure après, la même voix nous éveillait encore; et, d'heure en heure, il en fut ainsi jusqu'au matin.

Après la prière, nous décidâmes en conseil que nous achèterions deux moutons aux bergers des Chambet Berazegas, qui faisaient paître leurs troupeaux dans les environs de l'Oued Nechou, et que nous les saignerions en l'honneur de Sidi Abd el Kader, pour lui demander sa protection. Ils nous coûtèrent deux douros d'Espagne, et nous les conduisîmes au pied du marabout *Ould Ameur ben Mouça*, près duquel est un puits abondant; et pendant qu'un de nous les immolait, Cheggueun élevant la voix :

« O Sidi Abd el Kader [1], dit-il, tu es le protecteur du voyageur, le compagnon de celui qui va en ghrazia, l'ami du malheureux; sois avec nous et pour nous dans ce voyage, et quand nous serons de retour, nous donnerons en ton honneur aux pauvres une riche *ouada* (cadeau, présent). »

Les victimes furent ensuite dépouillées et partagées fraternellement entre nous et les bergers qui nous les avaient vendues. Ces braves gens nous donnèrent en échange du lait frais de brebis.

[1] Sidi Abd el Kader, dont le tombeau est à Baghdad, est le protecteur de tous ceux qui sont dans la peine. — Les voleurs mêmes l'invoquent. Il n'est pas un saint musulman à qui l'on ait bâti plus de marabouts (koubba). (Voir au chap. *Ouada*.)

Ce jour-là nous fîmes séjour auprès du marabout.

Le lendemain, à dix heures, nous déjeunâmes sur l'Oued el Maïz (la rivière des Chèvres), où nos chameaux avaient à paître, et le soir nous campions sur l'Oued el Gaâ, auprès d'un puits appelé *Hassy el Gaâ*.

C'est un lieu célèbre et révéré où s'élève, sous un palmier, la koubba de Sidi el Hadj bou Hafeus, que visitent souvent les Chambas.

Sidi el Hadj bou Hafeus est un saint des Ouled Sidi Cheikh, qui a fait à la Mekke trente-trois voyages, dont plusieurs comme Amir el Rekeb, ou chef de la caravane de pèlerins qui s'y rend par le Sahara. Le puits d'El Gaâ était une de ses stations habituelles, et la piété des croyants a voulu consacrer ce souvenir en élevant une koubba à l'endroit où le pieux pèlerin avait tant de fois bâti sa tente.

Son véritable tombeau est à *El Biod mtaâ Ouled Sidi Cheikh*.

A mesure que nous avancions, Cheggueun redoublait de prudence, et, bien que nous eussions pris toutes les précautions dont j'ai déjà parlé, il se leva plusieurs fois pendant la nuit pour tenir les gardes éveillés, et pour crier lui-même d'une voix forte aux maraudeurs qui pouvaient être tentés de nous attaquer :

» O esclaves de Dieu, vous entendez ! Celui qui tourne autour de nous, tourne autour de sa mort !

» Il n'y gagnera rien et ne reverra pas les siens !

» S'il a faim, qu'il vienne, nous lui donnerons à manger.

» S'il a soif, qu'il vienne, nous lui donnerons à boire.

» S'il est nu, qu'il vienne, nous le vêtirons.

» Et s'il est fatigué, qu'il vienne se reposer.

» Nous sommes des voyageurs pour nos affaires, et nous ne voulons de mal à personne. »

Soit qu'il n'y eût pas de voleurs dans les environs, soit qu'ils eussent été effrayés par cette publication qui pouvait s'entendre fort loin, dans le silence de la nuit et le calme du désert, il ne nous arriva aucun accident.

Notre premier repos du jour suivant fut sur l'Oued Seghir, qui était à sec, mais dont les rives sont fournies d'herbes et de buissons; et le soir, à cinq heures, nous étions sur l'Oued Ghriar, auprès de la koubba de Sidi Mohammed Zighreum, mon ancêtre : c'est de lui que descend la fraction des Chambas qui porte son nom.

Sidi Mohammed, étant en voyage, fut appelé par Dieu dans le lieu même où nous campions, nous, ses enfants; ses compagnons transportèrent son corps à Metlily, lui bâtirent une koubba, et revinrent sur l'Oued Ghriar en élever une autre à sa mémoire.

Il a emporté dans l'autre vie l'horreur qu'il avait en celle-ci pour le mensonge : ceux qui jurent en vain par lui perdent la vue, leurs troupeaux dépérissent et meurent d'un mal inconnu.

Nous lui fîmes nos prières en commun, et ce jour étant un jeudi, je le consultai par El Istikhrara.

El Istikhrara (le choix).

El Istikhrara met l'homme de la terre en communication, par les songes, avec Dieu lui-même ou avec les saints du paradis. — Pour obtenir cette grâce, un homme de foi qui veut entreprendre une chose importante fait ses ablutions, comme pour la prière, dans la première moitié de

la nuit du jeudi, et, dans la seconde moitié, deux rekaa (génuflexion à deux genoux), pendant lesquelles il dit des oraisons consacrées et celle-ci ensuite :

« Dieu de l'univers, j'implore de ta bonté que cette nuit tu me montres en rêve ce qu'il est bon que je sache.

» Par la grandeur du Prophète, — que la prière et le salut soient sur lui, — s'il y a du bien ou du mal, fais-le-moi voir.

» O mon Dieu! lorsque tu dis d'une chose *Koun* (sois), elle est; ton ordre est entre le *kaf* et le *noun* (entre le K et le N) [1].

» Je te supplie, par ton nom sublime et révéré, par le livre des destinées que tu as écrit, par tes prophètes, par tes apôtres, par le saint marabout *un tel*, de me manifester ta volonté.

» Je te le demande par les sept cieux et tous les anges qu'ils renferment, par les sept terres et tous les animaux et les oiseaux qu'elles nourrissent, par la mer, par les fleuves et tout ce qu'ils contiennent de précieux et de merveilleux; car tu as le pouvoir sur toutes choses. »

Ainsi préparé, celui qui veut savoir se couche sur le côté droit, auprès de la koubba du saint au nom duquel il a fait l'invocation, et Dieu lui montre en songe ce qu'il a demandé, bien ou malheur, et il agit selon qu'il a vu.

Pour moi, il m'arriva que, dans mon sommeil, je me vis revenant du Soudan, sain de mon corps et de mon

[1] Ceci n'est pas traduisible en français, *Koun* — sois — s'écrit par un *kaf*, qui répond à notre *k*, et par un *noun*, qui répond à notre *n*. La phrase arabe a donc ce sens : « Ton ordre est dans ce simple mot, *sois*. » C'est la phrase de la Genèse

âme, et rentrant à Metlily, où je retrouvais mon père, ma mère, ma femme et mon enfant.

J'en jugeai que Dieu bénissait mon voyage, et véritablement il l'a béni [1].

L'Oued Ghriar était complétement desséché, les puits creusés dans son lit n'avaient pas une goutte d'eau ; nous y bûmes de nos outres.

Il en fut de même le lendemain, à dix heures du matin, sur l'Oued el Biod, et nous eûmes à craindre un moment que l'Oued Faâl, où nous campâmes le soir, ne nous fût pas meilleur hôte.

Tous ces Oued qui coulent du nord au sud à travers les sables n'ont d'eau qu'en hiver ; mais, dans le lit de presque tous, on a creusé des puits qui tarissent rarement, et celui de l'Oued Faâl, que l'on nomme Hassy Zahâra, est un des meilleurs.

Un puits est un endroit sacré, et il y a comme une convention tacite entre tous les voyageurs, non-seulement de ne point en gaspiller l'eau, mais encore de réparer, quand il en est besoin, la petite maçonnerie en pierres sèches ou en branchages qui s'élève au-dessus du sol autour de son orifice, et contre laquelle vient s'amonceler le sable chassé par le vent. — Au départ, on le recouvre avec des

[1] El Aïachi et Moula Ahmed, en partant pour la Mekke, consultent El Istikhrara (voir leurs voyages traduits par M. A. Berbrugger et publiés par ordre du gouvernement).

Il est curieux de retrouver dans Hérodote que les Nasamons, peuples de la Syrte, avaient le même usage : « Pour exercer la divination, ils vont au tombeau de leurs ancêtres, ils y font leur prière et y dorment ensuite; si pendant leur sommeil ils ont quelques songes, ils en font usage dans leur conduite. » HÉRODOTE, liv. IV, ch. CLXXII.)

herbes ou d'épaisses broussailles. Sans ces précautions, il serait bientôt comblé.

Cependant, lorsqu'un parti a fait une ghrazia sur une tribu, s'il est suivi de près, il infecte les puits en y jetant des cadavres d'animaux.

C'est la nécessité de la guerre.

Un bassin (El Djabaâ, cheraâ) en maçonnerie est toujours ménagé près d'un puits; à l'aide de nos seaux de cuir, nous remplîmes celui d'Hassy Zahâra, et nos chameaux y burent avec avidité.

Au printemps, les environs de l'Oued Faâl sont couverts d'excellents pâturages, où les Chambas et les Ouled Yagoub viennent faire paître leurs troupeaux.

Sans être marécageux, les sables, imprégnés encore des pluies de l'hiver, sont entièrement cachés sous l'herbe, et le lit de la rivière est très-broussailleux. Aussi, le pays est-il peuplé de gibier, lièvres, lapins, gazelles, perdrix, pigeons. Nous y vîmes quelques *begueur el ouahach* et des *lerouy* [1], qui portent une touffe de longs poils sur le cou, sur le poitrail et aux genoux.

Les hyènes, les renards et les chacals y sont en si grande quantité et d'une telle impudence, les chacals surtout, qu'il n'est pas rare d'en voir pénétrer au milieu d'une caravane au bivouac, et d'y voler des peaux de bouc pleines de farine, de beurre ou de dattes. Nous fîmes si bonne garde, que pas un d'eux n'eut occasion de *se moquer de nous;* mais ils s'en vengèrent par des cris si perçants et si continus, que de toute la nuit pas un de nous ne put fermer les yeux.

[1] On voit un lerouy femelle (moufflon à manchettes) au jardin des Plantes.

Nous nous arrêtâmes le lendemain sur l'Oued Haymeur, où nous trouvâmes beaucoup d'herbes, mais où il n'y avait point d'eau.

A peine arrivés, Cheggueun mit pied à terre, et, nous confiant son chameau, il se porta en avant pour aller reconnaître l'Oued Berghraoui, où nous devions aller coucher. Les Hamyânes, les Aribs, les Ouled Yagoub, les Doui Menïa et les Touareug fréquentent ces parages, où les attirent de vastes pâturages et les trois puits constamment pleins de l'Oued Berghraoui, Hassy el Beghraoui, Hassy Chareuf et Hassy Sanoun.

Nous avions à redouter quelque embuscade, et bien que Cheggueun, de retour, n'eût rien découvert qui pût lui faire soupçonner une attaque, il nous fit prudemment arrêter le soir, vers trois heures, à deux lieues à peu près de la rivière, au pied du marabout de Sidi Mohammed moul el Mâhari, qui, par sa situation dans un pli de terrain, échappe à la vue des maraudeurs.

Sidi Mohammed moul el Mâhari (le maître du chameau) était un marabout des Ouled Sidi Cheikh, qui mourut en revenant d'Ouargla, et fut enterré où s'élève aujourd'hui son tombeau. Son nom, Moul el Mâhari, lui vient de ce qu'il montait dans ses voyages un de ces excellents chameaux (mâhari) qui font jusqu'à trente ou trente-cinq lieues dans un jour.

Près de la koubba du saint homme s'étend un vaste cimetière, peuplé des voyageurs morts dans les caravanes et des bergers qui, venus au printemps pour faire paître leurs troupeaux, ont été surpris et massacrés par *les Arabes de proie* ou par les Touareug.

Ce lieu sinistre porte avec lui son enseignement.

« Mes enfants, nous dit notre khebir, c'est ici qu'il faut redoubler de prudence; l'endroit où nous sommes est l'un des plus dangereux de la route de Metlily à Timimoun : Dieu sait combien de caravanes y ont été pillées, et il y a quatre ans à peine que des Touareug du Djebel Hoggar, en courses d'aventures, guidés par les traces d'un troupeau qu'une caravane de Chambas avait envoyé boire dans l'Oued Berghraoui, tombèrent sur les *imprévoyants* et les massacrèrent.

» Ne parlez donc que très-bas, ou plutôt ne parlez point du tout; c'est ici qu'on peut dire : *le silence est d'or*.

» Liez la bouche de vos chameaux, et quand ils seront couchés, évitez de passer auprès d'eux pour que les mugissements qu'ils pousseraient à la vue de leurs maîtres ne donnent point l'éveil à l'ennemi.

» Il faudra cette nuit vous contenter de dattes ; nous ne ferons point de feu.

» Nous n'irons point à l'eau, les traces de nos pas pourraient nous déceler, si même des espions embusqués ne nous voyaient pas.

» Ne battez pas le briquet, les étincelles nous trahiraient.

» Ne fumez point, la fumée de tabac s'évente à de grandes distances : quelques hommes la sentent à deux ou trois lieues.

» Préparez vos armes et que tout le monde veille, car les voleurs disent :

» El-leïl sham el-guelil
» Ida ikoum redjil.

» La nuit, c'est la part du pauvre,
» Quand il est courageux. »

Cheggueun avait cela qu'il parlait d'exemple. Il nous fit faire bonne garde, mais il passa la nuit entière sur son chameau, battant les environs; et le lendemain, au départ, il partit devant nous, étudiant le terrain avec l'œil et l'oreille, pendant que nous poussions nos chameaux aussi vite que possible en faisant le guet sur les derrières.

Nous arrivâmes ainsi à Bou Aly ou Saadana, et nous y déjeunâmes. A deux heures nous étions sur l'Oued Zirara.

C'est un pays magnifique, riche en bois, en eaux et en pâturages; on dit de lui :

« Oued el Zirara,
» Mertahh en-naga.
» Oued el Zirara,
» C'est le repos de la chamelle. »

Pour toutes ces raisons, et sans doute aussi parce que le puits de Zirara ne manque jamais d'eau, l'endroit est connu de tous les pillards.

Les Aribs, les Touareug et les Chambas s'y sont rencontrés souvent, et l'on y voit encore beaucoup d'ossements humains, que le temps a blanchis pêle-mêle sur le sable.

Nous nous hâtâmes donc de faire boire nos chameaux, de remplir nos outres, et d'aller nous cacher dans les mouvements de terrain qui sont à une demi-lieue au sud.

Cheggueun nous y fit camper très-serrés, avec plus de précautions encore que sur l'Oued Berghraoui, et, comme il avait fait la veille, ainsi qu'un simple chouaf (voyeur, éclaireur), il se hasarda autour et assez loin du camp.

Au milieu de la nuit, il aperçut trois hommes couchés sur le ventre, qui rampaient vers notre caravane. Il arrêta

son chameau, le fit s'abattre sur le sable, en descendit si doucement et si adroitement qu'il ne fut vu ni entendu par les maraudeurs, trop préoccupés d'atteindre leur but difficile, et trop confiants dans la nuit pour craindre une surprise. Le sabre dans la bouche, en rampant comme eux, il les mit entre nous et lui, et quand il les eut sous la main, il se dressa tout à coup en jetant un grand cri. Les voleurs effrayés voulurent prendre la fuite ; mais au même instant, l'un d'eux retomba lourdement, les jarrets mutilés par un de ces affreux coups de sabre à la façon des Touareug, dont chacun jette un ennemi par terre. Au cri de Cheggueun nous nous étions élancés dans sa direction, et nous eûmes bientôt rejoint les deux fuyards.

C'étaient des bergers des Chambas qui faisaient paître les troupeaux de leurs maîtres à quelques lieues de là, et qui, étant venus chercher de l'eau au puits de Zirara, avaient reconnu nos traces, et nous avaient suivis pour nous voler.

Ils nous affirmèrent cependant qu'ils nous avaient pris pour des ennemis.

Fort embarrassés de nos prisonniers, nous feignîmes de les croire, et nous les relâchâmes le lendemain ; quant au blessé, nous le laissâmes où il était tombé ; sa blessure était affreuse, et sans doute qu'il en est mort.

A la pointe du jour nous nous remîmes en marche d'un bon pas jusqu'à Ariche el Mezerag, où nous arrivâmes sur les dix heures.

Nous en repartîmes une heure après pour aller camper sur l'Oued-el-Biod, où nous ne trouvâmes point d'eau. Mais nous étions dans un pays ami, chez les Chambet el Madhy, qui sont une des trois grandes fractions de notre

tribu. N'ayant plus rien à craindre, nous soupâmes gaiement en riant et en racontant des histoires du temps passé.

« Quand le ventre est rassasié, il dit à la tête : chante. »

Le lendemain, après avoir fait une première halte auprès d'un mamelon assez élevé, appelé Taguemina, nous étions, à deux heures de l'après-midi, en vue de Gueléa.

Nous annonçâmes notre arrivée à nos amis par de nombreux coups de fusil, et nous installâmes notre bivouac à l'ouest de la ville, en dehors des douars, entre les marabouts de Sidi Abd el Kader et de Sid el-Hadj bou Hafeus; la protection de ces saints vénérés devait, comme il arriva, nous sauvegarder des maraudeurs du pays, qui partout ailleurs nous auraient attaqués.

Cheggueun avait à peine donné ses ordres pour nos dispositions de campement, que nous vîmes arriver à nous Zaïd Ould Bou-Bekeur, cheikh des Chambas qui campent autour de Gueléa, suivi des principaux de la tribu et de nombreux curieux.

Après les salutations et les compliments : « Comment se fait-il, demanda Bou-Bekeur à notre khebir, que vous ayez tué l'un des nôtres il y a deux nuits, ainsi que nous l'ont appris ce matin ses camarades qui gardaient avec lui nos troupeaux aux environs de l'Oued Zirara? Selon la loi, vous nous devez sa dïa, et nous venons vous la réclamer.

» — O Chambas, répondit Cheggueun, celui que nous avons tué était un voleur, ainsi que nous l'affirmons par le saint marabout Sid Mohammed Zighreum, au nom duquel on ne jure jamais en vain, et comme nous l'affirmerons au jour du jugement quand Dieu sera kadi et les anges témoins.

» Cet homme et ses deux camarades ont été surpris à minuit rampant sur le sable vers notre camp, et je l'ai tué.

— Nous ne refusons pas cependant de faire la justice, et si la loi nous condamne à payer le prix du sang, nous obéirons volontiers. Mais parce que nous sommes en voyage et que notre temps est précieux, et parce que vous et nous sommes frères de la même tribu, nous demandons que cette affaire ne soit jugée qu'à notre retour. »

Zaïd Ould Bou-Bekeur et tous les assistants y consentirent :

« Celui qui est vanté par mille ne peut être déprécié par deux. »

La Dïa (prix du sang).

Cette méchante affaire nous était suscitée par le faux témoignage des deux prisonniers que nous avions relâchés la veille ; ils avaient déjà raconté dans Gueléa et dans les douars que nous ayant vus nous cacher loin du puits, ils nous avaient jugés malintentionnés ; que s'ils étaient venus à nous en se cachant eux-mêmes, ce n'était point pour nous voler, mais pour nous surveiller dans l'intérêt du pays. Comme fin à cette histoire, ils avaient demandé qu'on nous fît payer la *dïa* de la victime.

Selon la loi, en effet, le meurtre involontaire (khatha) est puni par la *dia*, qui, pour les gens de l'*or* (des villes), est de mille dinars ; pour les gens de l'*argent* (du Tell) douze mille derhem, et pour les gens à chameaux (du Sahara) cent chameaux, à moins qu'il n'y ait des arrangements entre le meurtrier et les parents du mort.

Mais quand il est prouvé que le meurtrier a frappé pour sa défense, la *dïa* n'est point due [1].

[1] Non plus dans le cas de meurtre avec préméditation, — qui est puni par le talion.

L'usage de la *dïa* remonte au temps de l'aïeul du Prophète, Abd-el-Mettaleb.

Abd-el-Mettaleb n'avait qu'un seul enfant, et dans sa douleur il fit cette prière :

« Seigneur, si vous me donnez dix enfants, je jurê de vous en immoler un en actions de grâces. »

Dieu l'entendit, et le fit père neuf fois encore. Abd-el-Mettaleb, fidèle à sa promesse, remit au sort à décider quelle serait la victime, et le sort choisit Abdallah; mais la tribu s'élevant contre le sacrifice, il fut décidé qu'Abdallah serait mis d'un côté et dix chameaux de l'autre; que le sort serait de nouveau consulté jusqu'à ce qu'il se prononçât pour l'enfant, et qu'autant de fois qu'il se prononcerait contre lui, dix chameaux seraient ajoutés aux premiers.

Abdallah ne fut racheté qu'à la onzième épreuve, et cent chameaux furent immolés à sa place.

Quelque temps après, Dieu manifesta qu'il avait accueilli favorablement cet échange, car il fit naître d'Abdallah, notre seigneur Mohammed; et, depuis, le prix du sang, la *dïa* d'un Arabe, est fixé partout à cent chameaux.

Notre innocence et notre bonne foi n'avaient point laissé de doutes dans le cœur d'Ould Bou-Bekeur ni dans les cœurs des assistants. Tous, et l'excellent cheikh le premier, nous en donnèrent des preuves pendant notre séjour à Gueléa.

Matin et soir, ils nous envoyaient du *taâm*, avec de la viande de mouton, du beurre et du lait, et venaient souvent partager nos repas et nous tenir compagnie.

Bou-Bekeur était un ami de mon père, dont il avait été l'hôte à Metlily.

Les droits de l'amitié ne se perdent pas. Il eut pour moi tous les soins imaginables; et, au jour de notre départ, je n'eus point à m'inquiéter de mes provisions, car il m'envoya du beurre, des dattes, de la viande de gazelle salée, tout ce qui pouvait m'être utile dans mon long voyage et me le faire faire le plus agréablement possible. Je ne saurais trop me louer de ses bontés. Que Dieu l'en récompense dans ce monde et dans l'autre!

Gueléa[1].

Gueléa est située sur une montagne rocheuse de forme conique très-prononcée; elle est construite tout entière de pierres taillées que les indigènes assurent être les débris d'une ville romaine : aussi, est-elle beaucoup mieux bâtie que les autres ksours du Sahara. Elle compte deux cents maisons à peu près, entourées par une muraille d'enceinte très-élevée, très-épaisse, très-solide, en larges pierres et crénelée. Elle n'a qu'une porte ouverte du côté de l'ouest et qui semble être celle de l'ancienne ville; une énorme pierre taillée, que vingt hommes ne pourraient pas remuer, gît auprès.

Un puits immense d'une grande profondeur, bien maçonné du bas en haut, fournit de l'eau en abondance aux

[1] Nous croyons devoir reproduire ici la description que nous avons donnée de Gueléa dans notre ouvrage sur le Sahara algérien. Quand ce livre fut fait, nous n'avions pas encore interrogé le *Chambi* dont nous racontons ici les voyages; tout ce qu'il nous a dit de Gueléa confirme sans restriction les détails que nous avions précédemment recueillis et

habitants. On ne connaît point l'époque de sa construction. Sous les murailles, au pied de la montagne, jaillit une source vive dont les eaux sont aménagées dans un bassin assez vaste pour que vingt chameaux y puissent boire de front.

C'était là que nous abreuvions les nôtres chaque soir, en les ramenant du pâturage.

La tradition raconte que Gueléa était autrefois habitée par des gens de sang mêlé, comme ceux du Touât, et qui parlaient le *zenatïa*[1]. Ils s'appelaient Krefian; ils en ont été chassés sans doute par les nouveaux venus, qui sont les Chambet el-Mahdy.

Les uns vivent dans la ville, les autres, campés dans les environs, sous la tente. Comme ceux de Metlily et de Ouargla, ils sont riches en troupeaux de moutons, de chameaux et de chèvres; les chefs seuls ont des chevaux. Comme eux encore, ils se sont faits les intermédiaires du commerce entre les points les plus éloignés.

D'immenses plantations de dattiers, des jardins et des vergers cerclent Gueléa, et sont arrosés par l'eau de puits nombreux, peu profonds, faciles à creuser et intarissables. C'est là une fortune territoriale que se partagent les habitants de la ville et les habitants des tentes; les uns et les autres sont propriétaires.

On prétend que Gueléa a été assiégée pendant sept ans par les Touareug, qui s'obstinaient à vouloir la prendre par la famine. Les provisions commençaient en effet à s'épuiser, mais une ruse sauva les assiégés.

Un matin, les Touareug virent les murailles de la place tapissées de bernous blancs fraîchement lavés, qui sé-

[1] Idiome berbère.

chaient au soleil; donc elle ne manquait pas d'eau. La nuit suivante, de grands feux allumés sur divers points l'éclairaient tout entière; donc elle ne manquait pas de bois. Le lendemain, les Touareug trouvèrent sous les murailles, et jusques auprès de leur camp, des galettes de belle farine, des dattes, du kouskoussou, dernières ressources que les assiégés avaient sacrifiées pour faire croire à leur abondance; les assiégeants y crurent et se retirèrent [1].

De Gueléa à Timimoun.

Nous restâmes sept jours campés sous Gueléa, et nous les employâmes à refaire nos provisions, à réparer les bâts de nos chameaux (haouya), nos chaussures, nos outres et nos cordes.

Tour à tour et par quatre, bergers et gardiens du camp, ceux que cet arrangement laissait libres visitaient leurs connaissances et s'allaient promener dans les jardins où la population de la ville et celle des douars se donnent rendez-vous au soleil tombant, et restent jusque bien avant dans la nuit à s'amuser aux chansons des chanteurs, des improvisateurs et des joueurs de flûte.

Ces promenades, sous des arbres touffus et sous les palmiers, sont autant de fêtes de tous les soirs; les femmes n'en sont point exclues, et comme elles sont belles et très-faciles, nous aurions pu trouver plus d'une occasion de manquer au vœu de chasteté que nous avions fait en nous mettant en route, pour que Dieu bénît notre voyage.

[1] Il y a sans doute exagération dans ce conte, dont le véritable sens doit se réduire à ce fait, que, par sa position et les provisions qu'elle peut faire, Gueléa est à peu près imprenable pour des Arabes.

Mais le démon ne put rien contre nous. Que Dieu le maudisse !

Nous étions à Gueléa depuis cinq jours, lorsqu'un *Chambi*, qui revenait de Timimoun, nous avertit qu'un parti de Touareug interceptait les communications entre les deux villes.

Effrayés du peu de résistance que nous pouvions, en si petit nombre, opposer à l'ennemi, nous songeâmes à nous renforcer ; mais tous ceux des Chambet el-Mahdy qui devaient aller dans le Touât étaient déjà partis, et force nous fut de ne compter que sur nous-mêmes. Les plus prudents ou les plus timides nous conseillaient d'attendre d'autres nouvelles ; c'eût été perdre beaucoup de temps, et Chegueun s'y opposa.

« Puisque je suis avec vous, nous dit-il, vous n'avez rien à craindre des Touareug, je les connais tous ; si vous avez confiance en moi, nous partirons après-demain. »

Aucun de nous ne fit la moindre objection ; nous étions trop avancés et trop décidés pour reculer. Personne ne pensait d'ailleurs que notre khebir pût vouloir le mal ; nous l'aimions comme si nous eussions été ses enfants, et véritablement il était notre père.

L'Hospitalité.

Le jour de notre départ étant enfin arrêté, Bou-Bekeur voulut nous régaler une dernière fois, et il nous réunit au nombre de sept ou huit dans sa maison, pour y souper et pour y passer la nuit.

La réunion était joyeuse : le fils de notre hôte, petit garçon de sept ou huit ans, nous avait surtout égayés par

sa grâce et par sa vivacité; son père en était fou, et je l'avais habillé tout à neuf avec un joli bernous brodé de soie, un chachia rouge et des pantoufles jaunes.

Le soir cependant il ne parut point au souper, et comme nous demandions à son père de nous le faire amener :

« Il dort d'un profond sommeil, » nous répondit-il, et nous n'insistâmes pas davantage.

Le repas fut abondant, les causeries très-animées; on y parla beaucoup des chrétiens et de la guerre.

On disait que vos armées étaient innombrables comme les vols d'étourneaux en automne; vos soldats enchaînés ensemble, alignés comme les grains d'un collier, ferrés comme des chevaux; que chacun d'eux portait une lance au bout de son fusil et sur le dos un bât (berdâa) qui contient ses provisions; qu'à tous ils ne faisaient qu'un seul coup de fusil. On vantait votre justice et votre aman; vos chefs ne commettaient point d'exaction; devant vos kadis, le pauvre valait le riche.

Mais on vous reprochait de manquer de dignité, de rire même en vous disant *bonjour*, d'entrer dans vos mosquées sans quitter vos chaussures, de ne point être religieux, de laisser à vos femmes une trop grande liberté, de vous faire leurs *complaisants;* de boire du vin, de manger du cochon, et d'embrasser vos chiens.

Après la prière du Fedjer, quand nous songeâmes à quitter Bou-Bekeur : « Mes amis, nous dit-il, j'ai fait, selon la loi, tous mes efforts pour que vous fussiez chez moi avec le bien; tous les égards qu'un hôte doit à ses hôtes, avec l'aide de Dieu, je crois les avoir eus pour vous, et maintenant je viens vous demander à tous un témoignage d'affection. Quand je vous ai dit hier au soir : Mon

fils dort d'un profond sommeil, il venait de se tuer en tombant du haut de la terrasse, où il jouait avec sa mère.

» Dieu l'a voulu; qu'il lui donne le repos! Pour ne pas troubler votre festin et votre joie, j'ai dû contenir ma douleur, et j'ai fait taire ma femme désolée en la menaçant du divorce; ses pleurs ne sont point venus jusqu'à vous. Mais veuillez ce matin assister à l'enterrement de mon fils, et joindre pour lui vos prières aux miennes. »

Cette nouvelle et cette force de caractère nous anéantirent, et nous allâmes religieusement enterrer le pauvre enfant.

Telle est la loi de l'hospitalité : un homme doit éloigner de sa maison toute douleur, toute querelle, toute image de malheur qui pourraient troubler les heures de ses amis. Le Prophète, qui a donné ces paroles, a dit encore [1] :

« A celui qui sera généreux, Dieu donnera vingt grâces :
» La sagesse,
» Une parole sûre,
» La crainte de Dieu,
» Un cœur toujours *fleuri*,
» Il ne haïra personne,
» Il n'aura pas d'orgueil,
» Il ne sera pas jaloux;
» La tristesse s'éloignera de lui,
» Il recevra bien tout le monde,
» Il sera chéri de tous,

[1] Cette locution, qui se représente souvent : « Le Prophète a dit, » ne se rapporte pas toujours au Koran, qui est la parole de Dieu, mais le plus souvent aux conversations intimes de Mohammed : *Hadis Sidna Mohammed*, qui ont été recueillies par ses amis, les savants et les commentateurs.

» Il sera considéré, fût-il *mince* d'origine ;
» Ses biens seront augmentés,
» Sa vie sera bénie ;
» Il sera patient,
» Il sera discret,
» Il sera toujours content,
» Il fera peu de cas des biens de ce monde ;
» S'il trébuche, Dieu le soutiendra ;
» Ses péchés lui seront pardonnés ;
» Enfin, Dieu le préservera du mal qui peut tomber du ciel ou sortir de la terre.

» Soyez généreux envers votre hôte, car il vient chez vous avec son bien : en entrant, il vous apporte une bénédiction ; en sortant, il emporte vos péchés.

» Ne vous laissez point aller à l'avarice : l'avarice est un arbre que le belise (démon) a planté dans l'enfer, et dont les branches sont étendues sur la terre. Qui veut y cueillir des fruits est enlacé par elles, et attiré dans le feu.

» La générosité est un arbre planté dans le ciel par Dieu, le maître du monde ; ses branches atteignent la terre ; il montera par elles au paradis, celui qui traite bien ses hôtes, se réjouit d'eux et leur fait bon visage.

» Dieu ne fera jamais de mal à la main qui aura donné.»

Un voyageur fatigué voit-il à l'horizon le sable jaune tacheté de points noirs, il devine un douar, et vers la tente qui la première s'offre à lui, il porte sa faim et sa soif.

On l'a vu venir, on l'attend : les chiens aboient, tout le douar s'anime.

A portée de la parole il s'arrête et crie :

« Ya moul el-kheïma, dif reubbi !

» O maître de la tente, un invité de Dieu ! »

On lui répond :

« Marhaba-bik !
» Sois le bienvenu ! »

A son arrivée, les chiens, on les fait taire ; on s'empresse autour de lui ; s'il est à cheval, on lui tient l'étrier pour l'aider à descendre et lui faire honneur ; la tente est ouverte, il y entre ; on la sépare en deux avec une espèce de rideau (el hayal) ; il est chez lui d'un côté ; de l'autre, la famille est chez elle.

Sans savoir ni son nom ni sa qualité, ni d'où il vient ni où il va, et sans le lui demander, on lui donne des dattes et du lait en attendant le taâm du soir.

Est-ce un chef, un homme important, le maître de la tente choisit les convives qui lui feront compagnie.

Le lendemain, au départ, sa monture, dont il n'a pas dû s'inquiéter, est amenée ; on le remet en route et les souhaits l'accompagnent.

Les douars du Sahara sont généralement formés de soixante et dix à cent tentes (khréïma), élevées symétriquement autour d'un espace vide appelé *Merah*, et de sept ou huit autres, bâties un peu en dehors, par les plus riches ; celles-là sont les *guïatin ed-dyaf*, les tentes des hôtes. Jour et nuit des serviteurs y veillent, spécialement affectés au service des étrangers, qui y sont défrayés ; et, comme eux, leurs chevaux, leurs domestiques et leurs bêtes de somme, par chacun des riches tour à tour, par les autres collectivement.

Quand un douar n'a pas de guïatin ed-diaf, on laisse

» Le généreux, son cœur est riche, et pourtant il est pauvre ! »

Les maîtres des chameaux, des moutons et des dattes, les maîtres enfin des biens de Dieu l'aideront par des avances, et se cotiseront pour lui monter sa tente en troupeaux, en beurre, en laine, et partout ils le vanteront et se réjouiront de lui :

« Il est le Seigneur des hommes braves et généreux, et nous le laisserions avec la peine ! Il ne pourrait pas nourrir son cheval, ce cavalier des jours noirs ; on ne dira pas cela de notre tribu — non — cotisons-nous, il augmentera notre réputation.

» Un homme ne peut enrichir une Djemâa (assemblée);

» Mais une Djemâa peut enrichir un homme.

» Ouahed ma ighreni djemâa ;

» Ou ed djemâa teghreni ouahed. »

Mais ce n'est pas assez que d'être généreux, il faut savoir donner.

« Si tu ne manges pas, fais manger.

» En lam takoul, oukkel. »

Ne vous observez jamais les uns les autres quand vous mangez ensemble. « Laissez à chacun la liberté de faire ainsi qu'il l'entendra. »

Ben Abbas mangeant avec un autre marabout eut l'inconvenance de faire observer à son hôte qu'il allait porter à sa bouche un cheveu : « Puisque tu remarques ce que je fais, lui répondit le convié, jusqu'à voir un cheveu sur mon plat, je jure par ta tête et par la mienne que je ne mangerai jamais plus chez toi. »

Ne refusez point la diffa de celui qui vous l'offre.

Un hôte arriva chez un Arabe qui le fit asseoir et lui présenta la diffa. — Je n'ai pas faim, dit l'étranger ; je n'ai besoin que d'une place pour me reposer cette nuit.

— Va donc chez un autre, lui répondit l'Arabe ; je ne veux pas qu'un jour tu puisses dire : J'ai couché chez *un tel*, je veux que tu dises : J'y ai rassasié mon ventre.

« La barbe de l'invité est dans la main du maître de la tente.

» Lahyt ed-dif fi id moul el khéïma. »

Il n'est pas un homme bien élevé qui ne connaisse et ne pratique ces préceptes, et de tous ceux que j'ai connus, ou chez lesquels j'ai mangé, Bou-Bekeur est sûrement le plus généreux, le plus prévenant et le plus poli.

Malgré la douleur qui l'accablait, le lendemain de l'affreux accident que je viens de raconter, il vint au camp nous faire ses adieux, suivi de tous les chefs des Chambet el Mahdy et de beaucoup de gens de la tribu avec lesquels nous étions liés, et qui nous aidèrent à bâter et à charger nos chameaux.

C'était à qui serait le meilleur pour nous.

Un peu avant la séparation, Bou-Bekeur m'embrassa comme son fils, et je le remerciai de toutes ses bontés.

« Ne parle pas de cela, me dit-il ; mais si tu te souviens de moi, tu me rapporteras du Soudan des pantoufles (el medass), du bekhour (parfum), pour mes femmes, et l'un de ces grand plats en bois (taguera) que les nègres fabriquent si merveilleusement. »

Ce furent les premières choses que j'achetai en arrivant à Haoussa, et j'ai été assez heureux pour les remettre en mains propres à ce généreux ami. — Que Dieu le conserve !

Sidi Mohammed ou Allal.

A une heure après midi, notre petite caravane se remit en marche pour aller coucher le soir au marabout de Sidi Mohammed ou Allal, sur le versant nord du Djebel-Batten. Nous y arrivâmes à cinq heures du soir; c'est un endroit délicieux. Au milieu d'un bois de grands dattiers s'élève le dôme blanc du marabout. Sidi Mohammed les planta lui-même et les légua en mourant aux pauvres et aux voyageurs qui viendraient visiter son tombeau, comme s'il eût voulu leur conserver, après sa mort, la généreuse hospitalité qu'il leur donnait de son vivant.

Sidi Mohammed ou Allal était riche en troupeaux, en dattiers, en jardins, et l'un des chefs de la Djemâa (assemblée des grands) de Gueléa. Mais, pendant son pèlerinage à la Mekke, l'esprit de Dieu l'ayant visité, les biens de ce monde ne furent plus rien pour lui; et, à son retour, il s'enferma dans la zaouïa (chapelle) de sa famille pour se faire savant par la lecture des livres saints, et meilleur par le jeûne et par la prière.

Après cinq ans ainsi passés, il réunit un jour tous les pauvres de la ville et des douars, leur donna son héritage et disparut vers l'ouest. On le croyait mort ou parti pour un autre pays, lorsque des bergers vinrent dire qu'il s'était retiré sous un gourbi (cabane) dans le Djebel Batten, et qu'il y vivait loin des hommes pour y mourir en Dieu.

Peu à peu sa réputation fraya des chemins de tous les points à sa retraite où de pieux pèlerins, chaque jour plus nombreux, venaient le visiter, interroger sa science, lui demander des amulettes, et prier avec lui.

A chacun d'eux il imposait d'apporter une pierre et de semer un noyau de datte autour de son gourbi. Avec les pierres, il bâtit le marabout qui porte son nom ; et, par la grâce de Dieu, les noyaux de dattes ont fait les palmiers qui donnent aujourd'hui de l'ombre aux caravanes.

Sidi Mohammed ou Allal disait souvent à ses visiteurs :

« Méprisez cette terre qui ne vaut pas l'aile d'un moucheron ;

» Et maudissez les biens du Chitânn (Satan). »

Un jour Sidna Ayssa (Notre-Seigneur Jésus-Christ) fit rencontre du Chitânn, qui poussait devant lui quatre ânes lourdement chargés, et lui dit :

— Chitânn, tu t'es donc fait marchand?

— Oui, Seigneur, et je ne puis pas suffire au débit de mes marchandises.

— Quel commerce fais-tu donc?

— Seigneur, un excellent commerce ! voyez plutôt :

Des quatre ânes que voici, et que j'ai pris entre les plus forts de la Syrie, l'un est chargé d'injustices ; qui m'en achètera? les Sultans.

L'autre est chargé d'envies; qui m'en achètera? les savants.

Le troisième est chargé de vols ; qui m'en achètera? les marchands.

Le quatrième porte à la fois, avec des perfidies et des ruses, un assortiment de séductions qui tiennent de tous les vices ; qui m'en achètera? les femmes.

— Méchant, Dieu te maudisse ! reprit Sidna Ayssa.

— Que m'importe, si je gagne ! répliqua Chitânn.

Le lendemain, Sidna Ayssa, qui faisait sa prière au

même endroit, fut mis en distraction par les jurements d'un ânier dont les quatre ânes, accablés sous la charge, refusaient la route. — Il reconnut Chitânn.

— Dieu merci, tu n'as rien vendu, lui dit-il.

— Seigneur, une heure après vous avoir quitté, tous mes paniers étaient à vide ; mais, comme toujours, j'ai eu des difficultés pour le payement :

Le Sultan m'a fait payer par son khalifa, qui voulait tromper sur la somme ;

Les savants disaient qu'ils étaient pauvres ;

Les marchands et moi, nous nous appelions voleurs ;

Les femmes seules m'ont bien payé, sans marchander.

— Et cependant, je vois que tes paniers sont pleins encore, objecta Sidna Ayssa.

— Ils sont pleins d'argent, et je le porte au kadi (à la justice), répondit Chitânn en hâtant ses ânes.

« O mes frères, ajoutait Sidi Mohammed ou Allal, l'homme libre, s'il est cupide, est esclave ; l'esclave est libre, s'il vit de peu.

» Pour vous reposer, choisissez les tentes ; pour demeure dernière, les cimetières ; nourrissez-vous de ce que produit la terre ; désaltérez-vous à l'eau courante, et vous quitterez le monde en paix. »

Du marabout de Sidi Mohammed ou Allal, nous nous rendîmes à Areg et Tellis, où nous nous rencontrâmes avec une caravane chez Chambet el Mahdy, qui revenait de l'Aouguerout, dans le centre du Touât, où elle était allée acheter des dattes. Elle comptait plus de deux cents chameaux. Nous nous abordâmes d'abord avec défiance ;

mais nous nous reconnûmes bientôt pour être frères de la même tribu, et nous passâmes la nuit les uns auprès des autres à causer d'affaires et de nouvelles.

Nous leur parlâmes, nous, de leurs parents et de leurs amis de Gueléa et de Metlily ; des marchés de Metlily et des Beni Mezâb, des marchandises qui s'y trouvaient, et de leur prix.

Ils nous apprirent, eux, qu'à la dernière halte, près d'Hassy-Cedra, ils avaient vu les cadavres de sept Chambas, massacrés quelques jours avant par les Touareug. Tous les sept étaient frappés au jarret avec le sabre et, dans la poitrine, avec la lance. Aucun d'eux n'avait de coup de feu. Ces blessures attestaient assez quels étaient les assassins, car les Touareug, toujours armés d'un large sabre et d'une longue lance, n'ont que bien rarement des pistolets et des fusils.

Quelque effrayante que fût cette histoire, Cheggueun n'en témoigna nulle inquiétude, et sa confiance nous rassura.

Nous allâmes donc coucher à Hassy-Cedra, où nous trouvâmes, en effet, sept cadavres mutilés, déjà en putréfaction, déchiquetés par les vautours et rongés par les chacals. Nous aurions bien voulu leur donner la sépulture, mais nous n'avions pas le temps de creuser des fosses assez profondes pour les mettre à l'abri de la voracité des animaux, et c'eût été ne rien faire que de les recouvrir de sable ; les hyènes, les chacals et les vautours les auraient eu bientôt déterrés.

« Que Dieu leur accorde la paix dans l'autre monde ! »

La nuit se passa tranquillement. Le lendemain cependant nous appuyâmes un peu au nord de la route ordi-

naire pour entrer dans les areg [1], et nous nous arrêtâmes sur le puits Hassy Ireziz, connu de peu de monde, perdu qu'il est, pour ainsi dire, entre des mouvements de terrain, où les voyageurs craignent de s'égarer. Les gens du pays ont d'ailleurs le soin d'en cacher l'ouverture avec du *derrine*, du *reteum* et de la terre, pour que les partis ennemis ne puissent point le découvrir.

Nous évitions ainsi les puits de El-Hezema, qui contiennent, il est vrai, beaucoup d'eau, mais qui, pour cette raison même, et encore parce que le haut mamelon au pied duquel ils sont creusés les fait retrouver facilement, sont fréquentés par tous les coureurs de fortune, les Guedoeu, les Aaribs, les Berabers, les Hamyânes, les Douy-Menïa, les Khrenafesa, les Meharza et les Touareug.

Hassy Ireziz n'est pas d'ailleurs moins abondant que les puits d'El-Hezema. Nos chameaux, qui n'avaient pu boire au bivouac précédent, s'y désaltérèrent, et nous y remplîmes nos outres d'eau nouvelle.

Après une marche de douze heures, des plus fatigantes que j'aie jamais faites, au milieu du sable mouvant des areg où nos chameaux s'enfonçaient jusqu'au genou, nous gagnâmes le marabout de *Sidi Mohammed Moul el Gandouz.*

Sidi Mohammed Moul el Gandouz. — L'aumône.

Nos outres nous y furent d'un grand secours, car les puits n'y sont plus que des trous sans eau. — Leur abondance d'autrefois était une occasion de crimes si fréquents, que *Sidi Mohammed Moul el Gandouz* les a fait combler.

[1] Les Sahariens donnent aux dunes de sable le nom d'*areg*, veines, ou de *chebka*, filet, selon que le système en est simple ou composé.

Le tombeau de ce saint homme n'en est pas moins, comme sa demeure autrefois, le point où toutes les caravanes qui se rendent à Timimoun viennent aboutir, ainsi que le témoigne le grand cimetière où tant de voyageurs, surpris en route par la mort, dorment sous sa protection.

Sidi Mohammed, qui vécut, mourut, et fut enterré à l'endroit même où la piété des fidèles a depuis élevé le marabout qui porte son nom, était renommé pour l'hospitalité que trouvaient chez lui les pauvres et les voyageurs.

Les caravanes de passage fournissaient à ses aumônes en lui laissant de la viande séchée, de la farine, des dattes, du beurre, etc., qu'il distribuait aux malheureux dont les provisions étaient épuisées, et aux pèlerins indigents qui venaient le visiter et prier avec lui. Cet usage s'est conservé; aucune caravane n'oserait passer près de ce lieu d'asile sans y faire la prière et sans y laisser une *ouada*. — C'est le droit de tous les passants d'entrer dans le marabout, d'y manger selon leur faim, et d'y boire selon leur soif; mais malheur à celui qui n'oserait emporter une part de ces provisions sacrées! il périrait sûrement en route.

Personne n'est là pour surveiller ces offrandes; elles s'offrent à toute main, étendues sur des nattes ou suspendues aux murailles; cependant il n'y a point d'exemples que jamais aucun indiscret ait abusé de cette hospitalité de Dieu.

— Et cela se passe au milieu du Sahara, loin des yeux des hommes; mais Dieu est partout.

Le Prophète et, comme lui, tous les amis fidèles de Dieu ont été les amis des pauvres.

L'aumône, c'est le réveil de ceux qui sommeillent; celui qui l'aura faite reposera sous son ombrage, lorsqu'au

jour du jugement Dieu réglera le compte des hommes.

Il passera le *Sirât*, ce pont tranchant comme un sabre et qui s'étend de l'enfer au paradis.

L'aumône faite avec foi, sans ostentation, en secret, éteint la colère de Dieu et préserve des morts violentes.

Elle éteint le péché comme l'eau éteint le feu;

Elle ferme soixante et dix portes du mal.

Faites l'aumône étant sains de corps, tandis que vous avez l'espoir de vivre encore de longs jours, et que vous craignez l'avenir.

Dieu n'accordera sa miséricorde qu'aux miséricordieux; faites donc l'aumône, ne fût-ce que de la moitié d'une datte.

Abstenez-vous de mal faire, c'est une aumône que vous ferez à vous-même.

Un ange est constamment debout à la porte du paradis;

Il crie :

Qui fait l'aumône aujourd'hui sera rassasié demain.

Ces sentences étaient la règle de conduite de Sidi Mohammed Moul el Gandouz; il les a recueillies dans les hadites du Prophète et dans son cœur, et il les a commentées dans son livre sur l'*Aumône*

Cette journée pénible nous avait mis en sueur, hommes et bêtes, et l'un de nous eut l'imprudence de décharger son chameau avant de le laisser se reposer et se sécher un peu; une petite brise fraîche qui soufflait du nord le saisit subitement, et le ghredda se déclara : c'est une maladie qui attaque les intestins, se manifeste par de violentes coliques, et se termine par des abcès au cou, aux cuisses ou au ventre. Dans les deux premiers cas, elle n'est pas très-

dangereuse; mais, dans le troisième, elle est infailliblement mortelle.

A la violence des premiers symptômes, Cheggueun crut reconnaître que l'animal était très-dangereusement atteint, et il ordonna de le saigner, pour que, s'il était perdu comme bête de somme, il pût nous être utile au moins comme bête de boucherie. Sa charge fut répartie sur tous les nôtres, et nous nous en partageâmes la viande, que nous payâmes un douro chacun à son maître; il put ainsi, sans dommage sensible pour lui, ni pour nous, en acheter un autre à Timimoun.

A trois heures de l'après-midi, nous arrivâmes le lendemain à Reug, qui n'est qu'à une lieu de Timimoum. Nous y couchâmes; mais notre khebir poussa jusqu'à la ville pour y annoncer notre arrivée au chef de la Djemâa (assemblée des notables), *El Hady Mohammed bel Mahdy*, et le bien disposer en notre faveur.

Le jour suivant, à peine étions-nous en marche que nous vîmes venir à nous les chefs de Timimoum. — Nous nous rencontrâmes un peu en avant des jardins; et, après les salutations, nos hôtes nous conduisirent dans quatre maisons qu'ils nous avaient fait préparer.

Notre première visite fut pour Sid el Hadj Mohammed el Mahdy, chez lequel Cheggueun nous conduisit pour le saluer et lui faire les présents d'usage.

Ce furent des chemises, des pantoufles, des haïks, une livre de mesteka, une livre de clous de girofle, une livre de benjoin, une livre de sembel, une livre de poivre noir, du zebed, de l'essence de rose et du corail pour ses femmes; des pantoufles, deux chemises de laine, deux bernous, deux chachias pour ses enfants; un bernous d'Al-

ger, un haïk djeridi, deux chemises en calicot, une livre de soie pour lui, le tout du prix de 200 à 250 douros répartis entre nous.

Cette hedya (cadeau) sembla fort agréable à Si Mohammed el Mahdy, qui nous en remercia très-affectueusement :

« Soyez les bienvenus, ô mes enfants, nous dit-il, notre pays est le vôtre ; vous n'y aurez ni faim ni soif ; personne ne vous y insultera, personne ne vous volera, et je me charge de pourvoir à tous vos besoins. — Soyez ici avec le bien, ajouta-t-il en nous congédiant, et n'en partez point avant que la caravane de Tidikeult, que nous attendons tous les jours, soit arrivée. Vous ferez corps avec elle, et vous la suivrez dans son retour jusqu'à Insalah, vous protégeant mutuellement contre les pillards de la route. »

Les paroles de Si Mohammed valaient des actes ; à peine étions-nous entrés chez nous, que nous y vîmes arriver ses esclaves chargés de pain, de dattes et de viandes rôties ; le soir il nous fit apporter encore du kouskoussou, du laitage, des légumes, etc., et il en fut ainsi durant tout notre séjour à Timimoum.

Cette diffa [1] de tous les jours ne fut point cependant tout entière aux frais de Si Mohammed ; mais il avait donné des ordres pour que chaque habitant riche de la ville nous l'offrît à son tour, et tous s'y prêtèrent de la meilleure grâce. Notre qualité connue de marabouts élargissait devant nous tous les cœurs ; car le Touât est le pays du Koran, des ablutions et des prières.

[1] *Diff* veut dire tantôt cadeau, présent, repas, et enfin hospitalité en général.

Description du Touât.

Le Touât, que nous venions d'aborder au nord-est, est borné à l'ouest par le Maroc, et s'étend jusqu'au grand Désert au sud; le Djebel Batten le borne sinueusement à l'est dans toute sa longueur.

C'est une vaste succession d'oasis, entrecoupées de plaines sablonneuses et divisées en cinq grandes circonscriptions, qui sont, du nord au sud :

Maharza,	chef-lieu,	Tabalcouza.
Gourara,	*id.*	Timimoum.
Aouguerout,	*id.*	Kasba el Hamera.
Touât,	*id.*	Sba.
Tidikeult,	*id.*	Insalah.

On y compte, disent les Arabes, autant de villages que de jours dans l'année..

Cet immense territoire nourrit deux populations de races et de mœurs très-distinctes : les ahall Touât, gens du Touât proprement dit, qui habitent les villes et les ksours (bourgades), et les Arabes qui campent en tribus sous la tente.

Les ahall Touât sont d'origine berbère; mais leurs fréquentes alliances avec les Négresses ont, dans la partie sud particulièrement, altéré la couleur de leur peau; beaucoup sont mulâtres et d'autres tout à fait noirs, sans avoir cependant aucun des traits qui caractérisent la face bien connue du Nègre. Leur nez est aquilin, leurs lèvres sont minces, leurs pieds cambrés. Ils prennent le nom berbère de Zenata, et parlent l'idiome appelé zenatïa.

Leurs maisons sont généralement groupées en bour-

gades; ce sont, toutefois, de misérables bâtisses en terre cuite au soleil, que les pluies torrentielles font écrouler pour la plupart chaque année. — Toutes sont recouvertes en terrasses soutenues par des traverses de bois de palmier. — Les zaouïas (chapelles) et les marabouts seuls sont blanchis à la chaux.

Les Arabes, bien que fortement basanés par le soleil, ne sont que par exception mélangés de sang nègre; ils tiennent à honneur de se conserver djouâd (nobles), et les scrupules de cet orgueil sont poussés si loin, qu'ils croiraient déchoir en s'alliant de familles avec leurs voisins, qu'ils affectent de mépriser, mais avec lesquels des intérêts communs les tiennent en bonne intelligence.

Tous vivent sous la tente et parlent la langue arabe; ils usent toutefois du zenatïa dans leurs relations commerciales avec les ahall Touât.

Le costume de ces deux peuples, vivant côte à côte, a subi, comme leurs mœurs, une quasi-assimilation, mais est pourtant resté distinct.

Ainsi, les habitants des ksours ne portent point le bernous, mais une espèce de robe en laine appelée *habaïa*, une culotte en cotonnade qui semble avoir quelque rapport avec le pantalon européen, mais qui se plisse à la ceinture, et dont le bas est bordé d'une passementerie en soie rouge ou noire; — sur le tout, un haïk attaché à la tête avec une pièce d'étoffe roulée en turban.

Quelques-uns se rasent un seul côté de la tête chaque mois [1], et tous portent de petites boucles d'oreilles en argent; aucun n'a de tatouages.

[1] Cet usage singulier semble remonter à la plus haute antiquité. Les Lybiens des bords du lac Tritonis (la grande Sebkra de Nefta),

Leurs femmes portent, sur une habaïa sans ceinture, un haïk qui les enveloppe tout entières, leur recouvre la tête et vient se nouer sous le menton. Elles ornent leurs bras et leurs jambes de bracelets en or, en argent, ou en corne noire.

Les Arabes ont le costume invariable que l'on connaît : sur la tête une haute chachia recouverte d'un haïk retenu par une corde en poil de chameau, un ou deux bernous, suivant la saison, et la culotte à grands plis. Ils ne portent point de boucles d'oreilles; mais, hommes et femmes, ont de petits tatouages au front, aux tempes ou sur les mains.

Chez les Zenata les femmes ne se voilent jamais; — chez les Arabes, les plus nobles seules, celles des chérifs, des marabouts et des kadis, ne sortent point le visage découvert.

Sous la tente, on mange les dattes cuites dans le bouillon dont on arrose le kouskoussou; dans les ksours, cet usage est regardé comme indigne, et la datte se mange crue, mais mélangée avec de la *regrhida*, espèce de bouillie faite avec de la farine, de la graisse de mouton ou de chameau ou du beurre; sans cette précaution, l'usage habituel des dattes crues donnerait des inflammations gastriques très-dangereuses : aussi les invitations à dîner se font-elles, entre amis, avec cette formule consacrée : « Viens chez moi *rafraîchir* tes dattes. »

Arabes et Zenata sont très-superstitieux et portent de nombreux talismans : — ce sont des versets du Koran écrits par des marabouts sur de petits carrés de papier, et renfermés dans des sachets de cuir, que l'on suspend au cou ou que l'on s'attache au bras. Mais, à part les marabouts et les Tolbas, ils sont beaucoup moins religieux

dit Hérodote, livre IV, chap. cxc, laissent croître leurs cheveux sur le côté droit de la tête et rasent le côté gauche tour à tour.

en réalité qu'ils ne semblent l'être à en juger par leurs pratiques extérieures. Hommes et femmes sont fort adonnés à l'amour, et il est rare qu'une jeune fille se marie vierge : aussi, dans les cérémonies qui suivent les mariages, l'usage d'exposer en public la chemise ensanglantée de la mariée est-il tout à fait tombé en désuétude.

L'usage du tabac est devenu pour tous, excepté pour les marabouts, un besoin si impérieux et d'une nécessité si absolue, qu'ils accablaient de supplications exagérées les gens de notre caravane pour que nous leur en fissions l'aumône ; — quelques-uns allaient jusqu'à nous dire : « Donne-moi du tabac, et je suis ton esclave. » J'en ai vu le mâcher avec avidité, non-seulement en feuille, mais en poudre à priser [1] ; ils fument également beaucoup de hachiche.

Ce sont, au reste, des gens simples, bons et fort hospitaliers ; les querelles sont rares entre eux, et, s'il en survient, c'est l'affaire des djouâds de les arranger par la parole ou par la poudre. — Le peuple ne se bat guère.

Dans la prévision de nous en défaire aisément à Timimoun, nous y avions apporté des pioches, des fers, des huiles, des parfums, du corail, tous objets particulièrement recherchés sur les marchés du Touât, et dont quelques-uns, par leur volume ou par leur poids, nous auraient beaucoup trop embarrassés jusqu'au Soudan ; nous les vendîmes à *cent* pour *cent* de bénéfice, et nous achetâmes des haïks, qui sont d'une défaite lucrative et facile chez les Nègres, où les ouvriers tisserands les coupent en lanières

[1] Nous retrouvons cet usage dans beaucoup de tribus de l'Est, notamment chez les Arabes du Hamza.

et les défilent pour en fabriquer une étoffe très-forte et très-belle.

Nos affaires terminées, nos bagages réparés et remis en état, nous courûmes la ville en curieux.

Timimoun[1].

Timimoun est la capitale de la circonscription de Gourara; c'est une ville de cinq ou six cents maisons, entrecoupées de jardins, et par conséquent jetées sur une très-grande étendue; elle est entourée par un fossé sans eau, profond d'une douzaine de pieds, large de sept ou huit; et par un mur d'enceinte crénelé, surmonté de petits forts à deux étages qui peuvent recevoir trente ou quarante combattants chacun.

On y compte neuf quartiers distincts appelés :

Ouled Brahim,
Ghramelân,
El Mendjour,
El Djahak,
El Kosba,
Ouled Mhadi,
Amaghrebour,
Tademayt.

Chacun de ces quartiers a sa mosquée particulière; la plus vaste et la seule remarquable est celle d'Amaghrebour.

[1] En reproduisant ici les détails que nous avons donnés sur Timimoun dans notre précédent ouvrage, *le Sahara algérien*, nous y joignons tous ceux que nous avons recueillis de la bouche du voyageur que nous laissons parler.

Trois portes principales donnent entrée dans Timimoun :

Bab Ouled Brahim,
Bab Tademayt,
Bab Temaguezat.

Cinq autres plus petites et qui s'appellent :

Toughrani Djelman,
Toughrani Tazeguerat,
Bab Sekak Igueran,
Bab ez-Zerga,
Bab el Bali,

desservent les jardins potagers, les vergers et les plantations de dattiers qui s'étendent à l'extérieur et qu'arrosent des sources abondantes; une de ces sources, que l'on nomme Bab Meghrieur, « est d'un cours si rapide, que si vous y jetiez un objet flottant, un cavalier ne pourrait le suivre au galop. » Elle suit sa pente naturelle à travers les jardins jusqu'auprès du fossé d'enceinte, où la reçoit un vaste conduit qui traverse la muraille, se ramifie dans la ville et en alimente les habitants sur tous les points.

Outre sept grandes places :

Rahbet Ouled Brahim,
Rahbet Ghramamelak,
Rahbet el-Mechouar,
Rahbet es-Souk,
Rahbet Tademayt,
Rahbet ed-Djemaâ,
Rahbet ed-Djahak,

qui sont le rendez-vous ordinaire de tous les commerçants, chacune des rues principales de Timimoun est spéciale-

ment affectée à telle ou telle corporation de marchands ou d'ouvriers : dans l'une sont tous les bouchers et tous les marchands de beurre, on l'appelle Souk Semen ; dans une autre, qui prend le nom de Souk Serradjin, se trouvent tous les cordonniers et tous les selliers ; — Souk ed-Djellab est peuplée de marchands de laines et de vêtements ; elle fait face à la place où se tient le marché des chameaux et des moutons ; — Souk el-Attarîn est affectée aux marchands de cotonnades, d'épices et d'essences ; — Souk el-Rahba aux marchands de graines et de dattes ; Souk el-Khodra aux marchands de légumes, de fruits et de pastèques ; — Souk ed-Dokhane aux marchands de tabac ; — Souk el-Makela aux marchands d'aliments préparés ; — Souk Cïaghra aux orfévres ; — dans Souk el-Abid on ne vend que des esclaves et des objets du pays des Nègres ; le tébeur, ou poudre d'or, y vaut cent metkal, deux cents douros la livre.

Il n'est pas jusqu'aux *travailleuses de leurs corps*, Khedamat Rouahhoum, qui n'aient leur rue à elles.

Cette ingénieuse division a pour but de faciliter aux étrangers les transactions commerciales, incessamment activées par l'importation et par l'exportation, par l'achat et par l'échange d'objets de luxe ou de nécessité ; provenances du Tell, du Sahara, du Soudan, de Tunis et du Maroc qui y arrivent, de marchés en marchés, d'entrepôts en entrepôts, par voyageurs isolés ou par caravanes ; elles appellent à Timimoun les Chambas de Ouargla, de Metelily et de Gueléa,

Les Beni Mezâb,
Les gens de Tougourt, de Souf,
De Ghredamès ;

Les Aribs,
Les Khenafsas,
Les Hamyânes,
Les Ouled Sidi Cheikh,
Les gens de Figuig et de Tafilalet,
Les Doui menya, etc., etc.

Il se fait d'ailleurs à Timimoun un commerce considérable d'armes et de poudre : les armes, fusils, pistolets, yatagans, sabres, y sont apportés de Tunis par les Beni Mezâb, ou du Maroc, par les habitants de Figuig. La poudre s'y fabrique sur les lieux et se vend dix-huit sous la livre; — le salpêtre qui sert à sa fabrication vient d'un lac salé (Sebkha) qui se trouve à quelques lieues à l'ouest; il se vend cinq sous la livre.

Au centre, à peu près, de la ville, s'élève sur un mamelon une petite forteresse carrée, qui prend le nom de Kasba; on n'y entre que par une seule porte. Elle est divisée en quatre compartiments, dans chacun desquels tous les citoyens ont des boutiques où sont disposés, sous la protection d'une garde permanente, leur argent et leurs effets les plus précieux en cas d'une attaque des Berbères. Il y a douze ou quatorze ans à peu près que ces peuplades des montagnes de l'ouest, secondées par les Maharza, ces voisins jaloux des Gourara, tentèrent sur Timimoun un coup de main, dont elle n'a pas oublié les terribles conséquences.

Malgré sa muraille et son fossé, elle est vulnérable en cela, que recevant ses eaux de l'extérieur, elle ne peut soutenir longtemps un siége, si, comme il arrive presque toujours, les assiégeants commencent par détruire les conduits qui alimentent les assiégés.

Dans l'attaque dont nous parlons, l'armée ennemie s'é-

tait divisée en deux bandes, dont l'une s'était cachée dans les palmiers et dont l'autre se porta ouvertement vers Ba-Meghrieur. Les assiégés, trompés par cette ruse, coururent en masse à la défense de leurs eaux menacées ; à la faveur du combat engagé sur ce point, le corps de réserve escalada la place dégarnie et s'en empara. Pendant huit jours ce fut un horrible pillage ; tout ce qui pouvait porter une arme fut massacré ; toutes les femmes et même les petites filles furent violées ; toutes les maisons furent détruites, et les vainqueurs ne se retirèrent qu'après avoir mis le feu aux magasins à dattes. Ils n'avaient pu découvrir cependant toutes les cachettes où les habitants de la malheureuse ville avaient enfoui leur argent, et beaucoup retrouvèrent leur petit trésor où ils l'avaient caché, sous les conduits des eaux. Les magasins d'approvisionnement étaient d'ailleurs si abondamment pourvus, qu'on put retrouver assez de dattes pour suffire aux premiers besoins. En face de cette calamité publique, la Djemâa (assemblée des notables) rendit un décret par lequel il était ordonné à chacun de déclarer ses ressources et de les mettre à la disposition de tous. Des distributions furent faites ; les tribus arabes des environs qui commercent avec Timimoun, et dont l'intérêt était de venir à son secours, lui apportèrent des grains, des moutons, etc. ; quelques mois après, enfin, elle renaissait de ses ruines et commençait à vivre.

Cependant la Djemâa avait envoyé des émissaires se plaindre à l'empereur de Maroc, de qui relevaient à la fois Timimoun et les Berbères ; mais avec la meilleure volonté du monde, Moulay Abd-er-Rahmân n'aurait pas pu atteindre les coupables qui, par leur position, échappent complétement à son autorité, et dès ce moment Timimoun

a cessé de lui payer des impôts; elle s'est déclarée indépendante.

Maintenant tout à fait reconstruite, elle est comme autrefois un des grands centres de commerce du Sahara.

Timimoun est gouvernée, comme toutes les villes principales des cinq circonscriptions du Touât, et comme presque toutes les villes du Sahara, par une Djemâa (assemblée des notables) qui se compose des principaux habitants de chaque quartier, sous la présidence du plus influent d'entre eux.

La Djemâa impose et prélève des amendes, bannit ou bâtonne les coupables, mais n'applique la peine de mort en aucun cas.

L'assassin paye le prix du sang (*dïa*) à la famille de la victime, et il est banni pour une année ; s'il est insolvable, il est banni à perpétuité. La *dïa* est de quatre cents douros.

Le voleur est exposé sur une des places publiques, couché sur le dos, les jambes passées dans deux trous pratiqués dans un mur, et chaque passant lui applique un certain nombre de coups de bâton sur la plante des pieds, jusqu'à ce qu'il avoue son crime et qu'il restitue l'objet volé.

Les adultères sont punis de la bastonnade.

Lorsqu'un individu en a blessé un autre avec un instrument tranchant, la Djemâa désigne l'un de ses membres pour aller constater la gravité de la blessure et fixer l'amende que le coupable doit à la victime : on procède à cet examen en mesurant la plaie dans sa longueur et dans sa profondeur avec un instrument nommé *kias-ed-dem*, la mesure du sang, sur lequel sont marqués des degrés très-rapprochés les uns des autres ; une blessure d'un degré se

paye deux douros; de deux degrés, quatre douros, ainsi de suite.

Les déclarations de guerre, les prises d'armes, les conditions de paix, toutes les affaires d'intérêt général sont traitées en conseil par la Djemâa; elle veille également au maintien de l'ordre intérieur et pourvoit aux besoins des pauvres et des voyageurs, en prélevant chaque année pour eux, sur la récolte des riches, un régime de dattes par dattiers. Ces provisions de l'amour de Dieu sont distribuées par les marabouts aux malheureux de chaque quartier.

Le Mariage.

Pendant notre séjour à Timimoun El Hadj Mohammed ben Mhadi, chef de la Djemâa, maria sa fille au fils du cheikh Allal, du quartier des Ouled Mendjour, et tous les gens de la caravane assistèrent à la noce.

Messaoud ben Allal aimait, depuis longtemps déjà, la fille de Hadj Mohammed, qu'il avait vue dans les jardins où tous les habitants de la ville vont chaque soir prendre le frais et s'égayer à la promenade, aux sons des instruments de musique et aux chansons des improvisateurs. — C'est une habitude dans tous les ksours du Sahara, et particulièrement dans ceux du Touât, où les mœurs sont si faciles qu'il n'est pas rare d'entendre un vieillard dire à ses enfants : « Allez, allez, jeunes gens, vous amuser avec les jeunes filles. » Les Arabes des douars sont de mœurs un peu plus sévères; « mais tous ont cependant beaucoup d'amour dans la tête et dans le cœur [1], » et les aventures

[1] Quelques critiques nous ont reproché d'avoir, en ce sens, altéré la vérité dans notre ouvrage *le Sahara algérien*. Mais l'identité des

scandaleuses ne sont pas, sous la tente, moins fréquentes que dans la maison.

Quelques différends de famille s'opposaient seuls au mariage des deux enfants; mais, à force de présents et de bonnes paroles, Messaoud réussit à mettre dans ses intérêts la mère de la jeune fille. Des amis communs intervenant ensuite, les chefs des deux familles se réconcilièrent, et, toutes difficultés aplanies, Messaoud envoya, selon l'usage, un de ses parents demander à cheikh Allal s'il voulait lui donner sa fille et à quelles conditions.

— A la condition, répondit cheikh Allal, que Messaoud me fera présent de 100 douros, d'une Négresse, et qu'il donnera pour dot à ma fille des bracelets de bras et de pieds en argent, deux pièces d'étoffes du Soudan de dix coudées, deux haïks fins, des pantoufles de Fâss, 40 guessaa [1] de blé, 20 guessaa d'orge, 6 pots de beurre, des clous de girofle, du serghrina [2], du koheul [3], et des parfums à l'usage des femmes. — Je la doterai, moi, de deux tapis de Fâss, de peaux de buffles tannées du Soudan et d'une haïba [4] en peau de lerouy, avec sa serrure.

Messaoud et son père acquiescèrent sans hésiter à cet

renseignements que nous ont donnés les voyageurs arabes ne nous fait point craindre d'avoir calomnié les populations sahariennes.

[1] Le guessaa est un grand plat à kouskoussou qui peut contenir une vingtaine de jointées de blé. Ces plats sont généralement faits d'une seule rondelle de tronc d'arbre. On en fait au Soudan avec des peaux de buffle.

[2] La serghrina est une racine odorante dont on use contre la fièvre.

[3] Le koheul est l'antimoine ou la galène dont on se noircit les paupières.

[4] L'haïba est un sac en cuir où les femmes enferment leurs objets de toilette; les plus élégants sont faits avec la peau tannée d'un lerouy.

arrangement, qui fut le jour même écrit par le cadi, et, dès le lendemain, quinze ou vingt femmes, parentes de Messaoud et amies de sa famille, se rendirent chez la fiancée pour la féliciter et lui remettre son cadeau de noce.

La jeune fille, sa mère, ses parentes et ses amies, élégamment parées, accueillirent le cortége par de grands cris de joie et par ces retentissants *you you you* dont les femmes animent les fêtes, en lançant leurs voies aiguës d'un seul jet et en se frappant légèrement la bouche avec la main par saccades précipitées. Les présents, étalés sur des tapis étendus à terre, furent ensuite curieusement examinés; et, selon que chaque objet était plus ou moins riche ou plus ou moins merveilleux, de nouveaux cris et de nouveaux *you you* éclataient dans l'assemblée et témoignaient jusque chez les voisins de la magnificence du fiancé.

Au moghreb [1], pendant que les femmes soupaient dans une pièce, le cheikh Allal, El Hadj Mohammed, Messaoud et leurs amis soupaient dans une autre avec du kouskoussou à la poule, au mouton et à la citrouille, des viandes rôties, des dattes, et du lait frais. Des musiciens et des chanteurs, assis à la porte de la maison où se pressait la foule, jouaient du tambour à main et de la flûte en roseau, et chantaient des chansons joyeuses.

Un peu après l'euchâ [2], les femmes, plus animées, sortirent précipitamment de la maison, entourèrent les musiciens et se mirent à danser. A ce signal attendu, les convives de cheikh Allal saisirent leurs fusils, se ruèrent pêle-mêle au milieu des danseuses et les saluèrent au bruit de la

[1] C'est l'heure où le soleil se couche.
[2] Deux heures après le oucher du soleil.

poudre. Ce fut une confusion générale jusque dans les jardins extérieurs, où cette foule tumultueuse, à chaque pas accrue par les curieux, alla terminer la soirée. Quelques heures plus tard enfin, les femmes regagnèrent la chambre de la fiancée, où l'usage veut qu'elles passent la nuit; et les coups de fusil, de plus en plus rares, attestèrent bientôt que tous les jeunes gens rentraient chez eux.

Le lendemain, Messaoud, vêtu de ses plus beaux habits, armé de ses armes les plus riches et suivi de tous ses conviés, armés et vêtus comme lui, quitta sa maison de bonne heure et se dirigea vers celle de son beau-père pour *enlever* sa fiancée. Car, malgré l'acte de mariage dressé par le cadi, une femme ne doit sembler céder qu'à la force pour quitter sa famille.

Les amis de cheikh Allal, groupés autour de lui, devant sa porte, attendaient les assaillants et les saluèrent par de grands cris. — Alors le jeu de la poudre commença. Les éclairs et les détonations des fusils enveloppèrent les combattants d'un nuage de fumée, et ce fut une lutte corps à corps, un pêle-mêle de ghrazia, jusqu'à ce que Messaoud, enfin victorieux, eut rallié sa troupe sur le seuil de la maison; un instant après, la jeune fille en sortit entourée de ses amies et de ses parentes, montée sur un mulet caparaçonné d'un tapis à franges, conduit par deux Nègres, l'un à droite, l'autre à gauche de la bride.

Une mariée nouvelle ne doit point toucher la terre de chez elle chez son mari; celles qui ne sont pas assez riches pour faire ce voyage, ainsi que le fit la fille de cheikh Allal, le font sur le dos d'un esclave.

Messaoud, en homme bien élevé, s'approcha de sa fiancée, lui mit la main sur la tête et l'accueillit ainsi :

« O maîtresse de la maison, que Dieu me bénisse avec toi ! Que les tresses de tes cheveux me soient heureuses ! » La jeune fille rougit sans lui répondre[1] et regarda sa mère, qui se précipita vers elle et lui dit :

« Vous allez quitter ceux dont vous êtes sortie, vous allez vous éloigner du nid qui vous a si longtemps abritée, d'où vous vous êtes élancée pour apprendre à marcher ; cela pour vous rendre chez un homme que vous ne connaissez pas, à la société duquel vous n'êtes pas habituée.

» Je vous conseille d'être pour lui une esclave, si vous voulez qu'il soit pour vous un serviteur.

» Contentez-vous de peu. Veillez constamment sur ce que ses yeux pourraient voir, et que ses yeux ne voient jamais d'actions mauvaises.

» Veillez à sa nourriture, veillez à son sommeil : la faim cause l'emportement, l'insomnie donne la mauvaise humeur.

» Ayez soin de ses biens, traitez avec bonté ses parents et ses esclaves. Soyez muette pour ses secrets.

» Lorsqu'il sera joyeux, ne vous montrez pas chagrine.

» Lorsqu'il sera chagrin, ne vous montrez pas joyeuse.

» Dieu vous bénira ! »

La population entière du quartier, hommes, femmes, enfants, vieillards, accourus à ce spectacle, les uns lançant la poudre, les autres agitant leurs mouchoirs, crièrent tous à la fois : Dieu vous bénisse ! Dieu vous bénisse ! et s'ébranlèrent confusément au signal du départ.

Cette bruyante fantazia fit escorte au jeune couple jus-

[1] Quand la mariée est une veuve, elle répond : « S'il plaît à Dieu, tu deviendras le père de nombreux enfants qui seront la force de notre maison. »

qu'à la maison de Messaoud, dont la porte s'ouvrit pour lui seul et sa femme. A peine était-elle refermée cependant, que deux jeunes gens, arrivant au pas de course, y frappèrent avec autorité. C'étaient deux ouzra (visirs) que la mère de la mariée envoyait à son gendre pour le supplier d'épargner sa fille. — Ils furent introduits, mais leur visite ne fut pas longue; et quand ils ressortirent, les mariés étaient dans la chambre nuptiale.

Les coups de fusil et les *you you* éclatèrent alors plus précipités et plus frénétiques.

L'oreille n'a point entendu et l'œil n'a point vu ce qui se passait à l'intérieur.

Au meguil[1], cinq ou six esclaves de Messaoud, nègres et négresses, et ses serviteurs, arrivèrent chargés de guessaa, de kouskoussou, de moutons entiers rôtis, de reghrida, de dattes, de lait aigre et de lait frais, qu'ils déposèrent sur des nattes en palmier devant la foule assise dans la rue. Après ce repas, où mangèrent plus de trois cents bouches, la maison fut librement ouverte aux curieux, qui s'y précipitèrent pour aller saluer la mariée. Elle était assise sur un tapis, richement parée, mais les cheveux flottants; et pendant les sept jours que dura la fête, elle reçut ainsi tous ceux qui voulurent l'aller visiter ou la complimenter.

En toute autre circonstance, une femme ne peut laisser voir sa chevelure sans commettre un péché. L'usage ne lui permet pas non plus, avant ces sept jours écoulés, d'aller visiter son père; le marié ne peut lui-même embrasser le sien qu'à la dérobée et que sur le derrière de la tête, sans en être pour ainsi dire aperçu.

[1] Heure de la méridienne.

Au huitième jour, le couple rentre dans la vie commune, et la mariée reçoit de son père une ou deux esclaves négresses, un ou plusieurs dattiers, selon qu'il est plus ou moins riche; et de son beau-père, selon qu'il est plus ou moins généreux, des étoffes, des parfums et des bijoux.

Tous les mariages des Touâti ne sont pas aussi brillants que le fut celui de Messaoud, mais tous se font avec les mêmes cérémonies à peu près; la coutume les a consacrées.

Dans le Touât, comme ailleurs, un homme craignant Dieu n'épouserait pas une femme dont la santé serait défaillante et dont le corps ne promettrait pas de nombreux enfants.

On raconte qu'El-Hadjadj écrivit un jour à son ami El-Hakem Ben Ayoubi :

« Cherchez et trouvez une femme pour mon fils. Je la veux belle de loin, agréable de près, noble parmi ses compagnes, de bon caractère pour tous, aimante pour son mari. »

— « Je l'ai trouvée, lui répondit El-Hakem, mais elle a la gorge très-prononcée. »

Et voici la réponse d'El-Hadjadj :

« Envoyez-la-moi sans retard; une femme n'est accomplie que si sa gorge est ainsi : elle réchauffe son mari et rassasie ses enfants. »

Dieu a dit : « Contractez mariage avec celles des femmes qui sont portées vers vous, et prenez jusqu'à quatre femmes; vous pourrez les choisir entre celles qui sont sous votre dépendance et même entre vos esclaves, pourvu que les conditions voulues soient en elles. »

Le Prophète, un jour qu'il était entouré de jeunes gens, expliqua la parole de Dieu par ces paroles :

« Que ceux d'entre vous qui sont assez riches pour nourrir une ou plusieurs femmes se marient : le mariage dompte le regard de l'homme et règle la conduite de la femme.

» Que les autres jeûnent souvent : le jeûne mortifie les sens et réprime leurs déréglements.

» Lorsqu'un homme se marie, le démon jette un cri terrible ; tous les siens accourent. — Qu'avez-vous, Seigneur? lui disent-ils. — Un mortel vient encore de m'échapper, répond Satan au désespoir.

» Préférez la femme à peau brune, car elle est féconde, à la femme trop blanche qui peut être stérile. — Je veux qu'au dernier jour mes fidèles soient nombreux.

» Protégez la femme, car elle est faible.

» Mariez-vous jeunes : la femme fuit la barbe blanche comme la brebis le chacal. »

Le Divorce.

Mais par cela même que le Prophète a prescrit le mariage, dans le but unique de multiplier les croyants, il a dû permettre à l'homme de répudier sa femme, lorsque l'aversion s'est mise entre eux, soit pour les défauts du corps, soit pour les défauts de l'esprit.

Si pourtant un mari peut se défaire de sa femme en lui disant simplement :

« Va-t'en, tu es divorcée, »

la femme ne perdra sa dot que si, par sa conduite, elle a justement motivé cette séparation.

Lorsqu'un musulman a deux fois déjà divorcé avec sa femme, et que deux fois il l'a reprise après le temps légal expiré (trois mois et dix jours), si, par caprice, par dépit ou par humeur, il se laisse emporter à lui dire :

« Votre corde est sur votre dos ;
» Vous êtes hors de moi ;
» Vous êtes un péché pour moi ;
» Je le jure par le troisième divorce, »

il en est, selon la loi, séparé de nouveau, et il ne pourra la reprendre qu'après qu'elle aura été épousée et répudiée par un autre homme. — Mais un mari jaloux éludera la loi en choisissant lui-même son successeur momentané qui, pour un petit cadeau, s'il est pauvre, ou par obligeance, si c'est un ami, couchera, comme il est prescrit, avec la femme, ne la touchera point, et la fera libre un moment après en la répudiant.

Si le Prophète a rendu le divorce aussi facile, c'est qu'il a voulu que l'homme et la femme fussent toujours à l'égard l'un de l'autre dans l'union, le respect et la dignité, et qu'un mari ne se laissât point aller en vain à l'emportement contre celle qu'il a choisie.

Pour divorcer, l'homme n'est point tenu de fournir des preuves.

En cas d'adultère, son serment suffit au cadi.

Si pourtant il produisait des témoins, ces témoins devraient dire : « Nous avons vu. »

Cet état de choses constitue le *zena*, et la femme peut être punie de mort.

Quand l'acte de mariage impose aû mari des conditions, et qu'il refuse de s'y soumettre, le droit est à la femme de provoquer le divorce devant le cadi.

Si encore elle arrive chez le cadi, et devant lui retourne ses souliers la semelle en l'air, il a compris cette formule symbolique d'une accusation que la pudeur n'ose avouer, et le divorce est prononcé.

Dieu a dit : Dans le mariage, traitez la femme avec bonté ; avec générosité, si vous la répudiez.

Malgré l'amour que Messaoud et sa femme avaient l'un pour l'autre, je ne serais pas étonné d'apprendre qu'ils se sont séparés, car il n'est point de pays où les divorces soient plus communs que dans Touât[1] ; ou que l'un des deux est mort, car leur noce fut marquée par un accident de mauvais augure.

A la promenade du premier soir dans les jardins, un jeune homme tomba du haut d'un palmier et se cassa la jambe. Je le vis à mon retour du Soudan. Il était alors tout à fait guéri ; mais il avait beaucoup souffert pendant quarante jours qu'avait duré sa maladie. A force de lui masser la jambe et de la tirer, on l'avait ramenée d'abord à sa longueur naturelle ; on l'avait entourée d'une pâte faite avec du plâtre fin, du henna pilé et des blancs d'œufs. Sur cet appareil, qui se dessèche promptement comme du mortier, on avait placé une couche de coton, et, sur ce coton, quatre planchettes de palmier emboîtant le membre, du genou à la cheville. Une forte ligature maintenait le tout.

[1] El Aïachi confirme ce fait (ouvrage déjà cité), page 27.

Pendant les premiers jours, et à mesure que la pâte de plâtre se desséchait, le malade souffrait d'horribles douleurs : une inflammation s'était déclarée en haut et en bas de la ligature, et, matin et soir, on y mettait le feu avec un couteau rougi. Au septième jour cependant les planchettes et la couche de coton furent enlevées; et, comme la suppuration s'était établie sur différents points, indiqués par des taches à travers le premier appareil, on mit tous ces foyers purulents à nu en détachant légèrement avec un couteau bien affilé les portions de plâtre qui leur étaient superposées. Chacun d'eux fut ensuite recouvert d'un onguent composé de gomme blanche délayée, de miel et d'une herbe pilée, appelée chenegoura, qui a la propriété de calmer si promptement les douleurs, que le malade s'endormit presque aussitôt. On recommença ce pansement tous les deux jours, sans cesser de mettre le feu matin et soir au genou et à la cheville, « car le feu ôte le poison des nerfs. »

Au vingt et unième jour, le calus était formé, et le maade put se tenir debout, soutenu par deux de ses amis, « comme un enfant; » au vingt-huitième, il marchait seul, mais avec deux bâtons; au quarantième, il pouvait sortir; n'avait plus qu'à refaire sa chair, amaigrie par le jeûne, car il n'avait rien pris pendant si longtemps, que du bouillon de mouton ou de poule, quelques dattes, un peu de galette et du miel. — Point de viandes, pas même de légumes. *Il n'avait pas dû sentir le goût d'un jardin;* et pour lui laisser l'esprit complétement libre, les femmes avaient été sévèrement exclues de sa chambre.

Cette méthode de guérison est généralement appliquée à toutes les fractures et réussit presque toujours heu-

reusement. Les tobba (médecins) du Touât sont, au reste, très-renommés : ils ont des remèdes contre toutes les maladies, et savent même atténuer les terribles effets de la petite vérole. Ils procèdent à cette opération en recueillant avec une touffe de laine la déjection purulente d'un bouton sur un individu, et en l'inoculant par frictions sur un autre, dans une incision légèrement faite entre le pouce et le premier doigt de l'une de ses mains. — Ainsi transmise, la maladie n'est que très-peu cruelle et ne laisse point de traces.

Mais ce qui vaut mieux que leurs remèdes, ce sont les amulettes de leurs marabouts; car beaucoup d'entre eux sont de grands saints, et *Dieu est meilleur médecin que les hommes.*

Nous étions depuis onze jours à Timimoun, quand la caravane de Tidikeult arriva. — Elle était de deux cents chameaux, chargés d'étoffes et de peaux tannées du Soudan; elle apportait, de plus, un peu de poudre d'or; mais la tête de sa richesse était deux cents Nègres ou Négresses. Il lui fallut dix jours pour se défaire de ses marchandises; et, quand elle fut sur son départ, nous nous tînmes prêts à la suivre à Insalah.

Le khebir qui la conduisait se nommait El-Hadj Ahmed. Cheggueun et lui s'étant entendus, ils nous réunirent le soir même pour s'assurer si nous avions terminé nos affaires et si nous étions prêts à reprendre le voyage.

« O mes enfants, » nous dit ensuite El-Hadj Ahmed, à qui Cheggueun avait laissé l'honneur de la parole, par déférence pour sa barbe blanche et son titre de hadj (pèlerin de la Mekke) : « O mes enfants, c'est le Seigneur Dieu

qui vous a réunis : avec sa grâce, nous arriverons heureusement au terme de notre route. Vous voici frères, vivez en frères : que toutes les chances, bonnes ou mauvaises, soient mises en commun entre vous ; aidez-vous les uns les autres, et vous réussirez ! »

Il ouvrit ensuite le livre de Sidi Abdallah, et, l'élevant à hauteur de sa tête : « Jurez par ce livre saint, ajouta-t-il, que chacun est le frère de tous, — que tous nous ne faisons qu'un seul et même fusil, et que si nous mourons, nous mourrons tous du même sabre. »

Et tous nous le jurâmes de la bouche et du cœur.

Nos deux khebirs lurent ensuite le Fathha sur nous, pour bénir cet acte d'association, que nous consacrâmes en nous embrassant les uns et les autres.

Nous allâmes ensuite remercier Sid el-Hadj Mohammed bel Mahdi et les principaux habitants de Timimoun pour la généreuse hospitalité qu'ils nous avaient donnée.

Notre départ avait été fixé au lendemain matin ; nous ne pûmes cependant partir qu'à deux heures de l'après-midi ; car, bien que tout le monde se crût préparé, chacun avait pourtant oublié quelque chose ; encore fûmes-nous obligés de laisser en arrière les plus imprévoyants. Mais comme nous ne pouvions aller coucher plus loin, ils nous rejoignirent aisément à la halte du soir dans la plaine de El Hadeub, à trois lieues de la ville.

C'est un endroit aride et sans eau, où ne s'arrêtent point ordinairement les caravanes.

Nos deux khebirs ayant planté leurs tentes, nous nous rangeâmes en cercle autour d'eux dans l'ordre que j'ai déjà décrit. Mais comme nous nous étions augmentés de

deux cents chameaux environ, nous nous étendions sur un très-vaste espace.

Bien que très-près de Timimoun, et pour cette raison-là même, nous fîmes bonne garde pendant toute la nuit; car, autour de tous les grands centres et des marchés les plus fréquentés, l'appât d'une heureuse aventure ou d'un coup de main facile attire les voleurs et les bandes pillardes, et nous avions à redouter les Aribs, les Daou Bellal, les Kenanema, les Guedoeu et les Khenafsa, tribus arabes ou berbères des environs, toujours à l'affût des voyageurs.

Notre nombre les effraya sans doute, car aucune ne vint à nous. Au point du jour, nous nous mîmes en marche dans un ordre nouveau. Quand une caravane est faible, elle fait sa force en marchant compacte; mais quand elle est nombreuse, elle se fractionne par groupes à la file, à cent cinquante ou deux cents pas d'intervalle, pour éviter le choc des chameaux entre eux; pour que, si l'un d'eux s'abat, il ne soit point foulé par ses voisins; pour qu'on puisse le relever et le recharger facilement; pour éviter enfin d'être suffoqués, bêtes et gens, par la poussière et par le sable. Cet ordre ne nuit en rien d'ailleurs à la nécessité de protection commune; car au premier signal les diverses fractions auraient bientôt fait masse. Nous nous divisâmes donc par petites bandes de quarante chameaux, échelonnées à distance égale. Derrière chacune d'elles suivaient à pied quelques-uns d'entre nous, qui veillaient au bon ordre et piquaient les chameaux trop lents; service pénible et fatigant dans les sables et pour lequel nous étions commandés tour à tour. Nous gardâmes cet ordre de marche à compter de ce jour jusqu'au Soudan, si ce

n'est pourtant dans les défilés du Djebel Hoggar, où nous ne pouvions passer qu'un à un.

Zaouïa Sidi Omar.

A midi, nous étions en vue de Zaouïa Sidi Omar, assez joli village dans la circonscription d'Aougueroute, sous les murs duquel nous campâmes auprès d'une source abondante, que l'on nomme Aïn el Foukara [1] A peine étions-nous arrivés que les gens du village, d'abord venus à nous en curieux, nous parlèrent d'affaires. — Si nous l'avions voulu, en un moment nous aurions pu leur vendre toutes nos marchandises ; mais leurs sollicitations échouèrent devant notre résolution bien arrêtée de les emporter au Soudan.

Zaouïa Sidi Omar est protégée par un mur d'enceinte de deux hauteurs d'homme, et crénelé. Comme à Timimoun, et dans presque tous les ksours du Touât, au centre de celui-ci s'élève une petite kasba, où les habitants ont mis leurs objets les plus précieux sous la protection d'une garde permanente, commandée à tour de rôle. En cas d'une attaque de Berbères, tous les citoyens, attirés et retenus dans cette forteresse par le double motif de leur défense personnelle et de la conservation de leurs richesses, seraient forcés d'y faire une bonne résistance ; les intérêts de la cité sont aussi placés sous la sauvegarde des intérêts privés.

A côté de la kasba est la zaouïa de Sidi Omar, le ma-

[1] La fontaine des Pauvres.

rabout le plus vénéré du Touât et l'un des plus vénérés du Sahara.

Sidi Omar était un homme craignant Dieu, bon, hospitalier, très-humble, et qui tenait en mépris tous les biens de ce monde. La bénédiction divine s'était étendue sur lui et le démon ne pouvait rien sur son cœur. On raconte qu'un jour, le père des mauvaises œuvres alla trouver le Seigneur et lui dit : — Seigneur, Sidi Omar est un hypocrite, il affecte de mépriser les richesses par orgueil ; mais, s'il était riche, il aurait, comme un autre, de belles esclaves, des juments superbes et des lévriers de race, des armes brillantes et des habits de luxe; il se plairait aux fêtes, aux chasses, aux fantazia, et se ferait mon serviteur.

— Méchant, répondit le Seigneur, tu calomnies mon esclave le plus fidèle; Sidi Omar est un saint homme, et c'est là ce qui t'irrite contre lui.

— Laissez-moi donc le tenter, reprit Satan, et vous verrez si, dans le cœur, il vaut mieux qu'un autre homme.

— Je le livre à tes tentations, répliqua Dieu, depuis le point du jour de demain jusqu'au lever du soleil ; mais, s'il sort victorieux de tes maléfices, non-seulement tu n'auras plus aucun pouvoir sur son âme ni sur sa personne, mais pour toute sa vie je te ferai son esclave.

Le marché fut ainsi conclu, et, le lendemain au fedjer[1], Sidi Omar était allé, selon son habitude, au puits commun pour y faire ses ablutions avant sa prière, il en retira le seau plein d'argent jusqu'aux bords.

— O mon Dieu, s'écria-t-il, ce n'est pas de l'argent que je te demande, mais seulement de l'eau pour faire mes ablutions.

[1] Point du jour.

Et après avoir vidé le seau sur le sable, il le redescendit dans le puits.

Cette fois il le retira plein d'or.

— O mon Dieu, s'écria-t-il encore, je ne veux aucune des impuretés de ce monde; mais je te prie seulement de me donner de l'eau pour me purifier selon la loi.

Et l'or alla s'entasser à terre sur l'argent.

A la troisième épreuve, le seau revint plein de pierres précieuses.

— O mon Dieu, s'écria le saint homme, en les jetant sur l'or et sur l'argent amoncelés à ses pieds : me faudra-t-il donc faire mes ablutions avec le sable du désert, comme le pèlerin en voyage!

Il avait fait cette invocation, la tête élevée vers le ciel, et quand il reporta les yeux vers la terre, il vit que le monceau d'argent, d'or et de pierreries s'était fondu en une eau claire qui s'écoulait selon la pente du terrain; elle n'a pas cessé de couler depuis : c'est Aïn el-Foukara, la fontaine des Pauvres.

—Dieu est le plus grand! s'écria Sidi Omar; et, se prosternant sur la source miraculeuse, il y puisa des deux mains et fit ses ablutions.

Comme il regagnait sa maison en récitant son deker [1], il vit de loin que deux filles du Soudan, assises devant sa porte, et un Nègre inconnu, tenant par la bride un cheval magnifiquement enharnaché, semblaient l'attendre.

—Quel Sultan est donc venu me rendre visite, à moi pauvre

[1] Prière facultative en dehors des prières obligatoires. — Chaque marabout a son deker particulier. Ce n'est souvent qu'une phrase qu'il répète incessamment.

anachorète? se demanda Sidi Omar; et il hâta le pas pour ne point faire attendre son hôte.

Mais le Nègre vint à la rencontre du saint homme, se mit à ses genoux, le front incliné jusqu'à terre, s'aspergea la tête avec une poignée de sable, comme un esclave du Soudan devant son seigneur, et lui dit :

— Le Sultan de Fâss a entendu vanter tes vertus et parler de ta pauvreté; — il t'envoie de grandes richesses, et je t'ai conduit de sa part les deux jeunes filles que voici, et le plus beau cheval de sa maison. — Je suis moi-même ton esclave.

— Je n'ai pas besoin d'esclaves, reprit le marabout; retourne donc d'où tu viens, rapporte au Sultan de Fâss le cadeau qu'il m'envoie; et dis-lui, après l'avoir remercié, qu'avec la grâce de Dieu, je suis assez fort pour suffire à ma vie.

A ce moment le soleil se levait; un grand cri se fit entendre, les jeunes filles, le Nègre et le cheval disparurent tout à coup sans laisser de traces.

Sidi Omar reconnut alors que la main de Dieu s'était étendue sur lui et l'avait préservé des maléfices du démon.

Ce miracle, qui avait eu des témoins, se répandit bientôt dans tout le Touât; et les hommes craignant Dieu accoururent de tous les pays pour voir le saint marabout et pour lui demander des amulettes ou des prières.

Chaque année maintenant, à l'automne, on fait encore à sa zaouïa le pèlerinage qu'on faisait à sa maison, de son vivant; mais si l'on vante comme autrefois les vertus de Sidi Omar, on ne les imite plus guère, et sa fête, qui dure sept jours et sept nuits, est plutôt un rendez-vous pour le plaisir qu'un rendez-vous pour la prière.

Tel est pourtant le respect religieux dont la zaouïa est entourée, qu'on ne peut en approcher que les pieds nus. Nous ignorions cet usage, et nous faillîmes nous attirer une mauvaise affaire pour n'avoir pas quitté nos pantoufles en allant la visiter; mais notre qualité d'étrangers, et l'empressement que nous mîmes à réparer cette involontaire profanation en envoyant aux marabouts du benjoin et des bougies, nous firent bientôt rentrer en grâce auprès d'eux; et, le soir même, en reconnaissance de notre politesse, ils firent porter à nos chefs des plats de kouskoussou et du leben (petit-lait).

Malgré le bon état de ses murailles et la protection de son marabout, Zaouïa Sidi Omar a été pillée plus d'une fois par les Berbères ses voisins, et l'on raconte encore que l'un de ces maudits de Dieu a tué la fille d'un chef de la ville dans la zaouïa même où elle s'était réfugiée. « Si ton Sidi Omar est si puissant, s'écria le sauvage, en couchant en joue la pauvre enfant à genoux, mon fusil ne partira point. » Dieu voulut que le fusil partît, et le sang est encore à la place où il a été versé. Qu'il retombe sur la tête du meurtrier!

Des jardins bien boisés et de nombreux dattiers largement arrosés font des environs un endroit délicieux. Les champs de blé que l'on y cultive à la pioche, et dans lesquels on dirige les eaux par des rigoles, fournissent aux besoins des habitants, qui se nourrissent d'ailleurs presque exclusivement de figues et de dattes.

Par sa position au centre à peu près du Touât, entre les grands marchés de Timimoun, au nord, et du Tidikeult, au sud, et par la richesse de ses produits en dattes, qui sont réputées excellentes, Zaouïa Sidi Omar appelle de nombreux

étrangers. — C'est un des points les plus fréquentés de l'ouest du Sahara.

Les dattiers.

Les dattes qu'on y récolte sont de trois qualités : el hamyra, les rouges; el timasseur, les blanches; el ferrana, les précoces ; ces dernières sont ainsi nommées parce qu'on en fait la cueillette au milieu de l'été; la cueillette des autres se fait à la fin d'octobre. Les dattes el ferrana sont longues et rouges et d'un goût très-agréable, mais elles ne se conservent point. Ce n'est, à vrai dire, qu'un fruit de luxe.

A Ouargla et chez les Beni Mezâb, partout enfin où l'on cultive le dattier, le même arbre ne produit point deux années de suite; — il lui faut une saison de repos pour se refaire de l'épuisement de sa gestation. — Dans l'Aougueroute, au contraire, où sur les douze ou quatorze régimes (hardjoun) de dattes que donne un palmier, on en retranche cinq ou six avant la maturité, l'arbre produit tous les ans. Outre l'avantage d'une récolte périodique assurée, cette méthode de culture a celui de fournir une excellente nourriture aux chameaux, aux chevaux, aux ânes, et même aux moutons du propriétaire. Les régimes surabondants enlevés au mois de mai, alors que la datte est à peine formée, et qui prennent le nom de Belah, sont un excellent engrais pour tous les animaux. Nous en achetâmes pour nos chameaux au prix de trois boudjoux le sac (gherara); car, dans la crainte des voleurs, nous n'osâmes aller aux pâturages, qui sont d'ailleurs assez loin de la ville.

A Ouargla et chez les Beni Mezâb, un bon dattier produit, de deux ans l'un, deux charges de chameau, ou quatre gherara (sacs). Dans l'Aougueroute il n'en produit qu'une et demie, mais, ainsi que nous l'avons dit, cette récolte est annuelle : il y a donc bénéfice de ce côté.

On plante les palmiers de bouture à la fin de mars, et, s'ils sont bien arrosés, ils commencent à produire un peu à quatre ou cinq ans; s'ils le sont mal, ils ne produisent point avant huit ou dix. Les soins à leur donner sont incessants : au printemps, il faut les sarcler et relever la terre en entonnoir au pied de chacun d'eux pour y faire séjourner les eaux. — A la saison de la récolte, un homme grimpe sur l'arbre pour en cueillir les régimes, opération dangereuse et fréquente en accidents : les chutes d'aussi haut sont souvent mortelles, et les blessures que font les fortes épines des djerid aâdafa, qu'il est presque impossible d'éviter, s'enveniment souvent et sont toujours fort douloureuses. Les plus riches propriétaires de dattiers font faire ces travaux par des domestiques (khammas) à qui l'on donne le quart de la récolte et la moitié du bois d'*émondage*.

Au fur et à mesure que l'on cueille les dattes, on les emmagasine dans des chambres bien fermées, où elles se conservent d'autant plus longtemps qu'on les a laissées dessécher plus ou moins sur l'arbre.

Ce fruit précieux fait la richesse de ceux qui le récoltent : — En échange de nos dattes, disent-ils, les Arabes nous donnent des grains, de la viande, du beurre, des vêtements; — nous vivons de nos palmiers comme ceux de la tente vivent de leurs troupeaux; c'est la tête de notre fortune.

Les habitants de l'Aougueroute sont de sang plus mêlé

encore que les habitants de Timimoun. Je n'ai vu de blanc pur chez eux que leur chef, Sid el-Hadj Abd-el-Kader, marabout de la Zaouïa de Sidi Omar, et l'un des plus riches propriétaires du pays. — Il possède sept à huit cents dattiers. Mais Dieu a mis sa richesse en bonnes mains. Les malheureux le savent bien.

Le lendemain de notre arrivée nous repartîmes de bonne heure pour aller camper auprès de Kasba el-Hamera, où nous arrivâmes vers les deux heures. Nous y prîmes position auprès d'une source appelée Aïn Zerga (la source Bleue); mais, comme à Zaouïa Sidi Omar, et pour les mêmes raisons, n'osant point conduire nos chameaux aux pâturages, nous leur donnâmes des dattes *belah*.

Kasba el-Hamera est un petit village de cent quarante ou cent cinquante maisons, groupées au milieu de jardins bien plantés et de dattiers. — On y cultive la garance, le henna et du tabac très-estimé.

Zaouïet el-Belbali.

A dix ou douze lieues ouest de Kasba el-Hamera, dans la circonscription du Touât, est situé le ksar de Timmi, célèbre par sa zaouïa, qui, du nom de son fondateur, est appelée Zaouïet el-Belbali.

El-Belbali vivait encore il y a sept ou huit ans; c'était un savant marabout dont les ouvrages sont en grande réputation dans le Maroc et jusqu'à la Mekke, d'où les plus saints tolbas venaient le consulter, car la sagesse était en lui.

Toujours acceptées sans conteste, ses décisions sur les questions les plus débattues et les plus difficiles en morale,

en justice, en religion, sont estimées par tous les musulmans du Cherg et du G'harb [1].

Celle qui, la première, attira l'attention sur lui, est surtout citée comme une inspiration de l'esprit de Dieu; j'en tiens le récit du cadi même de Kasba el-Hamera, qui a longtemps vécu dans l'amitié d'El-Belbali.

— Une femme berbère, m'a-t-il dit, avait épousé deux hommes à l'insu l'un de l'autre; car, dans le contrat de mariage de chacun d'eux, il avait été stipulé, pour l'un, qu'il n'aurait entrée chez elle que du lever du soleil à la nuit, et, pour l'autre, qu'il ne pourrait la visiter que de la nuit tombante au lever du soleil. Deux cadis, qui ne se connaissaient point, avaient, en toute bonne foi, consacré cette double union selon le rit musulman, sans s'être inquiétés de la condition bizarre qu'imposait à l'époux la capricieuse mariée. — Ce n'était pas leur affaire, il suffisait que l'intéressé consentît à s'y soumettre.

Toute précaution ainsi prise pour que l'entrée ni la sortie du mari du jour ne pût jamais coïncider avec l'entrée ou la sortie du mari de la nuit, ce ménage à trois vivait en paix, et rien ne semblait devoir en troubler l'heureuse harmonie, quand la femme, un matin, fut prise par les douleurs de l'enfantement. Sans hésiter, malgré cette position critique, elle fit prévenir chacun de ses maris qu'il eût à lui envoyer aussitôt une accoucheuse; mais, avec l'accoucheuse, tous les deux arrivèrent impatients d'embrasser le nouveau-né.

— Musulman du mensonge, se dirent-ils l'un à l'autre,

[1] L'est et l'ouest.

sors de cette maison, toi qui respectes assez peu la loi pour oser violer la chambre de ma femme.

— Si Dieu n'avait pas pris ton esprit, ajoutèrent-ils à la fois, tu laisserais ici ton âme.

— Aucun de vous n'est fou, interrompit la femme, ne vous disputez donc point, et laissez-moi accoucher en paix : vous êtes tous les deux mes maris. »

Frappés d'étonnement, ces pauvres hommes se regardèrent immobiles, et, laissant là leur femme entre les mains des accoucheuses, ils coururent chez le cadi. Tous deux, avec des raisons et des arguments sans réplique possible, exposèrent leurs droits à la paternité litigieuse dont ils réclamaient l'honneur.

Le cadi, longtemps embarrassé, rendit enfin ce jugement : « Si l'enfant naît pendant la nuit, qu'il appartienne au maître de la nuit ; s'il naît pendant le jour, qu'il appartienne au maître du jour. »

— Qu'il en soit ainsi, dirent les deux maris. Mais l'enfant naquit le soir même, justement au coucher du soleil, et la sentence devint, par cet incident, d'une application impossible.

El-Belbali, d'ailleurs, avait avancé dans son école, devant tous ses disciples assemblés, que la difficulté n'avait pas été suffisamment résolue, et d'un commun accord il fut arrêté qu'on s'en remettrait définitivement à la sagesse du marabout.

Il fit donc venir à lui les deux hommes, la femme et l'enfant, et le meilleur tebib (médecin) du pays. — Voici trois œufs vidés, ou plutôt trois coquilles d'œufs, d'un poids parfaitement égal, dit-il au tebib ; tu vas les rem-

plir, ces deux-là d'abord, chacun avec le sang de l'un des maris de cette femme, et l'autre ensuite avec le sang de cet enfant.

Le tebib obéit, et quand l'opération fut terminée, El-Belbali se fit apporter des balances et pesa comparativement les deux premiers œufs avec le troisième ; — il résulta de cette expérience que le sang de l'un des deux hommes était plus léger que celui de l'autre, et qu'il était, au contraire, d'un poids identique avec le sang du petit garçon.

« — Au nom de Dieu, je te déclare le père de cet enfant, dit-il à cet homme ; emporte-le, il est à toi. »

La foule accueillit ce jugement avec acclamation, et dès ce jour la réputation d'El-Belbali fut la réputation d'un homme aimé de Dieu.

Les disciples du saint marabout augmentant de nombre à toute heure, il fit bâtir une vaste zaouïa où des tolbas enseignaient la lecture des livres saints et les sciences, dans des appartements séparés. On a vu réunis à ses leçons des gens de la Mekke, de l'Égypte, de Fâss, de Merakech (Maroc) et du Soudan ; et les tribus berbères les plus éloignées envoyaient leurs enfants à sa zaouïa, pour qu'ils y fussent initiés aux secrets de sa sagesse.

El-Belbali n'a laissé qu'une fille nommée Messaouda, à laquelle, de son vivant, il a donné sa science, et qu'en mourant il a fait héritière de tous ses biens. Elle est d'une beauté proverbiale ; mais elle se refuse absolument au mariage et ne sort jamais de sa zaouïa, où elle continue les enseignements de son père, et nourrit, comme lui, l'âme et le corps des pèlerins, des voyageurs, des malades et des orphelins. Quinze ou vingt Nègres ou Négresses, ses esclaves, partent chaque matin de chez elle et vont sur toutes

les routes, dans toutes les directions, pour attendre les malheureux, leur porter des secours et les amener à la zaouïa, où l'hospitalité leur est donnée. Les offrandes que font les riches à la sainte femme, ses dattiers et ses jardins ne suffisent qu'à peine à cette immense charité.

On vient la consulter de tous les points, comme on venait consulter El-Belbali, et ses décisions, qu'elle revêt modestement du cachet de son père, ne trouvent d'opposants ni chez les parties plaignantes, ni chez les tolbas, ni dans les autres écoles. « Ce qu'elle juge est jugé, ce qu'elle écrit est écrit ; après Messaouda la savante, il n'y a pas à douter. »

Dernièrement, un homme de Ouled Sidi Cheikh[1], nommé Abd el-Kader ben Mohamed ben Kaddour, accusé par ses compatriotes d'avoir guidé les chrétiens aux ksours de Stiten et de Brizina, allait être mis à mort, quand il eut l'heureuse idée d'en appeler au jugement de Messaouda.

On écrivit aussitôt à la taleba (savante), en lui soumettant les griefs de la tribu contre Ben Kaddour, et l'arrêt dont il avait été frappé.

« De temps immémorial, répondit Messaouda, les chrétiens sont les ennemis des musulmans. Or, si celui que vous avez condamné était allé au-devant d'eux, il mériterait sûrement la mort; mais puisqu'il a été forcé, comme prisonnier, et sous peine de la vie, de marcher à leur tête, qu'il soit remis en liberté, car il a subi la nécessité de la guerre. »

Ce jugement sauva la vie de Ben Kaddour[2].

[1] Tribu de marabouts dans les montagnes du Sahara, au sud d'Oran.

[2] Nous tenons ce fait de Ben Kaddour lui-même. Il avait conduit a colonne du général Géry.

En arrivant à Kasba el-Hamera, comme je l'ai déjà dit, nous avions été visiter El-Hadj el-Mançour, chef de la Djemâa qui gouverne la ville, et nous en avions été bien accueillis.

Sur sa recommandation, nous redoublâmes de surveillance pendant la nuit, et cependant le lendemain, à l'heure du départ, deux chameaux nous manquaient; on était venu nous les enlever dans notre camp. A cette nouvelle, nos deux khebirs, sans perdre de temps en imprécations contre les voleurs ou en récriminations contre nos gardes de la nuit, courent chez le chef de Kasba el-Hamera avec deux hommes de la caravane, lui empruntent quatre chevaux, et partent au galop, guidés par les traces de nos chameaux, encore empreintes sur le sable. La journée tout entière se passa dans l'inquiétude; à chaque instant nous regardions à l'horizon si nos amis ne revenaient point. Nous demandions de leurs nouvelles à tous les arrivants. Quelques-uns d'entre nous, bien armés, étaient allés à leur avance, et déjà revenus sans nous en avoir rien appris. A la nuit tombante, enfin, nous les aperçûmes dans un nuage de poussière, pas un d'eux ne manquait, et les deux chameaux, enlevés la veille, les précédaient. — Nous les saluâmes par de grands cris de joie, et quelques minutes après ils étaient au milieu de nous.

Ils avaient fait dix lieues dans l'ouest, jusqu'au Sebkha des Metâarfa, où ils avaient atteint les voleurs. C'étaient des Aribs qui campent auprès des ksours des Metâarfa. Au premier coup de fusil, les lâches s'étaient sauvés à toutes jambes, laissant là leur butin. Les poursuivre, c'eût été s'exposer peut-être à se mettre toute la tribu voisine sur les bras; on les avait donc laissés s'échapper en s'en

remettant à Dieu du soin de leur châtiment. Qu'il les maudisse !

Pour remercier Sid el-Hadj Mançour de l'obligeance qu'il avait mise à nous prêter ses chevaux, et selon l'usage en pareille circonstance, nous lui fîmes cadeau d'un beau bernous d'Alger : ce présent de la reconnaissance prend, en ce cas, le nom de tesmire el kheil (le ferrement des chevaux).

Cet accident nous fit perdre tout un jour ; mais nous partîmes le lendemain de très-grand matin, et, laissant à droite tous les villages, nous prîmes le plus court chemin dans la direction d'Insalah. Cette journée fut assez fatigante, par la raison qu'il nous fallut monter et descendre, sur toute la route, une succession de petits mamelons échelonnés entre Kasba el-Hamera et Djebil, où nous campâmes, à l'ouest du Djebel-Batten.

Ce pays est boisé de genêts (reteum) et de cédrats ; nous y levâmes plusieurs troupeaux de gazelles, des lièvres, des lapins, et, toute la journée, nous y fûmes suivis par des nuées de corbeaux ; mais, pressés que nous étions d'arriver, nous ne leur fîmes point la chasse.

Djebil n'est point un endroit habité, mais un simple lieu de station pour les caravanes ; — les chameaux y trouvent de bons pâturages de *derine*, de *semaghr* et de *nessy*. Cependant l'eau y manque absolument, et ceux qui n'en ont pas fait bonne provision sont forcés d'aller abreuver leurs chameaux au Puits de l'Esclave, *Hassy el Ousif*, situé sur la gauche, à une assez grande distance. Nos outres étaient pleines, et nous n'eûmes point à faire cette corvée.

Un de mes cousins nommé Mohammed, qui avait bu de l'eau à même la peau de bouc, et sans lui faire prendre

l'air un moment dans la tasse, fut atteint d'une fièvre violente et de diarrhée.

Nous consultâmes Cheggueun sur l'état de Mohammed; il lui fit avaler une décoction de henna qui soulagea presque immédiatement notre malade. Il faut savoir souffrir la soif en voyage, les buveurs ne vont pas loin :

« Ils sont comme les grenouilles : à peine sortis de l'eau, ils meurent; — ne les emmenez point en caravanes, c'est autant de pâture pour les oiseaux de proie et les chacals. »

A la levée du camp, je plaçai mon cousin sur un bon chameau, où je lui fis un lit entre les sacs, et quand, sur les deux heures de l'après-midi, nous arrivâmes à Ksar ouled Zenân, près d'Aoulef, dans la circonscription de Tidikeult, il était beaucoup mieux.

Deux autres ksours, appelés l'un Kasba el-Hamera et l'autre El-Hadj Ahmed, s'élèvent tout près d'Ouled Zenân, et, comme lui, sont arrosés par des sources abondantes; ils forment un triangle au milieu duquel nous campâmes pour mieux assurer notre tranquillité.

Nous avions fait le chemin tout d'une traite, car on dit au Désert : Ed-dif biod, *que l'hôte soit blanc;* ce qui veut dire : Arrive avant la nuit pour te faire reconnaître; et nous fûmes en effet bien accueillis par les gens des trois ksours, qui nous vendirent à très-bon marché des dattes (belah) pour nos chameaux. — Par la protection de Dieu, nous ne les conduisîmes point aux pâturages, car à peine avions-nous installé notre camp, qu'un parti de Berbères, en course aux environs, tomba sur les troupeaux des Ouled Zenân et leur fit une ghazia de deux cents chameaux. Quand la nouvelle en fut apportée par un berger qui s'était

sauvé, les voleurs étaient déjà trop loin pour qu'on tentât de les poursuivre.

Cette halte fut signalée par un autre incident : un homme de la caravane de Tidikeult, oubliant les serments de vivre en frères que nous nous étions faits, se prit de dispute avec l'un des nôtres, à l'abreuvoir, et le frappa si violemment avec son bâton qu'il lui mit la tête en sang. — Heureusement que cette querelle, toute individuelle, ne gagna point de proche en proche comme il arrive trop souvent ; chacun, au contraire, s'empressa de séparer les deux combattants, et on les conduisit à nos khebirs. Celui qui avait frappé, à tort ou à raison, fut condamné à une amende de trois douros, dont l'un pour le battu et les deux autres pour nos khebirs, qui les mangèrent. Cet incident n'eut pas d'autre suite, et la paix générale n'en fut point troublée.

De Ksar ouled Zenân, nous allâmes coucher au petit ksar d'Inkeur, et, le lendemain, à Aïn Sisa, où nous n'arrivâmes qu'à cinq heures du soir. — Nous y trouvâmes beaucoup d'eau, bonne quoiqu'un peu saumâtre, et d'excellents pâturages où nous lâchâmes nos chameaux, qui depuis trois jours n'avaient mangé que des dattes et les maigres buissons de la route.

La nuit se passa sans accident ; mais, le lendemain, à peine étions-nous en marche, que nous vîmes venir à nous quarante cavaliers montés sur des chameaux. Cheggueun se porta bravement vers eux, et quand il en fut assez près, il leur cria d'arrêter. Telle était la puissance de cet homme que tous obéirent ! et nous vîmes qu'une conversation très-agitée venait de s'engager entre notre khebir et les inconnus. — Cela se passait assez près de nous pour qu'il nous fût loisible de les examiner à notre aise. Ils étaient assis sur

leurs selles, les jambes croisées en avant sur le garot du chameau ; de la main droite ils tenaient une longue lance et leur bras gauche portait un grand bouclier ; — un large sabre pendait à leur côté ; celui qui semblait être leur chef avait seul un fusil ; — une ample djellaba noire les enveloppait, et ils étaient coiffés d'une haute chachia rouge autour de laquelle était enroulée, comme un turban, une pièce d'étoffe noire dont l'un des bouts leur voilait la figure et ne laissait voir que leurs yeux.

C'étaient des Touareug qui s'étaient détachés de leurs frères en course, ainsi que nous l'avons su depuis, pour venir abreuver leurs chameaux à Aïn Sisa. Nous les reconnûmes aisément aux descriptions que nous en avions entendu faire, et, dans la prévision d'une attaque probable, nous tînmes nos fusils prêts.

La conversation entre eux et Cheggueun s'animait de plus en plus ; mais tout à coup notre khebir revint à nous. — « Ne craignez rien, mes enfants ; nous dit-il, avec la grâce de Dieu nous sortirons de ce mauvais pas. » Il prit ensuite un paquet de tabac en feuilles d'une vingtaine de livres, et retourna vers la bande ennemie. — Ce cadeau la satisfit sans doute, car un moment après elle s'enfonça vers l'ouest et disparut.

Voici ce qui s'était passé :

Le chef de ces maudits avait reconnu Cheggueun et lui avait dit : « O Cheggueun, Dieu nous a apporté cette prise ; laisse-nous manger ces gens du Tell (car, par mépris, ils appellent les Châambas gens du Tell) ; leur pays est loin, et nous n'avons besoin ni de leurs grains ni de leur laine ; ce sont nos ennemis, pourquoi les épargnerions-nous ? »

Cheggueun leur avait répondu : « Ce que vous voulez là,

ô mes frères, est impossible ; ces gens m'ont donné à manger et à boire, Ils m'ont habillé, leurs chefs me les ont confiés sur ma parole et j'ai juré sur ma tête de les protéger. — Si donc vous êtes mes frères, vous les laisserez avec la paix, et si vous voulez les attaquer vous passerez sur mon corps.

» Arrivés dans le Djebel Hoggar, nous payerons à votre chef, qui est mon ami, le droit des caravanes, ainsi que je l'ai déjà fait si souvent, et, s'il plaît à Dieu, ce ne sera pas la dernière fois que je vous ferai gagner. »

Ces raisons d'intérêt, l'influence dont jouissait Cheggueun, et plus encore sans doute la vive résistance que nous pouvions opposer à cette poignée d'hommes, nous en débarrassèrent ; et ce fut alors que Cheggueun leur offrit le paquet de tabac dont j'ai parlé. Ils voulurent bien s'en contenter, et nous nous estimâmes heureux d'en être quittes à si bon marché.

Ce jour-là nous poussâmes nos chameaux très-vite, et, sans nous être arrêtés, nous arrivâmes, vers les deux heures de l'après-midi, à Insalah, ville principale du Tidikeult ; c'était le but de la caravane avec laquelle nous voyagions. A ce point, chacun de nos compagnons devait rentrer chez lui. — Quand notre installation de campement fut faite, dans un endroit sûr et favorable, entre Insalah et le village de Bel-Kassem, près d'une source nommée Aïn el-Kesyba, nos compagnons se réunirent et vinrent nous saluer.

« O mes frères, nous dit leur khebir, nous sommes arrivés chez nous et vous êtes nos hôtes ; ne hâtez point votre départ, vous ne manquerez de rien ; et quand la caravane qui s'organise pour aller au Soudan partira, vous partirez avec elle. »

La nouvelle de notre arrivée nous avait en effet précédés dans tous les ksours environnants, et dans toutes les tribus arabes du Tidikeult, nos projets de voyage étaient connus, et la réputation de Cheggueun, exaltant les esprits et leur donnant confiance, une grande caravane s'organisait en un lieu nommé Amedry, pour marcher de conserve avec nous.

Insalah (caravane de la Mekke).

Insalah est une ville de cinq ou six cents maisons, avec une Kasba, mais sans muraille d'enceinte. Les habitants donnent pour raison de cette exception, qu'ils sont assez forts de leur alliance avec les Touareug leurs voisins, pour n'avoir point à craindre un coup de main.

Une source nommée Aïn ben Iacoub (la source du fils de Jacob) prend naissance au centre d'Insalah et l'alimente. Du côté du sud, des vergers et des plantations de dattiers dominent la ville; mais, sur les autres côtés, les sables, chassés par le vent, s'amoncellent en vagues jusqu'aux pieds des maisons.

Le chef le plus puissant d'Insalah, qui du reste est gouvernée par une Djemâa, se nomme El-Hadj Mohammed Ould Mokhtar, de la tribu arabe des Ouled Mokhtar, qui vit sous la tente en dehors du ksar, dont elle possède cependant presque toutes les maisons. Nous allâmes le visiter, et, selon l'usage, lui faire les présents de la bienvenue.

C'est dans le Tidikeult surtout que se fait sentir la puissance de l'aristocratie de race. Les habitants des ksours sont presque tous nègres ou mulâtres, et les Arabes qui partagent avec eux le même territoire, les Ouled Mokhtar

particulièrement, qui sont les djouad par excellence, dominent et gouvernent le pays. — Tous les chefs de la Djemâa sont Arabes.

Quelques familles de la tribu des Touareug el-Biod, les *blancs*, qui campent à l'extrémité sud du Tidikeult, se sont installées sous des gourbis auprès d'Insalah ; elles peuvent mettre une soixantaine de chameaux sur pied. — A côté d'elles campe, sous des tentes en peaux, la tribu arabe des Ouled Bou Hamou, qui peut également lever soixante ou quatre-vingts chameaux, et qui partage avec les Touareug l'honneur d'être Makhzen (cavaliers) du chef d'Insalah. — Ce sont des *enfants du péché* dont Mohammed Ould Mokhtar utilise les instincts vagabonds, pour faire la police de tous ses ksours et pour se venger au besoin de ses voisins.

Nous étions depuis deux jours à Insalah, quand Ould Mokhtar et les autres chefs de la Djemâa firent publier par des crieurs que la grande caravane de la Mekke venait d'arriver ; qu'elle s'était arrêtée un peu à l'ouest d'Aoulef, près de la Zaouïa de Moula Haïba, et que la population entière eût à se préparer à aller faire honneur aux pèlerins.

Cette nouvelle mit en mouvement toutes les tentes et tous les ksours, et le surlendemain matin, les Ouled Mokhtar, les Ouled Bou Hamou, les Ouled Bel-Kassem, les Ouled el-Hadj, les Ouled Sid el-Hadj Mohammed, les Deghramecha, les gens de Meliana, de Gousten, des deux Sala, de Zaouïet el-Hadj bel-Kassem, de Fougaret Ezzoua, hommes, femmes, vieillards, enfants, esclaves et serviteurs, à pied, à cheval, sur des chameaux, sur des ânes, tous vêtus de leurs plus beaux habits, prirent la direction

d'Aoulef, au son de la musique et des chansons pieuses, en agitant de petits drapeaux.

L'avant-veille, au Fedjer, la caravane avait mis elle-même en marche ses deux mille chameaux, espacés par groupes de cent ou de cent cinquante, sur une immense étendue, et s'avançait dans un nuage de poussière. Nous la saluâmes à trois lieues à peu près d'Insalah. — A nos cris, l'émir Er-Rekeub, qui la commandait, planta son drapeau et s'arrêta.

Un moment après, les deux foules se confondirent dans un désordre indicible ; c'était à qui baiserait les étriers de l'émir; les parents et les amis s'appelaient à voix pleine; tous les noms musulmans se croisaient à la fois avec les chants des pèlerins, avec les cris des femmes et des enfants suffoqués par la poussière, roulés dans le reflux de cette mer tumultueuse, aux bords de laquelle dansaient les Nègres exaltés par le soleil et par le bruit assourdissant des tam-tams, des tambours et des keghakeb[1]; quelques chameaux effrayés avaient jeté leurs cavaliers à terre, et par leurs beuglements et leur course insensée, ils ajoutaient à la fois à la confusion des clameurs et des masses.

Peu à peu, cependant, ces premiers épanchements calmés, l'ordre se rétablit, et l'émir, entouré de tous les chefs, donna le signal du départ en élevant son drapeau.

Alors, les gens du Tidikeult, les pèlerins et les marabouts se prirent à chanter alternativement :

LA FOULE.

O pèlerins, dans la Chambre de Dieu,
Avez-vous vu le prophète de Dieu?

[1] Castagnettes en fer dont le bruit est assez bien imité par ce mot: *keghakeb*, qui en est l'onomatopée.

LES PÈLERINS.

Nous l'avons vu, nous l'avons vu!
Et nous l'avons laissé dans la Chambre de Dieu;
Il fait ses ablutions, il prie,
Il lit les livres de Dieu.

LES MARABOUTS.

Notre seigneur Abraham est le chéri de Dieu,
Notre seigneur Moïse est le parleur de Dieu,
Notre seigneur Aïssa [1] est l'âme de Dieu,
Mais notre seigneur Mohammed est le prophète de Dieu.

LES PÈLERINS.

Oui, nous avons laissé nos biens
Et nous avons laissé nos enfants
Pour aller voir le prophète de Dieu.

LES MARABOUTS.

Que votre pèlerinage soit heureux!
Ce que vous avez gagné est sans pareil:
Vous avez fait une ghazia sur vos péchés.

Les cantiques ne cessèrent qu'à la halte, entre le ksar des Ouled bel-Kassem et Insalah, au lieu nommé Mekamet el-Hedjadj (la place des pèlerins).

La caravane, jusque-là confuse, fut en un instant campée dans un ordre admirable; tous les gens qui la composaient:

Ceux du Touât,
de Figuig,
de Tafilalet,
de Fâss (Fez),
de Merakech (Maroc),
de Mekueness (Mekinès),
des Ouled Sidi Cheikh,
des Hamyânes, etc., etc.,

1 C'est le nom que les Arabes donnent à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

et des trois tribus berbères, les seules qui fassent le voyage de la Mekke :

Aït Atta,
Aït Dezedeug,
Aït Morkall,

se rallièrent à leurs drapeaux et firent autant de douars à part, tous concentriques à la vaste tente de l'émir Er-Rekeub, qui s'élevait au milieu de ce cercle immense, formé d'autant de cercles partiels qu'il y avait là de tribus diverses.

A peine les chameaux étaient-ils débâtés et entravés autour de chaque douar, que les habitants du pays envahirent le camp, chargés d'outres de lait, de poules, de viande fraîche de chameaux, de dattes, de fèves, de kouskoussou ; ils venaient vendre ces provisions aux pèlerins, ou les échanger contre des marchandises. — Car la caravane qui revenait par les oasis du Désert avait partout fait le commerce et rapportait des chapelets, des pierres précieuses, de l'eau du puits de Zem-Zem [1], de la terre de la Mekke ou de Médine, en petits paquets, des Négresses d'Abyssinie, qui sont très-recherchées dans le Maroc, des Nègres du Bernou, des peaux de buffles tannées, des défenses d'éléphant, des sayes, des cotonnades pour faire des turbans, des draps, des coffres, des peignes à barbe, des bracelets en corne et en verroterie, du corail, des miroirs, de l'antimoine en grande quantité, des épiceries, de l'essence de sandal, du bois de ghromari qui parfume, du souâk qui teint les lèvres en noir ou en rouge, du musc,

[1] On sait que le puits de Zem-Zem est le puits vers lequel un ange conduisit Agar et Ismaïl, égarés dans le Désert.

du zebed, du loubân, des armes, fusils, pistolets, yatagans, des pierres précieuses, de l'or et de l'argent en lingots et de la poudre d'or.

Les principaux marchands d'Insalah entrèrent bientôt en commerce avec les pèlerins, et nous leur achetâmes nous-mêmes ou leur échangeâmes beaucoup d'objets.

L'émir qui commandait la sainte caravane se nommait El-Hadj Ali, de la famille des Ouled Adyeul, qui habite à Aïn el-Hamera, entre Mekueness et Fâss.

Les Ouled Adyeul sont chérifs et dans une telle réputation de vertu, que l'on dit proverbialement de ces marabouts :

Seroual el-mekefoul;
Sendouk el-mahhloul lillah;
Yemechou be ouled el-assoul.

La culotte toujours fermée;
Le coffre toujours ouvert pour Dieu;
Ils ne marchent qu'entourés de gens de race.

Pour éviter à leurs enfants les tentations du démon, les Ouled Adyeul les tiennent enfermés dans la maison paternelle ou dans la Zaouïa jusqu'à l'âge du jeûne (quatorze ou quinze ans), et ils les envoient alors à la Mekke.

Cette famille vénérée fournit de temps immémorial des émirs aux caravanes du Maroc, et cet honneur est la tête de sa réputation.

Car l'émir Er-Rekeub est nommé, par lettres du Sultan, sultan lui-même : il a le droit de vie et de mort, d'amendes et de justice par le bâton sur tous les pèlerins; il a ses kadi, ses khodja (secrétaires), ses chaouchs, ses servi-

teurs et sa musique[1]. Des khebirs éclairent devant lui la route et préparent les campements, et chacune des tribus qui le suivent met un homme de garde auprès de sa personne en marche, et devant sa tente au bivouac, pour attendre et porter ses ordres. Encore tous ces grands biens sont-ils peu de chose, comparés à ceux que Dieu réserve aux émirs qui guident ses serviteurs au pèlerinage.

Après dix ou douze jours de repos à Mekamet el-Hedjadj, la caravane se remit en route et alla camper à Timimoun, d'où chaque pèlerin regagna son pays; et nous, les pauvres voyageurs, nous remerciâmes le Seigneur d'avoir réjoui nos yeux par la vue de ces merveilles.

El-Hadj (le pèlerinage).

Le pèlerinage est du Ferd, c'est-à-dire qu'il est au nombre des pratiques d'institution divine, imposées à tout musulman; il est obligatoire une fois au moins dans la vie; nul croyant, homme ou femme, ne peut s'en dispenser : homme, à moins qu'il ne soit pauvre, esclave, fou, mineur ou maladif, encore un aveugle doit-il l'accomplir s'il peut trouver un guide; femme, à moins qu'une sainte famille ou qu'un homme craignant Dieu ne se trouve point qui lui donne protection dans le voyage.

L'approvisionnement de chaque pèlerin doit pouvoir le conduire jusqu'à la Mekke, et il doit, avant son départ, et pour un an que durera son absence, pourvoir aux besoins de sa famille.

[1] Avoir sa musique est un honneur réservé au sultan seul et aux califats.

Longtemps il a été débattu si le musulman qui, sans raison valable, se dispenserait du pèlerinage, devait être puni de mort; les docteurs de la loi ont enfin décidé que le coupable serait abandonné à la justice de Dieu.

Dans l'ouest, outre tous les ports où s'embarquent chaque année de nombreux pèlerins, isolés ou par groupes, sur des bateaux pêcheurs et de commerce pour longer la côte, de relâche en relâche, de transbordements en transbordements, jusqu'à Alexandrie, et de là se rendre à la Mekke par Suez ou par l'Égypte, les deux points ordinaires du départ des grandes caravanes sont Fâss, dans le Maroc, et Zaouïet Moula Haïba, près d'Aoulef, dans le Tidikeult.

Celle de Zaouïet Moula Haïba part chaque année : elle prend par le grand Désert, le Djebel Mouïdir et le Djebel Foukâs, en payant un droit aux Touareug, le Fezzân, en laissant Ghrat à droite et Ghedamès à gauche, Oudjela ou Djalou [1], Dechour el Djouhala [2], où sont les ruines d'une ville de païens, Masseur (le Caire), Guenna [3], Kosseïr, au bord de la mer Rouge, et Djedda sur l'autre rive.

Celle de Fâss ne part que tous les deux ans; encore arrive-t-il que si les pays qu'elle doit traverser sont agités par des guerres, ou si la disette les a frappés, le sultan la dissout et l'ajourne à l'année suivante [4].

[1] C'est l'Augila de l'antiquité et des cartes modernes.

[2] C'est sans doute Syoua, l'ancien Ammonium, retrouvé et décrit par Brown, Hornemann et Minutoli. — Syoua, Augila et le pays des Garamantes (le Fezzân) étaient, selon Hérodote, la tête de la route qui, partant de Memphis, conduisait au pays des Atlantes (Bilma), « après lequel on ne trouvait plus que des sables; » rien n'a changé que les noms.

[3] C'est le Khench des cartes.

[4] Voir les voyages d'El Aïachi et de Moula Ahmed, traduits par M. Berbrugger et publiés par ordre du gouvernement. On peut suivre

Pendant trois mois, tous les lundis et tous les jeudis, des crieurs publics annoncent au son du tambour, dans toutes les villes du Maroc, le jour où le *Rekeub* doit se mettre en marche.

Ils disent :

« Il n'y a qu'un seul Dieu, et netre seigneur Mohammed est l'envoyé de Dieu!

» Le sultan du Maroc, notre seigneur Moulay Abd-er-Rahmân, fait savoir à ceux qui veulent aller visiter la chambre de Dieu que la caravane partira le 1er du mois de Djoumâl el Oueull.

» Que chacun vienne avec ses chameaux, ses mulets, ses provisions et le plus d'argent possible; le voyage est long, les chemins sont difficiles; il y aura des hommes nus à vêtir, des altérés à faire boire, des affamés à faire manger.

» Prenez vos armes et de la poudre : la bénédiction de Dieu sur ceux qui vous seront hospitaliers, du plomb pour ceux qui vous seront méchants.

» Soyez maîtres de tout événement, et que Dieu veille sur vous. »

Le lieu de réunion est toujours une grande plaine en avant de Fâss; au jour annoncé, le kaïd de la ville, les tolbas et les marabouts des mosquées et des zaouïa, suivis des cavaliers du Maghzen, vont donner aux pèlerins la bénédiction du départ.

L'émir Er-Rekeub les reçoit au milieu du camp, au son

les quatre routes de ces pèlerins, aller et retour, sur la grande carte qui a été publiée avec *le Sahara algérien*.

de sa musique, et quand les crieurs ont ordonné le silence, le kaïd élève la voix et dit :

« Il n'y a qu'un seul Dieu, et notre seigneur Mohammed est l'envoyé de Dieu !

» O vous tous qui allez visiter la Mekke, au nom du sultan notre maître et notre seigneur, je vous le recommande, soyez bons, humains, charitables. Donnez au pauvre, protégez le malade; tous ceux qui font ce grand voyage sont égaux; vos bonnes œuvres parleront pour vous au jour du jugement. Vous, chefs, veillez à l'accomplissement des préceptes de la religion; punissez le meurtre, le vol, l'adultère, si vous ne pouvez les empêcher. Vous, peuples, obéissez à vos chefs; écoutez-les, soumettez-vous aux règles et le jour et la nuit; soyez frères entre vous, et les frères de tous ceux chez lesquels vous passerez.

» Allez en paix avec la confiance en Dieu. »

L'émir donne alors le signal du départ, et les premiers chameaux s'ébranlent, précédés par les Mekhazenïas (cavaliers du gouvernement), frappant la poudre, et suivis par les bénédictions et les souhaits des nombreux assistants, attirés à la solennité par le cœur ou par les yeux.

Quelques heures après, ceux qui faisaient honneur au Rekeub rentrent à Fâss, et le Rekeub poursuit sa marche. — C'est un fleuve d'hommes qui se grossit partout de nouveaux voyageurs; il prend son courant d'abord vers le sud, où viennent se fondre avec lui les pèlerins de Tafilalet et ceux de Figuig. Il tourne ensuite à l'est, longe au nord les montagnes des Ouled Sidi Cheikh et le Djebel Amour; passe à Laghouat, et traverse les Ziban, Touzer et la grande Sebkha. A Tripoli, la mer l'absorbe en partie,

mais son courant principal va toucher Masseur (le Caire), Kosseïr et Djedda.

Cependant, depuis que les chrétiens ont paru dans le Sahara, arrivé vis-à-vis chez eux, il se jette maintenant beaucoup plus au sud par Gueléa, Ouargla, Souf et Touzer.

Le jour même où les pèlerins de l'ouest débarquent à Djedda, ceux qui viennent par Soueïs (Suez) et ceux de la Syrie campent à Djehafa; — ceux qui descendent par Médine, à Di-el-Khelifa; — ceux du Nedjed, au mamelon de Mikarmin; — ceux de l'Irâc, du Kherassân (le Corasan) et du Feurss (Perse), à Dat Arkin; — ceux de l'Iamen, à Ialemlem, montagne du Djebel Theama [1]; — tous sont à deux journées de la Mekke, sur la limite d'El Hiram [2], cercle mystique au centre duquel est située la ville sainte.

El-Hiram (les choses défendues).

Avant de mettre le pied dans El-Hiram, avant de fouler ce sol sanctifié par le rayonnement glorieux du temple, tous les pèlerins doivent se préparer aux ablutions qu'ils

[1] La carte d'Ehremberg, où sont tracés les divers itinéraires des pèlerins à la Mekke, donne Dhul Halcifa au lieu de Di el Khrelifa; — Dsat Erk au lieu de Dat Arkin, et place Yalemlem dans le Djebel Kora Khrarah, que nous appelons Theama : nous avons écrit sous la dictée d'un Arabe et nous avons rendu sa prononciation. Quant à la différence absolue dans le nom de la montagne, elle peut s'expliquer par ce fait qu'une montagne et qu'un cours d'eau, chez un peuple sans idées d'ensemble sur la géographie, changent de nom presque à chaque pas, et qu'il est facile de prendre le tout pour la partie et la partie pour le tout.

[2] El hiram veut dire défense, prohibition.

feront à la Mekke, dans la source Bidityoune, où le Prophète lui-même s'est purifié.

Ils se font les ongles des pieds et des mains; toutes les parties que la nature a voilées sur le corps de l'homme et de la femme, le rasoir les met à nu, moins la tête pour les femmes, moins la tête et le visage pour les hommes; encore faut-il qu'ils se coupent le centre des moustaches à hauteur de la lèvre.

La loi dit : « Les hommes, en abordant El-Hiram, ne pourront avoir sur eux aucun vêtement cousu [1]; en y entrant, comme Adam, le père des générations, quand il visita la Kaâba, ils n'auront qu'une ceinture.

» Les femmes se dévoileront le visage et les mains seulement. »

Ces actes préparatoires achevés religieusement, les voyageurs, tournés vers la Kaâba, font deux génuflexions en proclamant à haute voix qu'ils sont venus pour accomplir le pèlerinage et qu'ils l'accompliront. Ce témoignage devant Dieu les lie comme un serment; aucun d'eux ne peut plus retourner en arrière; tous franchissent donc El-Heram, qui se peuple à l'instant de soixante-dix mille pèlerins; car ce nombre, à défaut d'hommes, serait complété par les anges.

Sur chaque mamelon, sur chaque monticule d'où l'œil peut atteindre le but où converge la foule, à chaque ren-

[1] Cette recommandation qui impose aux Arabes leur costume primitif nous semble avoir pour portée de les maintenir dans la tradition et de les éloigner de toute idée de luxe qui pourrait altérer leur nationalité et les faire s'assimiler à tout autre peuple : la loi de Mohammed, comme celle de Moïse, tend toujours vers ce but d'immutabilité.

contre des bandes partielles entre elles, toutes les voix, en une seule, glorifient le Seigneur par cette invocation (lebba) :

« Seigneur! Seigneur! vous n'avez point d'associé!

» Seigneur! Seigneur! les grâces, les faveurs et les commandements vous appartiennent! vous n'avez pas d'associé! »

El-Heram est comme un lieu d'asile, où les animaux et les plantes, sous la sauvegarde de la Kaâba, vivent et meurent sans crainte de la main de l'homme. Une fois dans El-Heram, le pèlerin ne peut tuer ni les bêtes, ni les oiseaux dont la chair est permise ou dont la chair est défendue, hors les corbeaux, les rats, les scorpions et les chiens enragés, que notre seigneur Mohammed a seuls exceptés dans ses *hadits* (conversations).

Les animaux qui sont nés sur l'homme ou qui viennent se poser sur lui, il doit les laisser *paître sur son corps;* la puce, il peut pourtant la prendre, mais en se gardant de l'écraser, et la déposer à terre, car elle peut vivre dans le sable, où ne peut pas vivre le pou.

S'il chassait les insectes qui viennent paître sur ses chameaux, il devrait donner aux pauvres une poignée de farine.

Des plantes que Dieu fait naître dans El-Heram, comme l'oum ghaïlan et le sadjir et-tarfa, et des plantes que la nature y fait germer, il ne peut couper que l'herbe akhder, qui ressemble à el aâlfa, et l'herbe el asna; notre seigneur Mohammed l'a permis dans ses *hádits*, arce qu'elles ont des vertus qui guérissent les maladies.

Le pèlerin, enfin, ne peut plus soigner son corps : se

nettoierait-il seulement un ongle, qu'il devrait racheter ce péché de distraction par une aumône.

La cérémonie d'El-Heram ne peut avoir lieu que dans les mois de choual, doul kada et doul hidja.

La Kaâba. — El Thaouâf (la visite).

La Kaâba existait mille ans avant le premier homme; les anges et les djinn (démons) y allaient en pèlerinage; et plus tard, quand Adam fut chassé du paradis terrestre, c'est devant la Kaâba qu'il s'arrêta [1].

Ce n'était point un temple comme à présent, mais une simple tente, que les anges avaient dressée le jour de la création, et qu'ils appelaient la maison de Dieu; pendant le déluge, Gabriel l'enleva au ciel et ne l'en redescendit qu'au temps de notre seigneur Ibrahim (Abraham); mais elle était périssable, et le saint homme reçut de Dieu l'ordre de bâtir, à la place où elle était tendue, une maison de pierres. — Son fils Ismaïl, le père des Arabes, campait dans le voisinage, tous les deux se mirent à l'œuvre, et, dans l'angle de la muraille, entre le sud et l'ouest, ils incrustèrent la pierre noire.

La pierre noire est un yakout (rubis); mais les péchés des hommes l'ont noircie; elle a deux yeux et une langue; elle *voit*, elle *entend*, et, au jour du jugement, elle rendra

[1] Ici, comme ailleurs, nous nous en tenons à la légende arabe. — Historiquement, la Mekke était une cité sainte longtemps avant Mohammed. — Diodore de Sicile, d'après Agatharchide, raconte que non loin de la mer Rouge, entre le pays des Sabiens et des Thamudites, s'élevait un temple célèbre et vénéré dans toute l'Arabie. (Voir l'excellente étude sur la Mekke et les Arabes de M. Duruy, dans l'histoire du moyen âge de M. Philippe Le Bas, membre de l'Institut.)

témoignage pour ceux qui l'auront baisée et contre ceux qu'elle n'aura pas vus.

Le Prophète baisait souvent la pierre noire; Omar la baisait également, mais il lui dit un jour :

« Je crois que tu n'es qu'une pierre, et que tu ne peux ni nuire ni faire le bien, si je n'avais pas vu le Prophète te baiser, je ne le ferais point.

» — Ne tiens pas un pareil langage, lui répondit Ali; lorsque le Seigneur eut fait alliance avec les hommes, il enferma son serment dans cette pierre, et les musulmans l'entendront attester cette alliance contre les koufâr (infidèles). »

La Kaâba est un édifice carré, de trente ou trente-cinq pieds de long sur vingt-cinq ou trente pieds de large, situé symétriquement au centre d'une grande place également carrée, dont les quatre murailles, découpées en arceaux sur la face intérieure, supportent, d'espace en espace, des minarets du haut desquels les moudden convoquent les croyants à la visite et à la prière.

Dans l'espace laissé libre entre cette enceinte et la Kaâba se trouvent Mekâm Sidi Ibrahim, la place du seigneur Abraham, indiquée par une koubba; Mekam Sidi Ismaïl, la place du seigneur Ismaïl, où l'on voit une pierre sur laquelle il a laissé la trace de ses pieds; quatre chaires soutenues chacune par quatre colonnes, et qui représentent les quatre rites musulmans :

Chafaây,
Maleky,
Hanbely,
Hanafy;

enfin, bir Zem-Zem, le puits de Zem-Zem.

La porte du temple est élevée au-dessus du sol; il faut y monter par un escalier-voiture, roulant sur quatre roues, qu'on en approche et qu'on en éloigne à volonté. Dieu le voulut ainsi pour que les pèlerins ne s'y jetassent point en désordre.

Le mot Kaâba signifie la cheville du pied, — une maison carrée, — et, encore, une jeune et belle femme dont les chevilles ne ressortent pas; les houris s'appellent koôub à cause de leur beauté[1].

Chaque année, le grand sultan envoie pour elle un voile de soie noire sur lequel la *chehada* (profession de foi) est écrite en lettres d'or et qui la couvre tout entière[2].

Les visites à la chambre de Dieu sont au nombre de trois :

Thaouâf el koudoum, la visite de l'arrivée;
Thaouâf el yfada, la visite de l'inondation;
Thaouâf el oudaa, la visite d'adieu.

Des pratiques de ces trois visites, les unes sont obligatoires (ouadjibât), les autres facultatives (mestchabât). Les premières imposent au pèlerin la purification du corps par les ablutions, la purification de l'âme par les prières.

Sa nudité voilée, il entre dans la première enceinte, s'incline à la droite de la Kaâba, et il en fait sept fois le tour,

1 De toutes ces étymologies, il faut conclure, peut-être, que la Kaâba est la *cheville* de l'islamisme, et que les musulmans la personnifient poétiquement en lui donnant la beauté d'une houri.

2 Sept cents ans avant l'hégire, le roi des Homérites offrait déjà pour la Kaâba un voile de lin d'Égypte. (Duruy, Philippe Le Bas; lieu cité.) Les Homérites ou Hémiarites, qui furent longtemps le peuple le plus puissant de l'Arabie Heureuse, en habitaient la côte méridionale.

en commençant par la gauche; trois fois d'abord d'un pas précipité et quatre fois de son pas ordinaire.

Au premier tour, il demande grâce à Dieu, il salue la pierre noire et la touche de la main ou des lèvres; il fait enfin deux génuflexions au septième tour achevé.

S'il en oubliait un seul et qu'il sortît du temple sans réparer cette omission, *et thaouâf* ne lui serait compté ni dans ce monde ni dans l'autre; il devrait le recommencer.

Les pratiques facultatives sont : Demander grâce à Dieu entre la porte d'entrée et l'angle de droite du temple;

S'incliner à chaque tour devant la pierre noire et l'angle de droite du temple;

Faire, après les sept tours, deux génuflexions auprès du *mekam* d'Ibrahim et d'Ismaïl;

Enfin, obliger les femmes à ne faire le thaouâf qu'après les hommes.

El Saâl (le gain, le profit).

Notre seigneur Ibrahim avait pour femme Sara, mais elle était vieille et stérile; et, pour que la race de ses pères ne s'éteignît point en lui, il dormit auprès de Hadjira (Agar), que les Arabes Hadjeraoua (agaréens[1]) lui avaient donnée. Sara fut jalouse d'Hadjira, et Dieu fit descendre un ange auprès d'Ibrahim pour lui dire qu'il avait eu tort d'en agir ainsi, et que sa première femme avait le droit de tuer la seconde. Ibrahim fit connaître à Sara la vision

[1] Il est reçu en histoire que les Agaréens descendent d'Agar par Ismaïl. La tradition arabe, au contraire, en fait une tribu dans laquelle Agar était esclave. Ces dissidences sont fréquentes entre l'histoire et la tradition.

qu'il avait eue, et Sara, pour humilier son esclave lui fit percer les oreilles.

Mais Hadjira passa des anneaux d'or dans ses blessures, et, toutes les autres femmes l'imitant bientôt, son affront fut effacé.

Plus tard, elle mit au monde Ismaïl, et Sara, devenue mère elle-même, la poursuivit de sa colère et contraignit Ibrahim à la chasser dans le Désert avec son enfant. Par l'ordre de Dieu, le saint homme les conduisit et les abandonna dans l'endroit où depuis on a bâti la Mekke. Ismaïl y fut pris par la soif, et Hadjira, l'ayant déposé sur le sable, courut sept fois de Safa à Merouah, cherchant en vain de l'eau dans la vallée.

Mais, de retour auprès de son *bien-aimé*, comme elle vit qu'une source très-abondante avait jailli près de lui et qu'il allait en être submergé, elle s'écria : *Zem-zem* (reste là, reste là). Le puits de Zem-Zem était créé.

C'est en mémoire des sept courses d'Hadjira, de Safa à Merouah, que le pèlerinage appelé *es-Saâi* a été ordonné.

Les pèlerins, dès qu'ils ont accompli la cérémonie de Thaouâf el-Kuedoum, se dirigent vers Safa, dans le Djebel Abi Koubis ; ils y font une station pour demander à Dieu ses grâces ; leur prière achevée, ils partent au pas de course, traversent la vallée fertile d'El Mileïn el Akhedareïn (les deux milles verts), arrivent à Merouah dans le Djebel Kikân, et sept fois vont et viennent, toujours en courant, de l'un à l'autre mamelon.

Haletants, épuisés, ils rentrent ensuite à la Mekke, où ils attendent dans le repos, mais dans la prière et le jeûne, le 8 du mois doul-hidja ; et, le jour, au *fedjer*, ils partent, conduits par l'Imâm, pour Djebel Aârafât, où ils n'arrivent

qu'au soleil couchant. Comme en entrant dans el-Haram, ils sont nus des pieds à la tête, les femmes sont dévoilées, et ils cheminent en chantant :

« Seigneur ! Seigneur ! vous n'avez pas d'associé !

» Seigneur ! Seigneur ! les grâces et les commandements vous appartiennent ; vous n'avez pas d'associé. »

De la Mekke à Djebel Aârafât la route est aride, et les saints voyageurs ont dû faire des provisions d'eau pour la journée, qui de là s'est appelée Terouya.

Djebel Aârafât.

C'est dans cette montagne que l'ange Gabriel a dicté les lois du pèlerinage à notre seigneur Ibrahim. Après chacune, l'envoyé de Dieu disait au patriarche : — *Braham, aareft?* « Braham, as-tu compris? » Et les générations ont consacré ce souvenir par le nom d'Aârafât.

La première station des pèlerins est à deux lieues de la Mekke, en un endroit nommé Mina, parce qu'Adam y fit le souhait d'y rencontrer Ève, et parce qu'Ibrahim y pria le Seigneur pour qu'il fût permis de ne point immoler son fils.

Ceux des pèlerins qui, malades ou trop faibles, ont gardé sur eux leurs vêtements, immolent au Seigneur les chameaux, les bœufs ou les moutons qu'ils ont voués pour se racheter ; et, tous, après la prière, avant de reprendre la marche, recueillent vingt petits cailloux de la grosseur d'une olive, qu'ils emportent religieusement jusqu'à Mezedalifa, où ils en prennent un vingt et unième. Ces cailloux sont appelés *djimarât el-aakaba*, et divisés, dans les deux

mains, par groupes de sept, deux groupes dans la droite, et le troisième dans la gauche.

La terre de Mezedalifa absorbe les péchés des hommes, et les prières qui de ce lieu vont au ciel rattachent le croyant à Dieu.

De Mezedalifa, les pèlerins, en passant entre les deux mamelons d'El-Mezenîn, arrivent à Namira; la course a été longue, *l'œil de la lumière* étincelant, et son regard a brûlé, comme le feu, la chair nue des voyageurs! J'ai vu la peau de leurs épaules se boursoufler, se dessécher, s'en aller en lambeaux. Mais ils ne sont plus sous l'austère domination du *haram :* après les ablutions, ils reprennent leurs vêtements, se parent et se parfument; les femmes refont, avec du noir, les arcs de leurs sourcils, se mettent du *koheul* aux paupières, se teignent les doigts de *henna* et s'ornent de colliers et de bracelets.

Ainsi parée comme en un jour de fête, la foule rend hommage au Seigneur dans le Mesalla (lieu de prière), sous la présidence de l'Imam, qui lit à voix basse quelques sourâtes du Koran.

Au Moukeuf Aârafât, où l'on arrive ensuite, ceux qui sont montés peuvent descendre si leur monture est fatiguée; mais voyageurs à pied ou voyageurs à mulet, à cheval ou à chameau, aucun ne peut ni s'asseoir ni se coucher à terre : les uns, immobiles sur la bête qui les porte, les autres debout, tous dans le recueillement et la prière, les yeux fixés vers l'occident, attendent le coucher du soleil.

Alors, à la voix de l'Imam, le Rekeub se met en mouvement, et, par le chemin déjà suivi, revient à Mezedalifa; va glorifier le Dieu unique sur Djebel Mâchar, où les

Djahilyas (idolâtres) faisaient jadis des sacrifices, et repart pour Mina en hâtant sa marche qu'il précipite au gué de Bat Mehasser; car, autrefois, dans ce même vallon, au passage de ce ruisseau, le Seigneur a frappé les gens de l'Éléphant.

Abrah, roi chrétien d'Abyssinie, avait vu les Arabes s'abattre sur son royaume comme un nuage de sauterelles dans un champ; ils avaient attaché leurs chevaux dans le temple de son culte, et sa colère avait juré de venger cette injure sur la Mekke et la Kaâba. Les étoiles ne sont pas si nombreuses qu'étaient ses soldats; lui-même il les conduisait monté sur un éléphant blanc, et cent autres éléphants portaient cent autres chefs; ses tentes couvraient la vallée de Bat Mehasser, et, le lendemain, il devait entrer dans la Mekke, lorsqu'Abd el Motaleb, grand-père du Prophète, gardien des clefs de la Kaâba, vint à lui :

— Tes soldats, lui dit-il, ont enlevé mes chameaux, fais-les-moi rendre.

— Je croyais, répondit Abrah, que tu venais m'implorer pour ton temple, et non pas pour ton propre bien.

— Ce que je te réclame, répliqua Motaleb, est ma propriété, et je suis seul pour y veiller; quant à la maison de Dieu, son propriétaire saura bien la préserver.

En effet, quand l'armée fut en vue du temple, l'éléphant d'Abrah se mit à genoux, et des oiseaux inconnus, dont chacun portait trois pierres, une dans le bec et deux dans les serres, s'étendirent sur le ciel et lapidèrent les Abyssins.

Cette année même naquit Mohammed, l'envoyé de Dieu[1],

[1] On sait que l'histoire, d'après les écrivains orientaux, a donné à cette année le nom d'Année de l'Éléphant. On sait encore qu'Abd el

et les pèlerins et les voyageurs n'ont jamais, depuis cette époque, traversé Bat Mehasser sans hâter leur pas ou celui de leurs montures.

En arrivant à Mina, où le Rekeub s'arrêtera trois jours pour fêter l'Aïd el-Kebir, les hommes se font raser les cheveux; le lendemain ils immolent, chacun selon sa richesse, des chameaux, des bœufs ou des moutons dont la chair est distribuée aux pauvres de Dieu; et en partant ils lancent un à un leurs vingt et un cailloux sur un mamelon qui regarde la Mekke et qui s'est formé par la perpétuité de cet usage.

Il se nomme Djemaral el-Aakaba.

A chaque pierre qu'il y jette, le pèlerin doit s'écrier : *Allah Akbeur*, Dieu est le plus grand! et quand la dernière a quitté sa main, il poursuit sa route sans regarder derrière lui, car il vient de jeter ses péchés.

Pendant son sommeil, Ibrahim vit en songe, par l'ordre de Dieu, qu'il devait immoler son fils au Seigneur, et l'ayant pris par la main, il le conduisit à Djebel Aârafât.

Déjà le Seigneur avait dit à Ibrahim : — Si tu m'aimes, immole-moi tes chameaux; — et Ibrahim les avait immolés.

— Si tu m'aimes, lui avait dit encore le Seigneur, immole-moi tes moutons; — et Ibrahim les avait immolés.

Et le démon, en voyant passer le père et l'enfant, avait pensé : — Sûrement qu'Ibrahim va maintenant immoler son fils; — et cela était.

Motaleb était le chef de la noble tribu des Koreichites, qui descendait du fils aîné d'Ismaïl, qu'on appelle par corruption Kaïdar, et qui doit être appelé sans doute Kaïd ed-Dar, le chef de la maison.—(Voir le chap. cv du Koran.)

Or, comme ils arrivaient à Mina, il apparut à Isaac et lui dit : — Ton père va te tuer.

— Il ment! s'écria Ibrahim, qui avait entendu; mon fils, prends des pierres, et chasse-le!

Et Isaac mit en fuite le démon, en lui lançant des pierres.

Et sur elles, depuis, se sont amoncelées et s'amoncelleront jusqu'au jour du jugement vingt et un cailloux par chaque musulman qui fera le pèlerinage.

Thaouâf el Yfada (la visite de l'inondation).

Thaouâf el Oudâa (la visite d'adieu).

De retour à la Mekke, les pèlerins entrent en foule dans la première enceinte du temple, et se pressent autour de Bir Zem-Zem, où l'un des serviteurs de la Kaâba donne à boire à chaque arrivant une gorgée d'eau sacrée dans un vase, qu'il achève de lui vider sur la tête.

Et pas un n'est venu qui s'en aille sans avoir purifié dans le puits miraculeux une pièce de lin ou de coton d'Égypte, qui sera son linceul ou le linceul de ses plus aimés.

Pas un qui n'emplisse à la source, pour les donner au retour à ses parents ou à ses amis, quelques-uns de ces vases à long cou, appelés *zemzemiât* où l'eau ne se corrompt jamais.

La visite d'adieu, Thaouâf el Oudâa, quant aux pratiques religieuses, est absolument semblable à la visite de l'arrivée, Thaouâf el Kuedoum, et le voyageur qui l'a faite, à son retour dans la tribu, sera salué du titre vénéré de Hadj (pèlerin); les grands eux-mêmes se feront honneur

de l'accueillir en frère, et le peuple l'appellera Sid el-Hadj (monsieur le pèlerin).

Cependant, s'il n'a pas été s'incliner à Médine devant le tombeau du Prophète, bien que ce pèlerinage ne soit pas obligatoire, on dira de lui : *Hadj oua ma zâr, il a fait le pèlerinage, mais il n'a pas visité.* Aussi, presque tout le Rekeub, après Thaouâf el Oudâa, se rend-il à Médine, car le Prophète a écrit : « Qui ne m'aura pas visité m'aura fui.»

Grâces du Pèlerinage.

Le Prophète a dit : « Celui qui entrera dans la Mekke en sortira pur comme l'enfant qui vient de naître;

» Une prière dans la Mekke vaut cent mille prières;

» Un jour de jeûne, le jeûne de cent mille jours;

» L'aumône d'un derhem, l'aumône de cent mille derhem;

» Toute bonne action, cent mille bonnes actions. »

Le Seigneur, chaque nuit, abat son regard sur la terre; la ville qu'il voit la première, c'est la Mekke; ceux qu'il voit les premiers, ce sont ceux qui prient ou se prosternent, ou font le Thaouâf.

Cent vingt miséricordes descendent chaque jour du ciel sur la Mekke; soixante pour ceux qui font le Thaouâf; quarante pour ceux qui jeûnent, et vingt pour les assistants.

Celui qui supportera les chaleurs de la Mekke, l'enfer s'en éloignera de deux cents années de marche, et le ciel s'en rapprochera de deux cents années.

La Kaâba est la base de l'islamisme; on la nomme *Bit*

Allah, la Chambre de Dieu, parce que Dieu l'a délivrée des mains des Djebabra.

Qui la visite avec des intentions mauvaises y meurt.

On la nomme *Bit el-Aatik*, la chambre de la préservation (du salut), parce que tous ceux qui vont y faire le Thaouâf seront sauvés des peines de l'enfer.

Ensse a dit : « Qui mourra dans les environs de la Mekke ou de Médine vivra dans le paradis. »

Ben Messaoud a dit : « Au jour du jugement, les deux cimetières de la Mekke El-Hadjoun et El-Bekiâa seront enlevés au ciel. »

Le Prophète, un jour qu'il s'y était arrêté, s'écria :

« De ces deux cimetières, soixante et dix mille morts entreront au paradis sans rendre compte à Dieu de leurs fautes; et chacun d'eux pourra faire entrer avec lui soixante et dix mille morts.

» Leurs figures ressembleront à la pleine lune.

» Une seule chose est devant Dieu plus méritoire que le pèlerinage, C'EST LA MORT DANS LA GUERRE SAINTE ! »

Pendant tout notre séjour à Insalah, nous reçûmes des habitants l'accueil le plus gracieux et le plus généreux; les relations qui s'étaient établies entre nous, nos anciens compagnons de voisinage et leurs amis, nous faisaient attendre sans impatience l'organisation complète de la caravane d'Amedry.

Chaque matin nous allions à la mosquée prier avec l'Imâm, marabout comme nous, ou lire avec lui les livres saints; dans la journée, nous faisions quelques affaires : nous échangions des haïks et des bernous contre du tabac,

dont nous savions que les Touareug, chez lesquels il nous fallait passer, sont très-avides; nous allions puiser du sel dans des peaux de bouc au bord d'une sebkha voisine de la ville, pour en emporter à Haoussa, car une charge de sel y vaut deux Nègres et quatre plus loin; nous enduisions nos chameaux de goudron nouveau, précaution indispensable et remède infaillible pour les préserver ou les guérir de la gale; nous refaisions enfin nos provisions peu à peu, et nous réparions nos effets et nos bagages.

Le soir, nous soupions le plus souvent chez de riches habitants, et quand la chaleur était tombée, nous allions avec eux, leurs femmes et leurs enfants, passer au frais la soirée dans les jardins.

Quant à Cheggueun, nous ne le voyions que rarement; il était tout entier à la femme qu'il avait à Insalah. C'était une jeune fille de sang un peu mêlé, *dorée comme le soleil*, et dont la taille était d'une souplesse et d'une élégance admirables; ses yeux étaient noirs comme la nuit *sans lune et sans étoiles*. Pendant les absences de son mari, elle demeurait chez son père; elle nous fit plusieurs fois les honneurs d'un excellent souper. Nous lui donnâmes, nous, quelques verroteries, des parfums, et deux de ces petits miroirs que les femmes portent à leur ceinture.

Elle reçut ces bagatelles avec une joie d'enfant, et s'en fit belle à l'instant même.

Chaque jour, cependant, amenait à Amedry les gens de Gosten, des Ouled Zenân, de Fougara, des Ouled Mokhtar, de Meliana, de Zaouïet Moula Haïba, des Ouled Aoud Aïssa, d'Aguebly, le village des marabouts, d'Aoulef, cette seconde capitale du Tidikeult, des Khenafsa et des Deghramecha, etc., etc.

Quand ils furent réunis au nombre de cent cinquante hommes et de six cents chameaux, et que tous les préparatifs furent terminés, les plus considérables d'entre eux vinrent trouver Cheggueun et lui demander de se mettre à leur tête. Comme nous à notre départ de Metlily, ils lui apportaient les présents d'usage en vêtements et en argent.

« O mes enfants, leur dit Cheggueun, je serai volontiers votre khebir, et, s'il plaît à Dieu, je vous mènerai en bonne route, où ni vous ni vos chameaux n'aurez faim ni soif, je m'en charge; je me charge encore de vous faire traverser, avec la paix, le pays des Touareug; mais, vous le savez, ils sont injustes, orgueilleux et forts, il vous faudra les flatter; n'oubliez pas le proverbe :

» *Si celui dont tu as besoin est monté sur un âne, dis-lui : Quel beau cheval vous avez là, monseigneur!*

» Ils sont avides et méchants, il vous faudra les acheter; ces dépenses-là vous regardent. Mais, écoutez-moi; quand je vous dirai avec mon œil : Donnez! préparez un cadeau; — quand je vous dirai : Veillez! ouvrez les yeux; et, s'il plaît à Dieu, tout ira bien. — Retournez donc à votre camp, achevez vos préparatifs, et revenez tous dans deux jours; nous partirons le troisième au *fedjer*. »

Le surlendemain au soir, ainsi qu'il avait été convenu, nos nouveaux compagnons et nous, nous étions réunis au nombre de cent soixante-cinq hommes et de six cent cinquante chameaux, au delà des jardins d'Insalah, du côté du sud.

Il y avait là des gens de la tente et des gens des *ksours*, des Arabes et des Berbères, les uns blancs, les autres cuivrés, et d'autres tout à fait noirs; les uns habillés

comme nous, avec le bernous *djeridi*[1] et la corde de chameau, roulée autour de la chachia; les autres vêtus à la façon des Touareug, avec une espèce de *serouâl* (culotte) retenue sur les hanches par une ceinture noire, une *djebba* (chemise) noire en sâye, un *haïk* blanc, une haute chachia rouge, et un voile noir sur la figure : c'étaient des gens du sud; d'autres, c'étaient ceux du nord, étaient habillés mi-partie comme nous, mi-partie comme les précédents; quelques-uns, ceux des montagnes de l'ouest, avaient des cabans en peau de chèvre.

Aux mugissements des chameaux, aux cris des gens qui s'appelaient et donnaient des ordres, vous auriez cru, de loin, avoir en face une ville au jour du marché; et la nuit, quand tous nos chameaux étaient couchés, les jambes repliées sous le ventre, c'étaient comme des mamelons de sable que le vent a fait marcher la veille, et qui sont au repos.

Aussitôt que l'on vit arriver Cheggueun, il se fit un grand silence; mais tout le monde en foule vint à lui pour lui baiser la main ou le bas de son bernous, en le saluant de mots heureux, comme on salue son père.

« Écoutez, mes enfants, nous dit-il à haute voix, vous êtes presque tous étrangers les uns aux autres, et nous allons entreprendre un long voyage. Celui qui a de la haine dans le cœur, qu'il la dépose; élargissez votre intérieur; aimez-vous et vivez en frères; ne vous disputez point : la dispute est comme l'incendie; Dieu maudit celui qui l'a allumé et bénit celui qui l'éteint. Ne vous laissez point tenter par le bien de votre voisin; mais aidez-vous

[1] Du Blad ed-Djerid, le pays des palmes, le Sahara.

et secourez-vous. Vous êtes à moi, et je serai sévère. Je frapperai des amendes, je donnerai la bastonnade, je commanderai seul et absolument; car, souvenez-vous :

« Réïesseïn fi sfina igherkou ha. »
« *Deux capitaines à bord d'un vaisseau le font sombrer.* »

— Tous nous jurâmes sur le livre de Sidi Abdallah, par lequel on fait serment dans le Sahara, d'obéir aveuglément à notre khebir. Chacun lui ayant ensuite affirmé que tous les préparatifs étaient faits, le départ fut arrêté pour le lendemain matin.

« Songez-y bien, ajouta Cheggueun, au *fedjer*, aussitôt que l'étoile de la Vierge [1] sera levée, je me mets en route, et je n'attends plus personne. »

Malgré les recommandations et les menaces de notre khebir, nous ne partîmes qu'à dix heures. « On n'est jamais préparé comme on croit l'être. » Nous prîmes enfin la marche, accompagnés par les habitants d'Insalah et par ceux des tentes et des *ksours* environnants. Ils ne nous firent les derniers adieux qu'à deux lieues du camp; encore ceux d'entre eux qui avaient des amis ou des parents dans la caravane nous suivirent-ils jusqu'à la halte d'Hassy en-Naga (le puits de la Chamelle), où nous arrivâmes à trois heures.

Jamais une caravane un peu nombreuse ne part du Tidikeult pour le Soudan sans que la foule l'accompagne ainsi pendant une heure ou deux, et sans que les intéres-

[1] Ce nom de Vierge que les Arabes donnent encore à l'étoile du matin, rappelle involontairement le culte de leurs pères pour la déesse *Alita*, qui fut plus tard la *Vénus céleste* de l'Occident.

sés du cœur ne la suivent ensuite jusqu'à son premier campement. C'est une action méritoire aux yeux de Dieu que de donner ces marques de sympathie à des gens qui quittent leurs amis et leurs familles, peut-être sans retour!

Nous avions fait trois lieues peu fatigantes en causant avec nos amis, et presque tous à pied et pêle-mêle. Ce ne fut là qu'une promenade à travers un pays de sable, il est vrai, mais bien boisé de *demrân*, de *hâd*, de *retem*, de *halma*, d'*el aazir*, d'*el guedoula*, buissons épineux pour la plupart. Le lieu où nous nous arrêtâmes offrait ainsi un bon pâturage à nos bêtes.

Après notre souper, Cheggueun nous réunit en dehors de sa tente et nous désigna pour répondre, vis-à-vis de lui, de l'ordre dans la marche, de la discipline et de l'exécution de ses ordres, plusieurs chaouchs; un crieur public (*berrahh*) pour les publications de tout genre, et un vendeur (*dellâl*) pour vendre à l'enchère les effets et les marchandises de ceux que Dieu pourrait frapper de mort; un *mouedden* pour nous convoquer à la prière aux heures saintes, et un Imâm pour nous la dire et nous lire le *fatehha;* pour enterrer nos morts, tenir note de ce qu'ils laisseraient au monde, et le rendre, au retour, à leurs héritiers selon la loi. Dans les caravanes de moindre importance, c'est le *khodja* (écrivain) qui remplit ces fonctions.

Ces dispositions prises, il nous dit ensuite :

« Je ne puis trop vous le recommander, soyez hommes : nous voici en face du danger. Faites bonne garde. Notre caravane est aussi forte qu'une ville, ne la laissez pas prendre. A chaque halte, attachez bien vos chameaux par les deux pieds, qu'on ne vous les vole point, et qu'ils ne puis-

sent point s'échapper. Le jour, je veillerai sur vous; mais, la nuit, faites feu sur quiconque entrerait chez vous. Dormez sur vos armes chargées, et ne quittez jamais votre ceinture. Au moindre cri, levez-vous tous comme un seul homme, et souvenez-vous, gens de la caravane, qu'à *dater d'aujourd'hui, vous n'avez pas de meilleurs amis que vos fusils.* »

Après avoir fait nos adieux à ceux qui nous accompagnaient, nous quittâmes Hassy en-Naga de très-bonne heure, dans l'ordre de marche que nous avions pris en partant de Timimoun. A peu de distance de notre camp, ceux qui marchaient en tête virent quelques-unes de ces vipères (*lefâd*) qui portent deux petites cornes sur le front et dont la morsure est mortelle; mais ils se gardèrent bien de les tuer, car il est connu que c'est un heureux présage de trouver une vipère en partant, et qu'en ne la tuant pas on laisse le mal derrière soi. Mais, une fois en route, on ne les épargne plus.

Nous marchâmes ainsi, sans presque nous arrêter, à travers des sables où nos chameaux fatiguaient beaucoup, jusqu'à Djebel Mouydir, où nous arrêtâmes auprès de trois bons puits. C'est un lieu très-connu des tribus du Désert pour l'abondance de ses eaux. Les Châambas et les Khenafsas s'y sont battus souvent avec les Touareug [1], et les caravanes y sont souvent attaquées. Plus d'un homme de la nôtre vit arriver le jour avec plaisir.

Djebel Mouydir est formé d'une succession de mamelons

[1] Plus de cent lieues séparent les Chambas de Gueléa, de Djebel Mouydir; mais les peuplades sahariennes, qui comptent le temps pour rien, se laissent entraîner bien souvent plus loin par l'espoir d'un coup de main ou par l'amour de la vengeance.

peu élevés, sablonneux ou pierreux, coupés de ravins et de petites plaines, la plupart arrosées par des sources. Il s'étend jusqu'au Djebel Foukâs à l'est, et dans le sud, jusqu'au Djebel Hoggar. Des buissons et quelques arbres, *retem*, *deur*, *alendeur*, rompent un peu la monotonie de cette solitude, où l'on trouve des *lerouy*, des gazelles, des *begeur* el *ouahche*, des chacals, des hyènes, des autruches, des porcs-épics, des hérissons en quantité, des lièvres et des lapins, et cette espèce de gros lézard que les Arabes appellent *debb* et qui se terre dans le sable [1].

Des aigles, des vautours, des corbeaux, même en été, des perdrix, des cailles, des merles, des moineaux, des serins (*bou fesqou*) peuplent également les vallées et les plateaux de la montagne.

Les Touareug.

Dans ce pays désolé, vivent sous des gourbis ou sous des tentes en peaux tannées du Soudan, les Soukemaren, fraction de Touareug, de sang très-mêlé, et tenus pour cette raison en grande infériorité par les Djouad du Djebel Hoggar. Pour tout costume, ils ont la *chachia*, une espèce de caban en peau de chèvre, et de misérables *haïks*. Quelques chameaux, des ânes et des chèvres sont tout ce qu'ils

[1] Les Arabes prétendent qu'une goutte d'eau le ferait mourir. Il a environ deux pieds de long. Il paraît, par les traditions relatives à Mohammed, qu'il permit aux musulmans de manger le *debb*, mais que jamais il n'en mangea lui-même. (*Voyage d'Ibn Batouda*, traduit et annoté par M. Mac de Slane.) C'est probablement le *ouaràn*; on en voit plusieurs individus au jardin des Plantes.

possèdent ; grands chasseurs, ils passent des mois entiers dans la montagne à courir la gazelle, le *begueur et ouahche* et le *lerouy*, dont la chair, fraîche ou séchée, fait leur constante nourriture avec le lait de leurs maigres troupeaux, un peu de grains et des dattes qu'ils rapportent du Tidikeult, où ils vont vendre les dépouilles d'autruche et les autres produits de leur chasse. Cependant leurs seigneurs du Djebel Hoggar leur prêtent quelquefois des maharis pour aller en ghazia, mais à la condition de prélever la meilleure part du butin.

A peine avions-nous installé notre camp, que les femmes de ces malheureux, vêtues comme eux d'une peau de chèvre, d'un sale *haïk*, les jambes nues et les cheveux en désordre, vinrent nous demander du tabac et des dattes, que nous leur donnâmes pour l'amour de Dieu ; mais leurs maris qui, jusque-là, s'étaient tenus cachés, enhardis par notre générosité, nous assaillirent à leur tour, et nous ne pûmes nous en débarrasser qu'en leur faisant la même aumône.

Cependant les chefs du pays, bien que soumis aux chefs du Djebel Hoggar, sont beaucoup moins misérables que leurs serviteurs ; quelques-uns ont des troupeaux, et leur commerce d'échange avec les caravanes de passage, ou sur les marchés du Tidikeult, leur fait la vie moins rigoureuse que ne l'est celle du bas peuple.

Les Soukemaren sont en état d'hostilité permanente avec les Berbères des montagnes de l'ouest ; si le hasard les conduit au même puits dans leurs chasses vagabondes, il est rare que les armes ne soient pas tirées, et les combats antérieurs ont alors d'atroces représailles.

Le chef de la tente où nous étions arrêtés nous a ainsi

raconté la mort de son père, le cheikh Badda, tué dans une rencontre avec les Aït Dezdegue [1].

Cheikh Badda et sept ou huit de ses amis, montés sur leurs meilleurs chameaux, et suivis de leurs *slouguis* [2], étaient à la chasse. Sortis pour une course du *fedjer* au *moghreb* [3] seulement, ils s'étaient laissé entraîner par d'heureuses rencontres, et, depuis six jours, ils battaient les ravins et les plaines de l'ouest, se désaltérant aux puits communs et vivant de leur gibier. Un matin qu'ils avaient levé douze ou quinze gazelles, chacun s'en choisit une, lança sur elle son *slougui*, et la courut où Dieu voulait qu'elle allât. En un instant, tous disparurent dans l'espace, imprudemment éparpillés et séparés les uns des autres par les sinuosités du terrain.

Vingt cavaliers des Aït Dezdegue chassaient eux-mêmes dans les dernières ramifications du Djebel Mouydir, et le malheur emporta cheikh Badda sur leur passage. En un instant il fut entouré.

— Où sont tes troupeaux? lui demanda le chef des Berbères.

— Mes troupeaux sont autour de ma tente, à deux journées d'ici, dans la montagne.

— Et tes compagnons ?

— Je suis seul avec ma tête.

— Tu mens, chien ; mais le bâton fera parler ta langue ; descends de ton chameau.

— Je ne suis point un menteur, je suis seul avec ma

[1] Dans la langue berbère, le mot Aït veut dire *fils*, enfant : c'est l'Ouled et le Béni des Arabes.

[2] Lévriers.

[3] Du point du jour au coucher du soleil.

tête, reprit le généreux cheikh ; car il ne voulait point livrer ses amis au danger. Et sans que son calme visage trahît son âme, il fit accroupir son chameau et en descendit. — Me connais-tu? demanda-t-il ensuite au Berbère.

— Tu es un chien des Soukemaren et notre ennemi; c'est tout ce que je veux savoir.

— Ce que tu ne sais pas, c'est que je ne suis point de ceux que l'on bâtonne. As-tu entendu parler de cheikh Badda? Tue-le, car il est dans ta main, mais ne le traite pas comme un esclave.

— C'est toi, maudit! qui, l'été dernier, nous as fait tuer cinq hommes à Bir el-Arib [1]; que leur sang retombe sur ta tête!

— Un instant, seigneur, dit un des cavaliers en relevant précipitamment l'arme de son chef appuyée déjà sur la poitrine du vieux Touareug, ne vaudrait-il pas mieux retenir cet homme avec nous et imposer sa tête plutôt que d'émouvoir par sa mort la vengeance de sa tribu?

Cet avis, approuvé par les uns, débattu par les autres, fit hésiter un moment le chef de la bande. — Les Aït Dezdegue sont assez forts pour ne point craindre le Soukemaren! s'écria-t-il enfin. — Et, d'un coup de fusil, il étendit cheikh Badda sur le sable.

Les amis du malheureux cheikh le cherchèrent et l'appelèrent vainement ce jour-là et le lendemain ; quand ils revinrent à sa tente, son *slougui*, depuis longtemps déjà, y avait apporté l'inquiétude.

1 Le puits des Aribs. La tribu des Aribs campe à l'extrémité sud du Désert marocain. Le puits dont il est parlé doit être situé assez loin de leur territoire en revenant vers l'est.

Le dernier espoir était que le chien aurait perdu son maître, et que le maître se serait égaré.

Toute la jeunesse en armes, guidée par les six chasseurs, se mirent en quête dans la plaine et dans les broussailles, et le corps de cheikh Badda fut enfin trouvé où il avait été tué. Les hyènes et les chacals l'avaient à moitié rongé, mais on le reconnut à sa barbe blanche ; car les Berbères ne coupent point la tête aux morts. Les traces des chevaux et leur direction vers l'ouest indiquaient assez quels étaient les meurtriers.

Un mois après, à force de recherches, le fils de cheikh Badda connut tous les détails de cette scène et quel était celui qui avait tué son père.

« Tu as trouvé dans la plaine, lui écrivit-il, un cheikh à barbe blanche qui ne songeait qu'à la chasse et qui n'était pas armé en guerre; pourquoi l'as-tu tué? Celui qui, chez nous, n'est pas trouvé l'arme à la main ne doit point mourir ; mais, puisque tu as oublié tous les usages de nos ancêtres, je serai plus noble que toi : je t'en préviens, si grand que soit ton ventre [1], toi vivant, je le remplirai de pierres. Je l'ai juré par le péché de ma femme. »

Le courrier qui porta cette lettre au chef des Aït Dezdegue put donner une indication précise du lieu de campement de la tribu, et le fils de Badda partit aussitôt avec trente cavaliers, vêtus comme les femmes des Berbères et montés sur leurs meilleurs chameaux. Arrivés à une certaine distance du *douar*, ils firent coucher leurs *maharas* dans un ravin, se dispersèrent sur un petit espace, et, courbés à terre, comme des femmes qui ramassent de

[1] On dit proverbialement des voleurs qu'ils ont le ventre large, pour désigner leur insatiabilité.

l'herbe et du bois, ils s'avancèrent lentement vers la tente isolée de l'assassin ; leur déguisement était si fidèle, qu'il leur cria lui-même plusieurs fois : — Hé! les femmes, ne coupez donc pas d'herbe si près de mes chamcaux!

Peu à peu les fausses travailleuses l'entourèrent, et, à un signal donné, se jetèrent sur lui. L'heure était bonne ; presque tous les hommes du *douar* étaient à leurs travaux, et, avant que les cris de guerre les eussent rappelés, leur chef était bâillonné, attaché comme un sac sur un *mahari*, derrière un Soukemaren, et emporté dans la direction du Djebel Mouydir.

La nuit venue, on fit une halte de quelques heures, et quand la lune se leva, on reprit la route pour ne plus s'arrêter qu'à l'endroit où cheikh Badda était enterré. Le prisonnier fut alors mis à terre, couché sur le dos, les jambes et les bras attachés à quatre piquets ; on lui fit avaler ensuite une eau dans laquelle avait bouilli du *sikhane*, et cette boisson l'endormit si profondément, qu'on put, sans l'éveiller, lui fendre le ventre avec un couteau, le remplir de cailloux, et recoudre la blessure avec une aiguille à raccommoder les outres.

La douleur enfin l'éveilla, il se tordait sur le sable comme un serpent à qui l'on a cassé les reins.

— Je t'ai rempli le ventre, ainsi que je te l'avais promis, lui dit le fils de cheikh Badda, va-t'en maintenant si tu veux. — Mes serviteurs, détachez-le.

Le malheureux, m'a-t-on assuré, eut la force de s'en aller assez loin pour qu'on le perdît de vue ; mais on le retrouva, le lendemain, mort auprès d'un buisson. Il avait été assez courageux pour couper la lanière de cuir dont on

avait cousu son ventre, ainsi que l'attestaient son couteau sanglant, ses mains ensanglantées et ses entrailles répandues sur les deux lèvres de sa plaie béante.

Il suffit de ce trait pour donner une juste idée des passions farouches qui distinguent les Soukemaren et tous leurs frères les Touareug; on nous en a raconté beaucoup d'autres non moins atroces, et vous pouvez vous figurer quelles sensations de frayeur étrange nous éprouvions, au milieu de ces sauvages sans loi divine et sans lois humaines. Nous venions de mettre le pied sur leur territoire et nous devions trouver leurs tribus échelonnées sur toute notre route jusqu'au Soudan. Mais Dieu n'abandonne point ses serviteurs!

Le lendemain, nous fîmes une première halte à dix heures pour laisser paître un moment nos chameaux dans une petite vallée et déjeuner nous-mêmes; et sur les quatre heures, nous arrivâmes à Koudyat el-Hamera (le mamelon rouge), où nous campâmes auprès d'une source nommée El Gara el-Hamera, qui sort de la montagne et va se perdre dans les sables. Nous y serions arrivés plus tôt; mais nous avions avec nous quelques hommes qui n'avaient pas l'habitude des voyages, et, les charges mal assurées de leurs chameaux étant plusieurs fois tombées, il nous fallut les attendre; car Cheggueun exigeait impérieusement qu'on ne laissât personne en arrière.

Nous levâmes d'ailleurs en route beaucoup de lièvres et de lapins, et nous nous amusâmes à les poursuivre, jusqu'à ce que, *devenus fous*, étourdis par nos cris, nous pussions les tuer à coups de bâton.

Les caravanes en pays dangereux ne font jamais de chasses régulières qui pourraient entraîner hors de la di-

rection donnée, ou loin du bivouac. — Mais si l'on campe de bonne heure, quand le *douar* est organisé, que les sentinelles sont placées, les chameaux entravés et soignés, les moins fatigués des voyageurs et ceux qui, de garde la veille, sont libres aujourd'hui, battent les environs.

Si le vent n'a pas agité les sables, les traces de l'autruche conduisent à ses œufs, enterrés à fleur de sol dans une touffe d'herbes; celles du *goïnedïa*, du porc-épic et du *debb*, à leur trou que l'on élargit avec les mains et le yatagan et dans le fond duquel s'est blotti l'animal, que l'on trouve étouffé par l'éboulement de sa retraite, ou que l'on prend vivant en jetant sur lui des bernous pour éviter ses morsures.

On piste également le faon de la gazelle jusqu'au buisson où il s'est endormi pendant que sa mère est au pâturage; — on l'entoure à certaine distance, on s'en rapproche ensuite lentement, doucement, sans que le pied fasse crier les sables; — quand enfin on l'aperçoit, l'un des chasseurs, son bernous étendu de toute la longueur de ses bras, se laisse tomber sur le buisson, et si l'animal n'est pas fait prisonnier, comme un poisson dans un filet, il échappe rarement aux bâtons que lui lancent les guetteurs.

El Deka (la tuerie).

La chasse enfin, de simple distraction qu'elle est au départ des caravanes, devient une nécessité quand les provisions sont épuisées. — Les plus adroits ont alors le meilleur souper. — Mais quelque animal qu'on attrape, de ceux dont la chair est permise par la religion, on ne le mange point

s'il n'a pas été saigné selon la foi; ou si, avant de le tuer, soit avec le bâton, soit avec le fusil, on n'a pas dit en l'ajustant.: « *Besm-ellah!* Au nom de Dieu! *Allah Akbeur*, Dieu est le plus grand! »

La loi veut encore que les animaux employés à la chasse obéissent à leurs maîtres, qu'ils s'élancent ou reviennent à sa voix; enfin, qu'ils aient été dressés, fussent-ils par leur nature étrangers à ce genre d'éducation, comme le lion et la panthère, y fussent-ils portés d'instinct, comme le chien, le faucon et le chacal.

Le chasseur, en lançant sur un gibier quelconque un animal dressé quel qu'il soit, doit lui passer la main sur les reins et faire l'invocation du nom de Dieu.

Une seule invocation suffit pour une course de l'animal chasseur, prît-il plusieurs pièces de gibier.

Mais s'il est parti sans l'intention du maître, ce qu'il saisit est chair impure; et il en est de même de tout ce qui serait tué par une arme également lancée sans intention.

La loi reconnaît quatre manières de tuer les animaux dont la chair est permise aux musulmans; elles sont comprises sous le nom général de Deka.

Les bœufs, les moutons, les oies, les poules et tous les animaux domestiques doivent être tués par l'égorgement (*ed-debeha*), qui consiste à couper d'un seul coup la trachée-artère et les carotides, et à ne retirer le couteau qu'après l'égorgement complet.

Les animaux de chasse ne peuvent être mangés qu'après blessure (*el-aaker*), c'est-à-dire que si leur sang a coulé, ne fût-ce que par une simple piqûre à la peau de l'oreille.

Pour les chameaux, on emploie le *nehar*, qui consiste à enfoncer l'arme au point où le cou s'attache à la poitrine.

Il n'est pas nécessaire de couper la trachée-artère, parce qu'en frappant à l'endroit désigné, l'instrument peut pénétrer jusqu'au cœur et donner promptement la mort.

Les animaux qui n'ont pas de *sang coulant*, comme les sauterelles, peuvent être mangés : qu'on les ait fait mourir dans le feu, dans l'eau chaude ou en leur coupant la tête; ou qu'on les ait tués par des moyens qui n'entraînent pas la mort instantanée, comme en leur arrachant les ailes et les pattes, ou en les noyant dans l'eau froide; mais ce qui a été séparé du corps ne peut être mangé.

Les conditions d'aptitude pour tuer un animal qui doit servir de nourriture sont :

D'être en état de discerner le bien d'avec le mal;

De n'être pas trop jeune, ni malade d'esprit; d'être musulman ou, sauf des cas réservés, d'un peuple qui a reçu un livre révélé, car Dieu a dit:

« La nourriture de ceux qui ont reçu la révélation vous est permise. »

Des Soukemaren, installés aux environs d'El-Gara El-Hamera, vinrent à nous, comme ceux de la veille, pour nous demander du tabac; et Dieu récompensa l'aumône que nous leur fîmes, car ils nous prévinrent qu'un parti de Touareug nous attendait à *Aïn ed-Djemel* (la source du Chameau), où nous devions aller coucher le lendemain. Cheggueun nous fit aussitôt rassembler, et le crieur public nous cria :

« Soignez bien vos chameaux; car, au lieu d'aller à Aïn ed-Djemel, nous allons prendre une autre direction et nous coucherons dans un endroit aride, sans pâturages et sans

puits; faites autant d'eau que vos outres peuvent en contenir, ne croyez point en trouver en route; — beaucoup d'autres ont cru cela, qui se sont couchés sans boire. »

A la pointe du jour nous appuyâmes en effet à l'est, et nous marchâmes jusqu'à cinq heures du soir; cette ruse nous réussit complétement, et notre nuit ne fut point inquiétée.

Le lendemain, nous nous rendîmes à Hassy el-Hamar (le puits de l'Ane), où nous arrivâmes vers le *moghreb* et où nous trouvâmes beaucoup d'eau.

De là au Djebel Hoggar il y a six haltes que nous fîmes heureusement en trouvant de l'eau tous les deux jours.

Le soir du sixième, nous campâmes auprès de sources abondantes nommées Djedrou, qui sont au pied de la montagne.

Pendant toute cette journée Cheggueun marcha constamment en éclaireur pour nous concilier les Touareug que nous aurions pu rencontrer et qu'auraient pu tenter nos richesses. Au moment d'arriver, dix ou douze de ces maudits, montés sur de beaux *mahara*, accoururent à nous et abordèrent hardiment la tête de la caravane; Cheggueun les joignit au galop et se mit entre eux et nous.

— Qui êtes-vous et où allez-vous? nous demandèrent-ils insolemment.

— Eh quoi! tu ne me reconnais pas, dit notre khebir à l'un d'eux, moi, ton frère? je suis Cheggueun; comment se portent ma femme et mes enfants? Je conduis ces gens au pays des Nègres et nous venons vous demander l'hospitalité.

— Cheggueun, lui répondit cet homme, ce sont des en-

nemis que tu nous amènes : parmi ces gens il y a des Châambas, je les reconnais ; ils viennent pour éclairer notre pays.

— O mes frères, ne me connaissez-vous pas? reprit notre khebir ; ne suis-je pas de vous, et voudrais-je vous apporter du mal? Ces Châambas sont des voyageurs pour leurs affaires, tous marabouts, gens de paix, qui ne font point la ghazia et ne brûlent point la poudre. Laissez-nous aller, car je les mets sous la protection de Mohammed Ould Biska, votre chef et le mien ; il est prévenu de notre arrivée et il nous attend ; le mal que vous nous feriez retomberait sur vos têtes.

Cette menace adroite les fit réfléchir un moment. Ils savaient que Mohammed Ould Biska avait intérêt à bien traiter Cheggueun, qui lui payait des droits fréquents comme conducteur de caravanes, et que la protection du chef de la montagne nous était assurée. — Fort mécontents, ainsi que nous en jugeâmes à leurs menaces, ils nous quittèrent brusquement au grand trot de leurs chameaux en brandissant leurs lances. Nous aurions pu facilement nous débarrasser de ces dix hommes, et quelques-uns d'entre nous le proposaient ; mais c'eût été soulever la haine de leurs frères, qui sûrement auraient voulu tirer vengeance du sang versé. Le parti que prit Cheggueun fut donc le plus sage et le plus prudent.

Nos yeux, nos oreilles et nos fusils veillèrent toute la nuit ; — nous la passâmes à nous chauffer autour de grands feux de *retem*, d'*el-alenda* et de *chihh*, car il faisait un froid très-vif.

Pour entrer le lendemain dans les défilés du Djebel Hoggar (medjebeud), où l'on ne peut passer qu'un à un, nous changeâmes l'ordre de notre marche et nous nous

allongeâmes sur une seule file, jusqu'à ce que la tête de la colonne, conduite par Cheggueun, étant arrivée sur un plateau par des sentiers escarpés, tortueux et rocailleux, y prît possession en attendant que sa queue vînt à elle. Dans cette marche difficile et pénible, plus d'un chameau s'était abattu; mais pas un, heureusement, n'était tombé dans les ravins, et nous les avions tous réunis sur pied.

Pendant que nous déjeunions, une vingtaine de Touareug, tous montés sur des chameaux, et dont l'un portait un fusil, apparurent à l'horizon, s'arrêtèrent un moment, comme pour étudier le terrain, et, nous ayant aperçus, se dirigèrent vers nous. — Nous n'étions pas sans inquiétudes, et Cheggueun suivait des yeux tous leurs mouvements.

— C'est Ould Biska! nous dit-il tout à coup; allons au-devant de lui.

C'était en effet le chef du Djebel Hoggar, que nos visiteurs de la veille avaient averti de notre arrivée et qui venait nous reconnaître.

Son *mahari*, d'un poil fauve, tirant sur le brun, était eune et très-beau, et la selle sur laquelle il était assis était ornée de franges en soie. — Ould Biska était un homme jeune encore, très-grand, maigre et fort, et dont les yeux bleus, à demi cachés par un voile noir, brillaient comme des étoiles dans la nuit. Ses compagnons étaient, comme lui, bien mis à leur manière, bien montés et bien armés.

— Ould Biska, lui dit Cheggueun, après les salutations, cette caravane que je conduis vient te prier de la protéger jusqu'à Beurr el-Adjem; c'est ton fusil, ton sel et ton hospitalité connue partout qui lui ont donné confiance; s'il

plaît à Dieu, tu ne nous *jauniras pas la figure;* et nous sommes prêts, nous, à te payer, suivant l'usage, le droit qui te revient. Nous voici dans tes mains : tu peux nous tuer si tu le veux ; si tu le veux, nous laisser vivre et nous sauver de tout danger.

— Soyez les bienvenus, répondit Ould Biska, puisque vous venez vous mettre dans ma main ; Ould Biska saura vous protéger depuis Mouydir jusqu'à Beurr el-Adjem [1]. — Je vous donnerai une escorte, et nul Targui n'osera vous toucher.

Ces paroles, que Cheggueun nous traduisit, nous rassurèrent, et nous nous remîmes en route jusqu'en un lieu nommé Menzel Cheikh Mohammed Ould Biska, où, sous de grands arbres verts et touffus, autour d'une belle source, sont tendues quinze ou vingt tentes circulaires dont l'une, beaucoup plus vaste que les autres, indique le rang de celui qui l'habite. Comme toutes celles des Touareug, elles sont faites de plusieurs peaux de buffle tannées, adroitement cousues avec des lanières de cuir, impénétrables aux pluies de l'hiver ; on les frotte en été avec du beurre pour en entretenir la souplesse. C'était là le douar d'Ould Biska.

Nous campâmes à quelque distance.

A peine avions-nous terminé notre installation que nous vîmes arriver, au milieu du cercle tracé par nos bagages,

[1] Les Arabes appellent Beurr el-Adjem tous les pays, excepté les pays berbères où l'on ne parle pas la langue arabe, fussent-ils, du reste, musulmans. L'orthographe d'adjem étant la même que celle d'adjem, bœuf, nous sommes portés à croire que les Arabes, dans leur orgueil, comparent à des bœufs tous ceux qui ne parlent pas leur langue. Adjem (au singulier) veut dire le bœuf qui, n'ayant pas été bistourné, n'a pu être façonné au labourage.

quatre serviteurs de notre hôte, conduisant quatre chameaux gras.

—Voilà l'hospitalité du Cheikh, nous dirent-ils; et chacun d'eux, au même instant, abattit d'un seul coup de sabre au jarret l'animal qu'il tenait en laisse. Les pauvres bêtes, ainsi mutilées, beuglaient douloureusement en cherchant à se relever, et nous nous empressâmes de les saigner au nom de Dieu. Nous les partageâmes entre nous ensuite, et nous en fîmes un excellent repas, car il y avait déjà bien longtemps que nous n'avions pas mangé de chair fraîche.

Après souper, Cheggueun nous réunit et nous dit :

— Nous voici chez les Touareug; ce sont de mauvaises gens, vous le savez : ils ne vivent que du bien des autres. Grâce à Dieu, nous sommes arrivés sans accident; mais, pour aller plus loin, il vous faudra payer passage. Vos cous valent mieux que les biens de ce monde : — souvenez-vous que l'argent n'a été créé que pour nous sauver des mauvais pas. Mettez votre héritage entre mes mains, et vous ne serez, s'il plaît à Dieu, ni tués ni pillés. — Tenez-vous prêts à me suivre demain, après la prière, dans la tente d'Ould Biska pour le remercier de la *diffa* qu'il nous a donnée, et pour lui faire les présents d'usage; c'est-à-dire trois douros au canon[1] par chacun de vous, deux quintaux de tabac, des étoffes, des *haïks*, des *bernous*, des *chachia* et des pantoufles pour lui, sa femme et ses deux enfants.

Ces choses étant arrêtées, chacun des gens de la caravane regagna sa place au bivouac; — mais Cheggueun

[1] Douro bou medfa, littéralement père du canon. Les Arabes appellent ainsi les pièces d'Espagne, sur lesquelles sont représentées les colonnes d'Hercule qui, pour eux, sont des canons.

nous ayant fait un signe de l'œil à l'Imam, au *Khodja*, au Mouedden et à moi, nous le suivîmes sous sa tente.—Il nous y fit servir le café, et la conversation s'engagea naturellement sur le pays où nous étions et sur les gens qui l'habitent. Cheggueun en savait l'histoire du présent, et notre khodja, mon parent, qui était un *taleb* des Beni Zighreum, en savait l'histoire du passé.

« — Les Touareug, nous dit-il, qu'on appelle dans les livres Senahdja, et vulgairement les voilés (*Hall el-Letame*, les gens du voile), sont répandus de temps immémorial dans le pays inhabité (*El-Kifar*), depuis le Sahara au nord, jusqu'à Bahar en-Nil (la mer du Nil, le Niger), au sud ; et depuis *Er-Remel* (le Sable), qui vient de l'Océan, à l'ouest, jusqu'à El-Medrif el-Habacha (l'Abyssinie), à l'est. Ils fuient les Teull et leurs productions, parce que les Teull ont des maîtres. Dans cet immense espace, ils vivent par fractions dans les montagnes. — On compte parmi eux les Moutna, les Dekkala, les Mesoufa, les Outzila, les Zeghrana, les Lemta.

» Les Moutna étaient autrefois la tête des Senahdja ; leurs fractions principales étaient :

Les Banou Ourtantine,
Banou Nayl,
Banou Medelane,
Banou Nesedja.

Leur religion était celle des Madjouïsa, qui était le culte des Berbères du Moghreb. — Ils étaient ennemis de Dieu et de son Prophète. C'était pour eux une action méritoire que de suivre en pèlerins déguisés la caravane de la

Mekke, de pénétrer dans la Chambre de Dieu, et de la souiller avec des excréments humains.

» Quelques individus de cette secte maudite existent encore, et il y a à la Mekke des Oukils spécialement chargés de les surveiller quand, sous le prétexte de visiter la Kaâba, ils tentent d'accomplir ce sacrilége. — Que Dieu les maudisse!

» Les Moutna furent vaincus et soumis par un descendant d'Abderrahman ben Mâaouya[1] qui avait dans ses troupes beaucoup de gens du Soudan, et qui a ravagé tout le Sahara; il disait aux peuples : Faites-vous musulmans, ou payez la *djezia* (capitation). Les uns embrassèrent la religion nouvelle, les autres payèrent l'impôt; mais tous les Senahdja n'ont vraiment été convertis à l'islamisme qu'après la conquête des Andalous (712-89). »

. . . . . .

« Ben Aby Zerrâa a dit :

» Le premier des *voilés* qui s'est emparé du Sahara se nommait Tiloutane; il pouvait mettre cent mille juments sur pied; il a pénétré jusque dans le Soudan; sa mort arriva en l'an 222 de l'hégire (844 de notre ère).

» Après lui, Yaltane réunit tous les suffrages des *voilés*, et mourut en 287 (909), et le fils de celui-ci, Tamin, commanda jusqu'en 306, et mourut assassiné par un Senahdji.

» Après la mort de Tamin ben Yaltane, il y eut cent vingt ans de désordres, qui se terminèrent par l'élection de Abou Abdallah ben Hedfaoute, connu sous le nom du *Voilé*, qui fut, à la pluralité des suffrages, nommé chef de toutes les

[1] C'est peut-être l'un des généraux de Moaviah l'Ommiade, le compétiteur d'Aly. La Numidie et toute l'Afrique septentrionale furent ravagées à cette époque jusqu'à l'océan Atlantique (680 environ).

Senahdja. — C'était un homme de bien, que l'on dit descendant des khalifa du Prophète : il avait visité la Chambre de Dieu. Il accomplit de nombreuses ghazia, et mourut après avoir gouverné trois ans seulement. — Aboul Kassem, son fils, lui succéda ; il pouvait mettre cent mille juments sur pied, et commandait sur un pays de deux mois de marche.

» Il soumit vingt princes du Soudan, qui lui payèrent la djezia ; son fils lui succéda ; mais il n'avait pas le bras assez fort pour tenir tous ces peuples, et ce fut alors que les Touareug se dispersèrent au milieu de l'anarchie, conduits par différents chefs.

» Ceux qui se sont réfugiés sur les bords du Soudan sont devenus Nègres, par leurs alliances fréquentes avec les filles du pays.

» En résumé, les Senahdja ont eu de grandes possessions. Ils ont habité d'abord dans le *Gharb* (ouest), puis le pays des Andalous ; et enfin ils se sont étendus jusque dans le Ferkiah (l'Afrique ancienne, régence de Tunis) ; mais, bien que disséminés, ils sont tous frères.

» — Cela est vrai, ajouta Cheggueun ; cependant les Touareug blancs, les Touareug de race, ont des mœurs qui leur sont particulières. Ils se rasent la figure et les moustaches, et portent les cheveux si longs qu'ils sont quelquefois forcés de les tresser, comme vous avez vu ceux d'Ould Biska. Le peuple, lui, porte une forte moustache, relevée à la façon des Turcs, et la barbe ; mais tous indistinctement ont le voile. « Des hommes comme nous, disent-ils, » ne doivent pas se laisser voir. »

» Tel est le respect du *kheddim* pour le *djieud*, du serviteur pour le seigneur, que, pour manger en présence de

gens notables, un *targui* se cache derrière son bouclier. Dans les *ghazia*, les chameaux sont pour les chefs, les moutons pour les simples cavaliers, et les autres prises, étoffes et marchandises, sont partagées dans la même proportion.

» Leurs armes, vous les avez vues : une longue lance à large fer, des javelots de six à sept pieds de long, dont la pointe est dentelée de crocs recourbés (*tagheda*), qu'ils portent attachés en faisceau sur le devant du mahari; le bouclier rond (*darega*), maintenu au bras gauche par des lanières de cuir; il est fait de peau de buffle ou d'éléphant du Soudan, fixée avec des clous sur une planche, le poignard (*deraya*[1]), qu'ils portent dans une gaîne, appliquée sous l'avant-bras gauche, où elle est attachée par un cordon de manière que le manche de l'instrument, qui vient se fixer au creux de la main, soit toujours facile à saisir et ne gêne en rien le mouvement; ils ne le quittent ni le jour ni la nuit. Quelques chefs seuls, comme Ould Biska, et les plus riches, ont des fusils à pierre que leur vendent les caravanes du Maroc.

» Toutes ces armes sont à craindre; mais la meilleure c'est le sabre, le large sabre de Ghedamès ou du Maroc.

» Les balles et le fusil trompent souvent;

» La lance est la sœur du cavalier, mais elle peut trahir;

» Le bouclier, c'est autour de lui que se groupent les malheurs;

» Le sabre! le sabre! c'est l'arme du *targui*, quand le cœur est aussi fort que le bras. Avez-vous vu tomber ces quatre chameaux? Jugez d'un homme frappé aux jambes! »

[1] Littéralement le *brassier*.

Pendant que notre khebir parlait, ses yeux s'animaient, et sa parole avait pris une vivacité qui ne lui était pas habituelle; il me vint malgré moi dans l'esprit qu'il regrettait son ancien métier et qu'il avait une bonne occasion de le reprendre. Comme je le connaissais pourtant, je chassais ces mauvaises pensées, et j'eus raison, car il reprit un moment après : « Si j'avais été *djieud* (noble) ou riche, et si, pendant un voyage que j'ai fait il y a dix ans au Soudan avec une caravane de marabouts d'Aguebly, je n'avais pas été touché par les vertus de ces braves gens, je n'aurais jamais quitté le Djebel Hoggar; car la vie y est bonne et libre, et c'est un beau pays! L'eau, Dieu en a mis dans toutes les vallées; les montagnes y sont couvertes d'arbres; les vignes et les figuiers y donnent assez de fruits pour l'été et pour l'hiver; le gibier y fourmille, la chasse y est facile, les chèvres, les brebis et les chamelles y sont des sources de lait, et ces moutons (*ademan* [1]) qui n'ont point de laine, et dont l'énorme queue traîne à terre, sont bien plus gras et bien meilleurs que les vôtres. — Beau pays, aimé de Dieu et loin des sultans!

» — Mais des chevaux, lui dis-je, les Touareug n'en ont presque point.

» — Ils en auraient s'ils le voulaient, me répondit-il; mais qu'en ont-ils besoin? ils ont les *vaisseaux de la terre* (*gouareb el beurr*), ces infatigables *mahara* qui viennent d'Aouraouan et de Bou Djebeaâ. C'est avec le *mahari* qu'ils font ces immenses *ghazia* jusque chez les Châambas, à cent cinquante ou deux cents lieues du Djebel Hoggar; qu'ils surveillent la marche des caravanes, qu'ils vont sur

[1] On en voit plusieurs individus au jardin des Plantes.

les marchés du Sahara, en regard de leurs montagnes, les uns à Ghedamès et à Souf, les autres à Tougourt, à Ouergla et dans le Touât, échanger contre des dattes, du blé et des vêtements, des peaux tannées du Soudan, des dépouilles d'autruche, de la poudre d'or, des défenses d'éléphants, etc., etc.

» Ce que leur laissent les caravanes, soit qu'elles aillent à Beur el-Adjem, soit qu'elles en reviennent, de la farine, de la rouyna, du kouskoussou, de l'huile, du tabac et autres denrées, présents appelés *Aâdet el kefoul* (l'habitude des caravanes), complètent leurs provisions.

» Car ils sont trop fiers pour cultiver la terre comme des esclaves, et trop divisés pour avoir chez eux des marchés.

» Les richesses des gens du Tell, ce sont les grains;

» Les richesses des Sahariens, ce sont les moutons;

» Les richesses des Touareug, ce sont les *mahara.*

» C'est une des *ghazia* dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui a donné le commandement du Djebel Hoggar à Ould Biska.

» Un parti des Châambas d'Ouergla surprit, il y a quelques années, aux environs du Djebel Baten, une vingtaine de Touareug qui s'étaient séparés de leurs frères en course pour venir abreuver leurs *mahara* dans l'Oued Mia. Il y eut beaucoup de mal des deux côtés; car c'était Kheddache, cheikh du Djebel Hoggar, qui commandait les Touareug, et Ben Mansour, cheikh d'Ouargla, qui commandait les Châambas.

» Dans la mêlée, le *mahari* de Kheddache s'abattit blessé, au pied d'un mamelon de sables; ce fut là le foyer du combat. Dix Touareug y furent tués, et, malgré

l'acharnement des dix autres, leur cheikh fut enlevé.

» Quelques jours après, ils retrouvèrent son corps dans l'Oued Mia; la tête en avait été séparée, et l'on apprit que Ben Mansour l'avait fait exposer sur les sept portes d'Ouargla, un jour sur l'une, un jour sur l'autre alternativement.

» A cette nouvelle, il y eut deuil dans le Djebel Hoggar. Les mariages en projet furent suspendus, les lieux de réunions publiques désertés, chaque maître de la tente prit ses repas isolément, et les *Djouad*, ainsi qu'ils font quand ils pleurent un parent ou un ami, laissèrent croître leur barbe, se firent veufs de leurs femmes, et jurèrent ce serment en assemblée générale :

« Que ma tente soit détruite, si Kheddache n'est pas vengé! »

» Kheddache laissait au monde une femme, nommée Fetoum, et un petit enfant. Fetoum était grande et belle; sa figure se distinguait par des yeux bleus, beauté de race chez les Touareug, et son caractère était noble. Souvent, montée sur un mahari, elle avait suivi le cheikh en *ghazia*, animant du geste et de la voix les combattants, souffrant, comme un homme, la faim, la fatigue et la soif.

» Selon la loi, elle devait commander avec le conseil des *Djouad*, en attendant que son fils eût l'âge du pouvoir. Deux villes du Sahara de l'est, Tougourt et Tmacîn, étaient, à la même époque, suivant la même loi, gouvernées par deux femmes.

» La beauté de Fetoum et le rang que devait prendre celui qui l'épouserait, la faisaient rechercher par tous les Djouad.

» Un jour qu'ils étaient assemblés dans sa tente, car des

chouafa (espions), chargés de surveiller les Châambas, venaient d'annoncer un mouvement de la tribu. « Mes » frères, leur dit-elle, celui de vous qui me rapportera la » tête de Ben Mansour m'aura pour femme. »

» Le soir même, toute la jeunesse de la montagne, armée en guerre, vint la saluer en lui disant : « Demain, » nous partons avec nos serviteurs pour aller chercher ton » présent de noces. »

« Et je pars avec vous, » répondit-elle.

» Ce jour et le jour suivant furent employés en préparatifs; au fedjer du troisième, trois cents Touareug suivaient, avec Fetoum, la route d'Ouargla.

» On était au mois de mai, c'est-à-dire à l'époque où les caravanes se mettent en voyage, où les tribus sahariennes se dispersent pour aller faire paître leurs troupeaux, où les Touareug reprennent le désert. Les sables étaient tapissés d'herbes; tous les oued avaient de l'eau.

» La petite armée, commandée par Ould Biska, cousin de Kheddache, s'avança rapidement vers le nord-est, campa le huitième jour sur l'Oued-Mia; à quinze ou vingt lieues d'Ouargla, on envoya ses chouafa à la découverte. — Le lendemain au soir ils étaient de retour; ils avaient appris qu'une forte fraction de Châambas se dirigeait vers l'Oued Nessa, avec des troupeaux considérables.

» De leur côté, les Châambas étaient avertis qu'on avait vu rôder quelques Touareug, et que, sans doute, un parti nombreux était caché dans les environs. Un Targui à leur solde, *la forêt n'est jamais brûlée que par son propre bois*, était d'ailleurs parti du Djebel Hoggar, par le droit chemin, en même temps que la caravane, et leur avait dit : « Veillez, car le danger s'approche ! »

il n'était point blessé, mais il était couvert de sang.

— Connais-tu Ben Mansour? lui demanda Biska.

» — C'était mon père.

» — Où est-il?

» — S'il est mort, il est là, derrière ce buisson; il m'emportait en fuyant; un de vous l'a frappé, nous sommes tombés ensemble.

» — Tout ce sang est de lui, ajouta-t-il en pleurant; — et sa main soulevait son bernous ensanglanté.

» — Fetoum, c'est moi qui l'ai tué! s'écria Biska.

» — Mes frères, ajouta-t-il ensuite en s'adressant aux Touareug qui se pressaient autour de Fetoum, cette nuit nous a fait de grands ennemis; — épargnons cet enfant; une générosité en appelle une autre.

» Au même instant, deux Soukmaren arrivèrent, portant le corps de Ben Mansour, l'un par les pieds, l'autre par la tête; la foule s'ouvrit devant eux pour leur donner passage, et se resserra bientôt plus pressée pour voir le cadavre qu'ils avaient déposé sur le sable, devant Fetoum.

» C'était un homme de race, tout à fait blanc; la lance d'Ould Biska l'avait frappé dans le dos, et était sortie par la poitrine.

» Fetoum, immobile, mais les lèvres contractées, le regardait avidement.

» — Ould Biska, dit-elle, je suis à toi, comme je l'ai promis; mais prends ton poignard, finis d'ouvrir le corps du maudit, arraches-en le cœur, et jette-le à nos slouguis. — Et il en fut fait comme elle avait ordonné. Les chiens des Touareug ont mangé le cœur du chef des Châambas! »

— Je l'ai entendu raconter ainsi, repris-je, et je sais

que depuis ce jour, les gens d'Ouargla ont remplacé la corde en poil de chameaux dont ils ceignaient leur tête, par une corde en halfa (herbe); qu'ils ont juré de ne reprendre la première qu'après la vengeance, et qu'ils ont écrit à leurs frères de Metlily et de Gueléa de se tenir prêts à les suivre; car, bien que dispersés à de grandes distances, les trois fractions des Châambas n'ont pas cessé d'être en alliance. Si l'une d'elles est insultée et n'est pas assez forte pour se venger, toutes se réunissent en un lieu désigné, et là, devant Dieu et les marabouts, elles jurent, par le livre de Sidi Abd Allah, ce serment consacré :

« Nous mourrons ta mort, nous perdrons tes pertes, nous ne renoncerons à ta vengeance que si nos enfants et nos biens sont perdus et nos têtes frappées. »

— Ne parle pas si haut, me dit Cheggueun, et surtout recommande bien à tes frères de ne pas dire qu'ils sont de Metlily. — Votre qualité de marabouts est une sauvegarde, il est vrai; mais les Touareug sont de mauvais musulmans.

— Et le fils de Ben Mansour, qu'est-il devenu ? demanda l'Imâm.

— Après la ghazia, répondit Cheggueun, les Touareug, pressés de repartir, le laissèrent sur la place. — Il y resta deux jours à pleurer avec la faim, la soif et le soleil; et, le troisième, il fut trouvé par des bergers et ramené à Ouargla, où il est encore.

L'heure avançant, nous souhaitâmes une bonne nuit à Cheggueun, et chacun de nous alla reprendre sa place au bivouac. Toutes nos sentinelles veillaient et faisaient bonne garde.

Le lendemain matin nous nous réunîmes pour aller offrir notre présent du Ould Biska

Il nous reçut à la porte de sa tente; douze ou quinze Touareug, armés comme nous l'avons dit, debout et la lance au pied, étaient rangés en haie à sa droite et à sa gauche. Il était assis à côté de Fetoum, sur un tapis de laine bigarrée, séparé du sol par des nattes en feuilles de palmier. — C'était un homme jeune encore et d'une très-haute taille; le dessus de ses mains et le milieu de son front étaient tatoués de petits dessins bleus; un voile noir, d'une étoffe luisante, cachait le bas de son visage et rehaussait l'éclat étincelant de ses yeux; ses serviteurs étaient également tatoués, mais de différents dessins, et, probablement, selon le caprice de chacun.

Fetoum tenait sur ses genoux un petit enfant de quatre ou cinq ans. Malgré son voile, nous pûmes juger qu'elle était en effet très-belle; son front et ses mains étaient très-blancs et très-propres, et ses yeux bleus ne démentaient point leur réputation. Son cou était orné d'un collier de gros morceaux de corail alternés de pièces d'argent, de clous de girofle, et de ces petits coquillages (ouda) qui servent de menue monnaie au pays des Nègres. — Un haïk très-fin et très-blanc l'enveloppait; et je pus distinguer qu'elle portait une riche ceinture en soie et or, comme celles qu'on fabrique à Figuig et à Fâss; — elle avait deux cercles d'or à chaque bras, et des khelkhal[1]

[1] Gros anneaux qui cerclent la jambe au-dessus de la cheville. Leur nom représente assez bien le bruit qu'ils font quand la personne qui les porte est en mouvement. Les bracelets de jambes étaient en usage dès la plus haute antiquité : le prophète Isaïe, dans ses anathèmes contre les femmes juives, trop adonnées à la parure, parle de

d'argent aux jambes, ses pieds étaient nus; mais des pantoufles du Soudan étaient auprès d'elle.

L'enfant qu'elle tenait, et au nom duquel gouverne Ould Biska, était celui de son premier mari, Kheddache. J'ai appris depuis qu'elle en avait un autre, mais qu'il était alors en nourrice.

Tous les habitants du douar, hommes, femmes, enfants, se pressaient autour de nous. — Quelques jeunes filles étaient blondes, et plusieurs étaient vraiment très-belles, élancées et bien faites. — Tout ce monde était voilé.

Après les compliments, Cheggueun remit au cheikh nos douros, et fit étaler devant lui les étoffes et les vêtements; il les reçut de bonne grâce, non sans les avoir attentivement examinés et fait examiner à Fetoum, qui nous en parut satisfaite, et nous fit remercier par notre khebir.

L'argent nous revint presque aussitôt, car Ould Biska l'employa tout entier en emplettes de bernous, de chachia, de haïks, de calicot, etc. Nous lui vendîmes ces objets, non pas ce qu'ils nous avaient coûtés, mais au prix qu'ils valaient apportés de si loin, et en réalité, l'espèce d'imposition dont nous avions été frappés nous revint ainsi à peu de chose.

Le temps s'était chargé de nuages, et quelques larges gouttes de pluie commençaient à tomber; nous abrégeâmes donc notre visite et regagnâmes notre camp.—En y arrivant, on m'annonça qu'un de mes chameaux se roulait par terre, pris de convulsions et de coliques horribles; j'appelai Cheggueun et le consultai sur ce qu'il y

cet ornement. — Hérodote, liv. IV, ch. CLXVIII, dit que les femmes des Adyrmachides, dans la Libye, « portent à chaque jambe un anneau de cuivre. » Il en était de même en Egypte.

avait à faire. — « C'est un animal perdu, me dit-il, il faut le saigner au nom de Dieu ; et comme il a été fait pour celui que nous avons perdu à Si Mohammed Moul el-Gandouz, la chair en sera partagée entre nous, et nous te la payerons ce que vaut un chameau vivant. »

Il en fut ainsi.

Pendant notre absence, le malheureux animal s'était détaché, avait été brouter l'herbe imprégnée du sang des quatre chameaux que les Touareug nous avaient offerts la veille, et s'était empoisonné ; mais la chair n'en était pas moins bonne, et nous la salâmes pour l'emporter comme provision.

La pluie tombait à torrents ; pour nous mettre à l'abri, nous fîmes à la hâte quelques gourbis avec des branches d'arbres que nous recouvrîmes d'herbes et de broussailles, et Cheggueun fit transporter dans sa tente un jeune homme des Deghamecha, nommé El-Arbi, qui, depuis quelques jours, étaient atteint d'une fièvre et d'une dyssenterie violentes. A la halte précédente, il avait mangé sans réserve beaucoup de viande salée et il avait bu de l'eau échauffée dans les outres par le soleil sans lui faire prendre l'air un moment ; cette imprudence lui coûta la vie. Malgré nos soins, El-Arbi, comprenant qu'il allait mourir, fit appeler ses amis :

« Mes frères, leur dit-il, vous porterez mes salutations à mes parents, je ne les reverrai plus en ce monde ; mais je n'étais que de passage sur la terre, ils le savaient comme moi ; dites-leur que je meurs dans la crainte de Dieu. »

Il récita ensuite la chehada, et mourut.

La Chehada.

La chehada (témoignage) est la profession de foi des musulmans :

« Il n'y a qu'un seul Dieu, et Mohammed est l'envoyé de Dieu. »

Tout musulman en danger de mort est tenu de prononcer la chehada ; s'il a perdu la parole, il doit lever un doigt vers le ciel en témoignage de l'unité de Dieu ; s'il ne lui reste pas assez de force pour faire de lui-même ce signe symbolique de la croyance dans laquelle il a vécu et dans laquelle il meurt, un des assistants lui prend la main droite, en soulève l'index, et l'aide ainsi dans l'acte du dernier devoir.

Cependant, pour que la chehada soit valable, il importe que le mourant ait foi dans les attributs de Dieu. Celui qui les ignore, ou ne les admet pas, n'est point musulman.

Les attributs de Dieu sont au nombre de onze, dont huit sont obligatoires (el-ouadjibat), et trois facultatifs (el-djaïzat).

El ouadjibat sont :

La présence,
L'éternité,
L'immortalité,
L'indépendance,
L'ouïe (infinie),
La vue (infinie),
La parole (sans lettre ni sons),
La non-parité.

El-djaïzat sont :

Le désintéressement de Dieu (en créant, il n'a aucune vue d'intérêt pour lui-même),

La liberté absolue de Dieu (il est libre de faire ou de ne pas faire),

La non-admission du pouvoir de la force (la force n'agit pas par elle-même, mais par la permission ou la volonté de Dieu).

La seconde partie de la chehada impose au musulman la croyance dans tous les envoyés ou prophètes qui ont reçu mission de porter la vérité et de la répandre.

Quoique soumis aux besoins de la vie et sujets aux maladies comme les autres hommes, les envoyés de Dieu sont exempts des possessions du démon, de la gale, des dartres (djoudâm) et de quelques autres maladies très-graves.

Elle impose également la croyance au jugement dernier, aux anges et aux livres descendus du ciel :

Le Thourat, qui a été donné à Sidna Moussa (Moïse);
Le Zabour, à Sidna Daoud (David);
L'Endjil (Évangile), à Sidna Aïssa (Jésus-Christ);
Le Koran, à Sidna Mohammed.

Aussitôt qu'El-Arbi fut mort, ses amis lavèrent son corps avec de l'eau tiède, lui mirent du camphre et du coton dans toutes les ouvertures naturelles, et l'enveloppèrent dans un linceul blanc, parfumé de benjoin.

Les Tolbas de la caravane, notre Imâm en tête, vinrent ensuite lire sur lui des prières; et, le soir, nous allâmes processionnellement le déposer dans une fosse, non loin du camp, au pied d'un gros caroubier.

Pendant qu'on l'y descendait, l'Imâm nous cria d'une voix grave et forte :

« Que Dieu vous accorde sa miséricorde! »

A l'heure de la dernière séparation, quand la terre retomba sur lui, ses amis se prirent à sangloter tout haut.

La tristesse avait gagné toute la caravane, et même les Touareug, qui étaient venus, en curieux, assister à ce spectacle.

Le vénérable Imâm reprit alors :

« Pourquoi pleurer ainsi? La mort est une contribution frappée sur nos têtes ; nous devons tous l'acquitter. — Il n'y a pas de choix, il n'y a pas d'injustice dans cette affaire; Dieu seul est éternel. Allons! élargissez vos âmes! Sid el-Arbi n'est pas mort : il vit dans l'autre monde ; que Dieu lui accorde sa bénédiction! »

Ces paroles nous donnèrent du courage et calmèrent les sanglots des amis du défunt; nous les ramenâmes au camp, plus soumis aux décrets de Dieu, et nous leur offrîmes un petit repas composé de dattes et de laitage frais, que nous achetâmes aux Touareug.

Le lendemain matin il pleuvait encore par intervalles; mais, vers le midi, le ciel s'étant éclairé, Cheggueun nous fit tous rassembler par le crieur public pour nous annoncer qu'on allait procéder à la vente des effets de Sid El-Arbi.

Ses chameaux, ses marchandises et ses vêtements furent ainsi vendus à l'enchère; le produit en fut confié à notre khebir, et un acte authentique, en double expédition, fut dressé de cette vente par le khodja.

A la fin de l'assemblée, notre départ fut fixé au lende-

main, et, à l'heure indiquée, nos provisions d'eau étaient faites pour deux jours, car nous ne devions point en trouver à la première halte. Ould Biska et vingt Touareug vinrent nous faire escorte.

Ainsi protégés, nous n'eûmes d'autre embarras que celui de satisfaire les gens de la montagne, qui nous assaillaient en nous demandant du tabac et quelques menus objets. — Chacune de ces bagatelles faisait un heureux ou une heureuse, et partout nous laissions, en passant, une grande réputation de générosité.

Nous couchâmes, ce soir-là, sur un plateau pierreux où nos chameaux ne trouvèrent à brouter que de maigres buissons ; pour cette raison, et parce que la marche devait être longue et pénible, nous en partîmes le lendemain au koddar [1] ; — sur les huit heures, nous étions au point culminant de la montagne ; nous avions sous nos pieds sa pente abrupte, broussailleuse, ravinée, et nos yeux se perdaient vers le Guebla (sud), dans la plaine jaunâtre, aussi loin qu'ils pouvaient aller.

Je compris alors pour la première fois l'immensité de cette parole :

« Bénissez le Seigneur autant que les sables sont étendus ! »

Pour descendre ce versant, où serpente un étroit sentier suspendu sur des précipices et souvent encombré par des rochers que les pluies ont déracinés du flanc de la montagne, nous nous mîmes à la file, un par un, ainsi que nous avions fait pour gravir son côté opposé du nord.

La tête de la caravane toucha la plaine à deux heures

[1] Une heure avant le fedjer (la pointe du jour).

et prit place entre deux ruisseaux qui coulent de deux ravins, et laissent entre eux un espace vaste, commode, abondant en derrine.

Ould Biska et Cheggueun y tendirent leurs tentes, et les voyageurs de l'arrière, à mesure qu'ils arrivaient, s'installaient autour d'elles; sur les quatre heures le camp fut au complet.

J'étais de ceux qui, dans ce trajet difficile, suivaient les vingt Touareug d'Ould Biska, et j'admirai combien les pieds de leurs mahara étaient plus assurés et plus adroits que les pieds de nos chameaux; pas un mahari ne fit un faux pas, aucun ne fut pris de vertiges; nos porteurs, au contraire, trébuchaient souvent, s'abattaient quelquefois ou perdaient la tête quand le chemin longeait un précipice à pic. Les miens, encouragés sans doute par ceux des Touareug et guidés par eux, ne me donnèrent point de peine à conduire; mais de ceux qui venaient ensuite, plus d'un roula dans les ravins et fut perdu pour son maître.

Les Mahara.

Le mahari est beaucoup plus svelte dans ses formes que le chameau vulgaire (djemel); il a les oreilles élégantes de la gazelle, la souple encolure de l'autruche, le ventre évidé du slougui (lévrier); sa tête est sèche et gracieusement attachée à son cou; ses yeux sont noirs, beaux et saillants; ses lèvres longues et fermes cachent bien ses dents; sa bosse est petite, mais la partie de sa poitrine qui doit porter à terre lorsqu'il s'accroupit est forte et protubérante; le tronçon de sa queue est court; ses membres,

très-secs dans leur partie inférieure, sont bien fournis de muscles à partir du jarret et du genou jusqu'au tronc, et la face plantaire de ses pieds n'est pas large et n'est point empâtée; enfin, ses crins sont rares sur l'encolure, et ses poils, toujours fauves, sont fins comme ceux de la gerboise.

Le mahari supporte mieux que le djemel la faim et la soif. Si l'herbe est abondante, il passera l'hiver et le printemps sans boire; en automne, il ne boira que deux fois par mois; en été, il peut, même en voyage, ne boire que tous les cinq jours.

Dans une course de ghazia, jamais on ne lui donne d'orge; un peu d'herbe fraîche au bivouac et les buissons qu'il aura broutés en route, c'est là tout ce qu'il faut à sa chair; mais, au retour à la tente, on le rafraîchira souvent avec du lait de chamelle dans lequel on aura broyé des dattes.

Si le djemel est pris de frayeur ou s'il est blessé, ses beuglements plaintifs ou saccadés fatiguent incessamment l'oreille de son maître. Le mahari, plus patient et plus courageux, ne trahit jamais sa douleur et ne dénonce point à l'ennemi le lieu de l'embuscade.

On ne sait point si Dieu créa les mahara, ou si les hommes ayant mis à part leurs chameaux les plus fins et les plus agiles, et leur ayant fait faire alliance entre eux, les produits successifs de ces animaux se sont ennoblis de père en fils jusqu'à former une race distincte. Ce que mon œil a vu, c'est que la race des mahara existe aujourd'hui avec des caractères qui sont à elle[1].

[1] M. le général Marey, dans son expédition à El Aghrouat (juin 1844), reçut trois mahara. « Le mahari, dit-il, n'est peut-être pas un animal

Le mahari est au djemel (chameau) ce que le djieud (noble) est au kheddim (serviteur).

On dit dans le Teull que les mahara font en un jour dix fois la marche d'une caravane (cent lieues); mais les meilleurs et les mieux dressés, du soleil à la nuit, ne vont pas au delà de trente-cinq à quarante lieues [1]; s'ils allaient à cent, pas un de ceux qui les montent ne pourrait résister à la fatigue de deux courses, bien que le cavalier du mahari se soutienne par deux ceintures très-serrées, l'une autour des reins et du ventre, l'autre sous les aisselles.

Dans le Sahara algérien, après les montagnes des Ouled Sidi Cheikh, les chevaux sont rares, les chameaux porteurs innombrables et les mahara de plus en plus nombreux jusqu'au Djebel Hoggar.

L'automne est la saison où les chameaux sont en amour, et si les Sahariens ne laissent point indifféremment approcher la chamelle par le premier étalon venu, ainsi que les Touareug, ils donnent des soins plus spéciaux encore à la reproduction des mahara. Ces nobles animaux ont, comme les chevaux de race, des ancêtres connus, et leur généalogie n'est point entachée de bâtardise.

La mahara porte douze mois, son état de gestation n'em-

à part. Il paraît être au chameau ordinaire ce qu'un cheval de course est au cheval de trait... Son allure habituelle est le trot; il peut le tenir un jour entier : ce trot est comme le grand trot d'un bon cheval. » Ce témoignage *de visu* dément cette assertion d'un autre auteur qu'il ferait faire cent lieues par jour au mahari.

[1] Hérodote dit des Arabes de la grande armée de Xerxès « qu'ils montaient des chameaux d'une vitesse égale à celle des chevaux. » (Liv. VII, chap. LXXVI.) Nous retrouvons ainsi les mahara en usage il y a deux mille quatre cents ans Ne pourrait-on pas en conclure que ces animaux appartiennent à une race non particulièrement décrite encore par l'histoire naturelle?

pèche point toutefois qu'on en use encore pour la course et pour la ghazia, mais on la ménage progressivement à mesure que son terme approche.

Aussitôt qu'elle a mis bas, on emmaillotte avec une large ceinture le jeune mahari pour soutenir ses intestins et pour que son ventre ne prenne point un développement trop volumineux.

Huit jours après, cet appareil est enlevé.

Le jeune mahari a sa place dans la tente; les enfants jouent avec lui, il est de la famille; l'habitude et la reconnaissance l'attachent à ses maîtres, qu'il devine être ses amis.

Au printemps, on coupe tous ses poils, et de cette circonstance il prend le nom de bou kuetaâ (le père du coupement).

Pendant toute une année, le bou kuetaâ tette autant qu'il veut; il suit sa mère à son caprice; on ne le fatigue point encore par des essais d'éducation; il est libre comme s'il était sauvage.

Le jour de son sevrage arrivé, on perce de part en part une de ses narines avec un morceau de bois pointu qu'on laisse dans la plaie, et lorsqu'il voudra teter, il piquera sa mère qui le repoussera par des ruades, et il abandonnera bientôt la mamelle pour l'herbe fraîche de la saison.

Au printemps de cette année on le tond de nouveau, et il quitte son nom de bou kuetaâ pour prendre celui de heug[1].

A deux ans accomplis son éducation commence : pour première leçon, on lui met un licou dont la longe vient

[1] Vient du verbe *hakeuk*, il a reconnu, il s'est assuré; ce qui veut dire que le chameau de deux ans commence à être raisonnable.

entraver un de ses pieds ; on le maintient immobile du geste et de la voix d'abord, de la voix seulement ensuite; on détache alors son pied entravé ; mais, s'il fait un pas, on l'entrave encore; il a compris enfin ce qu'on veut de lui, et ces leçons n'auront de fin que s'il reste un jour tout entier, sa longe traînante, à la place où l'aura mis son maître.

Ce premier résultat obtenu, le heug est soumis à d'autres épreuves.

On rive à sa narine droite un anneau de fer qu'il gardera jusqu'à la mort, et dans lequel est attachée la rêne en poil de chameau qui viendra se réunir sur son garrot, en passant de droite à gauche, avec la longe du licou qui passera de gauche à droite.

On lui ajuste la rahhala, sorte de selle dont l'assiette est concave, le dossier large et haut, le pommeau élevé, mais échancré de sa base à son sommet. Le cavalier est assis dans la rahhala comme dans une *tasse*, le dos appuyé, les jambes croisées sur le cou du mahari et assurées par leur pression même dans les échancrures du pommeau. Le moindre mouvement sur la rêne de la narine imprime à l'animal une douleur si vive qu'il obéit passivement; il oblique à gauche, il oblique à droite, il recule, il avance, et s'il est tenté par un buisson et qu'il se baisse pour y toucher, une saccade un peu rude l'oblige à prendre une haute encolure. — Qu'un chameau porteur broute sur la route, l'inconvénient n'est pas grand, il a le temps d'arriver ; mais un mahari doit aller vite, c'est là sa qualité première.

Pour apprendre au heug à s'accroupir, dès que son cavalier lui crie : *ch ch ch!*... on se fait aider par un cama-

rade qui frappe avec un bâton l'animal au genou au moment où le cri part, et jusqu'à ce que le cri seul obtienne obéissance.

Pour le faire enfin aussi rapide que possible, celui qui le monte lui frappe alternativement les flancs avec un fouet en l'excitant par un cri aigu. *Le jeune mahari chérit beaucoup sa chair*, il part au galop ; — la douleur le suit, il la fuit plus vite, il passe comme une autruche, ses jambes sont des ailes ; mais, pour ne pas le fatiguer, on l'arrête de loin en loin en tirant sur la rêne.

Si le *heug*, enfin, sait s'arrêter, quelque vitesse qu'il ait prise, quand son cavalier tombe ou saute de la rahhala ; s'il sait tracer un cercle étroit autour de la lance que son cavalier plante en terre et reprendre le galop dès qu'elle est enlevée, son éducation est complète, il peut servir aux courses ; ce n'est plus un *heug*, c'est un mahari.

Un bon mahari vaut de deux à trois cents boudjoux, quelques-uns même sont estimés jusqu'à plus de quatre cents. Un djemel n'en vaut jamais plus de soixante à quatre-vingts.

Si les chameaux ne sont pas aussi nobles que les mahara, ils ne sont pas moins utiles. Sans les chameaux, point de relations possibles entre les peuples du Sahara ; le Soudan serait inconnu ; nous n'aurions pas d'esclaves, et les croyants ne pourraient point aller visiter la Chambre de Dieu : avec eux, le Désert n'a pas d'espace, ce *sont les vaisseaux de la terre : Gouareub el Beurr*. Dieu l'a voulu, et il les a multipliés à l'infini.

Vivant ou mort, le chameau est la fortune de son maître.

Vivant, il porte les tentes et les provisions ; il fait la

guerre et le commerce; pour qu'il fût patient, Dieu l'a créé sans fiel [1]; il ne craint la faim ni la soif, la fatigue ni la chaleur; son poil fait nos tentes et nos bernous, le lait de sa femelle nourrit le riche et le pauvre, *rafraîchit la datte* [2], engraisse les chevaux : c'est la source qui ne tarit point.

Mort, toute sa chair est bonne; sa bosse (deroua) est la tête de la diffa [3]; sa peau fait des outres (mezad) où l'eau n'est jamais bue par le vent ni le soleil; des chaussures qui peuvent sans danger marcher sur la vipère, et qui sauvent du *haffa* les pieds du voyageur [4]; dénuée de ses poils, mouillée ensuite et simplement appliquée sous le bois d'une selle, sans chevilles et sans clous, elle y fait adhérence, comme l'écorce avec l'arbre, et donne à l'ensemble une solidité qui défiera la guerre, la chasse et la fantasia.

Ce qui fait la supériorité du mahari, c'est qu'à toutes les qualités qui sont de lui, il réunit toutes celles du djemel. Ce qui fait son infériorité, c'est que son éducation difficile *mange* pendant plus d'un an tout le temps du maître, et que ceux de sa race ne sont pas nombreux.

La beauté ne voyage pas par caravanes.

[1] Les Arabes disent que le chameau n'a pas de fiel, et que de là vient sa patience.

[2] Nous avons dit ailleurs que cette expression proverbiale désignait la nécessité où sont les Sahariens d'atténuer les effets pernicieux de la datte par son mélange ordinaire avec du lait.

[3] C'est le mets le plus recherché que l'hospitalité puisse offrir à des hôtes de distinction.

[4] Ce sont de véritables brûlures que les sables font aux pieds de ceux qui marchent sans chaussures.

Rassurés que nous étions par la présence d'Ould Biska et de ses vingt Touareug, ceux de nous qui étaient arrivés les premiers au lieu de halte, après avoir organisé leurs bagages et bien entravé leurs chameaux au milieu des herbes, allèrent essayer la chasse. Les tortues abondaient aux bords du ruisseau dont nous remontâmes le courant assez loin, dans la gorge de la montagne; mais leur chair n'est bonne que pour faire des remèdes, et, grâce à Dieu, nous pouvions les négliger. — Des épines de porc-épic semées çà et là nous guidèrent au fond du ravin, par de petits sentiers habituellement foulés, jusqu'auprès d'un grand trou que nous élargîmes avec nos yatagans, ne doutant point que l'animal y fût caché. — La terre était sablonneuse : en un moment le trou fut immense; un grognement sourd et prolongé, et le bruit particulier que fait le porc-épic en hérissant ses épines quand il est irrité, nous firent mettre sur nos gardes; tout à coup, en effet, l'animal, piqué par un sabre, soulève le sable éboulé et sort précipitamment pour se jeter dans les broussailles; mais un heureux yatagan l'arrête, et nous le saignâmes selon la loi; il pesait plus de trente livres.

On mange les porcs-épics et les hérissons en ragoûts ou cuits sous la cendre; dans le premier cas, on les dépouille avant de les apprêter; dans le second, on les enterre avec leurs épines sous un brasier, et quand ils sont grillés ils se dénudent aisément.

Les ravins où nous nous étions engagés étaient peuplés de gibier et d'oiseaux: nous y vîmes des huppes (tebib), des bécasses (hamar el-hadjel), des étourneaux (zerzour), des guêpiers (el-yamoum), des cigognes (bellaredj) qui sans doute avaient fui jusque-là devant le froid du Teull,

comme les hirondelles (khetay fat) que nous avions rencontrées déjà et qui semblaient suivre la caravane.

Nous revenions joyeux de notre promenade, lorsqu'un debb[1] partit sous nos pieds et gagna son trou; l'un de nous, nommé Abdallah, eut l'imprudence de chercher à l'atteindre, ainsi qu'il avait fait souvent, disait-il, en s'agenouillant à terre et en glissant son bras dans le terrier; mais, au cri d'effroi qu'il jeta, nous devinâmes qu'un malheur venait d'arriver : une vipère l'avait mordu! Elle pendait encore à son doigt; d'une secousse il la fit tomber à terre et nous la tuâmes; mais nous savions que sa morsure est presque toujours mortelle, et l'émotion *avait jauni nos visages;* en un instant nous eûmes fait une forte ligature au membre attaqué, et un peu au-dessus de la plaie; mais quand nous arrivâmes au camp, une enflure affreuse avait envahi déjà la main entière de notre malheureux compagnon, et nous le conduisîmes à Cheggueun, qui causait devant sa tente avec Ould Biska.

Tous deux se regardèrent avec stupeur. — Combien d'heures y a-t-il que l'accident est arrivé? demanda Cheggueun.

— Une heure à peu près, répondit le malade.

— En-challah! (s'il plaît à Dieu!) tu seras sauvé, reprit notre khebir; *la vipère venait de boire, et l'eau avait lavé son venin*[2]; sans cette grâce de Dieu, tu serais déjà si malade qu'il faudrait te couper le doigt.

— Faites fondre du beurre, ajouta-t-il en s'adressant à nous, et faites rougir la lame d'un couteau que vous m'ap-

[1] Nous en avons parlé plus haut : c'est un gros lézard.
[2] Croyance arabe généralement répandue.

porterez; toi, dit-il à son chaouch, pile et mélange ensemble du zebed (musc), de l'ail et de l'oignon.

Un moment après le beurre était fondu, et Cheggueun en fit boire une tasse pleine au malade. — Du courage, maintenant! lui dit notre khebir, et donne-moi ta main. — Abdallah obéit, et Cheggueun appliqua la lame ardente du couteau en avant et au-dessous de la morsure en cinq ou six endroits.

Abdallah souffrait horriblement, mais sa voix ne sortit point pour se plaindre.

Cette opération terminée, Cheggueun empâta la main du malheureux avec l'onguent préparé par son chaouch et l'enveloppa d'un morceau de toile. — Va maintenant, lui dit-il, et bois encore une tasse de beurre. Le sommeil voudra te prendre; mais ne lui cède pas, tu ne te réveillerais plus.

— O Cheggueun ! s'écria le malade en s'inclinant pour baiser la main du khebir, tu es notre père; Dieu prolonge ta vie de toute la mienne !

Nous l'emmenâmes, et, cette nuit, nous veillâmes avec lui; mais à chaque instant le sommeil lui fermait les yeux, et, pour le tenir éveillé, il nous fallait le secouer violemment en l'appelant à haute voix.

Le lendemain au matin il était mieux; Cheggueun vint le voir, et renouvela le pansement en nous assurant que le danger était passé, que la volonté de Dieu était faite.

Cependant la caravane allait partir : Ould Biska en avait réuni les gens la veille et leur avait dit : « O mes amis, vous avez mangé mon sel et je vous ai tenu parole; demain vous sortez de mon pays, faites attention à vos âmes : la nuit, ne dormez pas; le jour, voyez avec vos

yeux, et enfin tirez sur tous ceux qui viendront à vous, — emportez de l'eau pour trois jours, car la route est longue d'ici jusqu'à l'endroit où vous en trouverez. »

Tout le monde étant prêt vers les six heures, Ould Biska, après les adieux, reprit par le nord, et la caravane s'enfonça dans le sud sur une vaste plaine. — Il n'y avait là ni routes ni mamelons ; mais au loin nous apercevions, comme des nuages, les premières montagnes de Beurr el Adjem. Dans cette immensité, Cheggueun nous dirigea, sans hésiter, en s'orientant sur des points de repère qui nous échappaient et que sa vieille expérience lui avait laissés dans la mémoire.

Nous marchâmes ainsi deux jours, campant sur le sable, et craignant à chaque instant que les Touareug blancs, nommés Oulemeden et Adanareum, qui habitent le Djebel Azegeur à l'est, ne tombassent sur nous ; mais Dieu nous en préserva. — Le troisième jour, à neuf heures du matin, nous arrivâmes en un lieu nommé Assaoua, où il y a trente ou quarante puits très-rapprochés les uns des autres ; on n'a d'ailleurs qu'à creuser un peu pour trouver de l'eau.

Cette marche dans les sables nous avait beaucoup fatigués, et le reste de la journée fut employé à abreuver nos chameaux, à réparer nos équipements et à nous reposer.

Nous ne laissâmes pas cependant d'être sur nos gardes, car ainsi que tous les endroits connus dans ces solitudes pour être abondants en eau et en pâturages, Assaoua est le rendez-vous de tous les maraudeurs. — C'est le point, d'ailleurs, où se séparent les caravanes qui viennent du Soudan : celles qui vont à Ghat et à Ghedamès pren-

nent la route du Djebel Azegeur au nord-est; — celles qui vont au Fezzan, la route du Djebel Adanareun à l'est.

D'Assaoua nous allâmes coucher à El Khroua, où nous trouvâmes de bons pâturages,

D'El-Khroua au pied du Djebel Azebenaoua, qui est habité par des Touareug noirs, sentinelles avancées du pays des Nègres.

Ils vivent sous la tente ou dans des gourbis et commercent avec les caravanes de passage pour le Fezzan, Ghat, Ghedamès ou le Soudan. Ils vinrent en foule dans notre camp pour nous acheter de nos marchandises, et parurent fort mécontents de ce que nous ne voulûmes rien leur vendre.—Quelques-uns même s'emportèrent en menaces, mais Cheggueun les fit taire en leur disant que nous allions à Aguedeuz où réside leur Sultan.

Nous venions d'entrer sur le territoire de Ahïr, qui se continue jusqu'à Demergou au sud, et qui obéit à un chef touareug qui habite Aguedeuz. — Djebel Azebenaoua est, à proprement parler, la limite nord de Beurr el-Adjem; c'est lui que nous apercevions deux jours après avoir quitté le Djebel Hoggar, avant d'arriver à Assaoua; mais le Soudan ne commence qu'à Tassaoua.

Les Azebenaoua ne sont point d'origine noire. — Je ne crois cependant pas qu'il y ait chez eux un seul homme parfaitement blanc, mais tous ont les cheveux lisses Ils combattent avec des flèches, le sabre et la lance.

Leurs montagnes sont bien arrosées et bien boisées; ils y récoltent sans culture une espèce de millet appelé oum rokueba (la mère du cou), dont on fait du pain ou du kouskoussou.

Le hachiche y vient en quantité; on sait que cette herbe

se fume seule ou mélangée avec du tabac, et donne, comme l'opium, une sorte d'ivresse extatique. Les caravanes de retour s'en chargent souvent et la portent à Ghat et à Ghedamès, où elle se vend quatre douros d'Espagne le quintal, et d'où elle s'écoule à Tunis et à Tripoli.

Les arbres sont le toleuhh, qui ressemble au peuplier et donne de la gomme blanche; l'oum en-nass (la mère du monde), qui ressemble au figuier, et d'où l'on tire une espèce d'essence résineuse, appelée bekhour, que l'on brûle comme un parfum : les gens du pays recueillent le bekhour au printemps, et le vendent aux caravanes au prix de quinze ou seize douros le quintal;

Le même poids de gomme se vend cinq ou six douros;

Le daoudaoua, qui produit un fruit large, plat et noir que l'on pile, quand il est mûr, dans un mortier, et dont on fait une pâte qui, pour la cuisson des aliments, remplace l'huile et le beurre; *elle a le goût de viande :* les gens du pays la préparent d'avance, et les caravanes en achètent en quantité au prix de cinq ou six douros le quintal;

Le dadjy, arbre de la taille du pêcher, et dont les feuilles, qui ressemblent à celles du chou, donnent, vertes ou sèches, un goût de citron aux aliments avec lesquels on les fait cuire : les caravanes ne manquent jamais d'en rapporter;

L'irak, arbre assez fort dont le bois, blanc et lourd, sert à faire des poignées de sabres, de poignards ou d'autres instruments : les Azebenaoua l'utilisent ainsi chez eux ou le dégrossissent en bâtons qu'ils vendent aux caravanes un demi-boudjou.

Ces gens-là trafiquent de tout. Nous leur achetâmes des

fromages de chèvre, secs et durs comme des pierres ; j'en avais déjà mangé dans le Touât, pilés et mélangés avec de la farine de maïs et délayés avec du lait ou de l'eau.

Nous laissâmes Djebel Azebenaoua à notre gauche, et nous arrivâmes, entre dix et onze heures du matin, devant une bourgade d'une trentaine de maisons, nommée Aghrezeur, qui dépend du Djebel Azebenaoua, et dont les habitants sont des Touareug mulâtres.

Aghrezeur est célèbre par une zaouïa que l'on appelle Zaouyet Sidi Ahmed ; elle appartient à des marabouts touareug. Tous les tolbas de passage y entrent lire les livres saints, et l'on y vient de très-loin en pèlerinage. La vénération dont elle est entourée lui a acquis le droit d'asile : aussi donne-t-elle la sécurité la plus complète à tous ceux qui l'approchent, et, pour cette raison, nous y campâmes et nous y séjournâmes le lendemain.

Nous allâmes visiter ses marabouts, et, suivant l'usage des caravanes qui se rendent au Soudan, nous les priâmes de prendre en dépôt, en attendant notre retour, les provisions qui nous restaient et qui allaient nous devenir inutiles, assurés que nous étions d'en trouver maintenant sur toute la route. Ils accueillirent notre demande, et, en reconnaissance de ce service, nous leur fîmes quelques présents. C'est ce qu'on appelle zyaret-ech-cheikh, la visite au cheikh.

Aux environs d'Aghrezeur, le terrain se relève un peu, les puits sont profonds, et l'eau n'est plus à fleur de terre comme à Syoua.

De el Aghrezeur nous allâmes camper sur des puits isolés au milieu de la plaine. Des Touareug Azebenaoua y étaient installés sous la tente. C'étaient d'assez misérables

gens, fort inoffensifs ; nous les visitâmes par curiosité, et ils vinrent dans notre camp nous vendre des poules et des moutons : la poule, cinq aiguilles ; le mouton, soixante.

De cette station à la ville d'Aguedeuz, nous fîmes quatre jours de marche, trouvant de l'eau à chaque gîte, dans une plaine ondulée et boisée de toleuhh, d'oulm-en-nass, de kheroub, d'irak, et d'une espèce de dattier sauvage, nommé mkholet pharaoun, qui donne de mauvais fruits.

Dans ces solitudes nous n'avions rien à craindre des hommes, car nous avions fait prévenir les chefs d'Aguedeuz de notre arrivée, et ils nous avaient donné l'aman; mais nous redoutions les lions, les tigres, les panthères et les serpents. — Au bivouac du troisième jour, pendant que nos chameaux paissaient assez loin du camp, un lion s'élança sur une chamelle et lui cassa les reins. Aux cris des bergers, nous accourûmes et nous trouvâmes ce *sultan* qui dévorait sa proie. Il retourna vers nous sa gueule ensanglantée, et, bien que nous fussions en nombre, et tous armés de nos fusils, nous le laissâmes à son repas. Nos chameaux effarés avaient heureusement pris d'eux-mêmes la direction du camp.

Le quatrième jour nous conduisit à Aguedeuz, grande ville entourée d'un mur d'enceinte avec sept portes. Nous campâmes en dehors, auprès de puits nombreux. — Les bosses de nos chameaux commençaient à maigrir; nous étions également très-fatigués ; nos bâts, nos outres, nos chaussures étaient en mauvais état, et comme nous nous trouvions en un pays sûr et bon, Cheggueun décida que nous y ferions séjour. Le soir même, nous allâmes faire visite au chef d'Aguedeuz, Ahmed-Nabba, et le prévenir de nos intentions. — C'est un homme de race, tout à fait

blanc; il commande à Djebel Azebenaoua, aux Touareug Oullemeden, à Demergou, et jusqu'à Tassaoua. — Son autorité n'est pas toujours parfaitement respectée, mais il punit par des ghazia ceux qui veulent s'y soustraire. — Un makhzen bien organisé et des chaouchs sont les instruments actifs de ses volontés; et, sur son immense territoire, il met à mort, emprisonne, fait donner la bastonnade, impose des amendes en sultan. Tous ses sujets sont de sang mêlé, ainsi que je l'ai déjà dit.

Il nous accueillit gracieusement, et nous lui offrîmes des haïks, des bernous, des chachias, des clous de girofle, du benjoin, quelques petits miroirs, des aiguilles, etc. A notre point de départ, ces objets valaient trente douros environ; mais à Aguedeuz, nous les aurions vendus plus du double.

Ahmed Nabba s'en montra satisfait, et il nous demanda avec intérêt si les routes étaient sûres, et s'il ne nous était surtout rien arrivé chez lui. Cheggueun lui répondit que, grâce à Dieu, nous avions fait heureuse route, et il nous congédia en nous disant qu'il répondait de nous.

Ses chaouchs nous suivirent au camp pour compter nos chameaux et prélever par chacun d'eux un droit de passage (goumeregue) d'un boudjou et demi.

Aguedeuz est la première ville qui donne une idée des villes du Soudan. Ses maisons à toits plats, mal construites en terre glaise et sans chaux, ont l'aspect le plus misérable. A l'intérieur, c'est un simple rez-de-chaussée, élevé sur un ou plusieurs côtés d'une cour carrée, toujours malpropre; des immondices et des animaux morts, souvent en putréfaction, encombrent les rues et même les marchés. Quatre ou cinq mosquées délabrées sont dispersées dans la ville, et notre cœur battit quand, du haut des mi-

narets, nous entendîmes les mouedden appeler à la prière, si loin du pays des croyants. — Le costume des Aguedeuzi est le même que celui des Touareug; leurs armes sont le sabre et la flèche empoisonnée. Cependant, la population d'Aguedeuz est très-mélangée, comme dans tous les centres de grand commerce. Les Touareug Azebenaoua et Oumelleden et les gens de Demergou s'y rendent aux marchés, pour acheter ou vendre des chèvres, des moutons (ademan), des chameaux, des bœufs, des ânes, des peaux tannées, des dépouilles d'autruche, des peaux de tigre et de lion, des volailles, du laitage, du gibier en quantité.

On y trouve d'ailleurs, outre tous les artisans indispensables, des juifs blancs, mulâtres et nègres, qui font de la bijouterie, et de nombreux marchands de cotonnade noire du Soudan (saye), de haïks, de bernous, de chachias, de vêtements en général. C'est là le principal commerce de la ville. Des caravanes du Sahara tunisien, algérien, marocain, chargées uniquement de ces objets, les portent à Aguedeuz, d'où ils s'écoulent chez les populations voisines et jusque dans le Bernou, au sud-est; à Haoussa, au sud; à Tombouctou, au sud-ouest.

Un haïk qui a coûté dans le Touât un boudjou s'y vend cinq; ceux, plus fins, qui en ont coûté cinq, s'y vendent douze ou quinze. Les trafiquants les échangent aux Touareug noirs contre des esclaves du Soudan, qui valent, mâle ou femelle, rendus à Aguedeuz, quand ils sont beaux et dans de bonnes conditions, de trente à quarante boudjoux.

Une tribu nègre, nommée Azena, sans doute chassée du Sud par la révolution qui a fait tout le pays musulman, s'est retirée à Aguedeuz; elle y vit avec ses habitudes et

ses mœurs. Les Azenas portent les cheveux longs et vont tête nue; ils sont idolâtres et mangent des charognes [1].

Une autre singularité qui nous a frappés, c'est que, la nuit venue, et quand les portes de la ville sont fermées, on lance dans les rues une quantité de chiens affamés, qui font une police redoutable [2].

Aguedeuz est située dans une plaine marécageuse, et cette position, qui la rend très-malsaine, est néanmoins pour elle une source de fortune et de bien-être : le cotonnier, le riz rouge, le tabac, les légumes, le millet, le maïs, y viennent magnifiques.

Le millet est réduit en farine dans un mortier, et l'on en fait des galettes ou du kouskoussou; les caravanes le consomment sous cette dernière forme, mais en le mélangeant avec de la farine de froment. Le maïs, également pilé, délayé dans de l'eau avec du beurre, se mange en bouillie. Les gens pauvres le font tout simplement griller en épis sur la cendre, et le mangent en grains.

Dans les jardins extérieurs, les pruniers, les poiriers, les pommiers, les cerisiers, végètent hardiment pêle-mêle avec des trembles, des caroubiers, des oulm-en-nasse des toleuhh, des palmiers sauvages, couronnés de vignes vigoureuses chargées de raisins noirs.

[1] Il faut entendre par là sans doute qu'ils ne saignent point les animaux selon le rit musulman. Nous verrons cependant plus loin quelle raison donnent les Nègres idolâtres pour justifier leur habitude de manger les animaux morts de maladie.

[2] Ici, comme toujours, nous laissons parler notre narrateur dans toute sa naïveté. Nous croyons toutefois qu'il a mal vu et que tout simplement les chiens errants envahissent Aguedeuz quand la nuit a fait les rues libres. Sans aller si loin, dans certains quartiers de Tunis, les chiens attaqueraient sûrement un passant attardé ; on nous en a prudemment averti sur les lieux.

Tous les lacs, à la saison des pluies, sont couverts de canards sauvages et de poules d'eau. — Les bécassines se levaient par milliers sous nos pas dans les marécages, et nous y vîmes des nuages de pluviers et de vanneaux. Le *seround*, qui porte sur la tête une espèce de turban blanc, y fait, nous a-t-on dit, la guerre aux scorpions et aux serpents. Dieu l'a armé, pour le courage, avec un bec et des ongles très-forts.

Nous tuâmes au fusil beaucoup de ces oiseaux et, par amusement, quelques sangliers. Mais, au troisième jour de notre arrivée, un jeune homme des Ouled Zenan, le plus adroit tireur de la caravane, celui-là même qu'une vipère avait mordu dans le Djebel Hoggar, fut pris des fièvres du pays, et mourut dès le lendemain, après un délire de douze heures.

Nous l'enterrâmes comme nous avions enterré le malheureux El-Arbi, et, de retour au camp, le crieur annonça qu'on allait vendre aux enchères ce que le défunt laissait au monde ; mais comme, selon l'usage du pays, le sultan d'Aguedeuz hérite de tous les étrangers qui meurent sur son territoire et de tous les Aguedeuzi qui n'ont point d'héritiers directs, la première criée n'était pas commencée, que les chaouchs d'Ahmed-Nabba réclamèrent. Si nous sauvâmes quelques-uns des effets d'Abdallah, ce fut par la ruse et par le mensonge ; *car le mensonge est permis pour ses affaires.*

La langue des habitants d'Aguedeuz est le zenatia et le targuia, mais les Nègres azenas parlent le bernaouya.

Tous bien refaits dans notre chair, hommes et bêtes, nous levâmes le camp, approvisionnés d'eau pour trois jours. Quelques marchands d'Aguedeuz, qui se rendaient

à Demergou, s'étaient joints à nous, et nous arrivâmes, après deux bivouacs, dans une plaine mamelonnée et çà et là boisée, à Melaguet el-Kefoul (la rencontre des caravanes). C'est une réunion de puits où l'on peut abreuver quatre mille chameaux.

Bien que le pays soit ordinairement tranquille, sous la double protection du sultan d'Aguedeuz, au nord, et du chef des Demergou, au sud, Melaguet el-Kefoul est un lieu d'accidents, soit parce que les caravanes qui viennent du Soudan ont des querelles pour les eaux et les pâturages avec celles qui s'y rendent, soit parce que les gens de Tebbou et de Bernou y font des ghazias sur les Touareug d'Aguedeuz, avec lesquels ils sont en guerre permanente.

Melaguet el-Kefoul est à moitié chemin d'Aguedeuz à Demergou; des deux côtés, le terrain est en tout semblable, sablonneux, broussailleux, sans eau, et pendant trois jours encore nos outres furent nos seules fontaines.

Arrivés à Demergou, nous prîmes place en avant de la ville, auprès d'un marais; nous avions en face une immense vallée qui s'étendait de l'est à l'ouest plus loin que notre vue, et dans laquelle se cachaient sous des bouquets d'arbres, ou se dessinaient sur des mamelons, les nombreuses bourgades des Touareug noirs.

Cette vallée, comme sa ville principale, s'appelle Demergou.

On y cultive les mêmes arbres et les mêmes légumes que dans les jardins d'Aguedeuz.

Les marchés de Demergou sont abondamment fournis par les populations voisines, et nous nous y approvisionnâmes à très-bas prix; chaque jour ceux de la ville et ceux des bourgades venaient au camp chargés de poules, de

gibier, de beurre, de fruits et d'autres enflées par du lait frais ou du *leben* (lait aigre); il n'en était pas un qui n'apportât surtout, dans de longs paniers en bambou, d'énormes raisins noirs.

A partir d'Aguedeuz, je n'ai point vu de raisins blancs; le Soudan n'en produit pas non plus; les Nègres ignorent même qu'il y en ait, et ils nous appellent nous autres blancs : *les raisins qui n'ont pas mûri.*

Tout cela nous coûtait quelques clous de girofle, un peu de benjoin ou de koheul (antimoine) et quelques aiguilles.

Selon l'ordre établi depuis notre départ, nous mangions quatre ensemble, et pour un miroir d'un demi-boudjou nous vivions tout un jour.

Le costume de nos visiteurs, hommes et femmes, se composait d'un simple tablier en peau de chèvre, qu'ils appellent selekeumi.

Les gens de Demergou sont musulmans; mais, faute d'écoles et de tolbas, ils vivent dans l'ignorance la plus absolue des préceptes de la loi. Il n'en est pas un qui fasse régulièrement la prière et les ablutions ordonnées.

Demergou est le lieu ordinaire de séparation des caravanes : les unes inclinent au sud-est pour aller à Zendeur et dans tout le Bernou; les autres appuient à l'ouest pour gagner Merady; celles enfin qui vont à Tassaoua, et de là dans le royaume de Haoussa, continuent à marcher plein sud : c'est la route que nous suivîmes. Deux jours après nous étions à Tassaoua.

C'est une ville assez vaste qui limite les possessions du sultan d'Aguedeuz dont elle dépend, et celles du royaume de Haoussa. Elle est protégée par un mur d'enceinte, et sa position indique assez qu'elle est un centre de commerce.

Deux jours après l'avoir quittée, nous campions enfin auprès des jardins de Kachena : nous étions au terme de notre voyage.

Kachena est située dans une plaine marécageuse, traversée par une petite rivière et bien cultivée.

Les caravanes n'entrent dans Kachena qu'après autorisation du chef qui la gouverne comme *serki* (khalifa) du sultan, dont la résidence est Seketou, capitale du royaume [1].

Cheggueun, suivi de deux chaouchs, était allé nous annoncer au serki ; mais il était quatre heures du soir, nous devions donc nous résigner à coucher cette nuit encore sur nos sacs ; car, du lieu où nous étions campés, une caravane a deux heures encore de marche pour arriver à la ville.

L'impatience doublait le temps ; je ne sais quelle espèce de vertige nous avait pris ; le désordre et l'agitation étaient nos maîtres. — Un homme sage eût dit que la raison avait fui de nous ; et Dieu sait pourquoi dès que le moudden eut appelé à la prière, il y eut comme une main qui ferma toutes les bouches ; chacun tomba sur ses genoux où il se trouvait, le front tourné vers la Mekke, dont nous étions si loin !

Le camp, bruyant tout à l'heure comme un marché, était à présent recueilli comme une mosquée.

Plus d'un m'a raconté qu'il n'avait jamais prié le Seigneur avec tant de religion dans la tête et dans le cœur.

[1] Seketou est située à trente-cinq ou quarante lieues sud-ouest de Kachena, sur la rivière de Goubli, qui se jette dans le Niger, dont la direction est alors nord et sud. La Goubli semble être le ruisseau qui traverse les jardins de Kachena ; mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Nous soupâmes entre amis, et il semblait que l'éloignement de notre pays *eût élargi notre intérieur* [1] : nous nous aimions davantage. — Cette disposition d'esprit, dont nous faisions la remarque entre cinq ou six, avait gagné toute la caravane : j'en jugeai aux airs de leur pays que les Touati jouaient sur la flûte en roseau, et aux chansons d'amour que chantaient d'autres voyageurs.

La nuit était magnifique ; nos chameaux seuls dormaient accroupis auprès des bagages.

Ahmed ben Daoud, qui avait soupé avec nous, et qui est un taleb de la Zaouïa d'Aguebly, encouragé par les voix des chanteurs dispersés dans le camp, improvisa ces vers :

Par Dieu! je le jure, point de voyageur partant
Qui sache ce que voudra de lui le sort.

Quand nos chameaux se sont ébranlés pour le départ,
Mes paupières ont battu et mes yeux se sont mouillés.
Je l'aperçus sous sa tente ; elle était assise,
Et de ses yeux glissaient des perles liquides.
Elle agita sa main pour son adieu,
Et son regard disait : A quand le retour ?

Jusqu'à son front elle souleva le voile de sa beauté :
Dieu qui écoutes les vœux, dit-elle,
Par toi je le jure : le koheul ne noircira pas mes paupières,
Mes lèvres en riant ne laisseront pas voir mes dents,
Le benna ne rougira pas mes doigts,
Aussi longtemps que sera longue l'absence du voyageur.

Ma main lui renvoya son adieu... O chamelier,
Par le voyage que tu tentes, je t'en prie!
O chamelier, arrête un moment la caravane!

[1] Expression proverbiale traduite littéralement. Le sens en est facile à saisir.

Sur ma bouche sont encore des mots à lui dire.
Vous avez cru que ma force égalait votre force,
Et le poids dont vous me chargez écraserait les montagnes.

O mes amis, mon cœur vous aime et mes yeux vous cherchent!
Quand le vent vient du côté de vos terres,
Mon sommeil s'embellit et je me lève plus heureux;
Vous êtes de moi, de mon âme, de mon cœur!
Peut-être, à la porte de vos tentes, matin et soir
M'attendez-vous, comme on attend la lune de la fête [1].

Ni printemps ni verdure ne peuvent me réjouir;
Laisser derrière soi son pays, ses amis et ses frères,
Ces malheurs éprouvent la raison du plus sage!
L'absence est-elle donc sans rien qui la console?
L'étoile sort du nuage plus brillante;
Le soleil qui s'est couché ce soir remontera demain au ciel.

S'il plaît à Dieu, nous reverrons notre pays!
L'homme faible, sur la route peut défaillir;
Le fort n'y verra point blanchir ses cheveux,
Fût-il broyé comme le musc ou pilé comme le camphre.
Le tison ardent est rouge comme le yakout (rubis),
Mais le tison s'éteint et le yakout reste toujours yakout.

Le riche est partout dans son pays;
Le pauvre dans le sien n'est qu'un étranger.

Le retour de Cheggueun fit taire subitement les chansons et les flûtes. Tout le monde courut à lui. « Mes amis, nous dit-il, demain, après la prière du matin, nous entrerons dans Kachena; tenez-vous prêts. »

[1] Le poète veut sans doute parler ici de l'apparition de la nouvelle lune qui, annonçant la fin du Ramahdan, fait entrer les Arabes dans les plaisirs de la fête nommée Aïd es-Seghir.

Royaume de Haoussa. — Kachena.

Au jour levé, nous nous apprêtions à franchir en bon ordre l'enceinte qui nous séparait des jardins, quand nous vîmes arriver à nous un groupe de cavaliers armés d'arcs, de flèches et de lances. — A portée de la voix, celui qui les commandait nous cria :

— Eh, les hommes! qui êtes-vous? Amis ou ennemis?

— Nous sommes, lui répondit Cheggueun, des voyageurs pour nos affaires, et nous venons commercer avec vous.

— Soyez donc les bienvenus, répliqua le khalifa du serki, car c'était lui que nous avions en face avec quarante cavaliers du Makhrzen de Kachena.

Après le salut et la reconnaissance des deux chefs, au signal de Cheggueun, la caravane s'ébranla, précédée par les Mekhazenia, dont les chevaux impatients hennissaient et piaffaient.

De tous ces cavaliers, pas un n'était absolument nègre, mais tous étaient fortement bronzés : c'étaient des *Foullanes*.

Pour costume, ils portaient uniformément un grand et haut chapeau de paille, orné de plumes d'autruche; un bernous rouge, en drap commun de Fass ou de Tunis, jeté sur une habaya en saye d'un bleu foncé; un seroual en cotonnade blanche ou rayée, plissé sur les hanches, bordé au bas de chaque jambe avec une bande en couleur éclatante; pour la forme, il a quelque rapport avec la culotte européenne.

A leurs pantoufles jaunes étaient attachés, avec des lanières en cuir, des éperons à branches plates, dont les extrémités s'épanouissent en trois ou quatre pointes.

Ces éperons, comme les étriers, ressemblent à ceux des chrétiens.

Leurs chevaux, bridés comme les nôtres, étaient habillés d'une selle à l'arabe, ornementée plus ou moins, et piquée, sur le pommeau et sur la face extérieure de la palette, avec des cuirs de diverses couleurs.

Les jardins, ou plutôt les champs et les vergers que nous traversions, étaient mi-partie cultivés, mi-partie marécageux, et çà et là plantés d'arbres nouveaux pour nous.

On y récolte le maïs blanc et noir (bechena), le goudhy et le djendjelan, espèces de millet, un peu de blé et d'orge, le riz rouge, le coton en quantité, le tabac, le henna, la garance et le lin : « celui que j'ai vu là, je ne l'ai retrouvé qu'en Égypte; » la canne à sucre et toute espèce de légumes : les aulx, les oignons, les carottes, les pastèques, les melons, les citrouilles, les haricots, les lentilles, les tomates, les patates, etc., etc.

Les arbres, pressés sur certains points, disséminés sur certains autres, mais partout magnifiques, supportaient, pour la plupart, des vignes énormes chargées encore de raisins noirs

C'étaient des citronniers;

Des dorosa, espèce de caroubiers à gousses très-longues;

Quelques grands dattiers;

Des kouka, dont quatre bras ne pourraient entourer le tronc, et dont le fruit, gros comme une pastèque, renferme,

dans son écale épaisse et dure, une chair blanche et de l'eau délicieuse [1];

Le guinguenya, qui pour la forme ressemble au dattier, et pour le fruit, au kouka;

Le gandaâ, dont le fruit ressemble à l'orange,

Le sini, qui donne la teinture noire;

L'arbre à gomme;

L'oum-en-nass;

Le toleuhh;

Le maleki;

Le sabera;

Le guergou;

Le hanou;

Le moudatchy,

dont les bois servent aux constructions et à la menuiserie.

De distance en distance, de grands espaces étaient ménagés, où paissaient, gardés par des bergers, des chameaux à poil ras, des bœufs à bosse, des moutons à poil, des chèvres, des chevaux et des ânes. Ces pâturages sont communs, et les gens des caravanes y conduisent leurs chameaux, qui seraient, au dehors, à la merci des maraudeurs.

A mesure que nous avancions, Kachena, qui, vue de loin, n'était qu'une masse confuse, nous apparaissait plus distincte. Située qu'elle est au milieu d'une plaine, sur un

[1] Cet arbre et le guinguenya sont peut-être, l'un le calebassier, l'autre le cocotier. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu arriver à bien reconnaître ces arbres. Quant à leurs noms, ils nous ont été donnés et par le voyageur que nous laissons parler et par des Nègres de Haoussa.

terrain sans mouvement, l'œil n'en peut embrasser la profondeur. De quelque côté qu'on l'aborde, c'est toujours une ligne grisâtre, immense, monotone, d'où s'élancent quelques rares palmiers et quelques minarets, et qui tranche en relief sur un ciel enflammé.

Un fossé large et profond de deux hauteurs d'homme environ la cercle tout entière, et protége le mur d'enceinte en terre cuite au soleil, de vingt ou vingt-cinq pieds de haut, qui lui fait ceinture.

Un peu en avant de la porte d'entrée, qui est doublée en fer, nous fûmes accueillis par la population curieuse, que met toujours en émoi l'arrivée d'une caravane. — Je n'ai jamais rien vu de plus bizarre et de plus animé. De ces hommes, de ces femmes, de ces enfants qui se pressaient autour de nous et jusque sous les pieds de nos chameaux, en nous parlant une langue inconnue, les uns étaient d'un beau noir, avec les lèvres épaisses, les cheveux laineux, le front petit et le nez épaté : c'étaient les enfants du pays, les *Koholanes*, les noirs. — Les autres étaient fortement bronzés, avec une teinte rouge ou dorée, mais sans aucun des traits du Nègre : c'étaient les *Foullanes*, qui, depuis trente ou trente-cinq ans, ont conquis le Haoussa.

Les Koholanes avaient la tête nue, rasée en partie et de telle façon que les cheveux laissés intacts formaient des ornements singuliers : ceux-ci les avaient ménagés en touffes symétriques; ceux-là les avaient taillés de l'une à l'autre tempe en forme de diadème, et d'autres en crinière, du front au derrière de la tête. Presque tous portaient des boucles d'oreilles chargées d'*oudâa* (petits coquillages, *korris*); quelques-uns même avaient au nez des anneaux ornés d'un morceau de corail brut.

Les Foullanes, eux, étaient coiffés avec des bandes de calicot ou d'autres cotonnades.

Tout ce monde était vêtu avec des habayas; mais celles des Koholanes sont invariablement en saye bleue ou rayée, commune, et celles des Foullanes en cotonnade blanche pour la plupart, ou même en toile de Noufi, ville du sud, renommée pour ses toiles.

Parmi les Négresses, quelques-unes, pour tout costume, n'avaient qu'un simple fouta (mouchoir) noué sur les hanches; les autres étaient enveloppées dans une pièce d'étoffe bleue, de coton ou de lin, dont l'une des extrémités fait coiffure et ne laisse voir que les boucles d'oreilles.

Le costume des Foullanes est le même à peu près que celui des Négresses, mais il ne cache point leurs cheveux, qui sont très-beaux, quoique un peu laineux, et qui tombent sur les épaules, séparées en deux tresses artistement nattées et parées de verroteries, de coquillages et de morceaux de cuivre.

De larges boucles d'oreilles à cinq ou six rangs en corail, en verroterie, en graines curieuses, font ressortir la peau dorée de leur visage; et de gros colliers en oudâa, en ambre, en clous de girofle, roulent sur leur poitrine, où les rattache une bandelette en soie rouge éclatante qui passe entre les seins et va se fixer sur l'une des deux hanches.

Les Foullanes sont généralement très-belles et très-bien faites; ce sont les djiidat (nobles) des Négresses; elles aiment la parure et les vêtements de belles couleurs; mais leurs cheveux surtout et leurs coiffures les occupent.

Négresses et Foullanes portent des bracelets de pieds

et de mains en or, en argent, en corne de buffle.

Ceux qui nous étonnaient surtout au milieu de cette foule bigarrée, c'étaient des gens vêtus comme nous en bernous djeridi (du Sahara) et portant à la tête la corde en poil de chameau. Je savais bien que des Arabes s'étaient fixés à Kachena, mais je ne les croyais pas aussi nombreux.

Ils nous abordèrent : « Venez avec nous, nous disaient-ils, nous sommes frères; vous logerez chez nous, avec nous, vous y serez en sûreté; nous sommes frères. »

Il y en avait de tous les pays : de Tripoli jusqu'à Fâss, du Sahara, de Ouargla, de Figuig, de Touât, et même de Tlemcen. Arrivés à Kachena avec des caravanes, les uns y sont tombés malades et n'ont pu repartir ; les autres, simples domestiques, ont été abandonnés par leurs maîtres; d'autres se sont épris de Négresses ou de Foullanes ; d'autres encore ont été arrêtés par l'appât de grands bénéfices ; tous ont appris la langue du pays, ont levé des boutiques, et font le commerce.

Dieu sait nos destinées.

Chacun de nous accepta l'hospitalité chez l'un d'eux, et nous les suivîmes dans le quartier de la ville qui leur est spécialement affecté !

Je descendis, moi, chez un homme du Tidikeult qui me donna une petite chambre, où je pus me loger avec mes marchandises.

Avant de nous séparer, nous avions confié nos chameaux à quelques gens pauvres de la caravane qui, pour un peu d'argent, consentirent à s'en faire les gardiens et les bergers aussi longtemps que nous ferions séjour à Kachena.

Pour en finir avec eux, il fut convenu qu'ils seraient conduits chaque matin aux pâturages; qu'ils en reviendraient le soir à quatre ou cinq heures pour être parqués sur une des places de la ville, où ils passeraient la nuit avec une mesure de fèves et des feuilles de maïs.

Ce régime et le repos remirent bientôt de leurs fatigues ceux qui n'étaient pas trop malades, et nous n'en perdîmes qu'une vingtaine.

Le lendemain de notre arrivée, Cheggueun me fit prévenir que j'étais un de ceux qu'il avait choisis pour aller visiter Mohammed Omar qui commande à Kachena comme serki (khalifa) du sultan Bellou, dont la résidence est Seketou.

La maison d'Omar est immense; des gardes veillaient à la porte où vint nous recevoir un oukil (intendant), nommé Abouky-Euzerma.

Dans la cour principale étaient enchaînés deux lions à crinière noire; mais, faits au bruit sans doute, largement nourris d'ailleurs, ils dormaient couchés à terre la tête sur leurs pattes et ne semblèrent point nous voir; il en fut ainsi d'un éléphant libre et familier auquel un esclave donnait à manger de l'herbe fraîche et des feuilles de maïs; mais nous effrayâmes des autruches, qui partirent au galop en battant des ailes, et par une porte latérale gagnèrent les jardins.

L'oukil nous introduisit enfin dans une vaste salle, appelée Guidan Serki : c'est notre hakouma (salle de réception). Omar y était, assis sur une estrade recouverte avec des tapis du Maroc et garnie de coussins en peaux tannées, bariolés de diverses couleurs.

Sur les quatre faces, les murailles étaient ornées de

peaux de lion et d'antilope, de dépouilles et d'œufs d'autruche, d'arcs et de flèches, de larges sabres et de lances, d'instruments de musique et de pièces d'étoffe écarlate. Çà et là des oiseaux divers étaient grossièrement peints en rouge, en jaune, en noir.

De chaque côté de l'estrade et au-dessous d'Omar, les chefs de son gouvernement et ses khodja (secrétaires) étaient assis par terre sur des nattes ; tous avaient la tête nue et rasée; le chef seul était coiffé d'une haute chachia rouge. Il était vêtu d'une ample habaya (pagne) à larges manches, rayée bleu et blanc, recouverte par deux bernous, l'un bleu de ciel et l'autre rouge ; ses jambes étaient nues, et je pus remarquer qu'il n'avait point de seroual (culotte).

Il faisait une chaleur excessive, et les deux bernous d'Omar devaient l'accabler : mais c'était là son costume de réception ; dans la vie habituelle, comme ses officiers et tous les Foullanes, il ne porte que l'habaya.

Aux portes de l'hakouma, de nombreux chaouchs et des esclaves noirs maintenaient les curieux, et la musique jouait dans la cour.

Deux fois par jour, le matin de bonne heure et le soir à l'aâsseur, les musiciens du serki viennent ainsi lui faire honneur ; — cet honneur est pour lui seul dans la ville.

En abordant Omar, son oukil se courba respectueusement jusqu'à terre, fit le simulacre de ramasser un peu de poussière et de s'en couvrir la figure ; en se relevant il lui baisa la main.

Nous entrâmes, nous, avec toute la dignité que des musulmans et des marabouts se doivent poliment, sans ôter

nos chaussures et sans saluer autrement qu'en portant la main droite à notre poitrine.

Quand Omar eut appris par son oukil, qui nous servait d'interprète, que nous étions des marchands étrangers arrivés avec une riche et forte caravane, il nous fit dire que nous étions les bienvenus, que son pays était le nôtre, que nous pouvions acheter et vendre, qu'aucun malheur ne nous arriverait.

Il fit appeler ensuite le chef du quartier où nous étions logés et lui dit :

« Ces *Touraoua* (Arabes) sont descendus chez toi ; veille sur eux. S'il arrive qu'on les vole ou qu'on leur fasse le moindre mal, ne leur volât-on qu'une aiguille, ne leur fît-on qu'une injure, je ferai vendre au marché les coupables. »

Après ces paroles d'aman, il nous congédia ; et dès le soir même il fit porter à Cheggueun un plat énorme de hasida et quatre moutons gras.

El-hasida n'est autre chose que de la farine de millet bouillie avec du beurre : c'est le mets national de Kachena, comme le kouskoussou est le nôtre

Avant de mettre nos marchandises en vente, nous jugeâmes nécessaire d'étudier le pays et les prix de chaque chose ; nous avions besoin d'ailleurs de prendre un peu de repos, et rien ne nous pressait ; car, selon l'habitude des caravanes, nous devions séjourner deux mois à Kachena.

Nos hôtes, les Arabes, heureux de retrouver des compatriotes, avaient pour nous mille bons procédés ; c'était à qui nous fêterait, et nous étions invités tour à tour chez les plus riches, qui nous donnaient du kouskoussou et du

douida[1], car tous avaient conservé les mœurs de leur pays.

Chacun de nous, cependant, pour faire soigner sa chambre et préparer ses aliments ordinaires, finit par acheter une Négresse. Le matin, nous déjeunions avec des galettes ou nous achetions une espèce de boule en farine de maïs pétrie, que les Nègres appellent keudjira et que l'on délaye avec du lait et du miel ; le soir, nous soupions avec de l'hasida, du mouton rôti et des légumes ; le jour, nous le passions tout entier à courir la ville et à nouer des relations avec les marchands.

Les maisons de Kachena, comme celles de toutes les autres villes du Haoussa, sont de misérables constructions en pâtés de terre cuite, d'un brun rougeâtre, superposés sans adhérence, car la chaux manque absolument ; la saison des pluies fait toujours de grands ravages à la plupart : c'est un malheur périodique et prévu auquel sont résignés les Nègres. Il entre dans leur vie de réparer leur maison chaque année ou même de la reconstruire tout à fait, comme de cultiver leurs champs.

La disposition de ces bicoques rappelle celle des maisons mauresques : c'est un rez-de-chaussée de trois ou quatre chambres, ouvertes sur une cour intérieure carrée et couvertes en terrasses ; dans des bâtiments attenants sont enfermés les animaux domestiques.

Quelques-unes pourtant, celles des chefs et des riches, ont un étage où loge la famille ; le rez-de-chaussée est pour les esclaves et les serviteurs.

Les mosquées, quoiqu'un peu mieux bâties et plus solidement, n'ont rien de remarquable.

[1] Espèce de vermicelle gros et court ; son nom lui vient du mot douida petit ver.

Les rues de Kachena sont plus larges que celles d'Aguedeuz, mais elles sont tout aussi sales : des immondices, du fumier, des animaux en putréfaction et déchiquetés par les chiens errants les encombrent.

De distance en distance on a ménagé de grandes places qui sont les marchés ; l'une d'elles est pourtant spécialement affectée au makhzen d'Omar (moutanin serki), pour y faire aux jours de fête la parade et la fantazia.

Sur les autres on vend des bœufs, des chevaux, des chameaux, des moutons, etc.; et sur celle que nous appelons El Barka, des esclaves.

L'industrie de Kachena est représentée par des menuisiers qui travaillent le jujubier, l'oum-en-nass, le toleuhh et le caroubier ;

Par des forgerons qui font des pioches, des haches, des chaînes, des clous, des serrures, des fers de flèche; qui réparent les sabres et ferrent les chevaux ;

Par des bijoutiers juifs, qui font des bagues en argent et des bracelets de bras et de jambes ;

Par des tailleurs, qui confectionnent des habaya, des seroual, etc.;

Par des tanneurs, qui tannent des peaux de chèvre, de mouton et de bœuf;

Par des cordonniers, qui font des chaussures (medass);

Par des teinturiers, qui teignent les peaux de chèvre en rouge avec la racine d'une espèce de roseau appelé kuerndafi, les peaux de mouton en jaune et les cotonnades en bleu, avec les feuilles pilées d'une herbe appelée *baba* ou nifa (indigo);

Par des tisserands, dont les métiers n'ont qu'une palme

de largeur, et qui fabriquent les sayes avec le lin ou le coton;

Par des bouchers, qui vendent de la viande de bœuf, de mouton et de chèvre : les Nègres ne mangent point de viande de chameau.

De nombreux marchands vendent des épices, du tabac à fumer et à priser, du sel qu'ils ont acheté aux caravanes, etc., etc.

La malpropreté des rues et les émanations des marais brusquement desséchés par le soleil ardent après les pluies souvent torrentielles de l'hiver font de Kachena un endroit malsain, où les fièvres sévissent périodiquement sur les indigènes aussi bien que sur les étrangers; mais la fécondité du sol rachète cet inconvénient inévitable [1].

Conquête du royaume de Haoussa par les Foullanes.

CONVERSION DES NÈGRES A L'ISLAMISME.

Une révolution progressive a soumis de proche en proche aux Foullanes et converti au mahométisme tous les États nègres échelonnés sur le Sénégal et le Niger, depuis la grande mer à l'ouest jusqu'au lac Tchad. Pour le royaume de Haoussa, elle s'est accomplie il y a trente-cinq ans seulement. Les Koholanes y sont maintenant ce qu'étaient autrefois leurs dominateurs d'aujourd'hui, esclaves ou bergers (rayas).

[1] Le *Tableau historique des découvertes et des établissements des Européens dans le nord et dans l'ouest de l'Afrique jusqu'au commencement du* XIXe *siècle*, publié par la Société d'Afrique (1809), confirme ce que nous disons ici du climat et du sol de Kachena.

De temps immémorial, dit la tradition, les États du Soudan étaient idolâtres : on y adorait le soleil, la lune, les démons; et le père, en mourant, léguait à son fils le plus aimé ses génies protecteurs, sous forme de morceaux de bois façonnés et de cailloux merveilleux appelés *Keri Keri*. Mais un jour le roi de Tombouctou vit arriver de l'ouest un homme blanc qui poussait une vache devant lui.

— D'où viens-tu et qui es-tu? lui demanda le roi.

— Je sors de Bahar en-Nil (*la mer du Nil*, le Niger), répondit l'homme blanc; je suis de la tribu des Beni-you-you; je me nomme Foullani.

Et, toujours en poussant sa vache, il continua son chemin.

Un peu plus loin, il s'établit avec une femme Koholane sous un gourbi, et il en eut des enfants mulâtres qui se multiplièrent rapidement [1].

« Ainsi, moi, me disait un Nègre qui pouvait avoir de quarante à quarante-cinq ans, quand j'étais tout petit, les Foullanes du pays étaient esclaves et bergers; — quand j'ai eu douze ans, ils combattaient les Koholanes; — à quinze ans, j'étais leur esclave. Mais il est écrit dans nos prédictions que nous les chasserons un jour, car ils sont étrangers. »

Ce qui était, c'est que les Koholanes, par antipathie de race et de religion, faisaient subir aux Foullanes, retirés chez eux et dispersés par pelotons dans les campagnes, toutes

[1] On a beaucoup écrit sur les Foullanes, qu'on appelle Foullahs, Fellatahs, etc., et sur leur origine probable. La légende de l'homme qui marche en poussant sa vache symbolise les progrès de ces pasteurs et peut jeter quelque lumière sur leur point de départ.

sortes d'humiliations et d'extorsions. — S'il leur était permis d'épouser des filles du pays, c'est que leurs enfants étaient autant d'esclaves que le roi faisait enlever, au besoin, et vendre aux caravanes; de ce qu'ils récoltaient en millet, en riz, en maïs, en coton, et des produits de leurs troupeaux, la part la meilleure était pour leurs maîtres.

Cependant, plus intelligents et plus travailleurs que les Nègres, ouvriers, agriculteurs et pasteurs à la fois, adroits à cheval et courageux à la chasse, les Foullanes se formaient peu à peu en corps de nation. En arrivant dans le Haoussa, ils s'étaient naturellement ralliés aux descendants, mulâtres comme eux, de ces Ouhabites, autrefois chassés de l'Arabie, dont une fraction a formé les Beni Mezab dans le Sahara et dont une autre avait abordé le Soudan par le nord[1].

Ils se recrutaient, d'ailleurs, chaque jour de nombreux marchands musulmans qui s'étaient fixés et mariés dans le Haoussa, et dont les enfants étaient confondus dans le mépris que les Koholanes faisaient de la race blanche[2].

Un jour enfin, tous se révoltèrent, et conduits par Bellou, père du sultan régnant, qu'ils s'étaient donné pour chef, ils combattirent pendant sept ans leurs anciens maîtres avec la supériorité du courage et de l'intelligence. Kachena d'abord fut prise et pillée; tous les chefs riches

[1] Les Ouhabites sont une des nombreuses sectes des Khouaredj (schismatiques) qui firent scission avec Ali et furent dispersées. — Ce qui semble confirmer cette assertion, c'est que les Foullanes de l'est sont schismatiques pour la plupart.

[2] Selon Mungo Park, *Haoussa* (il prend ici le nom du pays pour celui de la capitale) est un grand marché de commerce maure. (Premier voyage de Mungo Park.)

y furent massacrés, jusqu'à ce que le roi, blessé de plusieurs flèches, eût été fait prisonnier; on l'égorgea, et son corps fut exposé pendant sept jours sur une place publique, au pied d'un poteau sur lequel on lisait :

« Qui ne se soumettra pas à Bellou, le sultan, périra comme celui-ci. »

Maître de la capitale du royaume, Bellou fit écrire aux chefs des autres villes :

« Reconnaissez le Dieu unique pour votre Dieu, et Bellou pour votre sultan. »

A ceux qui se soumirent il envoya l'aman; mais quelques-uns lui répondirent :

« Nous connaissons Dieu avant toi; tu n'es pas notre sultan, laisse-nous en paix. »

Ceux-là s'étaient enfermés dans leurs villes, Bellou marcha contre eux et les assiégea; — car, même entre sultans, les combats en rase campagne sont des exceptions. — Mal protégés par leurs murailles en pisé, les rebelles ne tinrent pas longtemps; tous furent pris ou par l'assaut ou par la famine, et furent massacrés.

« Quand tombe la tête, les pieds doivent suivre; » et les populations effrayées disaient la chehada et se faisaient circonscrire en masse.

Pour les attacher au nouveau culte par la crainte à la fois et par l'intérêt, Bellou fit publier partout que les Koholanes convertis ne seraient point vendus comme esclaves; mais que tous ceux qui ne prieraient pas, ne feraient pas les ablutions, n'iraient pas à la mosquée et ne jeûneraient pas pendant le ramadan seraient livrés aux caravanes.

Ces mesures de rigueur ont coûté beaucoup de sang et

n'ont pas fait d'abord de bons musulmans; mais déjà les enfants valent mieux que les pères.

C'est ainsi qu'ont été soumises aux Foullanes les huit cents villes ou bourgades du Haoussa[1], à l'exception du district de Zenfra, dont Bellou ne possède réellement que la capitale, Zelmy et de Merady, où s'est enfermé et tient encore Dankassa, l'un des fils du sultan dépossédé.

Le Zenfra est situé au sud-ouest de Kachena; c'est un pays difficile et montagneux, qui résiste vigoureusement, mais que Bellou II dépeuple peu à peu par des ghazias.

Merady est situé sur la frontière nord-ouest du Haoussa. Les Foullanes en ont tenté souvent le blocus; mais, comme elle peut cultiver entre sa première et sa seconde enceinte, qu'elle a beaucoup d'eau et que les plus riches Koholanes s'y sont retirés avec le dernier prince de leur race, elle sera difficilement soumise[2].

Partout ailleurs, Bellou, après avoir bâti Sakatou, la nouvelle capitale de son royaume[3], a nommé des Serki Foullanes. A Tassaoua et à Damergou, que nous avions traversées pour nous rendre à Kachena et qui relèvent de Bellou, bien que peuplées par des Touareug noirs musul-

1 « Quoique ce royaume contienne plus de mille villes ou bourgades, il est inférieur au Beurnou. » (*Tableau des Découvertes des Européens en Afrique*, etc., publié par la Société d'Afrique (1809).

2 Quelques autres sultans nègres chassés par les Foullanes se maintiennent encore : ceux de Tombouctou et du Bembra, dans la montagne; celui de Beurnou à Mongous, où il a bâti une ville à dix journées sud de son ancienne capitale. Durant le voyage de Denham, 1822, 23 et 24, les Foullanes n'avaient pas encore conquis le Beurnou; mais ils le pressaient vivement par le sud, où ils s'étaient établis dans le Mandara.

3 Sakatou signifie *halte*, parce qu'elle fut bâtie par les Fellatahs, après la conquête de Coupir et de Zamphra, en 1805. (CLAPPERTON, vol. V, pag. 123.)

mans, les chefs ont mission d'examiner si les caravanes de retour n'emmènent pas de Foullanes ou des Nègres mahométans en esclavage.

Dans tous les centres principaux de son vaste royaume, Bellou a bâti des mosquées avec des minarets, créé des écoles où des tolba écrivent le Guenaouïa en caractères arabes et l'enseignent; les mosquées sont fréquentées, les enfants, Foullanes et Koholanes, apprennent l'écriture, la lecture, le Koran; partout la propriété individuelle est constituée par des titres en règle; mais, avant de toucher à sa terre, tout propriétaire est astreint à donner tant de jours, selon sa fortune, à la mise en culture des terres du Beylik.

Sous l'influence de la religion nouvelle les mœurs s'améliorent; le concubinage tend à s'effacer; les mariages selon la loi se multiplient; le respect pour les parents est si religieusement gardé, qu'un fils n'oserait ni fumer, ni parler, ni s'asseoir devant son père : c'est tout à fait la vie musulmane.

Bellou donne, au reste, l'exemple d'une vie régulière, il n'a que quatre femmes, et le Seigneur a béni sa famille, car, en comptant ses gendres, ses enfants et ses petits-enfants, il peut mettre quatre-vingts personnes à cheval.

Il rend lui-même la justice chaque jour, et chaque jour également ses serki écoutent les réclamants et punissent les coupables.

Les voleurs sont tenus en prison pendant la nuit. Le jour on les enchaîne deux à deux, trois à trois, et des chaouchs (dougaly) les font travailler pour les besoins généraux de chaque localité

Le châtiment n'est toutefois appliqué qu'aux Foullanes;

les Koholanes, pour les moindres fautes, sont punis par le bâton et vendus aux caravanes.

Les femmes reconnues pour se livrer à la prostitution sont pendues sur la place publique au jour du marché.

Les idolâtres sont de droit esclaves du Sultan et vendus.

Le gouvernement de Bellou fonctionne enfin régulièrement, appuyé par des chaouchs et par un makhzen (moutanin) considérable. — Celui de Kachena compte plus de quatre mille cavaliers, vêtus, payés, montés aux frais du trésor public, et dont les chevaux sont marqués à la cuisse avec une marque connue.

Le trésor subvient à ces dépenses avec les impôts prescrits par le Koran, le zekkat et l'achour, qui se prélèvent chaque année sur les troupeaux et sur les récoltes.

Les troupeaux sont un des éléments principaux de la richesse de Kochena et du Haoussa en général; dispersés dans la campagne, comme les nôtres dans le Sahara, souvent très-loin du centre habité par leurs maîtres, des bergers esclaves ou serviteurs partiaires en répondent, et tiennent un compte exact des morts et des naissances. — Ceux du Beylik sont administrés aussi très-régulièrement.

Nous autres Sahariens, nous appelons nos troupeaux des *silos ambulants*, et les Foullanes pourraient en dire autant des leurs; — pour eux comme pour nous, c'est une fortune en réserve aisément réalisable, par échange ou par argent, ainsi que le sont, pour les gens du Tell, les grains enfouis dans leurs silos.

Si le pays n'est pas tranquille, si l'on a vu quelques Touareug noirs ennemis rôder à l'horizon sur leurs agiles chevaux du Beurnou; s'il est bruit qu'un sultan voisin ait rassemblé ses cavaliers et prépare une ghazia, l'alarme

est donnée avec le *katcha*, et les bergers se groupent en un lieu convenu, bon pour la défense, ou, s'ils en ont le temps, regagnent la bourgade.

Le katcha, que l'on appelle à Timbektou *soum soum*, est un long tambour sur la peau duquel on frappe avec une courge à moitié pleine de petits cailloux, dont le cliquetis et le roulement contre la paroi sonore qui les enferme, joints au son du katcha lui-même, font un mugissement assez bien imité par ces deux mots réunis soum soum et katcha.

Au premier mugissement d'un katcha un autre katcha s'éveille; un troisième, un quatrième, lui répondent, et c'est comme un bruit de tonnerre et de vent qui court d'une bourgade à l'autre; en un moment toute la population agricole est en émoi. Les rayas, hommes, femmes, enfants, courbés sur leurs champs, se relèvent, s'assurent par l'oreille que ce bruit, encore incertain, est bien le bruit du katcha, et gagnent en courant le refuge le plus voisin, le bois le plus fourré, la rizière la plus épaisse, le ravin le plus difficile. — Mais si le makhzen du serki n'est pas là pour couper le chemin à la bande ennemie, le bois, le ravin, la rizière, sont fouillés, les cases sont incendiées; partout les rayas sont levés comme des gazelles, saisis, garrottés à la queue des chevaux; et, gens et troupeaux pêle-mêle, criant, pleurant, beuglant dans un nuage de poussière, sont entraînés par bandes, aiguillonnés par les lances des cavaliers.

Ce sont ces ghazias qui fournissent d'esclaves les marchés du Soudan [1].

[1] Plusieurs Nègres sont à Alger qui ont été ainsi enlevés, entre autres l'amin même des Nègres et un jeune homme du Beurnou qui

Commerce d'esclaves.

Nous étions à Kachena depuis dix jours, et le bruit s'étant répandu dans les bourgades qu'une riche caravane venait d'arriver, tous les petits commerçants étaient accourus à la ville; ceux de Kachena d'ailleurs nous pressant, il fut décidé que nous mettrions en vente nos marchandises, et Cheggueun alla prévenir Omar de nos intentions.

La réponse du serki fut que nous pouvions agir selon notre volonté; mais qu'il se réservait, au nom du sultan, l'achat de tous nos draps; son oukil en dressa le jour même un état, et nous conduisit au palais pour en débattre le prix avec le serki lui-même.

— Khebir, dit Omar à notre chef, sur ce que m'a dit mon oukil, les draps de tes marchands sont de qualités inférieures et ne valent pas plus d'un esclave, nègre ou négresse par coudée.

— Seigneur, il sera fait selon votre justice, nous sommes vos serviteurs, répondit Cheggueun; et tous nous portâmes la main à la poitrine en signe d'assentiment, car en réalité nous faisions un bon marché : nos draps ne nous coûtaient que deux boudjoux la coudée (3 fr. 60 c.). Nous les aurions vendus vingt à peu près (36 fr.); à ce prix un esclave n'est pas trop cher.

— Allez donc en paix, répliqua le serki; je n'ai point assez d'esclaves pour m'acquitter aujourd'hui; mais, avec

a été fait prisonnier dans la smala d'Abd el Kader, quand S. A. R. Mgr le duc d'Aumale l'a détruite, et qui maintenant est domestique de M. le colonel Daumas, à la direction centrale des affaires arabes.

la grâce de Dieu, Mohammed Omar ne manquera point à sa parole.

Comme nous sortions du palais, un bruit grave et régulier, qui me rappela celui des canons d'Abd el Kader au siége d'Aïn Mahdy[1], attira notre attention; il partait du centre de la ville, nous nous y dirigeâmes, et il nous conduisit à la place du Makhzen, où, par toutes les rues, la foule accourait comme nous.

Mais des chaouchs en gardaient les abords et ne laissaient pénétrer à l'intérieur que les Mekhazenia.

Au centre de la place était posé par terre un énorme tambour qu'un vigoureux Nègre battait à tour de bras avec un bâton tamponné.

Ce tambour, qu'on appelle *tembery*, est couvert d'une peau de chameau sauvage (girafe Djemel el-Khela), et quatre trous symétriques sont ménagés à la partie supérieure de sa caisse pour donner plus de gravité au son qui s'en échappe, et qui, si l'on en croit les Nègres, s'entend *à deux journées de marche.*

C'est le *tambour du sultan;* jamais il n'est battu que pour convoquer l'armée.

Nous avions le secret du bruit étrange qui nous avait émus, et cette proclamation du chef des Mekhazenia nous apprit dans quel but ils étaient convoqués.

« Voici la volonté du serki :

» Au nom du sultan Bellou le Victorieux, que la bénédiction de Dieu soit sur lui, vous tous, gens du *Moutanin*, êtes appelés à vous trouver ici demain au jour levant, en

[1] Le narrateur rappelle ici l'expédition d'Abd el Kader dans le Sahara, en 1838. (Voir notre ouvrage sur *le Sahara algérien.*)

armes et montés, avec des provisions suffisantes pour aller, les uns dans le Zenfra, les autres dans le Zendeur, à la chasse des Koholanes idolâtres, ennemis du glorieux sultan notre maître. — Que Dieu les maudisse!

» — Tout ce qu'ordonne le sultan est bon, répondirent les soldats; qu'il soit fait selon la volonté de notre seigneur et maître! »

Le lendemain, en effet, les Mekhazenia, exacts au rendez-vous, se partagèrent en deux goums, dont l'un prit à l'est et l'autre au sud-ouest, avec mission de tomber sur les points sans défense, d'en enlever les habitants, et de saisir tous les paysans occupés à la culture de leurs champs; en même temps, des ordres étaient donnés pour traquer à l'intérieur les Koholanes idolâtres.

Les promesses d'Omar allaient ainsi se réaliser, et, selon l'usage, nous lui fîmes offrir, comme témoignage de notre gratitude, une pièce de cotonnade, quatre livres de clous de girofle, quatre livres de benjoin, du sembel, six miroirs, six chachïa, et de la verroterie pour ses femmes et pour ses enfants.

Les jours suivants, nous entrâmes en relations avec les marchands de Kachena et des points environnants.

Voici à peu près à quel prix nous vendîmes nos marchandises[1] :

[1] La monnaie courante de Kachena et celle des États au sud du Niger est composée de coquillages connus sous le nom de coris par les Nègres et de hueddah (oudâa) par les Arabes. — 2,500 coris valent, à Kachena, un mitkal du Fazzan, ou 675 piastres de Tripoli, ou 10 schellings et un denier sterling, ou 12 fr. 15 c.; ce qui donne à l'oudâa la valeur d'un demi-centime environ. (*Voyage des Schérifs du Fazzan Tanouad et Cinhamet*, recueilli par Lucas et publié par la Société d'Afrique de Londres (1804).

	PRIX D'ACHAT.	PRIX DE VENTE
La pièce de cotonnade de 70 coudées nous revenant à	10 boudjoux	50,000 oudâas
La douzaine de cachïa communes de Tunis nous revenant à	15 id.	75,000 id.
La livre de clous de girofle.	1 id.	10,000 id.
La livre de benjoin.	2 id.	20,000 id
La livre de sembel.	1/2 id	7 ou 8,000 id.
La livre de soie.	20 id.	100,000 id.
Le beurnous en mauvais drap.	6 id.	25 à 30,000 id.
Le millier d'aiguilles.	1/2 id.	5 ou 6,000 id.
La livre de corail commun.	1/2 id.	id.
Le mauvais haïk du Touât[1].	4 à 5 id.	12 à 15,000 id.
Mille grains de verroterie appelée âaguig.	12 id.	50 à 60,000 id.
Une douzaine de petits miroirs.	3 1/2 id	12,000 id.
Une douzaine de peignes en corne. . . .	4 à 5 id.	7 à 8,000 id
Une douzaine de mouchoirs d'indienne. .	6 id.	8 à 10,000 id.
Une rezma de papier (rame).	14 à 15 id.	50 à 60,000 id.
El hentit, la livre.	1/2 id.	3 à 4,000 id.
La livre de mesteka.	6 à 7 id.	15 à 16,000 id.
La livre de cuivre	1 1/2 id	4,000 id.
Les sabres achetés à Tunis ou à Fâss. .	5 ou 6 id.	10,000 id.
Deux douzaines de couteaux.	3 ou 4 id.	6 à 7,000 id.
Douze pelotons de fil.	1/2 id.	3 à 4.000 id.
L'once de safran.	5 à 6 id.	15 à 20,000 id
L'once de musc.	10 à 11 id.	40 à 50,000 id.
La livre d'antimoine koheul.	1 1/2 id.	4 à 500 id
Une douzaine de bagues à gros chatons. .	18 id.	60,000 id.
Une livre de pierre ponce (zebed el bahar)	1 id.	7 à 8,000 id.
La paire de bracelets de mains en corne (sandou)	2 id.	3 à 4.000 id.
Glands en soie pour chachïa.	1 id.	4 à 5,000 id.
La douzaine de paires de ciseaux. . . .	6 id.	50 000 id
Un flacon d'essence de rose.	1 1/2 id.	6 à 7,000 id.
Une livre de loubane (espèce d'encens). .	1 1/2 id.	6 à 7,000 id.

Par les prix d'achat et de vente comparés, et sans qu'il soit besoin d'énumérer les mille autres objets dont nous avions fait pacotille, on peut juger des bénéfices que réalise une caravane, et l'on comprend que nous ne nous chargeâmes point de tous ces oudâas qui n'étaient là, en réalité, qu'une valeur représentative des objets vendus, dont chacun de nous tenait un registre exact, où les noms des acheteurs étaient inscrits en regard de leur achat et de leur dette. Eux-mêmes en faisant autant, les Foullanes en arabe,

[1] Ces haïks ne sont point portés par les Nègres; ils les défilent, les mêlent avec du coton, et en font ensuite une étoffe bien supérieure avec laquelle ils confectionnent leurs vêtements.

les Koholanes en guenaoüïa, écrit en caractères arabes. Plus tard, nous fûmes remboursés par l'échange d'objets équivalents à ceux que nous avions livrés et qui étaient :

OBJETS.	VALEUR AU SOUDAN	CHEZ NOUS.
Une belle dépouille d'autruche.	5,000 oudâas	40 à 50 boudjous
Une peau de bœuf tannée.	500 id.	12 à 15 id.
Nous les vendons aux Touareug pour faire des tentes; nous nous en servons comme tapis, ou nous en faisons des souliers.		
Vingt peaux de bouc (très-estimées). . . .	8,000 id.	80 id.
Le poids en poudre d'or d'un douro d'Espagne; cet or vient du sud.	12,000 id.	»
Des étoffes de lin bleues (saye) de 40 ou 50 coudées de longueur sur une palme de largeur, très-recherchées dans le Sahara et le Maroc.	3,000 id.	5 id.
Des pantoufles (el-medass) dont nous trouvons un grand débit; la paire.	4 ou 500 id.	2 ou 3 id.
El bekhour, espèce d'essence qui vient de l'Oum el Nass (la mère du monde); la livre.	1,000 id.	3 id.
Défenses d'éléphant, le quintal.	12 à 15,000 id.	» id.
El daoudaoua [1], le quintal (dans le Touât).	5 ou 6,000 id.	15 ou 16 id.
El dadjey, le quintal.	5 ou 600 id.	5 id.
Meloukhia, id.	5 ou 600 id.	5 id.
C'est une feuille que l'on fait sécher et que l'on réduit en poudre; on en prépare les viandes.		
El gourou, espèce de noix grosse comme le poing, renfermant une liqueur rougeâtre; ce fruit, pour être conservé pendant le voyage, est entouré avec le lif du dattier (espèce d'étoupe), et doit être arrosé tous les deux jours; le quintal.	30 à 40,000 id.	Il se vend très-cher à Tunis et à Ghedamès.
El trouna (natron, carbonate de soude natif) dont les Nègres se servent beaucoup comme médicament, et notamment pour guérir la diarrhée; la livre.	100 à 150 id.	Très-cher à Tunis. On le mêle au tabac à priser.
Une pièce de zenian, étoffe en coton fabriquée par les Nègres.	1,000 id.	4 boudjous
Une douzaine de tamis en joncs.	3,000 id.	12 id.
Des guessâa, grands plats en bois noirci, l'un	400 id.	5 id.
El oculk, gomme blanche qui vient du Tolenhh.	1,500 id.	25 id.
Du zebed, musc de civette (l'once). . . .	11,000 id.	20 id.
Miel, le quintal.	15,000 id.	40 id.
Un chameau ou une chamelle.	30,000 id.	70 ou 80 id.
Les chameaux sont très-estimés, très-sobres, bons marcheurs; mais ils supportent difficilement le froid, attendu qu'ils sont sans poil.		
Un douro d'Espagne.	2,000 id.	»

[1] C'est sans doute le beurre végétal Cependant les Arabes disent que cette *chose* a goût de viande. Puisqu'il y a l'arbre à pain, l'arbre à farine, l'arbre à beurre, pourquoi n'y aurait-il pas l'arbre à viande?

L'argent monnayé n'est point en usage au Soudan. Des bijoutiers juifs le convertissent en bracelets, en bagues, etc. Toutes les transactions commerciales se traitent par échange ou par oudâas. Les oudâas, m'a-t-on dit, se tirent de Bahar en-Nil (le Niger), qui coule à dix jours ouest de Kachena. — Le sultan a organisé un système de douanes qui empêche les particuliers d'en apporter à l'intérieur sans payer des droits énormes. Il en a le monopole.

Les poids des Nègres sont les nôtres: il n'est pas un marchand qui n'ait dans sa boutique des balances et même des romaines qui leur ont été apportées depuis longtemps par les caravanes, et sans doute par les Arabes qui se sont fixés chez eux.

Leurs mesures de capacité sont en courges séchées[1], pour l'huile, le beurre, etc.; et pour les grains, en bois.

En attendant le retour des goums qu'Omar avait envoyés à la chasse des Nègres, nous nous rendions tous les jours au marché des esclaves, *Barka*, où nous achetâmes aux prix suivants :

	Oudâas.
Un Nègre avec sa barbe.	10 ou 15,000
On ne les estime point comme marchandise, parce qu'on a peu de chance pour les empêcher de s'échapper.	
Une Négresse faite, même prix pour les mêmes raisons.	10 ou 15,000
Un Nègre adolescent.	30,000

[1] Au Sénégal, ces mesures se nomment *moules*; elles servent aux mêmes usages et sont d'une contenance variable d'un litre à un litre 50. — Chacun a son *moule*, et c'est le coup d'œil seul qui en apprécie la capacité. (*Voyage dans l'Afrique occidentale*, par Anne Raffeuil, 1843-44.)

	Oudâas.
Une jeune Négresse, le prix varie selon qu'elle est plus ou moins belle. . . .	50 à 60,000
Un Négrillon.	45,000
Une Négrillonne.	35 à 40,000

Le vendeur donne à l'acheteur les plus grandes facilités pour examiner les esclaves, et l'on a trois jours pour constater les cas rédhibitoires. On peut rendre avant ce temps expiré :

Celui qui se coupe avec ses chevilles en marchant;

Celui dont le cordon ombilical est trop exubérant;

Celui qui a les yeux ou les dents en mauvais état;

Celui qui se salit comme un enfant en dormant;

La Négresse qui a le même défaut ou qui ronfle;

Celle ou celui qui a les cheveux courts et entortillés (la plique).

Il en est d'ailleurs que nous n'achetons jamais, ceux, par exemple, qui sont attaqués d'une maladie singulière que l'on appelle seghemmou. — Le seghemmou est un bouton qui vient aux jambes, au bras et au cou, et qui se termine par une espèce de cordon filamenteux qu'il faut retirer avec précaution, en le roulant sur un morceau de bois comme du fil sur une bobine; car s'il casse dans l'opération, le Nègre meurt ou ne guérit jamais, ou reste estropié.

Ces cordons ont quelquefois douze ou quinze pieds de longueur [1]

On n'achète pas non plus ceux qui, étant âgés, ne sont pas circoncis;

Ni ceux qui viennent d'un pays situé au sud de Noufi :

[1] C'est le ver macaque, ver de Guinée, etc.

ils n'ont jamais mangé de sel, et ils résistent difficilement au changement obligé de régime;

Ni ceux d'une espèce particulière qui viennent du sud de Kanou : ils sont anthropophages. On les reconnaît à leurs dents qu'ils aiguisent et qui sont pointues comme celles des chiens [1]. Nous craindrions pour nos enfants. — Ils mangent, d'ailleurs, sans répugnance les animaux morts de mort naturelle (djifa, charognes). — On dit qu'ils nous traitent de païens, parce que nous ne voulons que les animaux saignés par la loi; car, disent-ils, vous mangez ce que vous tuez, et vous refusez de manger ce que Dieu a tué.

Nous n'achetons pas non plus ceux appelés Kabine el Aakoul. Ils passent pour avoir la puissance d'absorber la santé d'un homme en le regardant, et de le faire mourir de consomption. On les reconnaît à leurs cheveux tressés en deux longues nattes de chaque côté de la tête.

L'achat des Foullanes, des Négresses enceintes et des Nègres juifs est sévèrement prohibé par ordre du sultan. L'achat des Foullanes, parce qu'ils se vantent d'être blancs; des Négresses enceintes, parce que l'enfant qui naîtra d'elles sera la propriété du sultan, s'il est idolâtre, et libre s'il est musulman; des Nègres juifs, parce que tous sont bijoutiers, tailleurs, artisans utiles ou courtiers indispensables pour les transactions commerciales; car, sous la peau

[1] El Zendj. Ces peuples sont très-barbares; ils font des ghazias, montés sur des bœufs; ils n'ont point de chevaux. On prétend que ces bœufs urinent comme urinent les chameaux.— Le Nil (Niger) se ramifie au delà de ce pays, à Djebal et Makasam.—Ils vendent leurs enfants pour des dattes. Ils liment leurs dents pour les rendre aiguës. — Ils vendent des dents d'éléphant et des peaux de tigre, etc. (Extrait de la *Topographie de Siradj el Den Bel el Ouardi.*)

noire ou sous la peau blanche, dans le Soudan, dans le Sahara, dans les villes du littoral, partout, les juifs ont les mêmes instincts et le double génie des langues et du commerce.

Pour éviter la fraude, une caravane ne sort point à Haoussa sans que les esclaves qu'elle emmène aient été attentivement examinés; et il en est de même encore à Tassaoua, à Damergou et à Aguedeuz, chez les Touareug, où Bellou a des oukils chargés des mêmes soins. Le marchand qui contreviendrait à ces ordres s'exposerait à voir toutes ses marchandises confisquées.

En un mot, les esclaves proviennent des ghazias faites sur les États nègres voisins avec lesquels Haoussa est en guerre, et dans les montagnes du pays, où se sont retirés les Koholanes qui n'ont pas voulu reconnaître la religion musulmane; des enlèvements de ceux qui, observant la religion nouvelle, paraissent regretter l'ancienne, et sont hostiles au pouvoir ou commettent quelques fautes.

Le Koheul.

L'examen détaillé des Nègres et des Négresses mis en vente au marché me fit faire une observation qui, jusque-là, m'avait échappé. Tous, ou presque tous, avaient aux yeux du koheul, et, comme les femmes du Teul et du Sahara, les jeunes Négresses avaient les ongles teints en rouge avec du henna. — Je dus croire d'abord que c'étaient là des ornements dont les marchands d'esclaves rehaussaient leur marchandise; mais si cela était pour le henna, ce ne pouvait pas être pour le koheul, dont la couleur noire se confondait avec la couleur des *Koholanes*.

Nous autres blancs, nous avons deux raisons pour user du koheul : d'abord il donne aux yeux plus d'éclat en les encadrant dans un liseré noir ou bleu, et cette raison est surtout appréciée par les femmes; ensuite il préserve des ophthalmies, arrête l'écoulement des larmes, et donne à la vue plus d'assurauce et de limpidité.

Tous les médecins arabes ont recommandé l'usage du koheul, et notre seigneur Mohammed le prescrit.

Le koheul (sulfure d'antimoine), dont on a donné le nom à la préparation composée qui sert à teindre les paupières, parce qu'il en est la base, est un présent de Dieu.

Quand l'éclat du Seigneur parut sur le Djebel et Thour (le Sinaï), bien qu'il ne fût pas plus gros qu'une fourmi, il embrasa la montagne entière, en calcina toutes les pierres et les fit passer à l'état de koheul; tout celui qui se trouve à présent dans les autres contrées provient en principe du Djedel et Thour.

Ce fut une femme du pays de Yamama, dans l'Yamen, qui la première fit usage du koheul pour dissimuler une inflammation habituelle qu'elle avait aux paupières, et l'on raconte qu'en peu de temps elle acquit une vue si perçante que ses yeux distinguaient un homme d'une femme à deux journées de marche.

Pour obtenir la préparation complète, on combine en proportions égales du koheul, du toutïa (sulfate de cuivre), du cheubb (alun calciné), du zendjar (carbonate de cuivre) et quelques clous de girofle, le tout réduit dans un mortier à l'état de fine poussière. Comme matière colorante, on y joint du noir de fumée, recueilli sur un vase en terre, un moment exposé à la flamme d'une lampe ou d'une bougie. On passe au tamis fin cette première préparation pour en

former un mélange intime que l'on enferme dans une petite fiole (mekhalel) en plomb, en argent, en vermeil et même en or; car, pour les riches, et surtout pour les femmes, le mekhalel est un meuble de luxe.

Pour user du koheul, on plonge dans le mekhalel une petite baguette en bois, effilée, polie (meroueud), ou même une épine de porc-épic. Elle en ressort poudreuse; on l'applique avec précaution dans sa longueur sur la paupière inférieure; on la presse entre les deux paupières, en la faisant glisser légèrement du grand angle de l'œil à l'autre angle, et sur son passage elle colore en noir la partie nue qui donne naissance aux cils.

Dans certains pays, aux substances que j'ai nommées on ajoute d'autres substances qui, par la volonté de Dieu, sont douées de vertus merveilleuses : du corail mâle ou des perles pulvérisées, qui font disparaître les taches blanches de la cornée lucide; du musc, qui arrête l'écoulement des larmes; du safran, du sembel et du djaoui (benjoin), qui rendent la vue plus active.

Les Nègres pauvres usent tout simplement du koheul pur, sans même le colorer avec du noir de fumée; il donne alors une teinte bleuâtre qui va particulièrement bien aux jeunes femmes foullanes. Leurs grands yeux noirs, ainsi parés et dessinés sur leur peau dorée, brillent *d'un éclat lumineux comme une source d'eau vive au milieu des sables.*

Les mekhalel du Soudan sont de petites fioles en peau de mouton à poil, moulées sur un moule d'argile et très-artistement travaillées [1]. On obtient par le même procédé

[1] Nous avons trouvé quelques-unes de ces mekhalel à Tunis.

de fabrication une infinité d'autres vases également en peau, propres à contenir l'huile, la graisse, le lait et le beurre.

On retrouve l'usage du koheul chez tous les peuples musulmans arabes, indiens, persans, turcs et nègres; chez tous ceux enfin qui sont exposés aux rayons éclatants du soleil et à la réverbération de la lumière sur le sable. — C'est pour son peuple égaré dans le Désert que le Seigneur a changé le djebel et thour en koheul. Tous les poëtes l'ont chanté comme remède et comme parure, et si notre seigneur Mohammed l'a recommandé aux croyants, c'est par l'inspiration de Dieu.

Le koheul est l'une des dix prescriptions relatives au corps, révélées à notre seigneur Ibrahim et Khelil [1] (le chéri de Dieu), dont cinq sont obligatoires et cinq facultatives.

Les premières imposent :

De se couper les ongles,

De s'arracher les poils des aisselles,

De se raser toutes les autres parties que la nature a voilées,

De pratiquer la circoncision,

De se couper les moustaches à hauteur de la lèvre supérieure [2].

[1] Il y a ici un de ces anachronismes si fréquents dans les légendes arabes. Abraham vivait 400 ans avant que Dieu se manifestât sur le mont Sinaï, qui fut, comme on sait, la 12e station des Hébreux dans le Désert; mais, pour les musulmans, même les plus savants, la chronologie au delà de l'hégire est toujours très-confuse. L'important, c'est que les prescriptions hygiéniques ou de morale soient présentées au peuple sous l'autorité d'un nom vénéré.

[2] Dès qu'Abd el Kader eut assis son autorité sur les tribus, il s'attacha à faire rentrer les musulmans dans les pratiques imposées par les livres saints, et il força tous ceux qui s'étaient rangés sous son commandement à se couper les moustaches selon la loi.

Les autres sont :

L'usage du koheul,
du henna,
du souak,

et l'oudou el-kebir, la grande ablution de l'homme et de la femme.

Le henna comme le koheul est souvent chanté par les poëtes ; c'est un petit arbuste qui a quelque rapport avec le cédrat (zyzyphus lotus, jujubier) ; on en broie les feuilles desséchées, et on en fait une pâte qui, pendant quelques heures, appliquée sur les ongles, le bout des doigts, et quelquefois les mains jusqu'au poignet et les pieds jusqu'à la cheville, sont teints d'un rouge orange.

Le henna donne au bout des doigts une gracieuse ressemblance avec le fruit élégant du jujubier.

Quand une femme s'est orné les yeux de koheul, paré les doigts de henna et qu'elle a mâché la branche du souak qui parfume l'haleine, fait les dents blanches et les lèvres pourpres, elle est plus agréable aux yeux de Dieu, car elle est plus aimée de son mari.

Sara et Hadjira (Agar), les femmes de notre seigneur Ibrahim, se faisaient belles devant lui par le koheul, le henna et le souak..

Sidi Ali Ben Abi Taleb a fait ces vers sur le souak, qui s'appelle également irak.

Sois la bien accueillie, branche de l'irak, dans sa bouche!
Mais n'as-tu pas peur, branche de l'irak, que je te voie?
Une autre que toi, branche de l'irak, je l'aurais tué,
Et nul autre que toi ne pourra se flatter d'avoir fui ce destin.

La femme dont le mari est mort, ou qui a été répudiée

doit, en signe de deuil, s'abstenir pendant quatre mois et dix jours du koheul, du henna et du souak.

Sidi Khelil a dit au chapitre Ed-Djemâa (du Vendredi) :

« Il faut que chaque vendredi l'homme accomplisse les dix choses révélées à notre seigneur Ibrahim et recommandées par El Syouty, le savant, ou quelques-unes au moins, s'il ne peut les accomplir toutes. »

Et quand je vis que si loin du pays des croyants les peuples de Beur el Adjem faisaient maintenant selon la loi, je bénis le Seigneur qui multiplie ses serviteurs à l'infini!

Retour du goum d'Omar.

Le goum du serki Omar tenait la campagne depuis un mois à peu près, lorsque nous apprîmes par deux courriers que la double ghazia dirigée sur le Zendeur et le Zenfra avait complétement réussi, et que le makhzen, ramenant deux mille esclaves, rentrait le lendemain dans Kachena.

Cette bonne nouvelle eut en quelques heures couru la ville, et, le jour venu, toute la population inonda les jardins du côté de l'est, par où devaient arriver les deux armées qui, la veille, avaient fait jonction à Itooua.

Un nuage de poussière les signala bientôt, et leurs masses confuses, à mesure qu'elles franchissaient la première enceinte où la route était mieux tracée et le terrain plus solide, se dégageaient du voile de sable qu'elles avaient soulevé dans la plaine.

Les prisonniers marchaient en tête : hommes, femmes,

enfants, vieillards, nus presque tous ou couverts à moitié de haillons en toile bleue; les femmes et les vieillards libres, mais serrés de près; les enfants empilés sur des chameaux et quelques-uns assis sur le dos de leurs mères dans une pièce d'étoffe faisant sac; les hommes faits enchaînés cinq ou six ensemble à la même chaîne (el-aanaguya), le cou pris dans un fort anneau de fer fermé par un cadenas, et les mains liées avec des cordes en palmier; les plus vigoureux et les plus récalcitrants, garrottés à la queue des chevaux. Les femmes gémissaient et les enfants pleuraient; les hommes en général semblaient plus résignés, mais les coutures sanglantes que le fouet avait faites sur leurs épaules attestaient leur lutte énergique avec les cavaliers du serki.

Le convoi se dirigea vers le palais du kalifat, et son arrivée fut annoncée à Mohammed Omar par des musiciens, les uns sonnant du *fanfany*, les autres jouant du *moulou*, du *gouguy*, du *karâaz*, d'autres encore battant le *tassa namouny* et le *gangâa*.

Le fanfany est une corne de buffle qui donne un son grave et monotone; le moulou est un violon de bois à deux cordes en boyaux de bouc que l'on pince avec le pouce et le premier doigt, et dont le son rappelle le roucoulement du pigeon.

Le gouguy ressemble pour la forme au moulou, mais il n'a qu'une corde en crin que l'on racle avec un archet également en crin.

Le karâaz n'est autre chose qu'une flûte en roseau avec six trous dessus et un dessous.

Le tassa namouny est un long tube en terre cuite évasé et dont l'extrémité la plus large est garnie d'une peau de

chèvre sur laquelle on frappe en cadence avec les doigts : c'est la derbouka des Arabes.

La gangâa est un tambour que l'on bat avec la main d'un côté et de l'autre avec une baguette recourbée.

Au premier bruit de la musique, le serki sortit de son palais, suivi de son oukil et de quelques grands personnages ; à sa vue, tous les esclaves se jetèrent à genoux, la face sur la terre, et les musiciens s'acharnèrent contre leurs instruments avec une exaltation qui tenait de la fureur.

Mais celui qui battait la tassa namouny, et qui était à la fois le chef et l'improvisateur de la troupe, la fit taire d'un geste, s'avança de quelques pas vers Omar et se prit à chanter en guenaouïa :

De tous les sultans qui vivent sur la terre, aucun ne peut faire face à ta poitrine.
Tu es l'ami du courage et l'ami des chevaux ;
Point d'ennemi qui puisse éviter ta flèche ;
Tu es un enfant du bouclier,
Le maître de forces sans nombre.
Le but qui pour les autres est loin, est près pour toi.
Ce que tu demandes à l'est et à l'ouest est à tes pieds ;
Il n'est pas de terre où celui qui fuit puisse éviter ta lance.
Celui qui se réfugie près de toi est sûr de trouver protection.
Tu fais baigner les pieds de ton cheval dans les eaux du Dembou.
L'oiseau peut voler du matin à la nuit, il faut qu'il se repose dans ton empire.

Cette chanson ne fut point chantée d'une seule haleine ; après chaque couplet, l'improvisateur suspendait ; sa voix donnait avec sa tassa le ton d'un refrain que reprenait la musique entière, et durant lequel il recueillait ses idées et composait le couplet suivant.

Omar, exalté simultanément par l'entrain des instru-

ments, par les vers chantés à sa louange, et surtout sans doute par l'heureux succès de sa ghazia, fit donner au chanteur une touba de toile de Noufia et quelques milliers d'oudâas aux musiciens, qui, trépignant en cadence, regagnèrent la ville pour y continuer la fête dans les carrefours et sur les places.

Le serki, s'approchant alors de son goum, complimenta les chefs, examina les esclaves, et donna l'ordre de les conduire au marché (barba) ; on les y installa sur deux files sous des hangars, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre, et dès le lendemain nous fûmes appelés pour aller choisir ceux qui nous conviendraient.

Cheggueun et l'oukil du palais nous accompagnaient, et chacun de nous reçut, après un examen minutieux, autant de Nègres et de Négresses qu'il avait livré de coudées de drap au serki. Nous n'acceptâmes toutefois que ceux dont la bonne constitution était une garantie contre les chances du long voyage que nous avions à faire; les vieillards, les Négrillons et les femmes enceintes furent vendus aux habitants de Kachena, ou donnés par Omar en présents aux chefs de ses mekharenia.

De l'Esclavage chez les musulmans.

La loi permet la vente des esclaves, parce qu'en général ils sont infidèles.

« Dieu a dit : « Faites la guerre à ceux qui ne croient » point en Dieu ni au jour du jugement. »

« Dites aux prisonniers qui sont entre vos mains : « Si

» Dieu voit la droiture dans vos cœurs, il vous pardonnera, » car il est clément et miséricordieux[1]. »

Les docteurs ont toutefois diversement interprété cette parole du Koran. Les uns veulent que le maître d'un infidèle ne l'oblige point à embrasser l'islamisme et le laisse agir selon sa propre impulsion.

D'autres au contraire ont dit : Il importe qu'un maître enseigne à son esclave les principes de la religion et les devoirs dictés par Dieu aux hommes; il doit l'obliger au jeûne et à la prière, et tendre par tous les moyens à le rendre incapable de nuire aux musulmans, dût-il, pour atteindre ce but, employer la rigueur.

D'autres enfin, entre ces deux opinions, en ont mis une troisième :

« Tant qu'un esclave infidèle est jeune, disent-ils, son maître est tenu de chercher à le convertir; plus tard, il peut le laisser libre de faire à son propre gré. »

Il résulte de ces avis divers qu'un musulman doit agir avec son esclave selon que sa conscience a parlé; mais il est meilleur qu'il essaye d'en faire un serviteur de Dieu.

Sur quoi tous les docteurs sont d'accord, c'est que l'esclave musulman, mâle ou femelle, soit traité avec ménagement et même avec bonté.

« Vêtissez vos esclaves de votre habillement et nourrissez-le de vos aliments, » a dit le Prophète.

Et nous lisons dans les hadites (conversations de Sidna-Mohammed), que l'on doit fournir consciencieusement à

[1] Le Koran, chap. VIII, verset 71; chap. IX, verset 29.

l'entretien et à la nourriture de l'esclave, de même qu'il ne faut pas lui imposer une tâche au-dessus de ses forces.

Sidi Khelil a écrit :

« Si vous ne pouvez pas entretenir vos esclaves, vendez-les. »

Le chef du pays est chargé de veiller à l'exécution de cette règle, et de faire procéder à la vente des esclaves si leur maître ne pourvoit pas à leurs besoins de première nécessité ou s'il les fait travailler plus qu'il ne le devrait.

Malek, interrogé sur cette question, savoir : si l'on peut forcer un esclave à moudre pendant la nuit, a répondu : « S'il travaille le jour, qu'il se repose pendant la nuit, à moins que l'occupation prescrite soit de peu d'importance et d'absolue nécessité. »

Ainsi, un serviteur ne peut veiller la nuit entière auprès de son maître ; on admet seulement qu'il lui donne les vêtements nécessaires pour le couvrir, de l'eau pour boire, qu'il lui rende enfin de ces services qui, se réitérant peu souvent, permettent le repos ; et s'il est reconnu qu'un esclave ait souffert de la faim ou de l'excès de travail, il est vendu même malgré son maître.

Abou Messaoud a laissé ces paroles :

« J'ai frappé mon esclave et j'ai entendu une voix me crier aussitôt : « Dieu est plus puissant vis-à-vis de toi que » tu ne l'es vis-à-vis de ton serviteur ! » Je me suis retourné, j'ai reconnu le Prophète et je me suis écrié : « Mon » esclave est dès à présent affranchi pour l'amour de Dieu. » Et Mohammed m'a répondu : « Si tu n'avais pas agi ainsi, » le feu t'aurait dévoré. »

Selon Ibn Omar, un homme vint un jour auprès du

Prophète en lui disant : « Combien de fois n'ai-je pas pardonné à mon esclave ! » Mais Mohammed ne lui répondit point. Et deux fois encore cet homme répéta la même plainte sans obtenir un mot de blâme ou de conseil. A la quatrième fois enfin, l'envoyé de Dieu s'écria : « Pardonne à ton esclave soixante-dix fois par jour, si tu veux mériter la bonté divine. »

En souvenir de ces enseignements, les docteurs musulmans se sont appliqués à régir par des lois équitables tout ce qui concerne les esclaves et à leur assurer une constante protection.

La méchanceté, l'avarice, la débauche et la pauvreté même de leurs maîtres ne peuvent rien contre eux.

Les formes de vente et d'achat sont définies.

Un bien-être au moins suffisant leur est assuré.

Leurs mariages et leurs divorces sont réglementés.

Les modes d'affranchissement nombreux, les promesses d'affranchissement sacrées, et l'affranchi, se font dans la population franche sans que son origine soit jamais pour lui un sujet d'humiliation.

La Négresse, que son maître a fait mère, prend le titre d'oum el-ouled (la mère de l'enfant) et jouit de tous les égards dus aux femmes légitimes. Son fils n'est point bâtard, mais l'égal de ses demi-frères ; il hérite comme eux, comme eux appartient à la tente : aussi ne voit-on pas de mulâtres esclaves.

On raconte qu'un jour un musulman ayant dit devant Abou Bekr et Abdallah Ibn Omar : « Je compare à des mulets les enfants d'une Négresse et d'un homme de race : leur mère est une jument et leur père un âne ; n'ayez point confiance en eux.

— Nous sommes certains, car nous l'avons vu, lui répondirent ses auditeurs, que ces gens-là sont au combat aussi courageux sur leurs chevaux que les enfants de race pure. Ne dites donc jamais : un tel est le fils d'une Négresse, et celui-là d'une femme de race; le champ de bataille, voilà ce qui doit les faire juger. »

Enfin, chez tous les hommes craignant Dieu, les esclaves font à certains égards partie de la famille ; et l'on en voit souvent qui refusent d'être affranchis, comme le fit celui de notre seigneur Mohammed.

C'était un jeune Nègre qui avait été donné à Khedidja, la femme du Prophète, et dont elle avait fait présent à son mari. Il se nommait Zeïd Ibn Haret. Son père, l'argent à la main, vint un jour pour le racheter. « Si ton fils veut te suivre, j'y consens, dit Mohammed, emmène-le. » Mais l'enfant, consulté, répondit : « Mon père, l'esclavage avec le Prophète vaut mieux que la liberté avec vous. » Cette réponse émut l'envoyé de Dieu, qui, ne voulant pas rester en générosité au-dessous d'un esclave, l'affranchit et le maria.

Votre religion, à vous autres chrétiens, vous défend d'avoir des esclaves, je l'ai entendu dire à Alger, et, en effet, je ne vous en vois pas. A Kachena, on m'avait assuré cependant que les rois nègres du sud du Niger et des bords de la grande mer, à l'ouest, vous en vendaient de pleins vaisseaux. On ajoutait, il est vrai, que le commerce avait à peu près cessé depuis quelques années, et que le sort des Nègres enlevés dans les guerres en était devenu beaucoup plus rigoureux. Lorsqu'ils pouvaient vendre leurs prisonniers, les rois les engraissaient, en prenaient soin et les faisaient peu travailler ; à présent, n'en sachant que faire,

ils les égorgent par milliers pour ne pas les nourrir, ou les parquent près de leurs cases, enchaînés, sans vêtements, sans un grain de maïs, *en attendant leur jour*. S'ils les font travailler, c'est à coups de bâton, car les malheureux sont trop faibles, ne vivant que de racines, d'herbes ou de feuilles d'arbres, pour faire un bon service. Il en sera sans doute ainsi jusqu'à ce que tout le pays se soit fait musulman. Que Dieu allonge assez mon existence pour que j'en sois témoin [1] !

Il vous répugne d'avoir des esclaves? mais que nos serviteurs soient notre propriété et que les vôtres soient libres, entre eux le nom seul est changé. Qu'un domestique chrétien ait le droit de changer de maître si bon lui semble, il n'en sera pas moins pour toute sa vie domestique, et par conséquent esclave, moins le nom. Quand nos Nègres sont vieux, nous les affranchissons; ils sont encore de nous, de notre tente; quand l'âge a pris vos serviteurs, qu'en faites-vous? Je n'en vois pas un seul à barbe blanche.

Chez vous, la femme du mariage a mépris pour la femme servante à qui son maître a donné un enfant. Pour vivre, il faut qu'elle ne dise jamais non. Chez nous, elle est oum el-ouled; elle a son logement; son fils est honoré; tous les deux sont de la famille.

« Vous êtes trop orgueilleux, et vous n'êtes pas assez dignes. »

Pour tous les vrais musulmans, Bou Hourira a posé cette sentence :

» Ne dites jamais : mon esclave, car nous sommes

[1] Deux mille Nègres ont été ainsi massacrés il y a quelques années devant les croiseurs anglais et français sur les côtes du Sénégal.

tous les esclaves de Dieu, dites : mon serviteur ou ma servante. »

Départ de la Caravane.

Nous étions alors dans le mois d'avril ; la saison était favorable pour le départ, et nous nous hâtâmes de faire des provisions de maïs, de millet, de viande séchée, de beurre et de miel pour trois mois par individu ; d'acheter des chameaux porteurs en assez grand nombre pour parer aux accidents du voyage et des tentes en peaux de bœuf.

Enfin notre caravane, partie de Metlily avec soixante-quatre chameaux et seize individus seulement, s'était accrue de quatre cents esclaves, dont trois cents femmes, et comptait près de six cents chameaux.

Les gens du Touât qui s'étaient joints à nous s'augmentèrent dans les mêmes proportions. Ils avaient acheté quinze cents esclaves, et leurs chameaux s'élevaient en nombre à deux mille. En somme, nous formions un ensemble de deux mille et cent hommes environ et de deux mille six cents chameaux. Kachena n'avait pas de place assez grande pour nous contenir, et, sous le nom de caravane du Touât, nous allâmes nous installer dans l'un des grands espaces libres ménagés au milieu des jardins.

Nous aurions pu nous mettre en marche à la fin d'avril, mais Cheggueun nous fit observer que nous devions attendre, pour faire corps avec elles, les caravanes qui avaient pénétré dans l'intérieur du pays et qui devaient repasser par Kachena. C'était le seul moyen, nous disait-il, de sortir sans accident du Soudan, attendu que les

Touareug, les gens de Begarmi, les rebelles du Zendeur et les Tebbous tenteraient sur nous quelques coups de main, si nous n'étions pas en force suffisante pour leur imposer.

Malgré notre juste impatience, il fallut nous résigner à cette halte, qui, Dieu merci, ne fut pas de longue durée. La surveillance de toute heure qu'il fallait donner à nos esclaves ne nous laissait aucun repos, bien qu'ils fussent enchaînés comme des chapelets, les femmes deux à deux par les pieds, les mâles huit ou dix ensemble, le cou pressé dans un carcan auquel se rattachait une courte chaînette qui maintenait leur main à hauteur de la poitrine. L'instinct de la liberté est si vivace chez les Nègres, la peur qu'ils ont d'être mangés par les blancs est si grande, ils auraient tant de moyens pour nous échapper dans un pays qui leur est familier et qui nous est inconnu, ils tentent pour s'évader tant d'efforts et tant de ruses, qu'on ne saurait prendre contre eux trop de précautions !

J'en avais un dont je voulais faire mon serviteur de confiance ; c'était un grand garçon de seize ou dix-huit ans, né dans l'Oumbouroum, au sud de Kanou, ainsi que l'indiquaient les lignes de tatouages qu'il avait au milieu du front et dans le prolongement des yeux et de la bouche ; chaque Nègre porte ainsi sur la figure les signes distinctifs de sa peuplade, cicatrices ineffaçables que lui fait sa mère à l'âge de sept ou huit ans, avec un couteau rougi au feu.

J'ai même entendu dire que dans certains pays, on brûlait ainsi les tempes aux enfants pour les préserver de certaines maladies [1].

[1] Les Libyens, repoussés des côtes de la mer par les conquérants, et qui sont les pères des Touareug, selon Héeren, vol. V, pag. 17,

J'avais appelé mon Nègre Mebrouk, nom qui veut dire heureux, et l'un de ceux que nous donnons habituellement aux esclaves. Tous ont un nom à porter bonheur : Embareck, Messaoud, synonymes de Mebrouk, Salem qui veut dire sauvé.

De là ce proverbe :

Dar el-embarka
Elli ma fiha
La Embareck ou la Embarka.

La maison heureuse
Est celle où il n'y a
Ni Embareck ni Embarka,

celle où il n'y a point d'*esclaves;* car si l'esclave est utile, c'est toujours un être dont il faut se défier.

« Le Nègre, s'il a rassasié son ventre, cherche l'impudicité.

» Ne confie jamais ton secret à une femme, et ne compte jamais sur le travail d'une Négresse.

» Si tu fais du bien à un homme de race, tu le fais ton esclave ; si tu fais du bien à un esclave, tu le fais ton ennemi.

» La perle fine reste fine, même dans du fumier, et le Nègre est toujours Nègre, même entouré de gens de race. »

« — Que crains-tu de moi? disais-je souvent à Mebrouk ; je serai ton père, je t'habillerai comme moi, je te nourrirai

auraient-ils transmis cette méthode hygiénique aux Nègres? — On lit dans Hérodote : « Quand les enfants des Libyens nomades ont atteint l'âge de quatre ans, ils leur brûlent les *veines du haut de la tête et celles des tempes.* — Ils prétendent que cet usage les empêche, par la suite, d'être incommodés de la pituite, qui coule du cerveau, et leur procure une santé parfaite. » (HÉRODOTE, liv. IV, chap. CLXXXVII.)

comme moi, tu seras de ma famille, et mon pays vaut bien mieux que le tien.

» — Mon pays, me répondit-il, est le meilleur des pays; la terre y donne ce que ne donne point ta terre : le henna, le sembel, le safran, le musc, la cannelle, du riz, du coton, du tabac, de l'indigo, des bananes, de la gomme blanche et rouge, du louban, des noix de gourou, du millet, de la poudre d'or, de l'ivoire.

» Vos monnaies? pour en faire il faut chercher l'argent, le fondre, lui mettre un cachet; les nôtres, pour les avoir, nous jetons une peau fraîche dans une mare, le lendemain nous l'en retirons couverte de corris.

» Pour la chasse, nous avons dans les forêts l'éléphant, le rhinocéros, le lion et le tigre; dans les plaines la gazelle, le chameau sauvage (la girafe), les autruches; dans les rivières l'hippopotame, dans tous les lacs des poissons, et partout des oiseaux.

» Nos vieillards sont respectés; si l'on se bat, celui dont la barbe est blanche reste dans la ville; nos femmes sont noires et les vôtres sont blanches; nous ne travaillons que trois mois par année; le seul mal que nous ayons, c'est la chaleur en été, la soif en voyage, la petite vérole quelquefois, et les guerres; mais nos vrais ennemis ce sont les Touareug et les Foullanes qui nous enlèvent, et les Arabes qui nous achètent.

» Tu dis que tu seras mon père; mais tu ne peux pas être ma mère ni la belle fille avec qui j'allais me marier. »

Tout ce que je pus dire et faire pour consoler Mebrouk fut inutile, et comme je craignais sa force et sa ruse, je lui liai les mains derrière le dos et le changeai de place à la

chaîne : il était à l'une des extrémités, je le mis au milieu.

C'est la nuit surtout quand le maître, accablé de fatigue, se laisse aller au sommeil, que les esclaves les plus soumis pendant le jour cherchent à s'évader ; mais nous les faisons coucher autour et très-près de notre tente, les fers aux pieds, avec cette précaution encore d'attacher à l'un de nos poignets la chaîne qui leur est commune, pour que leurs moindres mouvements viennent à nous et nous éveillent.

Les Négresses, également entravées, mais les mains libres, couchent à l'intérieur.

Cet ordre de bivouac, imposé par la prudence et par l'intérêt, nous le gardons, quelque accablant qu'il soit pour nous, jusqu'au milieu du grand Désert, alors que les Nègres égarés dans l'espace, sans espoir de retour possible, sont, par nécessité, contraints à nous suivre. Mais on comprend tout ce que la surveillance a de pénible jusque-là, et ce que nous devions souffrir sous les murs de Kachena.

Nous vîmes arriver successivement, enfin, les trois caravanes de Ghedamès, de Ghate et du Fezzân. La première avait poussé jusqu'à Noufi, sur les bords du Bahar-el-Nil, au sud de Seketou ; elle ramenait trois mille esclaves et trois mille cinq cents chameaux.

La seconde avait poussé jusqu'à Kanou, au sud-est de Kachena ; elle ne comptait que sept ou huit cents chameaux et quatre ou cinq cents esclaves.

La troisième revenait de Seketou, et n'était pas plus forte que la précédente.

Elles s'installèrent non loin de nous, et dès le lendemain

Cheggueun et leurs trois khebirs, après s'être juré mutuelle assistance, se rendirent à Kachena pour saluer le Serki et prendre son *aman*.

Omar les reçut avec le cérémonial d'usage dans la hakouma; leur promit sa protection dans le cas où ils reviendraient à Kachena, et leur souhaita un heureux voyage.

Au retour de nos chefs, les crieurs publics annoncèrent que le jeudi suivant serait le jour du départ, la caravane de Ghedamès prendrait la tête de la colonne, celle du Fezzân la suivrait, celle de Ghate viendrait ensuite, et la nôtre fermerait la marche.

Au point du jour nos chameaux étant chargés, les Négrillons juchés sur les bagages, les Nègres assurés à leurs chaînes au centre du convoi, et les Négresses groupées par huit ou dix sous les yeux d'hommes armés d'un fouet, le signal du départ fut donné, et la première caravane s'ébranla.

Ce fut alors, et tout à coup, un bruit confus de cris et de gémissements qui, d'esclaves en esclaves, gagna jusqu'aux nôtres; tous à la fois pleuraient et se lamentaient, s'appelaient, se faisaient des adieux. Leur terreur était d'être mangés en route; quelques-uns se roulaient à terre, s'accrochaient aux buissons, et refusaient absolument la marche. Rien ne faisait sur eux, ni les bonnes paroles ni les menaces; on ne put les relever qu'à grands coups de fouet et en les mettant tout en sang. Malgré leur obstination, il n'en est point qui résistent à ce moyen extrême; et, d'ailleurs, attachés qu'ils étaient ensemble, les moins effrayés ou les plus courageux luttant avec les plus faibles, les contraignirent à marcher.

L'ordre enfin se rétablit peu à peu, mais ceux de Gheda-

mès étaient déjà à la première halte, que nous étions, nous, encore immobiles; car, outre le temps qu'il fallait perdre à défiler dans les étroits sentiers des jardins de Kachena, chacune des caravanes, en franchissant la porte de l'enceinte, fut fouillée par des chaouchs de Mohammed Omar, chargés de s'assurer que nous n'emmenions ni Foullanes ni Nègres musulmans ou juifs.

Un homme de Ghate avait un Foullane qui fut aussitôt reconnu et mis en liberté.

« Comment se fait-il, lui dit le chef des chaouchs, que tu aies acheté cet homme? c'est un musulman, c'est ton frère en religion, il ne reconnaît qu'un Dieu comme toi. Ne sais-tu pas nos lois, et n'aurais-tu pas pu le reconnaître à sa couleur? »

L'imprudent objecta que, l'ayant acheté pendant la nuit, il avait été trompé, et que, le lendemain, il n'avait pas pu retrouver celui qui le lui avait vendu.

Malgré ces dénégations adroites, il lui fallut payer cinquante douros d'amende; encore fut-il très-heureux de n'être pas mis en prison après confiscation de sa marchandise : mais sa bonne foi réelle ou feinte le tira de ce mauvais pas.

Le premier jour nous nous arrêtâmes à trois lieues seulement de Kachena, dans une vaste plaine où nous trouvâmes des mares, beaucoup d'herbe, et du bois; il avait plu quelques jours auparavant, et la végétation est dans le Désert si puissante, qu'il suffit souvent d'une nuit très-pluvieuse pour changer, d'un soleil à l'autre, le sable en prairie [1]; mais, par contre, il arrive également que le

[1] Ce fait se retrouve dans le voyage d'El-Aïachi.

soleil mange le lendemain ce qu'il a fait pousser la veille.

Chaque caravane établit son bivouac à part, et dès que nos chameaux furent accroupis, après avoir, avant tout, enchaîné nos Négresses par les pieds et par groupe de huit ou dix, nous forçâmes nos Nègres à nous aider, avec la main gauche que nous leur avions laissée libre, à décharger nos bêtes, à tracer un cercle avec nos bagages, et à tendre dans l'intérieur de cette enceinte les tentes en peaux de bœufs que nous rapportions de Kachena. Deux ou trois Négresses des plus âgées, que nous n'avions point mises à la chaîne, mais qui toutefois avaient les deux pieds entravés, furent chargées de nous préparer à souper; elles nous firent de l'hacida pour tous, et, comme en venant, nous mangeâmes quatre par quatre. Ce triste souper terminé, nous plaçâmes les gardes autour de notre camp, et fîmes coucher nos esclaves mâles et femelles enchaînés comme je l'ai dit.

Cheggueun, enfin, avant de songer au repos, inspecta nos tentes une à une pour s'assurer que nous avions suivi les ordres paternels et les prudents conseils qu'il ne cessait de nous donner.

Le lendemain on chargea de bonne heure, et la caravane de Ghate prit cette fois la tête.

Quoique plus calmes que la veille, nos esclaves étaient encore fort irrités; pour es fatiguer et les affaiblir, nous les chargeâmes de leurs fers, de leurs plats (guessâa), de leurs mortiers à piler le maïs et le millet (maharaz); et pour que toute notre attention pût se concentrer sur eux, chacun de nous attacha ses chameaux sur une seule file; la surveillance qu'ils exigent devenait par là plus facile, et soit que l'un d'eux s'abattît, soit qu'une charge tombât,

nous pouvions ainsi les arrêter tous à la fois, et nous évitions qu'en relevant l'un ou qu'en rechargeant l'autre, la troupe entière s'égarât dans la foule.

Nous serions arrivés de bonne heure en face de Tassaoua, où notre intention était d'aller coucher, si sur la route une des Négresses d'un nommé El-Hadj Abd-er-Rahman n'avait pas été prise des douleurs de l'enfantement. Malgré les défenses de notre khebir, Abd-er-Rahman avait acheté cette femme, sachant très-bien qu'elle était enceinte, mais parce qu'elle était belle, grande et vigoureuse, et tous nous portâmes la peine de sa mauvaise foi. Cheggueun, bien que fort irrité contre cet homme, fit arrêter la caravane jusqu'à ce que la mère fût délivrée. — Elle et son enfant furent ensuite placés sur un chameau, et seulement alors nous pûmes reprendre notre route. Telle est, en cas pareil, l'habitude des caravanes, car c'est un musulman qui vient de naître.

Sous Tassaoua, où nos compagnons étaient installés déjà lorsque nous arrivâmes, nous prîmes pour notre campement les mêmes dispositions que la veille; mais nous nous gardâmes avec plus de soin, car nous approchions des Touareug.

En faisant sa ronde du soir, Cheggueun ordonna par humanité à Hadj Abd-er-Rahman de ne point enchaîner la Négresse accouchée; de lui donner de la viande pour son souper, et de la faire coucher chaudement sur une natte. Abd-er-Rahman se rendit volontiers à ces prescriptions; mais, pendant qu'il dormait, la mère mit son enfant dans un panier plein de plumes d'autruche qu'elle plaça sur sa tête et s'échappa [1].

[1] Les femmes nègres pratiquent également avec succès le stoïcisme

El-Hadj Abd-er-Rahman s'en aperçut le lendemain et courut aussitôt chez Cheggueun, qui, sans perdre en blâme inutile un temps précieux, fit prier les autres khebirs d'attendre, pour repartir, qu'il eût rattrapé la fugitive. Ils y consentirent de bonne grâce, car dans un voyage aussi long, aussi plein de difficultés, l'intérêt commun est de se faire solidaires les uns des autres et de se ménager la bienveillance de chacun. Quelques hommes des plus alertes et des mieux montés de chaque caravane vinrent même offrir à Cheggueun de l'aider dans ses recherches : il accepta leur générosité, les divisa par petites bandes, et les lança dans différentes directions, pendant que lui-même en prenait une autre avec Hadj Abd-er-Rahman et ses amis.

La Négresse, encore faible, ne pouvait avoir été bien loin; en effet, à quelques heures du camp, on la retrouva blottie dans un buisson, allaitant son enfant, et deux coups de fusil rappelèrent au bivouac tous les explorateurs.

Personne ne murmura de ce retard, qui nous contraignait pourtant à séjourner sous Tassaoua; mais nos khebirs en prirent occasion d'engager tout le monde à redoubler de surveillance, et les crieurs publics annoncèrent que si, par la faute constatée des maîtres, d'autres esclaves s'échappaient, ils seraient laissés à leur sort et perdus pour les mal soigneux.

Le lendemain la caravane du Fezzân ouvrit la marche.

de leurs maris. Dans les accouchements, elles ne doivent pas paraître ressentir le moindre malaise. Aussitôt leur délivrance, elles nettoient et arrangent elles-mêmes leurs enfants; le jour ou le lendemain, elles vaquent aux soins ordinaires du ménage. (*Voyage dans l'Afrique occidentale*, par Anne Raffeuil, 1843-1844.)

— En passant devant Tassaoua, que nous laissions à notre droite, nous fûmes encore inspectés par les chefs de cette ville et par l'oukil, représentant du sultan d'Haoussa; mais, cette fois, il ne fut point trouvé d'esclaves de contrebande, et nous poursuivîmes notre route jusqu'à un jour de marche en avant de Damergou, où nous campâmes dans une plaine un peu marécageuse et d'un excellent pâturage pour nos chameaux.

Au lever, ce fut à notre caravane de marcher la première, et nous nous arrêtâmes de bonne heure auprès de Damergou. Les derniers chameaux de l'arrière-convoi ne rejoignirent cependant qu'à cinq heures du soir.

On séjourna le lendemain, tant pour se reposer que pour refaire dans la ville les provisions que nous avions épuisées. Les chefs des Damergou nous firent bon accueil; mais, comme ceux de Tassaoua, ils fouillèrent toutes nos tentes.

Quelques-uns des leurs, nous dirent-ils, avaient été enlevés par des cavaliers du Zendeur, et vendus sans doute à Kachena, où nous les aurions peut-être achetés.

Qu'ils nous eussent dit faux ou vrai, ils reconnurent ou prétendirent reconnaître, pour être de ceux qu'ils cherchaient, les deux plus beaux Nègres de la caravane de Ghate. Quoi qu'il en fût, il nous eût été difficile de résister, et, d'un commun accord, nos khebirs décidèrent qu'il serait fait justice aux réclamants.

Pour le maître des esclaves, c'était une perte réelle, et je fus étonné de ne point l'en trouver sensiblement affecté. « Dieu l'a voulu! disait-il; la parfaite résignation aux décrets de Dieu consiste à recevoir avec le même calme et le bonheur et le malheur. »

J'ai su depuis que ce saint homme était un marabout de Trabless (Tripoli).

Vers le milieu du jour, nos crieurs nous assemblèrent chacun dans notre camp, et nous dirent :

« O mes enfants, d'ici à Aguedeuz il y a sept jours de marche, pendant lesquels nous serons au pays des dangers. — Le soir, entravez bien vos chameaux, attachez bien vos esclaves, et gardez-vous bien. Les Kerakouda, les Tebbou et les Touareug savent que les caravanes sont parties de Kachena. — Déménagez ensemble, marchez serrés, soyez hommes, et ne faites à vous tous qu'un seul fusil. »

Cette publication nous donna l'éveil et fit que nous visitâmes avec soin nos armes et nos munitions. Dieu voulut que notre poudre fût inutile, et trois jours après nous campions à trois lieues sud-ouest de Melaguet el-Kefoul, dans une plaine immense que ne dominait aucun pli de terrain et d'où nous pouvions explorer aisément l'horizon. A notre droite, nous avions l'eau dans un marais, et partout broussaillaient des herbes et des arbustes, le nadjeuss, l'oum en-nass, l'oum er-rokueba, le cédrat, le gandoul, le toleuhh.

Ce lieu serait un des meilleurs bivouacs de la route, s'il n'était pas un des plus dangereux.

La nuit venue, nos khebirs allèrent placer eux-mêmes des postes avancés à plus d'un quart de lieue autour de la caravane, et, nos armes chargées, nous nous couchâmes en confiance. — Mais, vers une heure du matin, deux coups de feu partirent du côté du sud, et tous les gardes accoururent au camp en jetant des cris d'alarme.

L'alerte, en un instant, fut générale ; et pour prouver à l'ennemi que nous étions en état de défense, on engagea

sur tous les points une nombreuse fusillade. Cette démonstration maintint sans doute les maraudeurs, car nous ne fûmes point autrement inquiétés.

Le lendemain, à la pointe du jour, pendant que nous chargions, nos khebirs, suivis de quelques hommes seulement, se lancèrent à la découverte ; ils étaient de retour au lever du soleil. Ils avaient aperçu, nous dirent-ils, un parti de deux ou trois cents cavaliers montés sur des chameaux, qui ne pouvaient être que des Touareug, des Tebbou, des Kerakouda ou des Bernou, mais qui n'oseraient certainement pas nous attaquer. — Nous levâmes donc le camp en bon ordre, et trois jours après nous arrivâmes à trois lieues d'Aguedeuz. A peine étions-nous installés, que nous vîmes venir à nous quelques hommes du makhzen de la ville, chargés par leur sultan de s'assurer si, parmi nos esclaves, nous n'avions point quelques Foullanes. En retour de ce bon office, le sultan d'Haoussa donne protection aux Aguedeuziens attirés chez lui par le commerce.

Il nous fallut donc, au départ, défiler lentement devant ces douaniers soupçonneux, qui, malgré tout leur bon vouloir, ne nous trouvèrent point en fraude.

Arrivés à hauteur d'Aguedeuz, que nous laissions à notre droite, nous appuyâmes au nord-ouest à travers le pays montagneux, marécageux et boisé d'haïr, où nous marchâmes quatre jours, trouvant partout de l'herbe et des flaques d'eau de pluie. — De notre dernier gîte, une très-courte étape devait nous conduire à Aghezeur, et nous y serions arrivés dans la matinée, si, pendant la nuit, mon esclave Mebrouk et cinq Nègres de la caravane de Ghedamès ne s'étaient pas échappés.

Mebrouk, depuis que je l'avais étroitement enchaîné, s'était montré soumis comme un enfant; il ne m'appelait plus qu'*Abi*, mon père; au bivouac, il était le premier au travail. « Il voyait bien, me disait-il, que je ne voulais point le manger; que les *Touraoua* (Arabes) étaient de bonnes gens; qu'il serait avec eux mieux nourri, mieux habillé, plus heureux que dans l'Oumbouroum, où les Foullanes l'auraient tué jeune ou vieux. »

Lorsque je faisais la prière, il répétait la *chehada*, et souvent il me demandait de lui faire la circoncision pour qu'il pût se vanter d'être un bon musulman.

Sa langue était dorée, et son activité m'étant d'ailleurs utile, je l'avais fait passer d'abord du centre à l'extrémité de la chaîne; je l'avais ensuite isolé tout à fait, et depuis Aguedeuz, libre de ses deux mains et les pieds seulement entravés, il me suivait comme un bon serviteur.

Au bivouac, où nous étions arrivés de bonne heure, j'étais allé visiter la caravane de Ghedamès, et Mebrouk, qui ne me quittait plus, avait reconnu là cinq Nègres de son pays, enlevés avec lui dans la même ghazia; leur maître et moi, nous les avions laissés causer ensemble, et Mebrouk m'avait dit au retour :

« Abi, tu devrais acheter mes amis : leur maître veut les vendre; ils sont forts de leurs bras, leur cœur est sans malice; ils te serviraient comme moi, car ils t'aiment déjà pour le bien qu'ils savent de toi et pour celui que je leur en ai dit. »

Ces paroles avaient élargi ma confiance; mais Mebrouk, c'était l'oiseau de la nuit (chauve-souris).

Il dit aux rats : Je suis votre frère ;
Il dit aux oiseaux : Je suis votre frère.
Viennent les rats, il montre ses dents ;
Viennent les oiseaux, il montre ses ailes.

Ce qu'il avait dit à ses amis, c'était qu'il viendrait quand je dormirais les aider à briser leur chaîne, et le lendemain tous les six étaient libres.

Au bruit de cet événement, nos khebirs, suivis chacun de quinze cavaliers, partirent au galop, et longtemps et très-loin explorèrent le pays ; mais il est plein de broussailles et si coupé de mamelons qu'on ne put y trouver que deux des fugitifs, qui, blessés aux jambes par leurs fers, s'étaient jetés dans un marais, ne pouvant suivre leurs compagnons ; aucun des deux n'était Mebrouk.

Ce qu'il est devenu, la nouvelle en est chez Dieu !

De retour au camp, nos chefs étaient exténués, très-exaltés par la mauvaise humeur, et, sous cette double impression, ils nous rassemblèrent et nous firent crier cet avertissement :

« O enfants du péché, vous ne voulez pas nous écouter ; tous les jours nous vous le répétons : ne vous couchez jamais sans visiter les fers de vos esclaves et réveillez-vous souvent la nuit pour les visiter encore. — Vous êtes fous, en vérité ! car le Nègre qui vous a coûté dix boudjoux en vaut déjà cinquante. Pour la dernière fois, nous vous en prévenons, nous n'arrêterons plus la marche des caravanes pour courir après vos esclaves ; celui qui laissera les siens s'échapper devra se regarder comme un homme qui, ayant enlevé des chameaux dans une ghazia, les a honteusement laissé reprendre. »

Tous à la fois, nous protestâmes que ce malheur n'était

point arrivé par notre faute, mais par la volonté de Dieu; et véritablement il n'était pas un d'entre nous que les fatigues et les veilles n'eussent réduit à moitié de sa chair.

Cependant j'étais à blâmer pour la trop grande liberté que j'avais laissée à Mebrouk; je dus l'avouer à ma honte et subir humblement les remontrances de Cheggueun. Si durement qu'il me parlât, il me parlait dans mon intérêt, je le compris, et ne lui gardai point rancune.

Comme enseignement pour l'avenir, il restait à savoir des deux fugitifs rattrapés, par quel adroit moyen eux et leurs compagnons avaient ouvert leurs chaînes. Mais, ni par la bonté, ni par la patience, Cheggueun, qui les interrogeait, ne put faire parler leurs langues, et, la colère l'emportant, il ordonna qu'ils fussent bâtonnés sous les yeux des autres esclaves. En un instant, tous ces païens furent échelonnés sur la pente d'un mamelon. Deux hommes vigoureux saisirent l'un des Nègres, le jetèrent à terre, et, pour l'y maintenir, le chevauchèrent sur les talons et sur le cou. En même temps, deux chaouchs armés de bâtons avaient pris place, l'un à la droite, l'autre à la gauche du coupable.

— Allez! leur dit Cheggueun.

Au premier coup les bâtons étaient blancs; au cinquantième ils étaient rouges et le sang ruisselait sur les cuisses et sur les flancs du supplicié. Mais l'entêté n'avait rien dit encore; sa respiration saccadée et quelques mouvements de reins attestaient seuls qu'on ne frappait pas un cadavre.

— Abi! serki! s'écria-t-il enfin. Je dirai tout, arrête le bâton.

Un geste de Cheggueun rendit les chaouchs immobiles.

— Parle, dit-il au Nègre. Comment avez-vous fait pour briser vos chaînes, et que sont-elles devenues ?

— O serki! je les ai touchées avec mon kerikeri (amulette), et il les a fait fondre.

— Chaouchs, reprit Cheggueun, frappez plus fort; il a menti.

Et les bâtons retombèrent sur le menteur si violemment qu'ils enlevèrent une lanière de sa peau.

— Abi! serki! je parlerai, je parlerai, s'écria-t-il.

— Chien de païen, lui dit Cheggueun, je te ferai tuer si tu nous mens encore.

— Par le cou de mon père, voici la vérité, reprit l'esclave :

Pendant la nuit, Mebrouk, en rampant sur le sable, est venu jusqu'à nous; il avait de l'eau chaude dans une calebasse, il en a mis dans la serrure de nos fers. Ainsi mouillée, en la frappant sur le côté, nous avons fait glisser le pêne et nous l'avons ouverte; mais sur les cinq, deux ont dû se sauver attachés l'un à l'autre, en emportant la chaîne.

« O mes enfants, nous dit Cheggueun, vous l'entendez! Ne vous endormez donc jamais, ceux d'entre vous surtout dont les Nègres sont enchaînés à de vieilles chaînes, sans voir de l'œil et toucher de la main les cadenas qui gardent vos fortunes. Que pour vous tous cette leçon soit bonne! »

L'esclave s'était assis, et les chaouchs l'aidèrent à se relever; boiteux et gémissant, il se traîna jusqu'aux pieds de son maître, se prosterna la face contre terre et s'aspergea de sable en témoignage de son repentir et de sa soumission.

Il n'avait pas fallu moins de cent vingt coups de bâton pour lui arracher son secret, et, en bonne justice, un châtiment pareil revenait à son complice; mais leur maître objecta qu'ainsi blessés, ces deux hommes deviendraient un embarras pour tout le monde, qu'ils pourraient mourir de fatigue, et que sa perte était déjà bien grande.

Cheggueun, dont le cœur était d'or, se rendit aisément à ces bonnes raisons, et ordonna lui-même que le lendemain, au départ, le malade fût placé sur un chameau.

El Kyafat.

Cette exécution à peine terminée, deux hommes de la caravane de Ghate, qui s'étaient laissé entraîner à poursuivre des antilopes, vinrent dire à leurs chefs qu'ils avaient trouvé dans le nord-est les traces de deux Nègres, et qu'ils les avaient suivies jusqu'au milieu des broussailles épaisses dans lesquelles elles s'enfonçaient en tournant brusquement au sud. « Nous n'avons pas osé marcher plus loin, ajoutèrent-ils; mais nous nous sommes assurés que de bons cavaliers bien guidés rattraperaient les fugitifs; car ils n'ont pu briser leurs chaînes, et ils marchent enchaînés, côte à côte, ainsi que l'indiquent leurs pas toujours empreints à la même distance les uns des autres. »

L'autorité de ces deux hommes, très-connus pour être savants dans *El-Kyafat*, décida Cheggueun à lancer sous leur direction vingt cavaliers qui partirent à l'instant même, avec ordre de passer la nuit, s'il en était besoin,

sur la piste des Nègres; de la reprendre au point du jour, et de la suivre encore jusque vers le midi.

C'était pour nous un retard considérable: mais nous étions en bon pays, avec des provisions suffisantes, et nous allions toucher Aghzeur où nous retrouverions celles que nous avions confiées, en venant, aux marabouts de la zaouïa de Sidi Mohammed.

El-Kyafat, dont je viens de parler, est une science qui consiste à reconnaître, par les traces qu'ils laissent sur le sable, les hommes et les animaux, ou à deviner par la vue d'un homme à quelle race, à quelle tribu il appartient; dans le premier cas, cette science prend le nom de Kyafat el-ater, dans le second celui de Kyafat el-bacher.

De toute antiquité, les Arabes des pays sablonneux se sont particulièrement appliqués à l'étude d'el-Kyafat el-ater, et ceux qui passent maintenant pour le mieux posséder habitent *Keutia* et *Tekeur el Berleuss*. Comme autrefois les Arabes de l'Yamen, si quelque voleur va chez eux, ils le suivent aussi loin qu'il aille, eût-il tout un jour devant eux; et son pas leur dit s'il est jeune, s'il est vieux, s'il est étranger ou du pays. Ils devinent même, assure-t-on, aux traces d'une femme, si elle est vierge ou mariée.

Le Prophète et Abou Bekeur, fuyant de la Mekke à Médine, furent suivis ainsi par les Kyafats des Koraïches, bien qu'ils eussent marché sur un rocher poli jusqu'à la grotte où ils s'étaient retirés; et sûrement qu'ils eussent été découverts si, par la volonté de Dieu, des araignées n'eussent pas étendu leur toile devant l'entrée de la caverne.

On cite encore deux Kyafats qui, n'étant pas d'accord sur les traces d'un chameau, le suivirent en disant, l'un,

c'est un mâle; l'autre, c'est une femelle. Arrivés à Chaab beni Amer où la bête s'était arrêtée, ils reconnurent qu'elle était hermaphrodite.

Kyafat el-bacher est le résumé des indications que présentent les os des hommes. Les Beni Medledje s'en occupaient particulièrement. De vingt individus, tous d'origine différente, ils pouvaient désigner et le père et la mère.

On raconte que le fils d'un marchand, monté sur un très-beau cheval et précédé de son esclave, passant devant la tribu des Beni Medledje, un homme s'écria :

« C'est étonnant combien celui qui est monté sur le cheval ressemble à celui qui le devance. »

A son retour, le fils du marchand, courroucé, raconta cette injure à sa mère.

« Ton père était très-riche et très-vieux, lui répondit-elle, et craignant que sa fortune ne vînt à m'échapper, car il n'avait pas d'enfants, je me suis donnée à cet esclave, et tu vins au monde. Si je ne te disais pas ce secret, tu le saurais au jour du jugement. »

Je n'oserais pas affirmer que nos deux guides fussent aussi savants que les Kyafats des Koraïches; mais je fus étonné de la perspicacité avec laquelle ils se guidaient. Sur les sables, dans les marais, à travers les broussailles, un brin d'herbe foulé, une feuille froissée, tout leur servait d'indication, et lorsque nous croyions avoir fait fausse route, nous retombions toujours, et toujours sans erreur, sur la trace des fugitifs; la nuit venue, force nous fut pourtant de nous arrêter; mais au lever du jour nous repartîmes, et sur les huit heures nos guides nous crièrent :

— Tenez vos armes prêtes, un lion est ici.

A ce terrible mot, il y en eut plus d'un qui regretta sa tente, mais tous les fusils s'armèrent.

— Ses pas suivent les pas des Nègres, ajoutèrent nos conducteurs. Soyons hommes, car il ne peut être bien loin.

Nous marchions alors dans un bois, ou plutôt à travers d'épaisses broussailles où s'élevaient de loin en loin quelques grands arbres; et d'espace en espace, dans les lieux dénudés, les larges pattes du lion se mêlaient aux traces des Nègres : il les avait évidemment chassés comme un chien chasse son gibier.

Groupés aussi serrés que possible et que nous le permettaient les bouquets de buissons, nous avancions en silence, le fusil haut, précédés par les guides qui, tout à coup, se rejettent sur nous :

— Voyez! nous disent-ils.

Et nous voyons un affreux spectacle.

Un énorme lion dormait au pied d'un arbre sur lequel se cachait un Négre ayant au pied, retenu par sa chaîne, son compagnon, ou plutôt les restes de son compagnon à moitié dévoré. Nos chameaux effrayés tournent bride et nous emportent dispersés dans la forêt; peu à peu cependant nous parvenons à les calmer ; nous nous rallions au milieu d'une clairiére, et il est résolu que nous irons à pied, lentement et prudemment, décharger à la fois nos vingt coups de fusil dans la tête du lion; mais, réveillé sans doute par le bruit que nous avions fait, il n'était plus là lorsque nous arrivâmes; le Négre seul, tremblant de tous ses membres, gardait l'affreuse position où nous l'avions trouvé.

Son camarade et lui n'avaient pu, nous dit-il, ouvrir ni briser la chaîne qui les liait par les pieds l'un à l'autre, mais ils n'en avaient pas moins poursuivi leur marche; s'ils avaient pris par le nord, c'est qu'ils s'attendaient bien qu'on se mettrait à leur recherche et qu'on les supposerait dans le sud. A quelques pas de l'endroit où nous nous trouvions, un lion les ayant attaqués, tous les deux avaient tenté de se réfugier sur un arbre; mais, d'un bond, l'animal affamé s'était élancé jusqu'à eux; sa griffe avait saisi le moins agile, qui, lâchant prise, était tombé la tête en bas et avait été dévoré sous les yeux de son compagnon.

Après cet horrible repas, le lion s'était endormi, et c'est alors que nous étions arrivés.

Ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes à dégager le pied de ce cadavre mutilé de l'entrave qui l'attachait, il nous fallut employer le yatagan; et telle fut l'émotion du pauvre Nègre qu'il expira le même soir au bivouac.

Le lendemain, aussitôt arrivés à Aghezeur, nous allâmes visiter les marabouts nos dépositaires; tout ce que nous leur avions confié nous fut scrupuleusement rendu, et pour payer à ces bonnes gens leur obligeance, nous leur fîmes un cadeau de parfum, de miel et de sayes.

Le soir à souper ce fut comme une fête sous nos tentes: il nous semblait, en mangeant des dattes et du kouskoussou de farine de blé, dont nous étions privés depuis si longtemps, que notre pays se rapprochât de nous. Cet incident, si simple en soi, fut sur nous d'un effet moral immense. Les sept journées pénibles que nous venions de faire nous avaient accablés; nos chaussures étaient en lambeaux; nos outres percées, les bâts de nos chameaux disloqués; le mal du pays nous gagnait; un souper comme

ceux que nos amis et nos parents faisaient à la même heure, à trois cents lieues de là, nous rendit le courage. Dans ces longs voyages, le chagrin tue plus d'hommes que la fièvre.

Il y a dans la création dix choses toutes plus fortes les unes que les autres, et de ces dix la plus forte est le chagrin. — On les a classées ainsi graduellement :

Les montagnes,
Le fer qui les aplanit,
Le feu qui fond le fer,
L'eau qui éteint le feu,
Les nuages qui absorbent l'eau,
Le vent qui chasse les nuages,
L'homme qui brave le vent,
L'ivresse qui étourdit l'homme,
Le sommeil qui dissipe l'ivresse,
Le chagrin qui détruit le sommeil.

Le chagrin est donc ce qu'il y a de plus puissant dans la nature : Dieu nous en préserve !

Nous dûmes séjourner à Aghezeur pour nous ravitailler et réparer nos équipages ; nos Nègres, devenus plus dociles à mesure qu'ils s'éloignaient de leur pays et qu'ils perdaient toute espérance d'évasion, plus familiarisés d'ailleurs avec nous, nous aidèrent franchement et sans mauvaise humeur dans tous ces travaux. — Grâce à Dieu, la mort ne nous en avait pas pris un seul ; et nous n'avions pas perdu non plus un seul chameau.

Nos préparatifs de départ étant faits, nous nous disposions à nous mettre en route le troisième jour après notre arrivée ; mais les marabouts de la zaouïa de Sidi Ahmed

étant venus dans notre camp, et nous ayant fait convoquer à la prière, nous retinrent par ces paroles :

« O musulmans ! ces Nègres que vous emmenez, ce sont des idolâtres, il faut leur faire connaître le Dieu unique ; il faut leur apprendre à prier ; comment ils doivent faire les ablutions, et les circoncire aujourd'hui : Dieu vous en récompensera. — Faites donc assembler vos esclaves ; par la grâce de Dieu, nous savons parler leur langage ; nous nous mettrons au milieu d'eux, et nous leur enseignerons ce qu'il est bon qu'ils sachent. »

Nous comprîmes le bien ; car le Seigneur aime celui par qui le nombre de ses serviteurs est augmenté, et il y a d'ailleurs grand avantage, pour la vente, à faire un idolâtre musulman. Presque tous les nôtres savaient déjà le chehada et connaissaient le nom du Prophète de Dieu ; et bien souvent, pendant les loisirs du bivouac, eux écorchant l'arabe et nous le guenaouïa, nous leur avions appris les lois fondamentales de la religion. Aux plus dociles, on faisait quelques grâces ; aux récalcitrants, quelques rudesses, et l'intérêt, sinon la conviction, les avait préparés à l'état solennel qui devait aujourd'hui les faire musulmans.

Devant la zaouïa de Sidi Ahmed est un immense espace, chacun de nous y conduisit ses Nègres, les fit asseoir à terre, et leur foule traça bientôt un épais et vaste demi-cercle en regard de la zaouïa. Comme un mouedden pour appeler à la prière, l'imâm alors monta sur la mosquée et cria ces paroles :

« O les Nègres ! il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et notre seigneur Mohammed est le Prophète de Dieu

» Dieu est unique, il n'a point d'associés; il est seul de son espèce, et ne peut être comparé à rien; il est souverain maître et incomparable.

» Il est de toute éternité, il durera toujours, sans cesse il sera. Il n'a ni commencement ni fin; sa présence est continuelle. C'est lui qui fait ressusciter. L'éternelle durée ne le détruira pas, et les temps et les siècles ne le changeront pas.

» Il est le premier et le dernier, le présent et le caché; il sait ce qu'il y a dans l'intérieur des corps; rien n'est semblable à lui; il est supérieur à toutes choses. Sa supériorité et son élévation, au lieu de l'éloigner de ses adorateurs, le rapprochent des créatures.

» Il voit tout, il sait tout, il est partout; sa proximité de l'homme ne peut être comparée à la proximité d'un corps et d'un autre, comme aussi on ne peut lui appliquer la forme d'aucun corps.

» Sa durée ne peut être limitée par le temps; il est saint, et aucun lieu ne peut le circonscrire. Les regards des saints seuls peuvent le voir dans les lieux où sa demeure est sempiternelle, ainsi que l'ont établi les versets du Koran et les récits des anciens (des premiers).

» Il est vivant, il est fort, il est tout-puissant, il est superbe, il est sévère; la paresse et la faiblesse sont loin de lui.

» Il n'oublie pas, il ne dort pas; il possède le commandement, il possède l'immensité des univers; à lui les honneurs et l'omnipotence.

» Il a créé les créatures et leurs faits; il a limité la part de leur fortune et de leur existence. Sa toute-puissance ne peut se calculer, et son savoir n'aura pas de fin. Il sait

tout; rien ne lui est caché, ni dans le ciel ni sur la terre. Il connaît ce qui est apparent et occulte, les plus secrètes pensées, les secrets les plus profonds!

» C'est par sa volonté que les événements ont lieu, il dirige les éventualités; rien n'arrive dans son univers, ni peu ni beaucoup de bien, ni de mal, si ce n'est par son ordre, sa volonté ou son désir.

» Quand il veut une chose, elle est; quand il ne la veut pas, elle n'est pas; il est le commencement et la fin, le faiseur de sa volonté; il ne rend de compte à qui que ce soit, et rien ne peut arrêter l'exécution de ses décrets. Aucune fuite ne peut soustraire la créature à son obéissance; elle doit plier devant sa volonté et sa miséricorde.

» Si les hommes, les esprits, les anges et les démons se réunissaient pour mettre obstacle à l'ébranlement d'un atome ou pour en ébranler un, ils ne le pourraient sans la volonté de Dieu, et verraient leurs efforts impuissants.

» Tout ce qui a lieu dans ce monde, mouvement, repos, bien, mal, profit, perte, croyance, impiété, obéissance et désobéissance, tout provient de Dieu. Pas d'oiseau volant de ses ailes, pas de bête marchant sur ses pieds, ou de reptile glissant sur son ventre, pas de feuille qui pousse ou qui tombe, pas de lumière ou d'obscurité sans la volonté toute-puissante de Dieu.

» Tout ce qui existe est créé; Dieu est de toute éternité, et tout ce qui est créé démontre son unité.

» La demande de l'homme à Dieu c'est la prière, et la prière elle-même n'existe que par la volonté de Dieu.

» En mettant votre confiance en Dieu, il vous entretiendra comme il entretient les oiseaux du ciel qui partent affamés et reviennent repus. Il ne leur porte pas la nour-

riture dans leurs nids, mais il leur a inspiré l'instinct de la chercher. »

Je n'oserais pas dire que ce discours eût fait une impression bien vive sur nos Nègres; mais la solennité de ce spectacle nouveau pour eux, le recueillement avec lequel nous écoutions, nous leurs maîtres, le saint marabout, les avaient sûrement préparés à l'accomplissement de l'acte religieux qui devait les faire musulmans; et quand il fallut en venir à l'opération, si tous ou presque tous s'en montrèrent étonnés, il n'y en eut pas un qui refusa de la subir, car il est dans leur orgueil de ne point craindre le mal.

La Circoncision (Khetana).

La circoncision rentre dans la senna (pratique); elle est obligatoire pour tous les musulmans du sexe masculin et facultative pour les femmes; celle-ci prend le nom de *el-khifad*.

La circoncision a été révélée à notre seigneur Ibrahim el Khelil [1], qui se la *donna*, bien qu'il fût âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, et la *donna* à son fils Ismaël. Elle se pratiquait alors le *septième* jour après la naissance de l'enfant, et cette coutume s'est conservée chez les juifs. Les Arabes djahelias (idolâtres) suivaient le même usage avant la venue du Prophète, et la tradition a conservé que, avant de procéder à la cérémonie, ils immolaient une victime, en séparaient les os aux articulations, et, de son sang, oi-

[1] L'an du monde 2108, selon la chronologie sacrée.

gnaient la tête de l'enfant. Dans leur esprit, ces pratiques superstitieuses étaient de bon augure et favorables au nouveau-né; et si, comme autrefois, il est résolu d'immoler un mouton ou une brebis pendant le cours du septième soleil après qu'un musulman est venu dans ce monde, il importe que la victime (dia) soit saine de son corps; il est prescrit d'en séparer les os qu'il faut briser, de souiller avec du sang la tête de l'enfant, et de saisir cette occasion pour donner une fête où l'on réjouirait ses amis au lieu de rassasier ceux qui ont faim.

Mais il est bien de raser ce jour-là la tête du nouveau-né, mâle ou femelle, de peser ses cheveux au poids de l'or ou de l'argent et de donner la somme aux pauvres de Dieu.

Les opinions sont diverses sur l'obligation où l'on serait de circoncire un enfant qui naîtrait circoncis, et les docteurs n'ont point décidé qu'un infidèle converti à la religion fût forcé de se faire circoncire; toutefois, il est plus agréable à Dieu qu'il en soit fait ainsi.

Toutes ces questions ont été traitées dans l'ouvrage de Sidi Khelil, au chapitre Bab el-adia, et dans les commentaires du savant cheikh Sidi Abd el Baki.

Quelques rares marchands usèrent de la liberté que la loi a sur ce point laissée et, par peur de perdre leurs esclaves, ne voulurent point les faire circoncire. S'ils ont fait bien ou mal, Dieu le jugera. Les nôtres, aussitôt qu'ils eurent été marqués au signe des musulmans, nous pansâmes leurs blessures avec une poudre astringente faite en feuilles séchées et broyées d'arrar et d'el-aazir, pétries dans du beurre.

Les marabouts prièrent sur eux ensuite et leur dirent en guenaouïa :

« O les Nègres, remerciez Dieu ! Hier vous étiez idolâtres, aujourd'hui vous êtes musulmans. Partez avec vos seigneurs, ils vous habilleront, vous nourriront, et vous aimeront comme leurs frères et leurs enfants. Servez-les bien ! ils vous rendront la liberté dans quelque temps ; si vous êtes bien avec eux, vous y resterez ; si vous vous y trouvez mal, vous retournerez dans votre pays. »

Ce jour-là et les suivants, nous eûmes un soin particulier de nos esclaves ; nous les nourrîmes de bonne viande et nous les fîmes coucher sous la tente pour les préserver du froid et de la rosée des nuits. Grâce à ces soins, notre caravane n'en perdit pas un seul ; mais quelques-uns des plus âgés moururent dans les autres caravanes.

Nous quittâmes Aghezeur à la pointe du jour, et nous arrivâmes de bonne heure à Djebel Asbenaona ; mais les trente ou quarante puits qui s'y trouvent n'auraient pu suffire à abreuver les quatre caravanes, et nous en creusâmes d'autres qui nous donnèrent beaucoup d'eau à deux ou trois pieds de profondeur. Tant pour cette longue opération que pour reposer nos Nègres, il fut décidé que nous passerions un jour à Djebel Asbenaona. L'herbe d'ailleurs et les arbustes que broutent les chameaux en route allaient nous manquer, ou à peu près, jusqu'au Djebel Hoggar, et nous devions commencer à en faire provision.

Du Djebel Asbenaona nous allâmes faire halte à Khoua, notre ancien bivouac, situé dans la plaine aride d'Haoud, où nos chameaux trouvèrent encore à paître du demeran, du nessy et du bagueul, mais où l'eau nous manqua pour les abreuver.

D'El-Khoua, nous arrivâmes à l'Oglâa d'Assaoua. Les Arabes nomment Oglâa une réunion de puits, et nous

avons déjà dit qu'on en trouvait trente ou quarante à ce bivouac, qui est à la fois le rendez-vous de toutes les bandes pillardes en cours d'aventures, et le point de séparation des caravanes qui reviennent du Soudan; pour ces deux raisons, c'est un lieu proverbialement dangereux. On y arrive en nombre et l'on en part fractionnés, laissant ainsi prise aux Touareug.

Nous fûmes cependant forcés d'y séjourner trois jours pour réparer nos effets, remplir nos outres et abreuver nos chameaux, opération longue et difficile; car, les puits ne suffisant pas, il nous fallut en creuser d'autres.

Aucun de nos esclaves, j'en suis sûr, n'oubliera cette étape; car c'est là que pour la première fois depuis un mois qu'ils étaient aux fers, nous leur donnâmes la liberté. Il fallait voir la joie et les gambades de ces pauvres gens. Hommes et femmes dansèrent toute la journée à la façon de leur pays, et jusqu'à tomber suffoqués de chaleur et de lassitude; ceux même dont les jambes ou le cou avaient été blessés par les chaînes prenaient une part active à ce fatigant exercice, et tous venaient nous baiser les mains et se jeter à nos pieds en s'aspergeant de sable. Nous nous gardâmes bien de troubler cette fête de bon augure; elle était pour nous la preuve qu'ils avaient enfin accepté leur position, et nous n'avions point à craindre que si loin du Soudan, en plein Désert, ils songeassent à s'échapper. Ils savaient, à n'en pas douter, que s'ils osaient tenter un retour impossible, ils seraient la proie du soleil, de la soif, de la faim, et du pays sauvage. A compter de ce jour, tous nous furent sincèrement attachés, et notre joie n'en fut pas moins grande que la leur, car la surveillance continuelle que nous nous étions imposée jusque-là nous avait

horriblement fatigués; ils allaient nous aider à charger et à décharger nos chameaux, à les guider en route, à tendre nos tentes, à faire du bois et de l'eau, travaux de tous les jours que nous avions seuls accomplis depuis un mois; nous allions enfin dormir à notre aise!

La veille du départ, les quatre khebirs des caravanes se réunirent avec quelques députés de chacune d'elles pour se faire les adieux de séparation et pour se souhaiter mutuellement un bon voyage.

« Demain nous nous séparerons, leur dit celui d'entre eux à qui l'âge donnait le droit de la parole; Dieu nous fasse rencontrer le bien, et nous conduise sans malheur jusqu'à notre pays! — Voilà un mois que nous voyageons ensemble; nous ne nous sommes point volés, nous ne nous sommes point haïs, nous ne nous sommes jamais disputés; que notre connaissance ait des suites, et Dieu nous réunisse heureusement encore!

— Amin! » répondirent les autres.

Après des protestations mutuelles de souvenir et d'amitié, on se sépara; et de fait, soit que le danger commun donne de la sagesse aux hommes, soit que tout le monde fût absorbé par ses intérêts et n'eût pas de temps à donner aux querelles, il n'y avait eu parmi tant de gens réunis que de faibles contestations inévitables pour l'eau, les pâturages et les bivouacs, et toujours nos khebirs les avaient aisément éteintes.

Pour les deux caravanes de Ghate et du Fezzân, il eût été plus court de nous quitter à Aguedeuz; mais si, en venant jusqu'à Assaoua, elles allongèrent leur chemin de quinze ou vingt journées, elles y trouvèrent l'avantage de

traverser en sûreté le pays dangereux où rayonnent les Touareug noirs.

Une dernière fois nous levâmes les tentes ensemble. Mais la caravane de Ghedamès prit à l'est pour se rendre chez elle, en passant par Ghate; elle avait vingt jours de marche environ. Des marchands l'attendaient à Ghedamès pour acheter ses marchandises et ses esclaves, qui de là devaient en grande partie s'écouler à Ouargla, Souf, Touzer, Nefta, Tunis, Gabès, Tripoli, Sfakès, etc.

Celle de Ghate devait marcher de conserve avec la précédente : elle écoule ses marchandises dans le Fezzân, et vend aux caravanes du Touât qui viennent à Mouzourk.

Celle du Fezzân prit au sud-est : elle devait mettre de trente à trente-cinq jours pour arriver à sa destination, d'où ses esclaves et ses marchandises s'écouleraient à Belghazi, ville du littoral de Tunis, à Tripoli, à Maseur (le Caire), et dans l'Égypte.

Quant à nous, toujours réunis aux habitants du Touât, nous prîmes au nord-nord-ouest avec une bonne provision d'eau et de fourrages, car nous n'en devions plus trouver qu'à la fin du troisième jour, sur les sources abondantes qui coulent du Djebel Hoggar.

Rien de particulier ne signala cette marche; nous aperçûmes cependant à l'horizon quelques rôdeurs montés sur des mahari; c'étaient, nous dit Cheggueun, des chouafs (espions, voyeurs) des Adanareun et des Oullemadeun qui guettaient le retour connu des caravanes, dans l'espoir de faire un coup de main sur celles qu'ils trouveraient en défaut. Mais nous marchions en bon ordre et très-serrés, et sans doute qu'ils ne se jugèrent pas de force à nous attaquer. Pour tout le monde, enfin, la journée fut heureuse,

excepté pour moi. En arrivant au lieu de campement, j'avais eu l'imprudence de me découvrir ayant chaud, et de m'étendre sur un mamelon pour y respirer à mon aise un peu d'air frais qui nous venait du nord. *Le vent me frappa*, et je fus pris à l'instant même de douleurs si cruelles dans les reins et dans les genoux, qu'il me fallut m'appuyer sur un Nègre pour regagner ma tente.

Cheggueun, aussitôt appelé, me fit frotter les parties douloureuses avec de la graisse d'autruche, jusqu'à ce que ma chair eût bien absorbé le remède, et me fit coucher dans le sable un bernous sur la tête pour la mettre à l'abri des rayons du soleil. Il était quatre heures environ; en un instant j'eus sué tout mon mal, et deux heures après je n'avais plus qu'à réparer mes forces par un bon sommeil.

Dans le Sahara, la graisse d'autruche est connue pour un excellent remède, et dans les caravanes on en fait toujours provision, car elle est employée non-seulement contre les *coups de vent*, mais encore contre la fièvre et les maladies bilieuses.

Dans ce dernier cas, après l'avoir fait chauffer jusqu'à la rendre liquide comme de l'huile, on la sale un peu et on la fait boire au malade.— Les évacuations qu'elle produit sont telles que celui qui l'a bue devient d'une maigreur extrême; mais il est dégagé de tout ce qu'il avait de mauvais dans le corps; il reprend une santé de fer et sa vue devient merveilleuse : cela, je ne l'ai pas vu par moi-même.

Le jour suivant, vers les dix heures, à hauteur d'un areg (veine de sable), nous fûmes assaillis par un affreux coup de vent qui nous enveloppa dans un nuage de poussière. Quelques-uns de nos chameaux, effrayés et pris de vertige, s'échappèrent, et nous ne pûmes, aveuglés que nous

étions, les rattraper que très-difficilement. Cet ouragan avait mis le plus grand désordre dans la caravane; heureusement qu'il passa comme une volée de corbeaux et que nous pûmes enfin continuer notre route; mais, à la halte du soir, au milieu de cette vaste plaine de sables mouvants, sans herbage et sans eau, qui sépare Assaoua du Djebel Hoggar, et dans laquelle on dit que les djinn (démons) habitent [1], nous nous aperçûmes qu'un homme du Tidikeult, nommé Mohammed Ould Nadjem, nous manquait; sans doute qu'égaré pendant la tempête, il n'avait pu retrouver nos traces effacées aussitôt que faites.

Cheggueun, averti de cet accident, pensa que notre malheureux compagnon était retourné peut-être aux puits d'Assaoua, et, sans perdre un instant, il partit avec vingt hommes, bien armés et bien montés, pour aller à sa recherche, en nous laissant l'ordre de faire séjour le lendemain à l'endroit où nous nous trouvions.

Au jour levant il était à Assaoua, mais rien n'indiquait qu'Ould Nadjem y fût revenu. Accablé de fatigue, de sommeil et de désespoir, notre généreux khebir, forcé de se rallier à nous, n'arriva qu'à la nuit tombante. — Il nous réunit aussitôt et nous proposa de bivouaquer un jour encore pendant qu'il continuerait ses explorations; mais, d'un commun accord, nous nous y refusâmes, en lui objectant que nous n'avions pris d'eau que pour deux jours, qu'un plus long retard nous exposerait à mourir de soif, nous et nos esclaves, et que le fourrage allant nous manquer, nos chameaux mourraient de faim; qu'il valait mieux, en

[1] Le Désert est rempli de démons qui, si quelqu'un marche seul, se jouent de lui et le fascinent afin de le détourner de la route qu'il doit suivre. (Ibn Batouta.)

somme, qu'un seul homme perdît la vie, que si deux mille lui étaient sacrifiés. « Partons, partons ! ajoutâmes-nous, et, s'il vous faut payer la dïa de cet homme, nous la payerons pour vous. »

Cheggueun, forcé de se rendre à ces raisons, fit toutefois constater par écrit et en présence de témoins, par Abd-er-Rahman, notre khodja, que la volonté de la caravane lui était imposée ; qu'il n'y avait point de sa faute si Mohammed Ould Nadjem s'était perdu, et qu'il avait fait tout son possible pour le retrouver.

Le malheureux aura sans doute été égaré par les djinn qui, sous forme de voyageurs, passent à l'horizon devant celui qu'ils veulent perdre, et lui font voir de l'eau, des bois et des villages vers lesquels il marche sans cesse, pendant qu'ils font souffler le vent derrière lui pour effacer ses traces.

Le lendemain, forcés que nous fûmes de nous rationner pour l'eau et de rationner nos chameaux pour le fourrage, nous saluâmes d'acclamations le Djebel Hoggar, qui se dessinait devant nous comme une masse de nuages et qui nous assurait pour la halte du soir une eau limpide et des herbes abondantes.

Nous allions enfin laisser derrière nous cette plaine désolée d'Assaoua, où nous avions perdu notre pauvre compagnon, et dans laquelle trente de nos chameaux du Soudan étaient morts frappés par le passage subit des chaleurs suffocantes de la journée au froid humide et vif de la nuit.

Les chameaux du Soudan, peu habitués à faire de longs voyages, toujours nourris et désaltérés abondamment, supportent mal les privations que nous sommes forcés d'imposer aux nôtres. Destinés d'ailleurs à vivre sous un climat

où les nuits et les jours sont également chauds, Dieu ne leur a donné qu'un poil très-fin et très-léger qui ne les garantit pas contre les rosées glacées des nuits du Sahara.

Cette perte ne nous fut pourtant pas très-sensible, en ce sens qu'elle ne ralentit en rien notre marche; car, ainsi que je l'ai dit, chaque marchand avait eu la précaution d'emmener quelques chameaux à vide pour le cas probable où nous nous trouvions. En avançant vers le nord, nous devions en perdre bien d'autres encore, mais nous en avions pris notre parti.

Cette étape est longue, fatigante, monotone. Depuis trois jours nous n'avions vu que le ciel et le sable : le ciel enflammé, le sable nu; dans cette immensité, nos trois mille chameaux étaient comme sont des fourmis quand elles marchent pour émigrer.

— Dieu seul est grand ! —

Nous étions épuisés, brûlés par la poussière imperceptible que soulevaient tant de pieds à la fois, et qui, filtrant à travers nos bernous, faisait une autre peau sur notre peau. — Elle avait changé la couleur de nos Nègres : ils étaient jaunes comme des Foullanes. — La soif nous dévorait, et nous n'osions toucher aux quelques tasses d'eau qui restaient encore dans nos outres et qu'allait épuiser la halte du déjeuner.

Ceux que toute énergie n'avait pas abandonnés, éparpillés sur les flancs de la caravane, poursuivaient ces nombreux lézards appelés *zelgagues*, que notre marche mettait en fuite; mais c'était payer bien cher un bien maigre repas.

Le zelgague[1] est un petit lézard à la peau blanche et

[1] Ces lézards sont probablement les scinques du Fezzân et du Haut-Nil. (Voir d'Avezac, *Histoire de l'Afrique*, pag. 13.)

lisse, à pattes extrêmement courtes ; ses mouvements sont si rapides qu'il nage sur le sable comme un poisson dans l'eau, et quand on croit l'atteindre, il disparaît sous le sol ; mais il a laissé sa trace et, guidé par elle, on va le saisir aisément au fond de sa retraite. Sa chair grillée sur des charbons rappelle le goût d'un poisson de la mer dont on lui a donné le nom, et, pour le voyageur, c'est une des provisions que la bonté de Dieu a cachées dans le Désert.

Les Sauterelles.

Grâce à Dieu encore, si notre soif et le soleil n'eussent pas desséché nos outres, nous aurions fait un déjeuner joyeux, car depuis un moment nous voyions arriver à nous un nuage de sauterelles : le soleil se cachait derrière, le ciel en était noir, elles tombaient par myriades ; aussi loin et aussi haut que nos yeux pouvaient aller, le sol et l'air en étaient inondés.

Devant ce bonheur imprévu, la caravane s'arrêta, et déjà maîtres et Nègres commençaient à moissonner cette moisson de Dieu ; mais Cheggueun nous fit dire :

« Vous êtes fous, en vérité ; hâtez le pas, ô mes enfants ! L'eau, vous n'en avez plus ; elle est là-bas au pied du Djebel Hoggar, et c'est de là que viennent les sauterelles. — Vous les retrouverez au bivouac avec du bois pour les faire griller, de l'eau pour les faire bouillir, et tout cela vous manque ici. »

Ces paroles étaient justes, et nous reprîmes notre marche sans plus nous inquiéter de ce *sable d'insectes* que

nous écrasions sur la route ; mais au pied du Djebel Hoggar, où nous devions faire séjour, chacun s'empressa d'en recueillir, d'en faire préparer pour le repas du soir et sécher au soleil pour sa provision.

La sauterelle est une bonne nourriture pour les hommes et pour les chameaux : fraîches ou conservées, on les mange après leur avoir enlevé les pattes, les ailes et la tête, grillées ou bouillies et préparées sur le kouskoussou.

Séchées au soleil, on les réduit en poudre que l'on mélange avec du lait [1], ou que l'on pétrit avec de la farine, et que l'on fait cuire avec de la graisse ou du beurre et du sel.

Les chameaux en sont très-friands : on les leur donne desséchées ou cuites, empilées dans un grand trou, entre deux couches de charbon.

C'est ainsi que les Nègres les mangent ; aussi notre bivouac fut-il en un instant enfumé par leurs réchauds improvisés.

La chair des sauterelles est permise, pourvu que ces insectes aient été pris vivants et tués par des musulmans ; mais si la mort leur a été donnée par le froid ou par la main d'un infidèle, leur chair est impure, ainsi qu'il en a été décidé par les imâm El Malek et El Hanebali.

Le Prophète a dit que Dieu avait permis de manger,

[1] Selon Hérodote, c'était ainsi que les mangeaient les Nasamons. Sa phrase a été du reste diversement interprétée. — Quelques savants ont vu des *dattes à peine mûres* où d'autres ont vu des *sauterelles* et d'autres des *hannetons*. Nous n'osons point nous prononcer contre Henri-Étienne et M. d'Avezac ; mais si c'est des sauterelles qu'a voulu parler l'auteur grec, l'usage de les manger en poudre dans du lait s'est conservé, et dans le cas contraire, l'usage de manger ainsi des *dattes à peine mûres* et des *hannetons* s'est perdu.

sans les écorcher, deux sortes d'animaux, les poissons et les sauterelles[1].

El Baïha raconte, sur la foi de Abi Mamatou el Banouli, que notre seigneur Mohammed disait :

« Meriem Bent Aomran[2] ayant demandé à Dieu la faveur de manger une chair qui n'eût pas de sang, Dieu lui envoya des sauterelles. »

Abdallah Ben Ali a écrit :

« Nous avons fait, en compagnie du Prophète, de nombreuses ghazias pendant lesquelles nous avons mangé des sauterelles, et il en mangeait avec nous. »

Ben Madjat ajoute :

« Les femmes du Prophète, lorsqu'on leur envoyait des sauterelles en présent, en envoyaient aux autres femmes dans des corbeilles. »

Omar, un jour qu'on lui demandait si l'usage des sauterelles était permis, répondit : « J'en voudrais avoir un panier plein pour les croquer. »

De tous ces témoignages, il résulte, à n'en pas douter, que, par la grâce de Dieu, les sauterelles ont été données à l'homme pour qu'il en fît sa nourriture.

Les savants sont divisés d'opinion sur l'origine de ces insectes.

[1] On lit dans les commentaires des écrits de Jazid : « Les sauterelles et les cœurs d'arbre étaient la nourriture de Jahia ben Zakaria. » — (Jean, fils de Zacharie, saint Jean-Baptiste; voir le Koran, chap. XIX.)

[2] Meriem Bent Aomran (Marie, fille d'Aomran); c'est la sainte Vierge.— On sait que, même, selon le Koran, Marie était une vierge craignant Dieu, et qui conçut mystérieusement. « Nous envoyâmes vers elle notre esprit, etc. » (Voir le Koran au chap. XIX, intitulé *Marie*.) Selon notre foi, le père de la sainte Vierge se nommait Joachim. — Selon les musulmans, Aomran.

En souvenir de ce mot du Prophète : « Les sauterelles sont le produit de la fiente des poissons, » on les a dites aquatiques ; mais il paraît certain que si les unes viennent de la mer, les autres viennent de la terre. — Il y en a de diverses espèces : de grandes, de petites, de blanches, de rouges, de jaunes.

Lorsque l'insecte sort de l'œuf, on le nomme *debba ;* quand ses ailes grandissent, *fogha ;* quand il vole, *ghoghat*, et enfin *djirad* quand il change de couleur, alors que les mâles deviennent jaunes et les femelles d'un gris noir.

On leur donne encore le surnom d'oum el aouf.

Les sauterelles de terre ont six pattes, deux à la poitrine, qui sont leurs mains, deux à la taille, et deux derrière, qui sont leurs jambes, et dont l'extrémité est dentelée comme unescie.

Quoique bien petit, cet animal ressemble à beaucoup d'animaux : il a la tête du cheval, les yeux d'un éléphant, le cou du taureau, les cornes de l'antilope, la poitrine du lion, les ailes de l'aigle, les cuisses du chameau, les pattes de l'autruche, le ventre du scorpion et le corps du serpent.

Ech-Chérif a dit que les sauterelles marines ont la tête carrée, près de la tête une partie osseuse comme la nacre, dix jambes longues comme celles des araignées.

On en voit beaucoup sur les bords de la mer, dans le pays de Gharb ; on les mange rôties ou en ragoût. — Cet animal peut être rangé dans la classe des produits de mer qui donnent de la nacre.

Quand la sauterelle veut pondre, elle fait choix d'un endroit aride, sablonneux ou pierreux ; elle creuse le sol avec la partie postérieure de son corps, et dans la cavité

qu'elle a formée elle dépose ses œufs. Pour les protéger ensuite, elle reste immobile, les ailes étendues, et de loin on dirait de la troupe, un champ de marguerites.

Ces animaux sont au nombre de ceux qui obéissent à un chef; ils se rassemblent en armées, un roi conduit, les sujets suivent. — Quand un de ces essaims s'abat sur une campagne, il y détruit tout.

Le Prophète a dit : « Ne tuez pas les sauterelles, car ce sont les troupes de Dieu. »

Non, nous ne devons pas les tuer, si elles ne dévastent pas les champs; mais autrement leur mort est légitime.

El-Asnaï raconte : .

« Un Arabe avait semé du blé; lorsque ce blé fut en épis, les sauterelles arrivèrent, et l'Arabe, après s'être amusé longtemps à les regarder manger, improvisa ces vers :

Les sauterelles s'abattirent sur mon champ de blé, et je leur dis:
Ne mangez pas mon bien et ne le dévastez pas.
Un de leurs savants, perché sur un épi, me répondit :
— Nous sommes vos hôtes, il faut que vous nous rassasiiez.

» Je me suis rendu dans ce champ, continue El-Asnaï, il était dévasté, et j'ai demandé à l'Arabe s'il était vrai qu'il eût mis du blé.

» — Oui, me répondit-il; mais il m'est arrivé un essaim de sauterelles, armées de faux comme des moissonneurs, qui m'ont tout fauché. — Louange à Dieu qui permet à un aussi faible animal de tout détruire! »

Sous le kalifat d'Omar Ben el-Khottab, les sauterelles semblaient avoir disparu complétement; Omar en conçut le plus grand chagrin, la plus vive inquiétude, et des cour-

riers furent envoyés dans l'Yamen, dans le Cham, dans l'Irak, pour s'informer si l'on n'en avait pas vu. Le courrier de l'Yamen en rapporta une poignée, et Omar s'écria :

— Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand!

J'ai entendu dire au Prophète que Dieu avait créé mille mères d'animaux différents, quatre cents sur terre et six cents dans la mer, et que la première de ces mères qui disparaîtrait de la création serait celle des sauterelles, et qu'alors les autres la suivraient.

Ben-Ali et El-Tarmadi el-Hakim ont ainsi interprété ces paroles d'après les commentaires de Mohammed Ben Ayssa : Si les sauterelles doivent disparaître du monde les premières, c'est qu'elles ont été formées du reste du limon qui a servi à faire l'homme; après elles il disparaîtra, et après lui toutes les autres espèces d'animaux, car elles n'ont été créées que pour le servir.

Hassan Ben Ali a raconté :

« Nous étions à table en famille et une sauterelle s'abattit au milieu de nous; Abdallah, mon parent, l'ayant prise, demanda à l'envoyé de Dieu ce qu'il y avait d'écrit sur les ailes de cet insecte, et l'envoyé de Dieu y lut :

« C'est moi qui suis Dieu; il n'y a pas d'autre Dieu que » moi; je suis le Dieu des sauterelles, c'est moi qui les nour- » ris. Quand je le veux, je les envoie aux peuples pour les » enrichir; quand je le veux, pour les punir. »

D'après Ben Omar, l'envoyé de Dieu lut une autre fois sur les ailes d'une sauterelle, écrit en caractères hébreux :

« Nous sommes les troupes de Dieu le plus grand; nous pondons chacune quatre-vingt-dix-neuf œufs, et nous sommes si nombreuses que, si nous en pondions cent, nous dévasterions le monde entier. »

Alors le Prophète effrayé, s'écria :

« O mon Dieu, détruisez leurs petits, tuez leurs chefs, fermez-leur la bouche pour préserver de leurs dents la nourriture des musulmans, vous qui écoutez les prières de vos créatures. »

A cette invocation, l'ange Gabriel apparut au Prophète et lui dit :

« Dieu t'accorde une partie de tes vœux. »

Depuis cette époque, en effet, ces paroles de notre seigneur Mohammed, écrites sur un papier et renfermées dans un roseau que l'on plante au milieu des blés ou des vergers, ont le pouvoir de détourner les sauterelles.

Cette recette est infaillible.

L'expérience a prouvé encore l'efficacité de cette autre indiquée par le cheikh Yahia, qui m'a assuré l'avoir employée nombre de fois avec succès.

On prend quatre sauterelles, et l'on écrit un de ces quatre versets du Koran sur les ailes de chacune :

— Dieu vous rassasiera ; il entend, il sait.
— Mettez une opposition entre eux et ce qu'ils désirent.
— Partez ! Dieu a dégagé vos cœurs.
— Lorsque l'ordre sera donné, elles s'en iront confuses.

On les relâche ensuite au milieu de l'essaim, et leur armée va se perdre dans une autre direction.

Dieu a donné à ces insectes diverses vertus médicinales, et par sa volonté, quand on en voit en songe, elles annoncent l'avenir.

D'après Bou-Sina (Avicènes), pour guérir l'hydropisie, on prend douze sauterelles, on leur enlève la tête et les

jambes; on les assaisonne avec un peu d'as sec; on les fait bouillir, et on en boit la décoction.

Employées en frictions, elles guérissent les rétentions d'urine.

Lorsqu'un individu est atteint du *homra*, bouton rouge qui ne guérit jamais, s'il porte sur lui une sauterelle de l'espèce de celles qui ont un long cou, il peut en être soulagé.

L'usage de leur chair est encore favorable contre une maladie appelée ed djoudane.

Si vous voyez des sauterelles en songe, le lendemain vous verrez de mauvaises gens.

Si vous rêvez que vous en mangez, c'est un bon augure.

Que vous en entassez dans un vase, vous gagnerez beaucoup d'argent.

Quand il en pleut et qu'elles sont d'or, Dieu vous rendra ce que vous avez perdu.

Toutes ces choses arrivent par la volonté de Dieu [1].

A peine étions-nous installés que les Touareug descendirent de la montagne pour nous vendre des chèvres, des fromages secs (tekeumarin) et des dattes. Nous leur échangeâmes contre du poivre du daoudaoua et du tabac; et nous leur fîmes encore quelques petits présents pour nous les rendre favorables, en les chargeant de prévenir Ould Biska de notre arrivée. — Ce chef a d'ailleurs sur les deux versants du Djebel Hoggar, des chouafs ou voyeurs chargés de guetter le passage des caravanes, de protéger celles qui se

[1] Nous avons cru devoir donner en entier ce curieux chapitre d'histoire naturelle; il est extrait du livre intitulé *Haiat el Haïouan*, par Cheikh Kimal ed-Din Ben Moussa Doumairi.

réclament de lui, et de lui dénoncer, pour qu'il puisse leur courir sus, celles qui tenteraient de franchir ou de tourner son territoire sans lui payer les droits d'habitude.

Le jour suivant, après le *salat el-fedjer*, la prière du point du jour, qui fut faite en commun, comme à toutes les haltes, l'imâm nous cria ces paroles :

« O croyants, ces Nègres sont aujourd'hui musulmans, et nous sommes en un lieu convenable pour leur enseigner comment ils doivent faire les ablutions selon la loi.

» Avant le salat ed dohor, la prière d'une heure après midi, conduisez-les donc à la source et faites-les s'y purifier. »

El Oudou (les ablutions).

La religion musulmane impose l'obligation de l'oudou el-kebir, la grande ablution, et de l'oudou es-seghir, la petite ablution.

La petite ablution doit être faite avant chacune des cinq prières que tout musulman doit offrir à Dieu dans les vingt-quatre heures, et qui sont :

Salat el-fedjer, — prière du point du jour;
Salat ed-dohor, — prière d'une heure après midi;
Salat el-aâseur, — prière de trois heures;
Salat el-moghreb, — prière du coucher du soleil;
Salat el-eucha, — prière de huit heures du soir.

Ces prières sont plus ou moins avancées ou retardées suivant la saison.

Chacune des pratiques de l'oudou es-seghir doit être répétée trois fois.

Elles consistent à se verser un peu d'eau dans la main droite et à la laver, à s'en verser ensuite dans la main gauche et à la laver également, en prononçant ces paroles :

« Besm illahi er-rahmani er-rahimi. »
« Au nom de Dieu le miséricordieux, le clément,
» Mon intention est de faire telle prière. »

Si l'on porte une bague, il faut la faire tourner pour bien nettoyer son empreinte.

On se gargarise ensuite avec une gorgée d'eau, toujours par trois fois, et trois fois on aspire de l'eau par les narines, en disant :

« O mon Dieu, faites-moi sentir l'odeur du paradis ! »

On fait une tasse de sa main droite, on la remplit d'eau, et on se lave la figure du front au menton et d'une oreille à l'autre, en donnant attention à bien se nettoyer jusqu'aux racines des poils du visage, les yeux et les oreilles.

On se lave ensuite les deux bras jusqu'aux coudes, en commençant par le bras droit.

On trempe dans l'eau ses deux mains, réunies par l'extrémité des doigts, on les porte au front, où on les divise pour les faire glisser jusqu'au menton ; on se lave encore les oreilles et on se frotte le cou.

Enfin, on se lave les deux pieds, en commençant par le pied droit et en passant avec soin, entre les doigts du pied qu'on purifie, les doigts de la main opposée.

S'il arrive qu'on n'ait point d'eau l'heure de la prière venue, on étend ses deux mains sur une pierre polie ou

sur un terrain très-propre; on les passe sur sa figure, en confessant qu'on est dans l'intention de faire telle prière; on ôte sa bague, on s'enlace les doigts les uns dans les autres, on ramène sa main gauche, d'abord jusqu'au coude du bras droit, sa main droite ensuite jusqu'au coude du bras gauche, et quand on a deux fois seulement accompli ces différents actes, on peut procéder à la prière.

L'*oudou el-kebir*, que l'on appelle encore *oudou ed-djenaba*, l'ablution des flancs, est imposée dans certaines circonstances désignées par la loi et qui sont reconnues avoir souillé l'homme et la femme, ou l'homme seulement ou la femme seulement[1]; on le fait ou chez soi, ou aux bains publics, ou dans une eau de la campagne, rivière, lac, puits ou ruisseau.

Comme celles de l'oudou es-seghir, toutes les pratiques de l'oudou el-kebir doivent être répétées trois fois. On commence par se laver, d'abord le milieu du corps, et les mains ensuite, en disant:

« O mon Dieu, mon intention est de me purifier par ces bains, afin que toutes mes impuretés, grandes et petites, soient chassées. »

Et après avoir fait ainsi que pour la petite ablution, on s'asperge le flanc droit et le flanc gauche.

L'homme doit se laver la tête et les poils de la barbe; mais il est permis à la femme de ne point dénouer les tresses de ses cheveux.

Nous avions enseigné déjà toutes ces prescriptions à nos Nègres, et, pour les leur faire accomplir, nous les conduisî-

[1] La loi entre ici dans des détails que nous croyons devoir supprimer.

mes vers le midi, sur les rives des deux ruisseaux qui coulent du Djebel Hoggar. Ce n'était pas seulement affaire de religion, mais affaire de propreté; car nous étions, comme eux, tout jaunes de poussière. Quelques-uns cependant, les plus grossiers et les plus brutes, se refusaient obstinément à descendre dans le ruisseau, et nous avions peine à nous expliquer cette obstination. Ils croyaient que nous ne voulions les faire laver que pour les tuer ensuite et les manger! Cette absurdité nous irrita; elle pouvait être d'ailleurs du plus mauvais effet sur la masse, et ce fut à coups de bâton que l'on poussa dans l'eau les entêtés. Un marchand du Touât, homme violent et très-emporté, mit deux des siens tout en sang, et sa cruauté révolta l'imâm.

« O musulman, lui dit le marabout, ne frappe pas ainsi tes esclaves; parle-leur la raison et la douceur, et souviens-toi que le Prophète a dit : « Pardonne à ton esclave » soixante-dix fois par jour. »

— Ces chiens ne sont que des idolâtres, répondit cet homme.

— Et qu'importe? reprit l'imâm; tes pères à toi et les miens, les pères de tous les croyants n'étaient-ils pas idolâtres au temps passé? Par la volonté de Dieu, nous sommes aujourd'hui ses fidèles serviteurs, et tes Nègres, s'il lui plaît, seront un jour bons musulmans; sois donc indulgent pour leurs fautes, si tu veux mériter la miséricorde divine. »

Peu à peu cependant cette petite révolte s'apaisa; nous lavâmes ensemble nos habits et nos corps, et quand le moudden appela à la prière, il n'en était pas un dans la caravane, blanc ou nègre, qui, n'étant bien purifié, ne pût l'offrir plus agréable à Dieu.

Ces mots de notre savant imâm : « Les pères de tous les croyants n'étaient-ils pas idolâtres au temps passé ? » nous préoccupaient, mon cousin et moi. — Et, pour en avoir l'explication précise, nous fîmes préparer un excellent kouskoussou à la poule, et nous invitâmes l'imâm et Chegueun à venir souper avec nous.

Il n'était pas difficile d'amener la conversation sur la scène du matin, et le bon imâm, comme toujours, se plut à nous instruire de ce que nous ignorions, ou à peu près ; car si le Koran parle des Arabes idolâtres, il en est parlé bien plus au long dans les livres des savants, ainsi que la lecture et l'étude me l'ont appris depuis.

Arabes Djahelia.

Avant notre seigneur Mohammed, les Arabes professaient diverses religions.

Les uns, comme les Rabeaa, les Guessan et une partie des Kodâa, étaient chrétiens ;

Les autres, comme les Houmayr, les Beni Kenanet, Beni Haret, Beni Kaab et les Koudat, étaient juifs ;

D'autres, comme les Tamimes, étaient madjoucia, adorateurs du feu et des astres ;

D'autres, avec les Koraïches qui gardaient les clefs de la Kaâba, étaient djahelia, idolâtres.

Les Beni Hanifa adoraient une immense idole en pâte ; mais on raconte qu'ils mangèrent leur dieu dans un temps de famine.

Le culte des pierres était enfin particulier aux Beni Ismaïl.

Parmi les Djahelia, il n'était pas un chef de famille qui n eût dans sa tente ou dans sa maison ses divinités protectrices qu'il saluait, les dernières en sortant et les premières en entrant.

Dans la kouba de la Mekke et aux environs, s'élevaient en outre trois cent soixante idoles, dont chacune présidait à l'un des trois cent soixante jours de l'année arabe.

Le culte des idoles est né dans le monde du regret des vivants pour les morts. On raconte que Iakout, Iaouk et Nesrane, fils d'Adam[1], s'étaient retirés dans la solitude, loin de leurs frères et de leurs sœurs, pour se consacrer entièrement à Dieu.

Iakout étant mort, Iaouk et Nesrane, par l'insinuation du démon, pétrirent son effigie en cuivre mêlé de plomb et la placèrent dans leur temple, pour avoir sous les yeux un constant souvenir de celui qu'ils pleuraient. Quand le Seigneur les eut à leur tour appelés, leurs enfants firent pour eux ce qu'ils avaient fait pour leur frère, et peu à peu les générations suivantes confondirent dans une adoration commune leurs ancêtres et le vrai Dieu, et perdirent enfin les traces et la tradition de la religion primitive.

Sidna Nohheu (Noé) s'éleva contre eux ; mais sa voix ne fut point écoutée, et le déluge vint qui détruisit les idolâtres et enfouit les idoles sous le sable. Quelque temps après, cependant, le démon les déterra et les offrit aux peuples nouveaux, qui presque tous les adorèrent.

[1] L'Écriture ne nomme que trois fils d'Adam, Caïn, Abel et Seth; mais elle ajoute : « Depuis la naissance de Seth, Adam vécut encore huit cents ans, et il eut des fils et des filles. » (Genèse, chap. v, verset 4.)

Ce fut alors que la Kaâba s'en peupla, et que chaque Arabe eut son dieu domestique.

Plus tard, deux hommes de la Mekke, Omar et Ben Yahia Bou-keudâa, étant allés en Syrie, virent les Amalek [1] se prosterner devant des statues et leur demander de la pluie. — Donnez-nous donc un de vos dieux, dirent les voyageurs; car, de tous les pays, le nôtre est celui où il pleut le moins souvent.

On se rendit à leurs prières, et on leur fit présent d'Habal, idole en pierre rouge, représentant un homme que les Koraïches placèrent au centre de la Kaâba, et que l'on invoquait en temps de sécheresse.

Ce fut également de Syrie que furent apportées à la Mekke les statues appelées Assafan et Naylat, dont l'une figurait un homme et l'autre une femme.

Les premiers qui adorèrent les pierres furent les Beni-Ismaïl. — Inquiétés aux environs de la Mekke, et forcés de se disperser, chaque émigrant emporta quelques pierres du pays natal, et, dans le nouveau lieu de sa station, fit autour d'elles les cérémonies religieuses qu'ils pratiquaient jadis autour de la Kaâba. — Ce culte, comme celui des images, dégénéra promptement en idolâtrie, et les descendants d'Ibrahim s'égarèrent dans les ténèbres.

Notre seigneur Mohammed n'eut pas seulement à détruire les erreurs des Djahelia, il eut encore à déraciner leurs mœurs, leurs usages, leurs superstitions.

Ainsi, lorsqu'un homme mourait, son fils aîné jetait un

[1] Il y a ici une erreur géographique. — Les Amalécites habitaient le sud de la Palestine, qui, il est vrai, confinait par le nord à la Syrie.

vêtement sur la femme de cet homme et lui succédait, s'il le voulait, dans ses droits de mari. La femme lui déplaisait-elle, il la cédait à l'un de ses frères, moyennant une dot nouvelle. Cet usage qui faisait les enfants héritiers de la femme de leur père se nommait nikak el mek.

Dieu a dit : Annonçait-on à l'un de ces païens la naissance d'une fille, sa figure se rembrunissait comme un nuage orageux ; et pour lui éviter les malheurs attachés à la condition des femmes, le plus souvent il la sacrifiait, à moins qu'elle ne fût rachetée par le sacrifice de deux chamelles pleines et d'un chameau.—Les Koraïches faisaient ces immolations sur le mont Ben Dalmate, auprès de la Mekke.

Quand ils se mettaient en voyage, ils nouaient une branche d'un arbre appelé ratem, et s'ils retrouvaient, au retour, la branche dénouée, ils croyaient que leur femme était infidèle.

Lorsqu'ils partaient au point du jour, ils prenaient par la droite ou prenaient par la gauche, selon l'indication du vol des oiseaux, et s'ils s'égaraient, ils pensaient qu'en mettant leurs habits à l'envers, ils retrouveraient leur chemin.

Pour que leur chasse fût heureuse, ils oignaient de sang le poitrail du cheval qui marchait, au départ, en tête des cavaliers, et pour quelque motif qu'ils se missent en marche, ils ne regardaient point derrière eux. Dans leur esprit, ce mouvement leur eût porté malheur ; ils n'auraient point réussi ou peut-être même ils n'auraient point revu leurs tentes.

Un homme avait-il mille chameaux, pour les garder du mauvais œil, il éborgnait le plus vieux du troupeau,

et le faisait aveugle quand leur nombre s'était accru.

Pour guérir un chameau malade du *euser*, espèce de gale, ils mettaient le feu aux jambes d'un chameau sain.

Si le troupeau refusait de boire, ils s'en prenaient aux mâles et les frappaient à coups de bâton sur le dos pour en chasser les djinn, qui, pensaient-ils, les chevauchaient et faisaient frayeur aux femelles.

Ils nommaient *bahyra* la chamelle qui, ayant mis bas cinq fois, avait eu un mâle pour dernier né. — On lui fendait l'oreille, et désormais on ne pouvait plus l'immoler ; elle était libre d'aller paître où bon lui semblait.

Quand une brebis mettait bas une femelle, ce fruit de son ventre appartenait au maître du troupeau ; quand elle mettait bas un mâle, on le réservait pour les dieux ; mais donnait-elle à la fois deux jumeaux, l'un femelle et l'autre mâle, — on disait : « Cette dernière a racheté son frère, » et l'agneau n'était pas immolé, et la mère était appelée *ousila*.

Ils nommaient saaïba l'esclave que son maître avait affranchi en lui disant : « Va-t'en, tu es libre, » — et même tout animal à qui ils donnaient la liberté en l'honneur de leurs idoles.

Lorsqu'un chameau avait servi dix années de suite à la production, on disait de lui : *Hamy daharo* — son dos est protégé. — Il prenait le nom de *ham*, et de ce moment tous les pâturages étaient à lui; on ne pouvait plus le charger de fardeaux ni l'employer à quelque usage que ce fût [1].

[1] Tous ces usages relatifs aux troupeaux ont été très-diversement définis par de nombreux auteurs qu'il serait superflu de discuter ici.

Toute leur existence était soumise aux pratiques les plus étranges de la superstition.

Pour éviter les maladies contagieuses qui peuvent régner dans un camp, il fallait, avant d'y entrer, s'arrêter un moment et braire comme un âne.

Le jus d'une herbe appelée *selouane*, bu par un amoureux, le rendait tout à fait indifférent.

L'osselet d'un lièvre, porté en amulette, préservait du mauvais œil et des sortiléges.

Pour avoir de belles dents, ils s'arrachaient les mauvaises et les jetaient vers le soleil, en lui disant : Donne-m'en de plus belles.

Quand l'un d'eux était mort, on conduisait sur son tombeau l'une de ses chamelles, on l'y laissait attachée, les yeux bandés, jusqu'à ce que la faim l'eût tuée. — Elle devait servir de monture au trépassé.

Les femmes ne pouvaient point pleurer un homme assassiné, avant qu'il eût été vengé; et du crâne de ce cadavre il sortait, disaient-ils, un hibou qui criait d'une voix lugubre : « Désaltérez-moi ! désaltérez-moi ! » jusqu'à ce qu'il eût bu du sang de l'assassin.

Selon les uns, l'âme résidait dans le sang; ils en trouvaient la preuve en cela qu'il n'y a point de sang dans un cadavre, tandis qu'on le voit humide et chaud dans un être vivant. Selon d'autres, l'âme, c'était la respiration; et quelques-uns prétendaient qu'au moment où l'homme expirait, son âme s'envolait sous la forme d'un oiseau invisible, qui revenait la nuit sur la tombe du mort gémir de leur séparation.

Ils affirmaient entendre souvent dans l'air causer entre

elles ou chanter des voix inconnues appartenant à des corps invisibles.

Le corbeau, qu'ils appelaient *hatem*, et encore el aâoueur, le borgne, parce qu'il ne prend pas son essor comme les autres animaux et qu'il n'ouvre les yeux qu'après avoir assuré son vol, était pour eux le symbole d'une séparation inévitable.

Un poëte a dit de lui :

Si le corbeau de la séparation allait gémir, dites-lui :
Que Dieu vous éloigne de nous!
Vous êtes pour les amoureux ce qu'il y a de plus hideux;
Vous êtes plus hideux que l'aspect de la tombe;
Vous annoncez le chagrin, vous marchez en chancelant,
Et secouez votre vêtement plus noir que le deuil;
Lorsque vous criez la séparation, il n'est plus d'espoir;
Vous êtes d'accord avec son jour.

Ils croyaient aux ogres mâles et femelles, qu'ils appelaient el-guilou et el-tagououl. — Ces monstres, qui tenaient de l'homme et de la bête, habitaient les solitudes. — On les avait vus; on avait causé avec eux. — Dans l'Yamen e dans le sud de l'Égypte vivaient ceux appelés Katrabe, les plus dangereux de tous.

L'art de la divination était honoré dans toute l'Arabie par tous les Djahelia.

Leurs devins, qui se nommaient aârrafat, jetaient des sorts, expliquaient les songes, pronostiquaient les événements et prédisaient l'avenir.

Sur la route de Baghdad vivait un de ces aârrafat, dont la science était infaillible.

Un seigneur l'ayant un jour consulté pour savoir si l'un de ses amis qui était prisonnier serait mis en liberté,

l'aârrafat traça des figures sur le sable avec son bâton, se recueillit un moment, et dit :

— Je jure par la lune brillante, par l'étoile étincelante, par le nuage orageux, par tout ce qui vole dans les cieux, par l'expérience qu'acquiert le voyageur, que non-seulement ton ami sera renvoyé libre, mais qu'il reviendra comblé de présents.

— Et comment savez-vous cela? demanda le seigneur.

— Quand vous m'avez interrogé, répondit le devin, j'ai vu un homme portant une outre pleine d'eau, la vider et la recharger sur ses épaules. L'eau, c'est le prisonnier; elle a été vidée, il sera relâché; l'homme a remis l'outre sur ses épaules, c'est un signe que des honneurs seront rendus à votre ami.

On raconte que Rabiaa Ben Medar el-Khemi eut un songe qui l'inquiéta. Pour se le faire expliquer, et sur l'avis de ses courtisans, il fit venir un devin fameux nommé Chak ou Satihh, qui lui dit :

— Seigneur, je connais votre songe. Vous avez vu une cervelle lumineuse qui a roulé sur une terre féconde, et toutes les créatures portant cervelle en ont mangé.

— Cela est vrai, répondit le prince, tel est mon songe; expliquez-le-moi.

Et le devin reprit :

— Un prophète inspiré de Dieu sera envoyé; toutes les nations se nourriront de sa parole, et ses descendants commanderont jusqu'à la fin des siècles.

C'est ainsi qu'a été prédite, par la volonté de Dieu, la venue de notre seigneur Mohammed.

Voulaient-ils entreprendre une affaire importante, ils jetaient en l'air une espèce de sabre sur lequel était écrit,

d'un côté : Dieu l'a défendu, de l'autre : Dieu l'a ordonné, et, selon qu'il retombait sur l'une ou l'autre face, ils faisaient ou ne faisaient pas.

Dieu a dit :

« El-Khamr, El-Miter, El-Ansab et El-Azlane sont des inventions du démon ; abstenez-vous-en. »

El-Khamr est tout ce qui, étant bu, peut troubler la raison ;

El-Miter sont les jeux de hasard ;

El-Ansab les pierres ou les stations des Djahelia ;

El-Azlane est la consultation du sort par le sabre.

Par tous ces exemples, apprenez donc à être indulgents pour les pécheurs, ajouta l'imâm ; Dieu n'accorde sa miséricorde qu'aux miséricordieux !

Des sources du Djebel Hoggar à la prochaine halte sur la montagne, la distance n'est pas grande ; mais les difficultés des sentiers abruptes et tortueux qui rampent sur les flancs des précipices et par lesquels nous ne pouvions passer qu'un à un, nous contraignirent à nous mettre de bonne heure en marche.

Malgré les précautions prudentes que prit Cheggueun pour nous faire entrer dans les défilés et pour nous y faire cheminer en bon ordre, nous y perdîmes plus de vingt chameaux, dont les pieds faillirent sur les cailloux et qui roulèrent de rochers en rochers au fond des précipices. — Ce ne fut pas sans peine et sans beaucoup de temps perdu que l'on put aller chercher leur charge et la remonter, le plus souvent en lambeaux, jusqu'à la caravane.

Nous n'arrivâmes sur le plateau qu'à midi, et nous y

fîmes une halte pour rallier les traînards, nous reposer un peu, et déjeuner.

En allant au Soudan, nous avions couché à cette étape; mais il fut décidé que cette fois nous pousserions le jour même jusqu'aux tentes d'Ould Biska. — A moitié chemin, nous le rencontrâmes, qui venait au-devant de nous, escorté d'une vingtaine de cavaliers; il nous fit un excellent accueil, s'enquit de notre bonne et mauvaise fortune, et prit enfin les devants avec Cheggueun pour nous faire préparer un endroit convenable où nous pussions camper. Nous arrivâmes à son douar vers les six heures du soir, et nous y trouvâmes cinq ou six charges de dattes et cinq chameaux qu'il nous offrait pour la diffa. — Un excellent souper répara nos forces, et nous nous endormîmes tranquillement.

Au réveil, Cheggueun recueillit les présents que nous devions offrir à notre hôte; ce furent :

Cent cinquante coudées de saye;
Quatre paires de pantoufles du Soudan (medass);
Trois peaux de bœuf tannées pour faire une tente;
Trois peaux de bouc pour faire des outres;
Quatre quintaux de daoudaoua;
Quatre quintaux de poivre;
Dix livres de henna pour sa femme;
Demi-quintal de tabac d'Haoussa.

Ces présents, ainsi qu'on le voit, étaient de moindre valeur que ceux dont nous avions payé notre premier passage. Ould Biska en parut toutefois satisfait, et quand il nous eut remercié, il nous annonça qu'il nous conduirait jusqu'au Tidikeult, et qu'il attendrait notre retour pour y

conduire une petite caravane d'une trentaine de chameaux chargés de

Beurre de chèvre ;
De viande séchée de lerouy et de gazelles ;
De plumes d'autruche ;
Et de fromages secs.
Et suivis d'ânes,
De jeunes chameaux,
Et de chèvres,
Qu'il avait l'intention de changer contre :
Des bernous,
Des haïks,
Des djellaba (chemises de laine),
Des dattes,
Et un peu de blé.

Cette résolution fut accueillie par nous tous comme une bonne fortune, car la présence du chef le plus puissant des Touareug était une sauvegarde pour nos marchandises et pour nous.

Nous partîmes, en effet, de conserve et sans nous être arrêtés que pour coucher. Nous arrivâmes au Djebel Mouydir dix jours après notre départ, ayant vécu sur toute la route comme nous l'aurions fait chez nous ; à presque toutes les haltes, les Touareug apportaient à leur chef la diffa, et venaient dans notre camp nous échanger du beurre, des chèvres, des poules, du gibier et du lait contre du tabac.

Du Djebel Mouydir à Insalah, nous n'avions plus que trois petites journées de marche. Du consentement unanime Cheggueun prit les devants pour aller annoncer notre

venir nous voir avant notre prochain départ pour Metlily.

Cette caravane écoule ses marchandises à Timimoun et Figuig, et de là à Tafilalet, Fas, Merakeuch, etc., d'où elles se répandent dans tout le Maroc intérieur et les ports de la côte, Souira, Tanger, Tetuan, etc.

Une autre caravane du Maroc va chaque année à Tombouctou, par l'ouest du Désert.

Malgré notre désir d'aller, nous aussi, revoir nos parents et nos amis, désir encore surexcité par les scènes attendrissantes dont nous avions été témoins, nous étions, nous, nos esclaves et nos chameaux, si fatigués; nos bagages, nos outres, nos chaussures étaient en si mauvais état, que nous fûmes forcés, nos provisions de bouche étant d'ailleurs complétement épuisées, de faire à Insalah un séjour indispensable.

Des chameaux que nous avions amenés du Soudan, les deux tiers étaient morts de froid ou de changement de régime; presque tous les autres avaient résisté à leur double voyage; mais beaucoup étaient blessés; il ne nous fallut pas moins de quinze jours pour les guérir : encore, sur la somme totale, les deux tiers nous manquant, ainsi que je l'ai dit, nous fûmes contraints d'en louer aux Zoua Metaâ el-Fouggara, au prix de quatre boudjoux chacun, du Tidikeult à Metlily.

C'était bien peu d'argent pour un aussi long voyage, mais il entra dans le marché que nous ne les chargerions que de nos outres et de nos provisions, et que leurs maîtres les chargeraient, eux, de henna et de cheubb, alun blanc qui se trouve au sud du Djebel Batten, et dont ils espéraient trafiquer heureusement en route, ou même jusque sur les marchés des Beni Mzab. Ces conventions

satisfaisaient à tous les intérêts, et nous les acceptâmes avec empressement.

Nous ne pouvions pourtant pas partir encore. — Heureux, d'ailleurs, de nous retrouver en pays de connaissances, nous nous oubliions facilement en visitant les chefs de la ville, les marabouts et les mosquées, où, marabouts nous-mêmes, nous allions régulièrement chaque jour lire les livres saints, conférer avec les savants, et remercier Dieu de notre heureux voyage.

Et c'était chaque jour une diffa nouvelle, car nos compagnons de voyage tenaient à honneur de nous donner l'hospitalité. — Le matin, nous mangions des dattes avec du lait de chamelle, et le soir du kouskoussou à la viande.

Mais toute chose a son mauvais côté, et les marchands d'Insalah, en nous poursuivant d'importunités pour acheter nos esclaves et nos marchandises, compensaient les bons traitements que nous recevions de nos amis ; — leur obstination était sans égale, mais nous nous serions bien gardés d'y céder, car tout ce que nous apportions devait doubler encore de valeur sur les marchés de Metlily ou des Beni Mzab. — Dans le district de Tidikeult, un esclave, par exemple, ne vaut guère plus de soixante à soixante-dix boudjoux, et à Metlily, il en vaut de cent vingt à cent cinquante.

Loin de rien vendre à Insalah, nous y achetâmes, au contraire, des peaux tannées appelées filali, parce qu'elles sont préparées à Tafilalet [1].

L'excellent régime que nous suivions eut bientôt réparé nos forces ; mais nos chameaux, malgré les dattes (bellah)

[1] C'est le maroquin.

que nous leur donnions chaque soir et les bons pâturages où nous les faisions conduire chaque jour, se rétablissaient lentement. Eux seuls nous retenaient encore. Quant à nos esclaves, tous avaient repris la santé. Notre caravane en avait très-peu perdu en route; le froid nous en avait cependant enlevé quelques-uns, mais nous n'avions plus rien à redouter pour les autres. Arrivés à Insalah, nous les avions vêtus de ces gros haïks du Touât qui coûtent deux boudjoux la pièce; nous les avions chaussés comme nous; nous en prenions un soin particulier : aussi ne nous appelaient-ils plus que leur père (abi). Si nous restions trop longtemps absents, nous les retrouvions au retour inquiets, alarmés, et nous ne savions comment nous délivrer de leurs caresses : leur reconnaissance d'à présent n'avait d'égale que leur peur d'autrefois. Ils étaient complétement libres; ils erraient à leur volonté dans la ville, et c'était à qui donnerait les meilleurs soins à nos effets et à nos chameaux.

On se souvient qu'à notre passage, nous avions été forcés d'abandonner à Insalah Hadj Thifour, un de nos compagnons, pris en route de douleurs rhumatismales qui le rendaient tout à fait incapable de nous suivre et qui exigeaient un long traitement. J'ai oublié de dire qu'Hadj Tifour fut un des premiers qui vinrent nous saluer, ou qui, plutôt, accoururent pour nous embrasser à notre arrivée.

Cet homme, que nous avions laissé perclus, marchait maintenant aussi bien et mieux que nous, car il n'avait plus ses douleurs et n'avait pas comme nous un voyage de dix mois dans les jambes.

Le Touât est le pays des médecins. — L'un d'eux s'était

emparé d'Hadj Tifour, et, par la grâce de Dieu, l'avait complétement guéri avec le traitement du bariz.

El-Bariz.

El-bariz est le grand moyen employé par les tobba (médecins) contre toutes les maladies rebelles du genre de celle dont Hadj Tifour était atteint : les rhumatismes, la goutte, la sciatique, la teuçfïa invétérée, et mord el-kebir (la grande maladie). — Il consiste à faire suer au malade tout *le venin qu'il a dans les nerfs*, par le procédé suivant :

Prendre une livre d'acheba (salsepareille), la faire dessécher au soleil, la piler et la tamiser ensuite; pétrir la partie fine obtenue avec une demi-livre de kheurf, graine semblable à la moutarde, quatre onces de cassonade et deux onces de sendjebir (gingembre) pilé; enfermer l'autre partie dans de petits sachets de toile; en mettre un dans un pot neuf de la contenance de deux litres, rempli d'eau, et faire bouillir jusqu'à ce que cette eau devienne rouge.

Les préparatifs achevés, le malade commence le traitement, qui durera quarante jours. — Matin et soir, il mange une grande cuillerée de la pâte indiquée plus haut et boit de la tisane; ce liquide est le seul dont il doive user, de même qu'il ne peut manger qu'un peu de pain sans sel et quelques raisins secs pendant dix jours.

Une sueur abondante et ce régime l'ont bientôt maigri, rendu méconnaissable.

Après dix jours, il mange un peu de beurre très-frais avec son pain.

Sept jours après, un peu de kouskoussou tiède, mais également sans sel. — Le sel est absolument prohibé jusqu'à parfaite guérison.

Le vingt-deuxième jour enfin, on lui donne un peu de viande de mouton bouilli ou rôti, sans sel, et plutôt froid que chaud. — Il continue ainsi jusqu'au quarantième jour. — A partir de ce moment, sa santé est celle d'un homme bien portant; mais il a beaucoup maigri, et il se refera peu à peu en reprenant son régime ordinaire.

Il est important que la tisane soit prise très-fraîche; on la fera toujours la veille pour le lendemain. — Pendant qu'il est dans le bariz, le malade doit éviter le vent, ne pas sortir le matin, rentrer de bonne heure le soir, ne point fumer, ne point habiter avec sa femme; — ce serait sa mort.

Le traitement est bien long et bien pénible sans doute, mais la patience est la clef de la réussite.

Hadj Tafour l'avait suivi avec résignation, et s'il ne lui fut pas donné de voir ce que nous avions vu, il laissa du moins dans le Touât une maladie qu'il avait rapportée de la Mekke, et qui, si depuis plus de trois ans ne le tourmentait pas toujours, ne le laissait jamais dans une paix complète.

Il trouva d'ailleurs à se défaire avec bénéfice à Insalah des marchandises qu'il y avait apportées, et pendant son séjour, il s'y fit de bons amis.

Son temps ne fut point perdu.

Tous nos préparatifs étant faits enfin, et nos chameaux, pour la plupart, tout à fait rétablis, nous songeâmes au départ. — Notre intention était de prendre par le Djebel Batten, parce que cette route est de beaucoup plus courte que

celle de Timimoun. Aussi, avions-nous besoin encore de la protection d'Ould Biska. Cheggueun ne l'avait pas quitté, et il se l'était adroitement ménagé par toutes sortes de prévenances. Quand le jour où nous devions partir fut arrêté, nous nous l'attachâmes sans réserve en lui envoyant quelques quintaux de dattes.

« Mes amis, nous dit-il, allez en paix ; ne craignez rien des Touareug, je vais les faire prévenir de votre passage par le Djebel Batten ; vous connaissez maintenant notre pays, et vous nous connaissez. Si nous avons une seule parole, vous le savez ; allez donc sans crainte ; saluez de ma part les Châambas de Metlily, que je distingue de ceux d'Ouargla, les maudits, et dites-leur que nous sommes prêts encore à faire du bien à ceux de leurs enfants qui voudraient nous venir. »

Complétement rassurés par ces paroles, après avoir fait nos adieux à nos amis, aux marabouts et aux chefs de la ville, nous quittâmes Insalah le lundi suivant, et nous arrivâmes en douze jours à Gueléa sans être inquiétés sur la route. — Après les paroles d'Ould Biska nous n'avions à redouter que les gens de Souf, qui viennent, mais bien rarement, croiser dans ces parages. — C'eût été un ordre de Dieu !

Nous reprîmes à Gueléa notre ancien campement, à l'ouest de la ville, entre les marabouts de Sidi Abd el-Kader et de Sid bou Hafeus.

Nous étions enfin en pays ami, chez nos frères les Chambet el-Mahady, et bien que douze jours nous séparassent encore de Metlily, il nous semblait y toucher déjà en revoyant des visages connus, des arbres comme ceux

de nos jardins, où, comme sur les nôtres, étaient perchées des volées de pigeons sauvages; et l'un de nous, Ben Abd-Allah, qui n'était allé au Soudan que pour gagner la dot de sa fiancée, fut si vivement impressionné qu'il composa ces vers :

O le maître des ailes bleues,
Je t'en prie, beau pigeon,
Vole dans l'air et va voir les Châambas;
Informe-toi de Metlily,
Donne-lui nos salutations;
Visite tous nos amis,
Donne-leur de nos nouvelles,
Aux vieux comme aux jeunes.

Dis-leur : Noubliez pas vos frères,
Ces compagnons de bonne compagnie,
Dont les chants en vers bien tournés
Vous tenaient les yeux éveillés.
Oiseaux de race aux ailes bleues,
Reviens avec une réponse.
O mon pigeon, sent-on encore dans le Sahara
Souffler le vent de l'amour?

Y sont-elles encore ces jeunes filles
Qui laissent flotter leurs ceintures,
Qui se gardent le secret entre elles,
Le secret dont un jeune homme a la part,
Et qui sauraient mourir
Pour leur *frère du démon?*
Elles étaient auprès de moi,
Et Dieu m'en a séparé!

Leurs tailles sont des minarets sur une ville,
De minarets de marbre blanc.
Le plus distrait, en venant de loin
Les regarde avec des yeux humides;
Quand elles marchent, ce sont des roseaux
Balancés par le vent sur une prairie

Et ce sont des palmiers
Quand elles sont debout, immobiles!

Voit-on encore dans le Sahara Meriem aux bras polis
Comme la hampe d'un drapeau de la Mekke?
Ses cheveux sont des écheveaux de soie,
Noirs comme les plumes de l'autruche mâle;
Ses sourcils sont deux *noun* [1]
Qui brillent sur du papier blanc;
Ses yeux sont la bouche d'un fusil,
Ils assassinent comme la poudre.

Ses lèvres sont vermeilles comme le henna,
Ses dents, de l'ivoire poli;
Son cou, c'est un drapeau
Qui se dresse au jour du combat;
Les seins de sa poitrine
Sont comme de l'argent mat.
Son corps, c'est de la neige,
De la neige qui tombe en sa saison.

Meriem, c'est une jument blanche
Qui brille au milieu des goums
Avec une selle en fil d'or,
Ornée de paillettes d'argent;
Mon cœur m'a délaissé,
Mon âme est en voyage
Depuis que j'ai quitté Meriem :
Oh! mon beau ramier, la vois-tu?

Y a-t-il encore dans le Sahara de ces ghazias
Qui passent comme des troupeaux d'autruches?
Y a-t-il encore de ces éclaireurs
Qui montent sur les mamelons pour voir?
Y a-t-il encore de la poudre
Et des tribus qui marchent pêle-mêle;
Des pèlerins qui partent pour la Mekke,
Des caravanes pour le Soudan?

[1] La lettre *noun* renversée a quelque rapport avec l'arc du sourcil.

Voit-on encore ces troupeaux de chameaux
Partir le matin et rentrer le soir,
Et ces juments de noble race
Que suivent leurs petits?
Les chasseurs de gazelles
Qui font porter au lieu de chasse
Leurs beaux slouguis sur des chameaux,
Courent-ils encore en cercle dans la plaine?

Y a-t-il encore dans le Sahara
Des tolbas qui lisent dans les mosquées;
Des marabouts qui protégent les orphelins
Et rassasient les pauvres?
Y a-t-il encore dans le Sahara
Des tentes surmontées de plumes d'autruche,
Où les nobles de la tribu
Accueillent les hôtes fatigués?

Y a-t-il encore dans le Sahara
Des troupeaux à laine blanche,
Et voit-on les femmes
Tisser les haïks fins et les bernous?
Y a-t-il encore des chanteurs
Qui se répandent avec des paroles,
Avec des tambourins qui parlent
Et suivent les airs de flûtes?

O mon beau ramier aux ailes bleues,
Tout cela le voit-on encore?
— Oui, tout cela y est encore,
Il n'y manque que vos figures.

La tribu des Chambet el-Mahdy, qui campe ordinairement sous les murs de Gueléa, avait émigré depuis une quinzaine de jours pour aller chercher des pâturages à Zirara. Toute la plaine était déserte; les gens qui habitent les ksours et les serviteurs (kheddames), chargés de soigner les jardins et les dattiers, étaient restés absolument seuls. Nous séjournâmes néanmoins deux jours, et

richement drapés d'étoffes bleues, jaunes et blanches, couronnèrent la colline.

C'étaient eux ! nos marabouts, nos parents, nos amis, tous à cheval pour la fête, et suivis, comme pour la guerre, par la meilleure jeunesse et la plus riche des tribus voisines ; dans les âtatich, c'étaient nos femmes, deux à deux, et nos enfants ! Tout ce que nous aimions, tout ce que nous vénérions à quelques pas de nous !

Quelques-uns manquaient-ils ? La mort, en notre absence, avait-elle visité nos tentes ? La douleur et la joie pleureraient-elles ensemble par nos yeux ?

En une haleine, et par un mouvement prompt comme la pensée, nous eûmes gravi l'espace qui nous séparait encore de ces bien-aimés ; car, pour aller à un ami, une montée c'est une descente.

La poudre et les acclamations nous accueillirent, et ce fut aussitôt un désordre indicible, une confusion générale, où l'on s'embrassait au hasard, sans se connaître, chacun cherchant les siens, tous trouvant des amis.

Nous reprîmes enfin la marche, précédés par les cavaliers divisés en deux bandes, au pas d'abord, le fusil haut, la crosse sur la selle, puis tout à coup lancés à toute bride, les éperons aux flancs de leurs chevaux, criant le cri de guerre, brûlant la poudre, soulevant le sable, se chargeant tour à tour, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, excités à briller sous les regards des femmes, qui, le corps en avant hors de leurs âtatich, criaient des *you! you! you!* en agitant leurs blancs haïks.

Si brillante que fût cette fantasia, et si plein que j'étais d'émotions en causant avec mon vieux père qui cheminait à mon côté sur un mahari tranquille, je fus forcé, comme

mes compagnons, de laisser mon esprit s'occuper de nos Nègres. Étonnés d'abord aux premiers coups de feu, effrayés ensuite et tremblants enfin de tous leurs membres, ces pauvres hommes se pressaient autour de mon chameau, les mains sur le visage, ou se jetaient à terre, au risque d'être écrasés sous les pieds de la foule. — Ils croyaient à un combat sérieux, et véritablement ils pouvaient s'y tromper, et nous n'étions pas nous-mêmes sans inquiétude, car depuis un moment quelques balles oubliées sifflaient au-dessus de nos têtes.

Cheikh Salah, ce beau cavalier que nous avions autrefois rencontré en sortant de Metlily, quand nous partions pour le Soudan, et qui commandait aujourd'hui le goum, voyant ses combattants perdre toute prudence, lança comme un éclair sa belle jument grise entre les deux partis, en donnant ordre avec la main de faire taire les fusils. Mais à peine était-il à moitié de sa course, qu'on le vit tout à coup se roidir sur sa selle, et, par un mouvement en arrière, arrêter sa jument, osciller deux ou trois fois, puis s'affaisser et rouler à terre !

A ce spectacle, une exclamation de stupeur et d'effroi partit des goums et de la caravane, et tous les cavaliers, poussant à la fois leurs chevaux, se précipitèrent pêle-mêle vers le malheureux cheikh ; on le releva ; une balle, une balle égarée, sans doute, l'avait frappé au cœur !

« Je n'ai pas d'ennemis ici, dit-il ; celui qui m'a tué n'est qu'un imprudent, ne vengez pas ma mort ; — c'était écrit.

» Il n'y a qu'un seul Dieu !... » ajouta-t-il en levant un doigt vers le ciel, et il expira.

Le deuil était sur toutes les figures. On mit le corps dans un âttouch, et nous tous, si joyeux tout à l'heure, nous arrivâmes comme un enterrement au douar de Salah. — La douleur y était déjà; les femmes, les parents et les amis du cheikh pleuraient et gémissaient devant sa tente; et lorsque l'on eut fait accroupir le chameau qui portait le cadavre, lorsque l'on eut dévoilé l'âttouch, je les vis se tordre les bras en se lamentant et se déchirer la figure avec les ongles.

Nous étions inutiles à cette scène de deuil intérieur, et, sur un geste de Cheggueun, nous la quittâmes dans le recueillement pour gagner Metlily, dont nous étions encore à une heure. — Quand nous touchâmes à la porte :

« O mes enfants, nous dit Cheggueun, Dieu a voulu qu'un grand malheur marquât notre retour; mais il est puissant; ce qu'il a fait, il l'a voulu. — Et si nous lui devons des prières pour celui qu'il a frappé au milieu de nous, nous lui en devons également pour la protection qu'il nous a donnée dans notre long voyage. — Demain soyez donc préparés à me suivre à la mosquée, où nous lui rendrons grâce pour nous, et à vous réunir après autour du corps de notre malheureux ami pour lui rendre les derniers honneurs. »

Nous nous séparâmes alors, et chacun de nous regagna sa maison, où l'attendait sa famille impatiente. — Dieu merci! tous les miens étaient avec le bien, comme je les avais laissés.

Le lendemain matin, ainsi qu'il en était convenu, nous nous réunîmes à Cheggueun, qui nous conduisit à la mosquée, où nos marabouts prièrent avec nous et sur nous, et, devant tous les chefs de la Djemmâa, remercièrent

notre khebir de la protection paternelle qu'il nous avait si constamment donnée.

« O Cheggueun, lui dirent-ils, que Dieu t'accorde sa bénédiction ! — Tu as conduit nos enfants dans le Soudan et tu les as bien guidés. — Tu les as sauvés de la faim, de la soif et des Touareug. — Tu as été un homme de la vérité, que Dieu te récompense en ce monde et dans l'autre! Nous te remercions, ô Cheggueun, au nom de tous les Châambas de Metlily. »

Un triste devoir nous restait à remplir, et nous nous acheminâmes vers le douar de cheikh Salah; le cortége était nombreux, car l'homme qu'on perdait était en renommée. On a dit du guerrier qu'il doit avoir dix qualités :

Le courage du coq,
Le *fouilleter* de la poule,
Le cœur du lion,
L'élan brusque du sanglier,
Les ruses du renard,
La prudence du porc-épic,
La vélocité du loup,
La résignation du chien,

et la complexion du naguir, petit animal du Kherazan, que les fatigues et les privations engraissent.

Cheikh Salah n'avait pas seulement tout cela, c'était encore un ami sûr et généreux. — C'est de lui qu'on pouvait dire :

La main toujours ouverte,
Le sabre toujours tiré,
Une seule parole.

Aussi tous les gens de la ville et tous ceux des douars faisaient-ils foule à son enterrement.

Au centre de sa large tente, dont les bords étaient largement relevés, le corps, enveloppé d'un linceul blanc, reposait sur un tapis. Deux cercles de femmes consternées l'entouraient; c'étaient les neddabât (gémisseuses), les joues noircies avec du noir de fumée et les épaules drapées avec des étoffes à tentes ou des sacs en poil de chameau. En face, à quelques pas, un esclave maintenait par la bride la jument de guerre et de fantazia, la favorite du défunt; au kerbous de la selle pendaient un long fusil, un yatagan, un pistolet et de longs éperons, toutes les armes de Salah. Un peu plus loin, des cavaliers, jeunes et vieux, muets par la douleur, étaient assis en cercle sur le sable, leurs haïks relevés jusqu'au-dessous des yeux, et leurs capuchons et bernous rabattus sur le front. — Étonnée sans doute et trompée par tout cet appareil, la fière jument du cheikh, comme autrefois impatiente de partir pour la chasse ou pour la ghazia, hennissait et piaffait en appelant son maître.

Les petits enfants du douar, ignorant le malheur, couraient en riant çà et là, ou jouaient, les innocents, avec les grands slouguis (lévriers) que nul commandement ne forçait au repos; et dans les environs les troupeaux sans bergers, moutons et chameaux pêle-mêle, avaient abandonné les terrains de parcours et broutaient librement au milieu des champs réservés.

Lorsqu'elles nous virent arriver, les neddabât se prirent à se lamenter d'abord, puis à jeter des cris en se déchirant la figure avec les ongles et les débris de poterie, et à chanter enfin alternativement sur un rhythme lugubre:

LA FEMME DU DÉFUNT.

Ma tente est vide,
Je suis refroidie;
Où est mon lion?
Où trouver son pareil?
Il ne frappait qu'avec le sabre,
C'était un homme des jours noirs :
La peur est dans le goum.

LES DEUX CERCLES ENSEMBLE.

Il n'est pas mort, il n'est pas mort!
Il t'a laissé ses frères,
Il t'a laissé ses enfants :
Ils seront les remparts de tes épaules.
Il n'est pas mort, il n'est pas mort!

Après ces lamentations funèbres, les adjaaïz (vieilles femmes) s'emparèrent du cadavre, le lavèrent soigneusement, lui mirent du camphre et du coton dans toutes les ouvertures naturelles, et l'enveloppèrent dans un blanc linceul arrosé avec de l'eau du puits de Zem-Zem et parfumé de benjoin.

Quatre parents du mort soulevèrent alors par les quatre coins le tapis sur lequel il était étendu et prirent le chemin du cimetière, précédés par l'imâm, les marabouts, les tolbas, et suivis par les assistants; les premiers chantant d'une voix grave :

« Il n'y a qu'un seul Dieu! »

Les derniers répondant ensemble :

« Et notre seigneur Mohammed est l'envoyé de Dieu! »

La résignation avait pour un moment calmé tous les

désespoirs, et pas un cri, pas un sanglot ne troubla ces prières communes, ces professions de la foi du défunt que répétait pour lui la pieuse assemblée.

Arrivés au cimetière, les porteurs déposèrent leur fardeau sacré sur le bord de la fosse, et notre saint imâm, après s'être placé à côté du mort, entouré par les marabouts, cria d'une voix forte et sonore le *salat el djenaza* (la prière de l'enterrement) :

« Louange à Dieu qui fait mourir et qui fait vivre;

» Louange à celui qui ressuscite les morts;

» C'est à lui que revient tout honneur, toute grandeur; c'est à lui seul qu'appartiennent le commandement et la puissance. Il est au-dessus de tout!

» Que la prière soit aussi sur le prophète Mohammed, sur ses parents, sur ses amis! O mon Dieu, veillez sur eux et accordez-leur votre miséricorde comme vous l'avez accordée à Ibrahim et aux siens, car c'est à vous qu'appartiennent et la gloire et les louanges!

» O mon Dieu, Salah était votre adorateur, le fils de votre esclave; c'est vous qui l'aviez créé, qui lui aviez accordé les biens dont il a joui; c'est vous qui l'avez fait mourir, et c'est vous qui devez le ressusciter!

» Vous êtes le mieux instruit de ses secrets et de ses dispositions antérieures.

» Nous venons ici intercéder pour lui, ô mon Dieu! délivrez-le des désagréments de la tombe et des feux de l'enfer; pardonnez-lui; accordez-lui votre miséricorde; faites que la place qu'il doit occuper soit honorable et spacieuse; lavez-le avec de l'eau, de la neige et de la grêle, et purifiez-le de ses péchés comme on purifie une robe blanche

des impuretés qui ont pu la souiller. Donnez-lui une habitation meilleure que la sienne, des parents meilleurs que les siens et une épouse plus parfaite que la sienne. S'il était bon, rendez-le meilleur; s'il était méchant, pardonnez-lui ses méchancetés; ô mon Dieu, il s'est réfugié chez vous, et vous êtes le meilleur des refuges! C'est un pauvre qui a été trouver votre munificence, et vous êtes trop riche pour le châtier et le faire souffrir.

» O mon Dieu, fortifiez la voix de Salah au moment où il vous rendra compte de ses actions, et ne lui infligez pas de peine au-dessus de ses forces! Nous vous le demandons par l'intercession de votre Prophète, de tous vos anges et de tous vos saints.

» Amin! »

Amin! dirent les assistants en faisant la génuflexion.

« O mon Dieu, reprit l'imâm, pardonnez à nos morts, à nos vivants, à ceux de nous qui sont présents, à ceux de nous qui sont absents, à nos petits, à nos grands; pardonnez à nos pères, à tous nos devanciers, ainsi qu'à tous les musulmans et musulmanes!

» Ceux que vous faites revivre, faites-les revivre dans la foi, et que ceux d'entre nous que vous faites mourir meurent vrais croyants.

» Préparez-nous à une bonne mort; que cette mort nous donne le repos et la faveur de vous voir!

» Amin! »

Cette prière terminée, pendant que les tolbas disaient le salat el-mokteâat, on descendit le cadavre dans la fosse, la figure tournée du côté de la Mekke; on l'y enchâssa avec de larges pierres, et chaque assistant se fit honneur de lui

jeter un peu de terre. Les fossoyeurs nivelèrent enfin la tombe et, pour la protéger contre les hyènes et les chacals, la recouvrirent de buissons épineux.

C'était le moment du retour, et tout le monde reprenait le chemin du douar, moins quelques femmes amies ou parentes du défunt, qui, pleines de douleur, inclinées sur sa tombe, lui parlaient, le questionnaient, lui faisaient des adieux, comme s'il eût pu les entendre.

Mais les tolbas et les marabouts s'écrièrent :

« Allons, les femmes, retirez-vous avec la confiance en Dieu, et laissez le mort s'arranger tranquillement avec Azraïl [1]. Cessez vos pleurs et vos lamentations ; c'est un crime de se révolter contre l'ordre de Dieu, et la mort est un ordre de Dieu. Quoi ! nous accepterions la volonté de Dieu quand elle nous apporte la joie, et nous la refuserions quand elle nous apporte le chagrin ! Allons, vos cris sont une impiété. »

Elles comprirent ces paroles, et, les mains sur les yeux, sortirent du cimetière, mais en se retournant à chaque pas, pour crier leurs derniers adieux à celui qu'elles ne reverront qu'au jour du jugement.

Arrivés au douar, les parents de Salah nous réunirent au repas des funérailles, firent servir aux pauvres une immense diffa, et porter à la mosquée de Metlily des plats de kouskoussou, destinés aux tolbas et aux nécessiteux.

Quelques jours de repos en famille nous avaient fait oublier nos fatigues, et nous nous disposions à conduire

[1] Azraïl est l'ange de la mort. Aussitôt qu'un homme a rendu le dernier soupir, Azraïl est envoyé par Dieu pour établir la balance des bonnes et des mauvaises actions du défunt.

nos marchandises sur les marchés des Beni Mzab, quand nous apprîmes l'arrivée à Metlily des délégués des Chambet el-Mahdy, qui venaient faire la justice avec nous pour la dïa du châambi maraudeur, que Cheggueun avait tué pendant la nuit, lorsque nous nous rendions à Gueléa. — L'affaire fut portée devant notre kadi Sid el-Bachir, qui, après avoir entendu les deux parties, nous donna gain de cause, et prononça ainsi son jugement :

« Cet homme est venu pendant la nuit pour voler la caravane ; — il a été tué ; — on ne vous doit point le prix du sang, car, d'après la loi du Prophète, le voleur de nuit doit mourir. »

Nos adversaires se rendirent sans murmures à cette décision, et l'affaire ainsi jugée n'a en rien altéré les bonnes relations des Chambet el-Mahdy et de leurs frères de Gueléa.

Libres enfin de toute préoccupation, notre voyage à Gardïa, Beni Isgueun et Mellika fut décidé, et dix jours après, nous avions vendu nos esclaves au prix de cent cinquante boudjoux (270 fr.) l'un dans l'autre, et nos marchandises, comme je l'ai dit plus haut.

Les Beni Mzab en trafiquèrent eux-mêmes à bénéfices avec les Arabes sahariens qui fréquentent leurs marchés. Argent comptant, ils auraient pu gagner de dix à quinze douros sur chaque Nègre ou Négresse ; mais, en les échangeant contre des grains, des chameaux, du beurre, de la laine, des moutons, dont la défaite est facile et lucrative, ils y gagnèrent bien davantage [1].

Tout ce que nous avions rapporté, enfin, repassa pres-

[1] Voir *le Sahara algérien* pour toutes ces questions de commerce.

que à l'instant même des mains des premiers acheteurs dans celles des Arabes et fut écoulé par eux à :

Tougourt,
Ouaregla,
Laghouath,
Aïn Mahdy,
El-Biod Mtaâ oulad Sidi-Cheikh,
Brizina,
Stitten, et jusque dans le Teul.

Tout compte fait, et de retour à Metlily, après avoir bu, mangé et voyagé pendant huit mois, chacun de nous avait doublé son capital ; encore nous restait-il à tous une infinité d'objets utiles dans la tente, et fort estimés chez nous.

Nous n'avions pas tous voyagé avec notre propre argent ; plusieurs d'entre nous étaient partis avec l'argent de marchands spéculateurs, et les comptes furent réglés ainsi à l'amiable :

Le marchand qui, par exemple, avait confié deux mille boudjoux à un voyageur, reprit, au retour, son capital et partagea le bénéfice avec son associé. — Cet usage est général, et le temps est si peu de chose pour nous, que les spéculateurs trouvent aisément qui se chargera d'aller au Soudan faire fructifier leur argent à ces conditions.

Nous n'avions point oublié la belle Messaouda, cette femme que nous avions rencontrée à notre départ et qui nous avait porté bonheur en nous saluant avec sa ceinture. — Nous lui envoyâmes en commun du bekhour, dix coudées de saye, quatre livres de poivre du Soudan, vingt-cinq livres de daoudaoua et une jolie paire de pantoufles de Haoussa.

El-Ouada.

Enfin, selon le vœu que nous avions fait à Sidi Abd-el-Kader de donner aux pauvres une ouada, nous fîmes publier dans la ville et dans la campagne, par l'*Ousif el-arch* (le Nègre de la tribu), le crieur public de chaque douar, cette publication :

« Vous entendez, ô les croyants! Que Dieu ne vous fasse entendre que le bien! Vendredi prochain aura lieu l'ouada des Oulad Sidi Zighreum qui reviennent du Soudan. A el-asseur (trois heures) soyez tous réunis à la porte El-Gharbi; — qu'il ne reste chez vous ni un fantassin, ni un cavalier, ni un taleb. — Apportez vos drapeaux, vos tambours et vos flûtes; — apportez pour les pauvres de Dieu des dattes, des galettes et des fruits de la saison. — A celui qui viendrait les mains vides, le mépris arriverait en ce monde par la tribu, et le malheur en l'autre par le saint marabout. »

Sidi Abd el Kader el-Djilali est le plus hospitalier de tous les saints musulmans; — le protecteur assuré de tous ceux qui l'invoquent, quel que soit le danger où vous soyez entré; amoureux en aventures, guerrier en ghazia, voleur en maraude. En toute circonstance périlleuse, et qui que vous soyez, petit ou grand, homme ou femme, infidèle ou croyant, si, de l'esprit ou de la voix, vous appelez à vous Sidi Abd el Kader, il veillera sur vous.

« O grand saint, lui disent les gens des goums, si vous faites que nos balles ne tombent point à terre, nous vous élèverons une koubba. »

« Si son mari fait un voyage, lui disent les amoureux, si vous faites dormir cette nuit et sa mère et ses frères, je suspendrai deux œufs d'autruche aux murailles de votre koubba, et je vous saignerai deux moutons. »

« Si les chiens du douar ne me voient ni ne m'entendent, lui disent les voleurs, si je marche avec la paix, et si je reviens avec du bien, vous en aurez la dîme. »

Il donne des pluies aux moissons, des herbes au désert, des fruits aux jardins, des enfants aux femmes stériles, des agneaux aux brebis, des petits aux chamelles. — C'est le Sultan des saints, — et depuis Baghdad, où son tombeau véritable appelle chaque année presque autant de pèlerins que le tombeau de notre seigneur Mohammed en appelle à Médine, depuis Baghdad jusque dans l'Inde, depuis Stamboul jusqu'à Siout, depuis Masseur jusqu'au fond du Maroc, sur tous les pays musulmans, on trouve des koubba qui lui sont consacrées et qui sont autant de monuments dédiés à sa générosité.

Celle qu'il a chez nous est située en dehors de la ville, du côté de l'ouest, sur un petit mamelon dont la base est plantée de palmiers.

Au jour convenu, de tous les points de l'horizon, on y vit arriver, par grandes réunions ou par petits groupes, tous les invités à la fête : les riches bien vêtus, emportés au galop sur leurs fines juments ou bercés par leurs mahari; les moins heureux hâtant leurs chétives montures, ânes ou mulets, avec des clous ou des piquets pointus, ensanglantés déjà; les pauvres, à pied, déguenillés, en bernous à mille pièces; les aveugles, accrochés l'un à l'autre, cinq ou six à la suite, aventureusement guidés par un chef de file boiteux.

A la porte de la koubba, où, dès la matinée, nous avions fait porter et déposer trente plats de kouskoussou et conduire trente moutons vivants, les tolbas, rangés en cercle, recevaient les offrandes. En un moment, il y eut devant eux un entassement énorme de dattes, de galettes, de pastèques et de figues sèches, pétries en pain ou enfilées en chapelets avec des ficelles en feuilles de palmier.

Et pendant que des Nègres égorgeaient les moutons, et du sang des victimes oignaient le chambranle extérieur de la porte du marabout, en témoignage de notre promesse accomplie, l'imâm à haute voix disait cette prière :

« O monseigneur Abd el Kader, vous qui êtes le Sultan des saints,

» Vous, le père du drapeau,

» L'ami du pauvre,

» Le protecteur du voyageur,

» Le libérateur du prisonnier,

» Le sauveur de l'embarrassé,

» L'hôte de l'étranger,

» Vous, qui peuplez les pays sauvages,

» Vous qui étiez monté sur une jument rouge,

» Vous qui êtes le chéri de Dieu,

Nous vous demandons de lui faire passer notre prière et de lui donner nos actions de grâces pour l'heureux retour de nos amis les Oulad Sidi Zighreum.

» Amin ! »

Les esclaves alors coupèrent en petits morceaux les moutons, mirent à part les têtes pour l'imâm et pour les tolbas, et du reste firent une montagne sur une natte.

Cependant la foule toujours croissante s'épaississait et

« O nos seigneurs, crièrent-ils aux marabouts, ô nos seigneurs, rendez-nous libres, que nous puissions frapper la poudre avant le Moghreb; le temps est étroit, bénissez-nous par le fatehha. »

Notre imâm aussitôt s'avança gravement, et cette foule si bruyante et si tumultueuse tout à l'heure, et maintenant recueillie, debout, les mains ouvertes, comme un livre ouvert, attendait la prière.

« O mon Dieu, ô Prophète de Dieu, dit l'imâm, donnez-nous le bon conseil; à nos sources donnez de l'eau, de la pluie à nos champs; veillez sur nos troupeaux, veillez sur les fruits de la terre; ne nous envoyez pas de ces maladies qui viennent de loin. » (La peste.)

Ici quelqu'un interrompit l'imâm :

« O monseigneur, s'écria celui-là, donnez-nous aussi le fatehha pour les absents! » Sans doute qu'il avait des amis en voyage.

L'imâm reprit :

« Que le voyageur revienne sain et sauf!
» Que le malade soit guéri!
» Que le pèlerinage profite aux pèlerins!
» Que la paix soit avec les pauvres!
» Je vous le demande, ô mon Dieu, par la bénédiction de la Mekke; par ceux qui tournent autour de la Kaâba, par Lella Fatima et par son père le Prophète; par Sidi Abd el Kader et par ceux qui l'entourent. »

« Le fatehha sur moi! Et sur moi! et sur moi! crièrent d'autres voix. » Ceux-là sans doute avaient leur conscience à mettre en paix avec Dieu.

« O mes enfants, leur dit le marabout, allez en paix! car la prière que j'ai dite sur l'assemblée est pour tous à la fois, et pour chacun en particulier. »

Un amin général accueillit cette bonne assurance, et les cavaliers tournant bride, et les fantassins s'élançant, tous gagnèrent la plaine au bruit de leurs fusils et de ces gros tromblons que l'on charge à poignée.

Jusqu'au Moghreb, séparés en deux camps, ils jouèrent à la guerre, en se chassant dans les jardins, en se traquant dans les bois de palmiers, se débusquant tour à tour, sans plus de haine dans le cœur que de balles dans les fusils.

Il n'y a point de fêtes sans poudre. D'ailleurs, ces simulacres de combats exercent la jeunesse aux combats véritables, et la guerre est dans notre sang.

Notre seigneur Mohammed a dit :

« Le paradis est à l'ombre des glaives! »

Ceux-ci, c'étaient les riches, les bien montés, les bien armés, les maîtres du bras. Quant à ceux pour qui le bonheur n'est point en ce monde, les gens de la faim et de la soif, les nécessiteux et les pauvres, heureux aujourd'hui, ils s'étaient unis, entre amis, à l'ombre des palmiers ou de tentes improvisées, et mangeaient en commun leur part de l'ouada, égayés par la flûte, le tambour à mains et les chants des improvisateurs.

Le soleil se couchant enfin, tous les marcheurs à pied, tous ceux ayant une longue route à faire, peuplèrent les chemins et disparurent à l'horizon. — Les chefs alors rompirent la bataille. — « C'est assez, mes enfants! criaient-ils en se jetant au galop dans la mêlée; ménagez

votre poudre! Dieu vous donne la force! C'est assez! ».

Peu à peu leur voix fit taire les fusils ; les moins animés les premiers et les plus échauffés ensuite se groupèrent paisiblement, et l'ordre fut donné de regagner la ville, où la joie de cette journée ne s'éteignit qu'après de copieux soupers.

Pour nous, les voyageurs, les maîtres de la fête, nous avions retenu, comme hôtes, tous nos marabouts, tous nos chefs et Cheggueun, et la soirée fut d'autant plus joyeuse, que nous touchions à la veille du Radaman (mois du jeûne).

Le temps tourne et revient, — et le lendemain nous nous préparâmes, par la grande ablution, à voir lever la lune nouvelle qui devait nous annoncer le temps du jeûne et de l'austérité.

Le Jeûne, le Ramadan (es-Siam, er-Ramadan).

Le jeûne du Ramadan est la troisième base fondamentale de l'islamisme, qui en reconnaît cinq :

La prière, es-salat;
L'aumône, ez-zekkat;
Le jeûne, es-siam,
Le pèlerinage, el-hadj;
La profession de foi, ech-chehada

On entre dans le mois de Ramadan quand, après le mois de Chabân, deux adoul témoignent avoir vu la nouvelle lune, tous les habitants d'une ville, tous les membres d'une tribu ne l'eussent-ils pas vue; depuis ce moment jusqu'à la lune suivante, le jeûne est d'obligation pour tous

les musulmans, chaque jour, à partir du moment où l'on peut distinguer un fil blanc d'un fil noir jusqu'au coucher du soleil.

Pour entrer de fait dans le Ramadan, il faut y entrer d'intention et s'être proposé la veille de jeûner le jour suivant ; autrement, et bien qu'on jeûnât ce jour-là, le jeûne ne serait pas compté.

Pendant le temps du jeûne, on ne peut ni embrasser, ni étreindre, ni se laisser aller aux mauvaises pensées qui peuvent faire perdre à l'homme *sa force.* — Il faut s'abstenir durant tout le jour de relations avec sa femme.

Celui qui jeûne, homme ou femme, ne peut goûter aucuns mets, ni ceux qu'il prépare, ni tout autre ;

Il ne peut se servir d'aucun remède pour les dents ; car toute chose, aussi minime qu'elle soit, qui entrerait dans l'estomac romprait le jeûne ;

Si cependant on s'est mis du koheul aux yeux, et que le lendemain on le sente au gosier, le jeûne n'est pas rompu pour cela[1].

La fumée du tabac elle-même, non-seulement celle que l'on aspirerait en fumant, mais encore celle qu'on respirerait en compagnie de fumeurs, rompt le jeûne ; il n'en est point ainsi de la fumée du bois.

Celui qui de son plein gré, et non par oubli ou par ignorance, a mangé, se trouve dans le cas dit *keufara ;* et, pour se racheter, il donnera soixante jointées de blé aux pau-

[1] Nous ne nous expliquons point cette phrase. Elle est tout au long dans l'ouvrage de Sidi Khelil, au chapitre *Es-Siam,* commenté par Sid Abd el Baky. — Comment de la poudre d'antimoine peut-elle aller des yeux au gosier ? Quoi qu'il en soit, cette réserve caractérise bien les scrupules avec lesquels les musulmans observent le jeûne.

vres, une à chacun, ou jeûnera deux mois de suite, ou affranchira un esclave.

Toutefois, un homme très-avancé en âge peut se dispenser de jeûner, pourvu qu'il donne chaque jour une jointée de blé aux pauvres.

En cas de maladie grave, on peut remettre le jeûne, et le cas est décidé par un médecin ou par l'autorité d'un homme sincère.

La femme enceinte, en couches, ou qui allaite, peut se dispenser de jeûner; il en est de même de celui qui est fou et de celle qui est folle.

Quand un homme a besoin de faire travailler sa femme, il peut encore l'autoriser à manger.

Si le Ramadan tombe au moment des fortes chaleurs, on peut boire, mais à la condition de donner également du blé aux pauvres et de jeûner plus tard pendant autant de jours qu'on en aura violé.

Sauf ces cas réservés, celui qui mange pendant le Ramadan peut être bâtonné, emprisonné, frappé d'une amende, suivant la volonté du kadi.

On rompt le jeûne de la journée en mangeant, aussitôt le coucher du soleil, des choses légères, ou des douceurs, ou des dattes, et en buvant trois gorgées d'eau après avoir fait cette prière :

« Mon Dieu, j'ai jeûné pour vous obéir, et je romps le jeûne en mangeant de vos biens.

» Pardonnez-moi mes fautes passées et futures ! »

Il est d'usage cependant de faire aussitôt un repas, pour ne point imiter les juifs, qui s'abstiennent longtemps encore après que l'heure de manger est venue.

Aux trois quarts de la nuit, enfin, on fait le repas du

sehour ; mais au fedjeur (point du jour), il faut reprendre l'abstinence.

Ce n'est pas assez, toutefois, de ne pas satisfaire les appétits du corps, il faut encore s'abstenir de tout mensonge, de toute mauvaise pensée, et ne pécher ni par les yeux, ni par les oreilles, ni par la langue, ni par les mains, ni par les pieds.

C'est pendant le Ramadan surtout que chaque matin la langue dit à l'homme :

— Comment passeras-tu la journée?

— Bien, si tu ne me compromets pas, lui répond l'homme.

Le soir elle lui dit encore :

— Comment as-tu passé la journée?

Et l'homme lui répond : — Bien, si tu ne m'as pas compromis.

J'ai beaucoup voyagé. Deux fois j'ai été à Haoussa par la route que je viens de vous donner, et, dans mon dernier voyage, j'en suis revenu par le Bernou, Bilma, le Fezzân et Tripoli ; de là, j'ai passé par la basse Égypte pour aller à la Mekke, à Médine, à Baghdad, et me voici à Alger. — Eh bien, de tous ces pays, il n'en est pas un qui vaille le Sahara.

Je sais bien que les gens du *Teul* disent de nous, les Sahariens :

« O les Arabes malpropres, buveurs de lait caillé, vous êtes toujours en marche comme les sauterelles ; votre métier est celui de pillards ; vous ne mangez que des dattes ; si nous vous fermions nos marchés, vous mourriez de

faim : — nous vous tenons par le ventre. — Vous n'avez pas de bains, pas de mosquées, pas de bois; vous faites des dieux de vos moutons et de vos chameaux; ils vous font oublier vos prières et les ablutions; comment les feriez-vous? vous avez à peine assez d'eau pour boire.

» Nous, au contraire, ajoutent les orgueilleux, nous avons de l'orge, du blé, du miel, du bois et de l'eau; des bains et des mosquées, des marchés et des fondouk, des draps, des cotonnades, du sucre, du café, du savon, des parfums, des fers et des aciers; tout en abondance. — Nous sommes heureux, campés à la tête de la source; nous y vivons tranquilles, sans être obligés de courir chaque jour après chacun de nos besoins, et nous y mourons riches. »

Cette querelle est vieille entre les gens du Teul et ceux du Sahara, et nous leur répondons :

« O les nus, les mendiants ! toujours en quête de la laine, du poil de chameau et des dattes! Quelle vie que votre vie! Le Sahara vous fournit et vos vêtements et vos tentes. — Vous campez toujours au même endroit, au milieu des ordures et mangés par les puces. — Votre métier est celui de domestiques; vous travaillez sans cesse; l'hiver, vous labourez; l'été, vous moissonnez. — Presque tous vous allez à pied sur un terrain qu'il faut toujours ou monter ou descendre, en se heurtant aux arbres, en s'écorchant aux buissons; votre pays est le pays des crimes, des lions, de la peste, de la grande maladie et des sultans, qui vous mènent en esclaves et vous font dévorer par le makhzen. — O les dégénérés! Notre père Ismaël ne voudrait pas vous reconnaître pour ses enfants! »

Les gens du Teul n'ont de bon chez eux que leur orge, leur blé, leurs eaux; mais si, dans le Sahara, nous sommes *loin de notre pain et près de notre soif*, parce que les grains et les pluies sont rares, Dieu nous a pourvus d'autres biens.

Sa main nous a donné ces vaisseaux de la terre, *gouareub el-beurr*, ces nombreux chameaux qui peuvent, en un soleil, nous transporter du pays de l'injustice au pays de l'indépendance;

D'innombrables moutons, d'innombrables brebis, qui sont nos silos ambulants, *mtamores rahala*, car nous vivons de leurs dos, de leur côtes, de leurs mamelles;

Des juments belles et bonnes, dont nous vendons cher les poulains aux habitants du Teul; plus sobres que les chevaux, elles supportent mieux la chaleur, la soif et la fatigue, et, ne hennissant point comme eux, elles ne trahissent pas la ghazia.

Nos tentes sont vastes, bien garnies et toujours neuves; la laine et le poil de chameau ne nous manquent point pour les renouveler ou les réparer tous les ans.

Nos femmes, toutes jolies, ont le cou long et les dents blanches, et n'ont point de gros ventres comme les gourmandes du Teul. — Montées sur des chameaux, dans les âtatich, elles assistent à nos fantasias, qu'elles embellissent, à nos combats qu'elles animent.

Chaque jour nous apporte une joie, une émotion, une fête : c'est une noce où l'on brûle de la poudre; c'est une caravane qui part, qui passe, qui revient; ce sont des hôtes bien venus, et jamais un invité de Dieu n'a couché dehors; c'est le conseil qui s'assemble, c'est la tribu qui change de campement; c'est la chasse à l'autruche, au lerouy, à

l'antilope, à la gazelle, avec des slouguis en relais; au lièvre, à la perdrix, à l'outarde, avec l'oiseau de race (le faucon).

Tertig el-merass, — le *lancer* du lévrier,
Rekoub el-ferass, — le *monter* des juments,
Tekerkib el-kheras,— le cliquetis des boucles d'oreilles,
Yeguela ed-doude men er-ras, — vous ôtent les vers de la tête.

Pour peu qu'un Saharien soit à son aise, il ne fait absolument rien; travailler, c'est une honte. — Labourer, moissonner, cultiver les jardins, soigner les dattiers, c'est l'affaire des gens des ksours, fermiers pour la plupart des nobles de la tribu. Sous une grande tente, les travaux d'intérieur sont confiés aux Nègres esclaves, qui sont à bon marché et nombreux; les Négresses vont à l'eau, vont au bois, préparent les repas.

Sous une tente à demi-fortune, les travaux sont laissés aux femmes :

Elles ont à traire les brebis et les chamelles;
A faire le beurre;
A moudre les grains;
A seller et desseller le cheval;
A lui mettre la couverture;
A le faire boire, à lui donner l'orge;
A tenir l'étrier quand l'homme descend ou monte;
A faire le bois et l'eau;
A préparer les aliments;
A traiter les chameaux, aidées par le berger.

Elles tissent les lits, les coussins, les sacs à fardeaux, les étoffes en laine teintes en rouge, en bleu, en jaune, dont on voile les âtatich; les rideaux qui séparent les

hommes des femmes, les bâts de chameaux, la musette, la besace, la couverture à cheval, les entraves, les filets qui servent à préserver de l'agneau la brebis dont on veut conserver le lait; elles font des cordes en laine, en poil de chèvre et de chameau, en feuilles de palmier (halfa).

Elles préparent les peaux de bouc où seront mis le lait, le beurre, l'eau.

Elles fabriquent, avec de la terre glaise, de la poterie, des vases à boire, des fourneaux, des plats à faire cuire le pain, le kouskoussou, la viande.

Pour les déménagements, elles lèvent la tente, la roulent en paquet, la chargent sur un chameau. Dans la migration, elles marchent à pied, souvent conduisant à la main la jument que suit un poulain, toujours fagotant du bois en route et ramassant de l'herbe pour le bivouac du soir. — A l'arrivée, elles dressent les tentes.

Elli ma ikhedem ousifa, — celui qui n'a pas une Négresse,
Ou la iergoud fi guetifa,— et qui ne dort pas sur un lit,
Isal-lou cheurr hasifa [1], — la misère lui réclame une vengeance.

Encore, celui-là même est-il moins malheureux qu'un malheureux du Teul. — Il se met serviteur d'une grande famille; il répare les sacs, les harnachements; il fait griller les moutons des diffa, et, dans ses longs loisirs, il va de tente en tente, partout où sont des hôtes, échangeant ses services contre les débris des repas.

On demandait à un Arabe saharien qui voyageait à la grâce de Dieu : — Comment fais-tu pour vivre?

— Celui qui a créé ce moulin, répondit-il en montrant

[1] Nous donnons la traduction littérale de ce vers, dont le sens est facile à saisir.

ses dents blanches, n'est pas embarrassé pour lui fournir la mouture.

Un marabout a fait ces vers :

L'Arabe nomade est campé dans une vaste plaine,
Autour de lui rien ne trouble le silence,
Le jour, que le beuglement des chameaux ;
La nuit, que le cri des chacals et de l'ange de la mort.
Sa maison est une pièce d'étoffe tendue
Avec des os piqués dans le sable.
Est-il malade, son remède est le mouvement.
Veut-il se régaler et régaler ses hôtes,
Il va chasser l'autruche et la gazelle.
Les herbages que Dieu fait croître dans les champs
Sont les herbages de ses troupeaux.
Sous sa tente, il a près de lui son chien
Qui l'avertit si le voleur approche.
Il a sa femme, dont toute la parure
Est un collier de pièces de monnaie,
De grains de corail et de clous de girofle.
Il n'a pas d'autres parfums que celui du goudron
Et de la fiente musquée de la gazelle,
Et cependant ce musulman est heureux;
Il glorifie son sort et bénit le Créateur.
Le soleil est le foyer où je me chauffe ;
Le clair de lune est mon flambeau;
Les herbes de la terre sont mes richesses,
Le lait de mes chamelles est mon aliment,
La laine de mes moutons mon vêtement.
Je me couche où me surprend la nuit.
Ma maison ne peut pas crouler,
Et je suis à l'abri du caprice du sultan.
Les sultans ont les caprices des enfants
Et les griffes du lion : défiez-vous-en.
Je suis l'oiseau aux traces passagères;
Il ne porte avec lui nulle provision ;
Il n'ensemence pas, il ne récolte pas,
Dieu pourvoit à sa subsistance.

FIN DU GRAND DÉSERT.

Digitized by Google

CODE DE L'ESCLAVAGE

CHEZ LES MUSULMANS

CHAPITRE PREMIER.

De la vente des esclaves et des personnes auxquelles ces transactions sont permises ou défendues.

La loi permet la vente des Nègres réduits à l'état d'esclavage, parce qu'en général ils sont infidèles. Toutefois, elle s'oppose à la vente de ceux de ces individus qui proviennent des peuples musulmans ou des populations amies de ces derniers.

L'individu qui achète un esclave infidèle ne l'oblige pas à embrasser l'islamisme; il le laisse agir suivant sa propre impulsion. Mais, dans le cas où cet esclave devient musulman, il n'en reste pas moins dans la servitude, lui et ses enfants.

Le cheikh Si Ahmed Baba a établi cette base : un musulman possesseur d'un esclave vrai croyant comme lui, ne peut le vendre à un infidèle.

Les infidèles peuvent acheter des esclaves infidèles, à la condition que ces derniers soient parvenus à l'âge de majorité, et sous l'obligation de ne pas les conduire hors des terres soumises aux musulmans.

La loi défend à tout infidèle d'acheter des esclaves musulmans, et l'autorité se saisit de ceux-ci, le cas échéant.

L'infidèle ne peut donner en gage à un tiers son esclave infidèle, s'il ne le possède d'une façon conforme aux prescriptions qui ont été établies.

Aussitôt qu'il est constaté que l'esclavage a été illégalement acquis, ce dernier est dégagé, et l'on paye le créancier, à moins que la dette ne provienne de spéculations commerciales, auquel cas on substitue à la personne de l'esclave un autre gage.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Des esclaves infidèles mis en gage et devenant musulmans.—Esclaves prêtés en épreuve.

Lorsqu'un esclave infidèle embrasse l'islamisme étant en gage, son propriétaire est dans l'obligation de le retirer et de lui substituer un autre gage.

Si les propriétaires d'un esclave engagé viennent à l'affranchir, ils sont tenus de rembourser de suite la somme pour laquelle il a été engagé, attendu que la loi prescrit au détenteur de donner immédiatement la liberté à l'affranchi.

Si, malgré les prescriptions de la loi, un infidèle achetait puis revendait un esclave musulman, non-seulement le nouvel acquéreur serait en droit de rendre au vendeur son esclave, au cas où celui-ci aurait des défauts, mais encore l'autorité s'emparerait de cet esclave.

Quand un infidèle vend son esclave à un musulman, en lui accordant un certain délai pour juger de ses qualités ou de ses défauts, il peut arriver que, pendant ce terme, l'esclave manifeste l'intention de se faire musulman. Cette circonstance particulière n'empêche pas l'acquéreur de conserver son sujet jusqu'à l'expiration du temps fixé pour l'épreuve; après quoi, si ce dernier ne lui convient pas, il le rend à son propriétaire primitif, et celui-ci, à son tour, le remet entre les mains de l'autorité, qui se constitue propriétaire. Il n'en est pas de même quand, dans un marché de ce genre, le musulman est le vendeur et l'infidèle l'acheteur. Du jour où l'esclave exprime le désir de suivre le culte mahométan, il doit être restitué par l'infidèle au vendeur, sans attendre la fin du temps fixé pour l'essai.

Lorsqu'un esclave devient musulman en l'absence de son possesseur infidèle, la loi accorde à ce dernier, pour le réclamer, un délai de six jours, s'il est en pays soumis, et de deux jours seulement en pays rebelle. Au delà de cette limite, il y a prescription, et l'esclave est saisi par l'État.

Le musulman propriétaire d'un esclave doit chercher à inculquer à celui-ci, tant qu'il est jeune, les principes de l'islamisme; mais, une fois l'esclave d'un âge mûr, le maître n'est plus tenu de chercher à le convertir.

CHAPITRE III.

De la vente des Nègres. — Différents modes de marché. — Cas rédhibitoires.

La vente des esclaves se fait ordinairement sous une des conditions suivantes : ou le vendeur offre une garantie pour les défauts que pourrait avoir le Nègre, ou bien il convient d'avance qu'il n'en est pas responsable.

La garantie se donne pour un temps déterminé, dans l'intervalle duquel le marché peut être résilié sur la demande de l'acheteur, dans le cas, par exemple, où celui-ci aurait découvert dans l'esclave des vices ou maladies qui n'auraient pas été apparents lors de la vente.

Toute maladie occulte, toute mauvaise inclination, comme le penchant au vol, toutes les actions qui dénotent irascibilité ou folie (ed-djeu), sont des cas rédhibitoires. Les Nègres atteints de ces maux peuvent être rendus à leurs propriétaires précédents, à moins que le marché n'ait été conclu sous la condition de non-responsabilité.

Les vices ou maladies sont constatés par la présence des symptômes apparents et par la déclaration d'experts, lorsque le mal est caché : l'avis d'un seul expert suffit. Dans l'expertise, on a soin de bien établir si le mal a pris naissance avant ou après l'époque de l'achat.

A défaut d'expert, le kadi fait jurer au vendeur que son esclave était sain lors de la vente, et décide ensuite en dernier ressort. Si le vendeur prétend avoir averti l'acquéreur des défauts de l'esclave avant la conclusion du marché, et que ce fait soit nié, la question est soumise au kadi, qui exige le serment et prononce son jugement.

Le marché sans garantie ne peut se rompre ; mais le vendeur est tenu de désigner toutes les affections dont l'esclave est atteint à l'époque de la vente ; car s'il en omet une seule, c'est une cause suffisante pour annuler le marché.

La vente des esclaves par le kadi se fait sans caution ; ce personnage vend quelquefois, et toujours sans caution, les Nègres provenant de successions vacantes. De même sont dispensés de donner aucune garantie les individus qui, ayant reçu des esclaves comme part d'héritage, cherchent à s'en défaire.

Lorsque l'esclave est reconnu atteint d'un cas rédhibitoire, et

variables suivant les pays. On suit à cet égard la coutume des lieux où l'on se trouve : la garantie donnée à la conclusion du marché sert de règle.

CHAPITRE V.

Des esclaves enceintes.

La grossesse des femmes esclaves est considérée comme une affection entraînant le cas rédhibitoire, lorsque les Négresses sont vendues se trouvant dans cet état.

Le cas se présentant, on dépose la Négresse chez un homme de confiance jusqu'à ce qu'on sache si elle est réellement enceinte ou frappée d'une maladie. Après l'accouchement, l'enfant est conservé pour être remis à celui qui était maître de la Négresse au moment où celle-ci a conçu, soit à titre de propriété, si l'enfant est fils d'un esclave, soit comme un de ses héritiers, si le nouveau-né est le fruit du concubinage de la Négresse et de son possesseur.

Ben-Arafat avance, d'après Ben-Haret, que les oulémas n'ont pas statué sur la position d'une esclave qui, se trouvant enceinte, serait réclamée par un tiers. Quel est celui des deux prétendants qui doit l'entretenir? Ben-Abd-el-Hakem dit que c'est celui qui la réclame. Iahia Ben-Omar soutient que le propriétaire sous le joug duquel l'esclave est devenue enceinte doit seul subvenir à son entretien. Cette dernière opinion paraît la plus juste, car l'enfant est réputé libre vis-à-vis du propriétaire qui n'avait pas en sa possession la mère au moment où elle a conçu, tandis que le maître auquel appartient l'enfant a intérêt à ménager la mère dans le travail.

CHAPITRE VI.

Conduite du maître envers l'esclave, et réciproquement.

(Documents puisés dans les ouvrages de Si Mohammed el Hattab sur El Mektasar de Sidi Khelil, au chapitre MEFKA.)

Si l'on est hors d'état de pourvoir à l'entretien des esclaves, il convient de les vendre. (*Cheik Khelil.*)

Le commentateur de Sidi Khelil dit, en résumé, que le maître doit subvenir aux besoins de son esclave, selon ses moyens.

Malek a avancé qu'il a lu dans le manuscrit El-Hadit (Conver-

sation du Prophète) une question soulevée à ce sujet, où il est dit : « Le Prophète a établi que l'on doit fournir consciencieusement à l'entretien et à la nourriture de l'esclave, de même qu'il ne faut pas lui imposer une tâche au-dessus de ses forces. »

On engageait un jour Malek à poser en principe que le maître ne devait pas obliger son esclave à faire un travail qui fût trop fort pour ce serviteur. « Je ne puis, répondit Malek, établir une semblable défense qui donnerait lieu à de nombreuses plaintes. Il est juste, reprit-il, que le maître n'accable pas son esclave; mais il est dangereux de le laisser dans l'inaction; il ne peut, au reste, exiger de celui-ci que ce que ses facultés intellectuelles et physiques lui permettent de faire. Ainsi, il est des esclaves qui sont propres à la culture, comme il en est d'autres qui ne sont aptes qu'à rendre des services dans le commerce. »

El-Badji, dans son commentaire d'El-Monatta du manuscrit El-Hadit, avance que le maître doit plutôt vendre ses esclaves que de les laisser dans la peine.

Ben-Rached a commenté de la manière suivante ce qu'on vient de lire dans ce chapitre VI :

« L'esclave sera nourri et vêtu convenablement; il n'y aura même aucune différence entre son maître et lui en ce qui concerne l'habillement et la nourriture. »

Cette décision fut provoquée par des savants, qui objectèrent à Ben-Rached les paroles du Prophète : « Vêtissez vos esclaves de votre habillement et nourrissez-les de vos aliments. »

Abi el Lais suivait ce principe, non pas qu'il le regardât comme obligatoire, mais parce que sa bonté d'âme l'y portait naturellement; et, en effet, Mohammed, par ces paroles que nous venons de citer, n'entendait pas que le maître dût réserver à son esclave une part de ses propres aliments et le couvrir de vêtements dont il fait lui-même usage, mais bien qu'il le nourrît des mêmes substances et le revêtit des tissus de même nature que ceux qu'il employait.

Telle doit être l'interprétation de la pensée du législateur; lui donner une plus grande extension serait la fausser, car l'esclave alors serait l'égal du maître. Cependant, il n'y a aucun mal à ce qu'un maître nourrisse et habille son esclave comme lui-même.

On demandait à Malek si, comme l'a entendu Achebab, et ainsi qu'il est rapporté dans le manuscrit El-Djaoui, il est permis à un maître de prendre une nourriture meilleure que celle

des siens et de ses esclaves, et de porter des vêtements plus luxueux que les leurs. « Sans doute, répondit-il, quand l'extrême opulence comporte cette manière d'agir. — N'avez-vous pas vu ce qu'a dit à ce sujet Abi ed-Dardari? répliquèrent les questionneurs. — Oui, mais alors, reprit Malek, les hommes étaient pauvres et n'avaient que la nourriture nécessaire pour se soutenir. »

On s'en tient généralement aux principes posés par Sidi Khelil :

« Si vous ne pouvez entretenir vos esclaves convenablement, vendez-les. »

Son commentaire l'explique ainsi, et c'est le chef du pays qui est chargé de veiller à l'exécution de cette règle, de faire procéder forcément à la vente de l'esclave, quand le maître de celui-ci ne pourvoit pas à ses besoins de première nécessité.

Lorsque plusieurs individus possèdent un esclave en commun, ils l'entretiennent chacun au prorata de sa mise; et si l'esclave sert un d'eux de préférence aux autres, celui-ci se charge seul des frais, à moins que le travail, de quelque nature qu'il soit, ne se réduise à peu de chose.

Le cheikh Khelil a dit : « Si le maître fait travailler l'esclave plus qu'il ne doit, on fait vendre ce dernier, absolument comme dans le cas où l'esclave n'est pas nourri suffisamment. »

Selon Malek, on n'affranchira pas un esclave mineur hors d'état de travailler, parce que l'oisiveté lui fera contracter l'habitude du vol; il en est de même des jeunes Négresses, qui, si elles étaient rendues libres avant l'âge de majorité, se livreraient à la licence.

Othman avance ce principe, ainsi que Ed-Djazouli dans ses commentaires de Er-Ressala.

Malek, interrogé sur cette question, savoir si l'on pouvait forcer l'esclave à moudre pendant la nuit, répondit que : « S'il travaillait le jour, il devait se reposer la nuit, à moins que l'occupation prescrite ne soit de peu d'importance. »

Ben Omar dit, de son côté, qu'on ne devait faire travailler un esclave la nuit que dans des circonstances rares, et pendant quelques instants seulement.

J'ai puisé ces renseignements dans l'Idjaret el-Medaouna :

Un serviteur ne peut veiller la nuit tout entière auprès de son maître; on admet seulement qu'il lui donne les vêtements nénessaires pour se couvrir, de l'eau pour boire, qu'il lui rende, en un mot, des services se réitérant peu souvent dans la nuit et permettant le repos.

S'il est reconnu qu'un esclave a souffert de la faim ou d'excès de travail, il est vendu, même malgré son maître, car chacun doit jouir de ses droits.

Lorsqu'un esclave, demandant à être marié, éprouve un refus, il est considéré comme étant dans un état de souffrance dont nous parlerons au chapitre du mariage.

A propos des maîtres qui laissent sans nefka (entretien pécuniaire) leurs esclaves, les enfants de ces esclaves, ainsi que ceux auxquels ils ont promis l'affranchissement après un temps donné, Ben Sahel rapporte qu'une esclave s'étant trouvée dans ce cas, et ayant prouvé, par des témoignages dignes de foi, qu'elle était la propriété d'un individu qui s'était absenté sans lui laisser aucun moyen de subsistance, sans lui envoyer le moindre soulagement, sans lui donner aucune nouvelle, Ben el Itab et Ben Kataïn décidèrent que le cadi avait à prononcer la vente, à en toucher le montant, puis à le déposer chez un homme probe, qui, lui-même, le remettrait au propriétaire de l'esclave quand il serait de retour.

Il est dit dans le Kitab el-Aïdia : « Il importe que le gouverneur d'une ville oblige l'esclave à prouver qu'il est incapable de pourvoir à sa subsistance pour qu'il soit vendu. » Ben Itab dit la même chose au sujet des esclaves femmes ayant des enfants et dont le maître est absent. Quant à celles qui sont sans enfants, on leur applique une autre décision.

On lit dans Toudih : « Si le maître d'une esclave, ayant un enfant, vient à s'absenter, et que cette esclave signale et prouve cette absence, le gouverneur de la ville fixe un mois de délai, après lequel il donne la liberté à l'esclave. » C'est également l'avis de El-Korchi et de Ben el-Itab; Ali Ben Ziad prétend que Ben el-Chekak et Ben el-Attar ont avancé qu'on ne pouvait donner la liberté à l'esclave dans la position précitée; c'est à elle alors à trouver des moyens d'existence. Ben el-Iattan a pensé qu'elle devait attendre, dans ce dernier état, jusqu'à ce que la mort de son maître fût prouvée.

Ce qu'a dit à ce sujet Ben Sahel est certainement ce qu'il y a de plus raisonnable.

On se fonde sur ce qu'a établi le cheikh Achiab : « Si le possesseur ne peut garder à sa charge l'esclave mère avec laquelle il a eu des enfants (qui partant a rang d'épouse), on lui accorde un délai d'un mois. Ce temps expiré, si le maître ne peut entre-

tenir son esclave, cette dernière est affranchie ainsi que ses enfants. »

Ben Sahel demanda à Ben Itab : « Ces Négresses, dans le cas dont nous venons de parler, doivent-elles, lorsque leur maître est mort, ou qu'elles sont affranchies, attendre un certain laps de temps avant de se marier (afin qu'on voie si elles sont enceintes ou non)? — Oui, répondit-il, elles attendent un mois seulement. — Sont-elles obligées de jurer que leurs maîtres, en leur absence, ne leur ont rien laissé ; qu'ils ne leur ont envoyé aucun secours, comme cela se pratique pour l'épouse légitime? — Non, répliqua-t-il, et j'ai posé cette règle afin d'éviter les longueurs. »

Suivant Ben Arrafat, l'esclave mère à l'entretien de laquelle le maître ne survient pas, a la faculté de se marier, soit qu'on la laisse toujours dans l'état de servitude, soit qu'on l'affranchisse.

Au dire de Es-Serki, l'esclave mère doit être affranchie, ainsi que son enfant, lorsqu'il n'est pas pourvu aux besoins de leur vie. Il en est de même de l'esclave dont le maître, ayant promis l'affranchissement, la laisserait dans le besoin. Le maître absent qui se met dans ce cas est passible du même traitement.

Achab a dit : « L'enfant d'une esclave frappé douloureusement par son maître peut le fuir ; il ne saurait être vendu, puisqu'il est né libre. »

Asbeg, auquel la même question a été soumise, a répondu exactement de la même manière.

« L'enfant d'une esclave, dit Mediber, qui devient musulman, peut également fuir son maître, puisque, né libre, il ne peut être vendu comme esclave. »

Les esclaves dont on a promis l'affranchissement pour une certaine époque, sont aussi dans ce cas, le moment arrivé. « Quant à la mère de l'esclave, dit Medabber (celui à qui l'affranchissement a été promis à la mort du maître), on ignore si, se trouvant dans la même position que son fils, elle doit fuir ou être affranchie. »

Il importe que le maître inculque à son esclave les principes de la religion ; qu'il lui apprenne quels sont les devoirs que Dieu a dictés aux hommes. Il doit, au besoin, employer la sévérité pour parvenir à ce but. Il faut qu'il l'oblige à observer le jeûne, à faire ses prières ; qu'il lui fasse connaître tout ce qui est con-

traire à la loi, afin qu'il ne se mette pas en contravention avec elle; en un mot, le possesseur d'un esclave doit le diriger de telle sorte qu'il le rende incapable de mal faire contre les musulmans, dût-il, pour arriver à ce but, employer les châtiments.

Après la fête (aïd el-kebir), le maître payera le zekkat pour compte de ses esclaves; il devra dépenser convenablement pour leur habillement et leur entretien, commander avec douceur et bouté, punir proportionnellement aux fautes, se retenir dans ses emportements; car le Prophète a dit: « Vous êtes pasteurs, et vous répondrez de vos subordonnés. » Il a également recommandé d'avoir des égards envers les esclaves, d'être bon avec eux. Dans les manuscrits de ses hadits, il détaille la conduite que l'on doit tenir vis-à-vis des esclaves.

CHAPITRE VII.

Des biens que possède l'esclave. — Dispositions prises à cet égard.

L'esclave ne peut disposer de ses biens, ni même de sa personne; son maître est en cela son tuteur. Il en est de même de l'esclave dont on a promis l'affranchissement pour une époque déterminée.

L'esclave appartenant à deux maîtres et affranchi par l'un d'eux, est considéré comme libre chez celui qui lui a donné la liberté, et comme esclave lorsqu'il travaille chez un second maître, qui devient alors son tuteur.

L'esclave auquel le maître a permis de commercer pour un fonds social équivalant au propre coût de l'esclave, a part égale dans le gain. L'esclave qui a été autorisé à commercer avec les fonds de son maître, ce dernier lui abandonnât-il tous les profits, est toujours considéré comme procureur fondé de son maître. L'autorisation qu'obtient l'esclave lui attribue les pouvoirs les plus étendus, surtout lorsque le genre de commerce qu'il doit exercer lui est désigné.

Cet esclave est en droit de prendre des arrangements avec les débiteurs, de fixer des époques aux payements, d'inviter aux festins qui bon lui semble, de prêter, enfin de faire tout ce qui est convenable pour la prospérité de ses affaires. Il peut emprunter, et son maître n'a pas droit de réclamer une part des bénéfices qu'aurait produits cet emprunt, que le serviteur soit esclave ou affranchi, car les fonds de ce dernier sont considérés

comme étrangers aux fonds sociaux et employés pour l'avantage de l'esclave. Si le serviteur perd dans le cas d'emprunt, il ne peut réparer sa perte en usant des fonds sociaux; il paye de son argent propre et conformément à l'usage.

Lorsque les fonds sociaux produisent une perte, le maître de l'esclave devient procureur fondé de l'esclave, comme si ce dernier était un homme libre. Si la caisse ne contient aucun actif, et que l'esclave soit une Négresse, les créanciers la prennent; mais, s'il existe un enfant d'elle, cet enfant reste la propriété du maître de l'esclave. Les créanciers peuvent également s'emparer des biens particuliers de l'esclave. Quant à l'esclave en personne, une fois la liquidation faite, on ne peut plus le poursuivre pour dette. Le maître peut, de son propre mouvement, retirer à son esclave la faculté de vendre et d'acheter.

Le maître ne peut forcer son esclave à faire commerce d'objets prohibés par la loi musulmane, et l'esclave ne peut même se livrer à ce commerce en employant ses propres deniers.

L'esclave peut se procurer une Négresse pour vivre avec elle, sans la permission de son maître. (Cela est tiré de El-Mektassar, de Sidi Khelil.)

CHAPITRE VIII.

Mariage des esclaves. — Mariages forcés. — Conditions pour négocier le mariage des esclaves.

Le maître peut forcer son Nègre ou sa Négresse à se marier, si toutefois ce mariage ne peut être préjudiciable à ceux-ci; les esclaves ne peuvent forcer leurs maîtres à les marier. Ceux qui sont propriétaires à demi ne peuvent forcer leurs serviteurs à se marier; mais ces derniers sont obligés d'avoir la permission de leurs maîtres pour contracter les liens du mariage, sans quoi les propriétaires peuvent, à leur volonté, tolérer ou faire annuler l'engagement des conjoints.

Lorsque l'esclave qui se trouve dans ce cas est une Négresse, son mariage est brisé. Le maître ne peut forcer à s'unir à un homme la Négresse à laquelle il a promis la liberté; il ne peut non plus obliger à cette union une Négresse qui aurait eu un enfant de lui; cette règle s'applique également à l'esclave qui doit se racheter.

Quant aux esclaves qui doivent être libérés à la mort de leur maître, et ceux auxquels on a promis l'affranchissement à une certaine époque, leur possesseur ne peut les forcer au mariage, pourvu toutefois que, dans le premier cas, le maître ne soit pas malade sans espoir de guérison, et, dans le second cas, que le temps fixé pour la libération ne soit pas rapproché de moins de trois mois. (Cela est tiré de Sidi Khelil.)

Six conditions sont imposées à celui qui veut faire conclure le mariage d'un esclave, il faut :

1° Qu'il soit libre;
2° Qu'il ait atteint sa majorité;
3° Qu'il possède toute sa raison;
4° Qu'il soit du sexe masculin;
5° Qu'il ne fasse pas conclure le mariage au temps de l'ahram;
6° Qu'il soit musulman.

Quelques légistes ont ajouté trois conditions, qui ne sont cependant pas exigibles; ils veulent que celui qui négocie le mariage,

1° Soit parent ou allié de la personne qu'il fait marier;
2° Qu'il soit entendu en affaires;
3° Qu'il ait toutes les qualités qui composent l'honnête homme.

Si un esclave fait contracter un mariage, il faut qu'il soit père ou possesseur de l'individu à marier. Si les six conditions que nous avons d'abord exposées ne sont pas observées, l'acte de mariage est déclaré nul, quand même il serait survenu des enfants de cette alliance.

Le mariage négocié par une femme est également annulé. Lorsqu'une femme a une esclave qu'elle veut marier, elle doit choisir un procureur qui réunisse les conditions exigées.

L'esclave, qui est tuteur d'un autre esclave, nomme aussi un procureur pour faire faire le mariage. Il en est de même de l'esclave dit *moukatib*, c'est-à-dire qui a la faculté de se racheter.

Le maître peut rendre nul le mariage de ses esclaves, s'ils n'ont pas demandé la permission de se marier, ou bien le laisser subsister, à sa volonté. Dans le premier cas, le divorce s'établit régulièrement. Le possesseur a encore le pouvoir de vendre son esclave sans rompre le mariage, et alors l'acheteur ne peut pas séparer les deux conjoints. Si le propriétaire donne son esclave en présent, le mariage de celui-ci est également respecté. Enfin, si l'esclave marié sans la permission de son maître est cepen-

dant maintenu dans son alliance conjugale, il n'échappe pas à l'autorité des héritiers, qui, eux, peuvent rompre le mariage.

Si l'esclave est affranchi, son mariage ne peut plus être annulé, puisque le serviteur devient libre.

Lorsque le divorce est prononcé, l'esclave donne à la Négresse un quart de dinar, à moins que le mariage n'ait pas été consommé; si la Négresse a reçu de l'esclave une somme plus forte pour sa dot, elle la restitue, moins le quart de dinar.

Si l'esclave, pour obtenir le mariage, trompe la Négresse en affirmant qu'il est libre, et que l'alliance soit rompue, la femme ainsi induite en erreur peut garder sa dot. Mais, s'il n'y a pas eu de fourberie, et que, par mégarde, on se soit tu sur la qualité du marié, la femme ne peut exiger sa dot. Dans le cas ordinaire, la dot peut être réclamée par la Négresse, à moins que le hakem ou le maître de l'esclave n'y porte opposition; alors ces derniers font ce qu'on appelle *annuler la dot.*

L'esclave qui a la faculté de se racheter, mais qui ne l'a pu, et dont le maître a annulé le mariage et la dot, ne peut être poursuivi par sa femme; si, au contraire, il a pu se racheter, la femme est en droit de réclamer la dot.

Si le Nègre se marie sans la permission de son maître, celui-ci peut d'abord, sans approuver le mariage, ne pas le faire dissoudre suivant les formalités; mais, passé deux jours, s'il continue de le désapprouver, il est obligé d'ordonner le divorce. Si ce mariage est approuvé, il peut être reconnu valable; si le maître n'approuve pas le mariage, ne le fait pas rompre par suite de l'indécision, il peut le confirmer plus tard; mais, s'il est dans l'intention bien arrêtée de briser l'alliance, il doit de suite faire prononcer le divorce. (Sidi Khelil.)

CHAPITRE IX.

Du nefka de l'esclave abd el-madoun et de l'esclave mekatib.

L'abd el-madoun, c'est-à-dire celui qui a reçu de son maître la permission de commercer, et le mekatib (affranchi par stipulation), peuvent prendre une serria (femme entretenue) sans l'autorisation de leur propriétaire, mais tous deux se servent pour cela de leurs fonds. La femme esclave qui a reçu de son

maître la permission de se marier, qu'elle soit ou non dans sa maison, doit être entretenue par le Nègre et recevoir une partie du nefka (argent qui doit être dépensé pour les esclaves), car le gain que fait l'esclave ne lui appartient pas. Le serviteur dit *mâatek el-hadjel,* c'est-à-dire qui a la promesse d'être affranchi à une certaine époque, est dans le même cas, ainsi que le medebber.

Le mekatib est considéré comme libre; il entretient sa femme de l'argent qu'il a. L'esclave dit *mabid,* c'est-à-dire moitié libre et moitié esclave, jouit de tous ses droits le jour où il est libre, et agit en esclave le jour où il est esclave. Il en est ainsi, à moins que l'usage du pays ne s'y oppose.

De même, la dot doit être payée de l'argent qui peut avoir été amassé par l'esclave comme présent reçu, à moins que l'usage du pays ne soit contraire. L'abd el-madoun doit entretenir la Négresse de ses propres fonds et de l'argent qui peut lui être donné, et non de l'argent de son maître.

Si l'esclave ne peut entretenir sa Négresse, on l'en sèpare, à moins que la femme ne consente à rester dans cette position ou qu'une tierce personne ne se charge des dépenses. Le maître eût-il permis le mariage, l'eût-il forcé, il n'est pas garant de la dot ni de l'entretien de la femme, à moins de conditions contraires. (Sidi Khelil.)

CHAPITRE X.

Du mariage entre le maître et l'esclave.

La loi défend le mariage entre le propriétaire, homme ou femme, et l'esclave, que celui-ci lui appartienne en entier ou non, qu'il soit el-chaiba, bel-herria, el-mekatib, el-medebber, ou eum el-oulad. Le maître ne peut se marier avec la mère de celles des Négresses desquelles il a eu des enfants, ou dont ses enfants à lui ont eu des rejetons. Le mariage, dans ce cas, est rompu sans les formalités du divorce. Les oulémas condamnent ces alliances.

Le maître ne peut forcer deux sœurs à s'unir à lui, ni à être ses concubines. Si une femme libre est mariée à un Nègre, et que ce dernier vienne à être vendu ou donné à un des parents

de la femme, le mariage est dissous. De même, si elle achète son mari, eût-elle donné de l'argent pour cela, car alors l'esclave devient sa propriété et le mariage ne peut subsister. L'alliance serait même rompue, si le maître consentait ensuite à libérer l'esclave.

Mais si la femme demande la liberté du Nègre sans exposer ses motifs, et dans le but apparent de faire une bonne action, si elle donne même de l'argent pour le rachat, toujours dans une intention généreuse, alors l'esclave peut être racheté, mis en liberté et être maintenu dans son lien conjugal.

Si l'esclave mariée à un Nègre n'a pas la permission de son maître de vendre et d'acheter, qu'elle veuille faire acquisition, elle ne le peut, le maître s'y opposant, puisque, dans ce cas, elle n'a pas droit de posséder.

Lorsque le maître, pour rompre le mariage de son Nègre, le vend à la propre femme de cet esclave, qu'elle soit libre ou non, le mariage est maintenu. Par la même raison, si la Négresse achète son mari pour faire casser le mariage, elle le fait en vain, car l'union est respectée.

Quand le maître, dans le but de rompre le mariage, fait au Nègre cadeau de la Négresse à laquelle celui-ci est uni, il ne peut ainsi arriver à ses fins, à moins que l'esclave n'accepte le cadeau.

L'esclave, avec la permission de son propriétaire, peut épouser les enfants de ce maître, si les enfants y consentent; mais la loi ne fait que tolérer cette action et ne l'encourage pas. Il est aussi loisible à l'esclave d'épouser d'autres esclaves que celles de son maître et de se marier avec une femme libre; mais il ne doit pas s'unir à sa propre esclave. (Sidi Khelil.)

CHAPITRE XI.

Mariage entre gens libres et esclaves.

Une personne libre incapable de faire des enfants peut se marier à une personne esclave, si cependant il est bien certain qu'elle soit impuissante. Cette personne, quel que soit son sexe, ne peut se marier avec l'esclave de ses père et mère, mais il convient que ce dernier serviteur soit de la religion musulmane.

Il est bon que ces sortes de mariages aient lieu, la femme acquise fût elle non mahométane, lorsque l'acquéreur craint, en n'agissant pas ainsi, de prévariquer, ou qu'il n'a pas assez d'argent pour prendre une femme ordinaire, une femme qui exigerait une forte dot. Ces alliances ne sont possibles que dans certains cas, dont nous venons de citer les principaux. Si un homme, marié ainsi que nous venons de le dire, devient riche et qu'il se marie à une femme libre, celle-ci, lorsqu'elle a connaissance du premier lien de son mari, peut avoir recours au divorce ou rester mariée, à sa guise. (Sidi Khelil.)

CHAPITRE XII.

Traitement des femmes esclaves mariées.

L'esclave femelle ne peut obliger son mari de la loger à part, à moins que l'usage du pays ne soit ainsi; elle reste dans la maison de son maître, et son mari vient l'y trouver sans qu'on puisse l'en empêcher.

L'esclave qui a un enfant de son maître, celle qui doit se racheter, lorsqu'elles se marient, ont droit à un logement à part, quelle que soit l'habitude du pays.

L'esclave moitié libre, moitié esclave (mobida), le jour où elle est esclave, n'a pas droit à être logée séparément, à moins de conditions contraires ou que ce soit la coutume du pays; et, le jour où elle est libre, elle loge à part.

L'esclave mariée et n'ayant pas droit à un logement séparé est obligée de suivre son maître en voyage, et peut même être vendue dans le trajet; il n'en est pas ainsi de l'esclave ayant droit à être logée à part, à moins, dans les deux cas, que les coutumes du pays ne l'établissent d'une manière contraire.

Le maître peut, sans le consentement du mari, diminuer la dot exigée; il peut la réduire à un quart de dinar (9 fr. 50 c. variable), pas moins; ce fait n'est pas possible, si l'esclave est endetté et que le maître le sache. Le maître est en droit d'empêcher le mari de consommer le mariage jusqu'à l'entier payement de la dot. Si le maître vend son esclave mariée, avant la consommation du mariage, à quelqu'un qui part pour un voyage, il peut exiger le payement de la dot. Lorsque le mari divorce

avant que le mariage soit consommé, le maître a droit à la moitié de la dot, à moins que ce ne soit un empêchement majeur qui mette obstacle à l'accomplissement de l'alliance. Le mari est obligé de donner à la Négresse les meubles qui lui sont nécessaires avec l'argent provenant de la dot; s'il les achète avec d'autres sommes, la dot lui appartient. Lorsque le maître vend sa Négresse avant la consommation du mariage, celui qui l'a achetée ne peut, sous prétexte de n'avoir pas reçu la dot, empêcher le mari de consommer le mariage. La dot revient au vendeur; l'acheteur n'y a pas droit, à moins qu'il n'ait posé cette condition dans l'achat.

Lorsque le maître donne préalablement la liberté à son esclave, à condition qu'elle se mariera à lui ou à un autre, si, une fois libre, la femme se refuse à cette union, elle le peut en toute sûreté, car alors elle agit en personne libre.

Si le maître vend sa Négresse au mari de celle-ci avant la consommation du mariage ou annule la dot, il doit rendre cette dernière somme; car, en agissant ainsi, il casse le mariage.

Si la Négresse a été vendue à son mari avant la consommation du mariage, par ordre du hakem, et à cause de la banqueroute du maître, celui-ci peut prendre la dot. Ses créanciers n'ont pas droit sur cette somme, parce qu'elle est considérée comme gain survenu postérieurement à la banqueroute.

Lorsque la Négresse a été vendue à son mari après la consommation du mariage, sa dot est exigible; le maître la réclame, et poursuit l'esclave devant la justice, si c'est une esclave affranchie.

Le maître ne peut prendre ni comme concubine ni comme épouse une Négresse qui ne serait pas d'une des quatre religions qui sont reconnues par le Koran comme ayant pour bases les livres sacrés. (Sidi Khelil.)

CHAPITRE XIII.

De l'esclave qui trompe sa femme en lui cachant son état social.

Lorsqu'un esclave, en contractant mariage, trompe la personne à laquelle il doit s'unir en se prétendant libre, tandis qu'il ne l'est pas, il conclut une alliance qui peut être rompue ou respectée, à la volonté de la personne trompée. Si la rupture a lieu

avant la consommation du mariage, la femme ne reçoit pas de dot; le contraire a lieu dans le cas opposé.

Si le maître de la Négresse trompe le mari, celui-ci a droit de prendre la dot, lorsque la rupture a eu lieu. Si la Négresse était présente lors de la rédaction de l'acte, le mari décide qui des deux, la Négresse ou son maître, doit payer la dot. Lorsque la Négresse trompe son époux en se prétendant libre, et qu'ensuite, lorsqu'elle devient mère, elle est reconnue esclave, l'enfant est libre et héritier de son père, si celui-ci est libre; mais le père est obligé de payer la valeur de l'enfant au maître de la Négresse.

Quand c'est, au contraire, le maître qui a trompé sur la qualité de la Négresse au moment du mariage, l'enfant qui vient à naître de cette union n'a pas besoin d'être acheté par son père.

Le mari de condition libre qui prétend et affirme par serment que la Négresse ou son maître l'a trompé, est toujours cru. Il peut exiger la dot, lors même qu'il ne s'aperçoit de la tromperie qu'après le divorce ou la mort de la Négresse.

L'homme atteint du djedam (éléphantiasis) ou de la lèpre, doit être éloigné de ses femmes ou concubines, si celles-ci y consentent. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE XIV.

Du divorce. — De l'adda.

Il y a trois manières différentes de formuler le divorce pour les gens libres. Celui qui dit : Je divorce par trois (bi tlata), ne peut plus se marier avec une femme que celle-ci n'ait été épousée et répudiée par un autre mari. Pour les Nègres, il y a deux manières seulement de divorcer, et, la formule par deux étant prononcée, la même chose n'arrive que dans le cas précédent. Celui qui divorce *thelak seunni* (selon la loi), peut reprendre sa femme malgré elle et sans le consentement de celui auquel elle appartient. Il est convenable, toutefois, que l'adda (temps pendant lequel les femmes doivent rester sans contracter une nouvelle alliance) soit terminé.

La femme dite *kelaa*, c'est-à-dire qui a payé quelque chose à son mari pour divorcer, ou qui lui a fait abandon d'un droit

quelconque dans ce même but, ne revient à son mari que de son propre consentement à elle; il en est ainsi de celle qui divorce *thelak baien* (divorce par ordre de l'autorité). La femme ne devient kelaa qu'avec le consentement de son maître, sinon le droit kelaa tombe et le divorce a lieu comme d'habitude.

La femme divorcée après la consommation du mariage a droit à toute sa dot, et à la moitié seulement si l'union n'a pas été consommée. Toutefois, la femme répudiée ou son père peuvent tenir le mari quitte de cette somme. Dans ce même cas, la femme esclave ne peut agir ainsi qu'avec la permission de son maître.

Si un mari refuse de payer les dettes de sa femme ou ne peut l'habiller, le cadi fixe un terme, après lequel, si l'époux persiste dans sa conduite et la femme le désirant, le divorce est prononcé, que ce soit avant ou après la consommation du mariage.

La même chose a lieu si le Nègre qui ne veut payer les dettes de sa femme est absent. Dans cette espèce de divorce, on peut reprendre sa femme avant l'accomplissement de l'adda. Lorsque le mari fait subir de mauvais traitements à sa femme, le divorce est prononcé, si celle-ci le désire, sinon le cadi réprimande et punit le mari.

Celui qui, étant absent, laisse sa femme dans le besoin, s'il a des biens en ville, la vente en est ordonnée par le cadi, et le produit accordé à la femme. De même, si le mari a laissé quelque chose en dépôt, le cadi peut faire vendre ces objets et attribuer une partie de l'argent qui en provient à la femme.

Si, la femme étant du reste entretenue convenablement, l'absence du mari se prolonge et qu'elle s'en plaigne, le cadi écrit au mari pour l'engager à revenir. S'il n'arrive pas de réponse, ou si on ignore la résidence du mari, on laisse les choses dans le *statu quo* pendant quatre ans pour les gens libres, et deux ans pour les esclaves, après quoi le divorce s'accomplit. (Cheikh Ben Seleïman.)

Si le divorce a lieu avant la consommation du mariage, il n'y a pas d'adda imposé par la loi. De même, si l'un des deux époux n'a pas l'âge exigé pour que l'union soit complète. L'adda d'une femme libre est de trois mois. L'adda d'une esclave est de deux mois, que son ex-mari soit libre ou esclave. L'adda de la femme enceinte va jusqu'à l'époque de l'accouchement. L'adda de la femme dont le mari est mort est, pour la femme libre, de

quatre mois dix jours, et pour l'esclave, de deux mois cinq jours. La Négresse dite *eum-el-oulad*, lorsque son maître vient à mourir, observe un mois d'adda, et celle qui est enceinte respecte l'adda jusqu'à son accouchement.

Il est défendu par la loi à une femme de se fiancer pendant l'adda; les pourparlers seuls sont tolérés; mais si l'acte est établi pendant le temps prohibé, non-seulement le mariage entre ces deux époux est annulé, mais il est interdit pour toujours, si toutefois l'alliance a été consommée.

Si l'acte de fiançailles ayant été fait pendant l'adda, le mariage n'est consommé qu'après, l'union est approuvée par certains légistes et condamnée par d'autres.

On ne doit pas l'entretien à une femme divorcée, à moins qu'elle n'ait fait le *thelak radji*, ou divorce, après lequel on peut reprendre sa femme. Dans ce cas, le mari est obligé de la loger, de la nourrir, de l'entretenir jusqu'à l'expiration de l'adda. Si cette femme est enceinte, elle est entretenue pendant tout le temps de cet état.

La femme divorcée pour toujours n'a droit à aucun entretien; elle doit être seulement logée pendant tout le temps de l'adda. Si cette femme est enceinte, il en est autrement; quoique divorcée pour toujours, elle reçoit les soins que réclame sa grossesse tant que dure cet état.

La femme dont le mari est mort ne doit pas être entretenue, mais seulement logée jusqu'à ce que l'adda soit expiré. (Cheikh Seleïman.)

CHAPITRE XV.

De la tutelle.

Les garçons sont mis en tutelle jusqu'à l'époque de leur majorité; les filles, jusqu'à celle de leur mariage. Les femmes sont de préférence chargées du rôle de tuteur. Celle qui a charge de tutelle doit être parente de celui qui doit être mis en tutelle à un degré tel que le mariage ne puisse avoir lieu entre eux. Ainsi, la fille de la tante maternelle ne peut être tutrice.

Les hommes sont tuteurs lorsque le cas les y oblige, par exemple lorsqu'ils sont patrons de l'individu à mettre en tutelle

ou désignés par le père de celui-ci. Les hommes sont tuteurs, quoique parents de l'enfant en tutelle.

Les personnes qui, de préférence, sont chargées de tutelle sont : la mère, la grand'mère, l'arrière-grand'mère, la tante maternelle et la tante de la tante maternelle (les docteurs discutent cependant les droits de cette dernière); viennent ensuite la mère du père, le père, la grand'mère du père, la tante paternelle, la fille du frère, la fille de la sœur.

Si, parmi les femmes de la famille, on n'en trouve pas qui puissent être tutrices, on s'adresse aux hommes en suivant le degré de parenté. L'individu désigné par le père est préférable à tout parent. Lorsque la famille se rassemble pour nommer son tuteur, les chekik (frères des père et mère) choisissent l'un d'entre eux, habituellement le plus âgé.

Le père est obligé d'entretenir ses garçons jusqu'à leur majorité; ses filles, jusqu'à l'époque de leur mariage. Si un enfant est né estropié ou qu'il le devienne, son père est obligé de fournir à tous ses besoins jusqu'à ce que cet enfant puisse gagner sa vie. Le cadi fixe la somme nécessaire à l'entretien de celui qui est en tutelle, en se basant sur la fortune du père; si celui-ci refuse, il est mis en prison jusqu'à ce qu'il prouve qu'il lui est impossible de nourrir son enfant. (Ben Seleïman.)

Pour être tuteur, il faut être réputé sage, vivre à son aise, prendre soin de l'enfant dont on est chargé. Si le tuteur, qu'il soit père ou mère de l'enfant, ne remplit pas les conditions de la tutelle, il est débarrassé de ce soin, qui est confié à un autre parent plus éloigné. La tutelle passe en d'autres mains, si celle qui en est chargée n'est pas approuvée en cela par son mari. Si la tutrice se marie, elle cesse ses fonctions aussitôt le mariage consommé. La tutelle serait également transférée à une autre personne si la parente tutrice, chez laquelle se trouvent les enfants, était mariée, et que la mère des enfants en tutelle, s'étant remariée, vînt habiter chez la tutrice.

Si la tutrice se démet de sa charge de sa propre volonté, elle ne peut plus la reprendre; si elle s'en dégage par suite de maladie, voyage ou autre cas majeur, elle est en droit de la ressaisir. Si le plus proche parent des enfants ne se plaint pas pendant trois ans d'un mariage qu'aurait contracté la tutrice, celle-ci peut conserver la tutelle jusqu'à la fin.

La tutrice n'a pas droit d'éloigner les enfants qui lui sont

confiés loin des villes où sont leurs parents; si elle quitte elle-même la ville, elle cesse ses fonctions. Si les proches parents des enfants s'éloignent de leur pays, la tutrice perd ses droits, à moins de suivre les enfants. Le plus proche parent des enfants en tutelle ne peut exiger leur déplacement, s'il s'éloigne pour son commerce ou pour son plaisir.

Le plus proche parent est chargé de surveiller les enfants, de les envoyer à l'école. Si le père désire que ses enfants en tutelle viennent manger chez lui, quoiqu'ils habitent chez leur tutrice, il est dans son droit; et cela lui est permis, pourvu qu'il n'y ait pas d'inconvénient à ce déplacement journalier des enfants. (Cheikh Ben Seleïman.)

CHAPITRE XVI.

De l'esclave mère (oum el ouled). — Du mekatib.

Au moment où l'on vend une femme esclave, on reconnaît qu'elle est enceinte, soit par son état de grossesse, soit par l'aveu de son maître, s'il avoue avoir eu commerce avec elle.

Lorsque la Négresse est enceinte de six mois, sans que le maître déclare cette grossesse, l'enfant est considéré comme étant celui du maître, et il hérite de son père. La mère est alors oum el ouled (mère de l'enfant). Ceci n'a pas lieu si la Négresse est enceinte de moins de six mois au moment de la vente.

Si la Négresse enceinte assure que ce fait vient de son maître et que celui-ci le nie, cette dénégation est valable en justice; mais à la mort du maître, la Négresse, si elle est mariée, est mise en liberté. Du vivant du maître, la mère et l'enfant restent esclaves; mais la Négresse ne peut être vendue.

Lorsqu'une Négresse, ayant déjà un enfant de son maître, vient à être vendue, elle n'est pas considérée comme oum el ouled; elle ne prend ce titre que si elle fait un second enfant avec son possesseur.

Si la Négresse vendue n'est pas prise par l'acheteur avant qu'elle accouche, elle est considérée comme oum el ouled.

Le maître ne peut avoir de relations, soit en mariage, soit en concubinage, avec deux sœurs à la fois; il ne peut avoir commerce avec celles qui n'ont pas de religion, mais seulement avec les musulmanes. (Cheikh Ben Seleïman.)

L'esclave mekatib est celui auquel le maître a promis la liberté moyennant rachat. Ainsi, si le maître dit à son serviteur : « Tu es libre moyennant telle somme, » l'esclave est de suite mis en liberté, et l'argent exigé est une dette contractée par lui. Il faut remarquer qne la somme doit être fixée par le maître, ainsi que le rapporte le medaouani de l'Imâm Malek ; que le propriétaire doit désigner si l'esclave payera la somme demandée avant ou après la mise en liberté. Si le maître ne veut donner la liberté qu'après l'acquittement de la somme, le serviteur reste esclave jusqu'à cette époque. Du jour où l'esclave souscrit à toutes les conditions imposées par le maître pour le rachat, il est mekatib. L'esclave peut donner toute espèce de choses en payement, excepté les objets défendus par la loi, et l'argent non payé que pourrait lui devoir à lui une personne étrangère. Si l'esclave s'acquitte au moyen de choses détériorées, le maître peut exiger un autre payement. Lorsque l'esclave donne ce qu'il peut, mais que le propriétaire ne s'en contente pas et veut échanger des objets que le serviteur ne peut remplacer par d'autres, qu'arrive-t-il ? L'esclave reste-t-il mekatib ou non ?

Cette question est résolue d'une manière diverse et très-vague d'un côté. Ainsi, on dit, d'une part : Une fois que l'esclave est devenu mekatib, il est considéré comme ne devant plus rien à son maître. D'autre part, on répond : Si le mekatib prétend avoir payé son maître, et que celui-ci soutienne le contraire, on exige le serment du maître, et le mekatib aura devant Dieu à supporter les suites de sa conduite.

Si, au milieu de la discussion, le mekatib offre de payer la somme dont il est convenu, il est reconnu libre aussitôt le payement accompli. Si le maître est absent, le cadi supplée. Si, l'époque du payement expirée, l'esclave n'est pas en mesure d'acquitter sa dette, le cadi prononce et décide si le mekatib redevient esclave.

Le ketaba, ou fixation de la somme pour laquelle le maître fait son esclave mekatib, ne peut être annulé que par le cadi ; le maître est libre de ne recevoir qu'une partie de la somme demandée et d'acquitter son serviteur du restant de la somme. Si l'esclave appartient à deux maîtres, un des deux ne peut racheter la part de l'autre.

Lorsque le mekatib qui a la permission de se servir des biens de son maître a une discussion avec celui-ci sur la quotité de

l'argent ou l'époque du payement, Ben el-Iassem dit qu'on doit croire le mekatib, et El-Achiad soutient qu'on doit s'en rapporter au maître.

On ne peut présenter personne ni rien déposer pour caution du ketaba. (Cheikh Ben Sammoun.)

CHAPITRE XVII.

Du tadbir.

Le tadbir consiste dans la mise en liberté de l'esclave à la mort de son maître, sans que pour cela le serviteur devienne le mandataire de son maître.

Il importe que le maître explique dans l'acte du tadbir que son esclave sera simplement mis en liberté sans devenir son mandataire.

Ben el-Iassem a dit : « Si le maître fait son esclave medabber (celui auquel on a promis le tadbir), il lui donne par là même une sorte de procuration pour être son fondé de pouvoir ; il est nécessaire que l'acte du tadbir explique jusqu'où va l'intention du maître. »

Le medabber (celui à qui la liberté a été promise à la mort de son maître) ne peut être vendu ni mis en gage, en un mot séparé de son maître, et celui-ci ne peut retirer sa promesse.

Les fils de medabber et de medabbera profitent des droits de leurs parents, si ceux-ci meurent avant le maître. Si, au moment de la mort du maître, la medabbera est enceinte, l'enfant a droit au tadbir. (Cheikh Ben Selcïman.)

CHAPITRE XVIII.

De la mise en liberté en général.

Le Prophète a dit : « Celui qui met en liberté un esclave est exempt des feux de l'enfer. » Tout maître peut donner la liberté à son esclave, la religion ne s'y oppose pas, et, une fois la liberté accordée, le serviteur ne peut plus être remis dans l'esclavage. Il est bon qu'au moment de la mise en liberté, l'esclave affirme que celui qui le libère est bien son maître,

L'esclave peut prendre avec lui ce qui lui appartenait dans l'état de servitude; s'il survient des difficultés à ce sujet, le maître est obligé de prouver le contraire de ce qu'affirme l'esclave. Celui-ci prête alors serment, et, s'il le fait à faux, les suites en retomberont sur lui dans l'autre monde. Si l'esclave a donné des fonds à un individu pour que celui-ci le rachète, et que le rachat ait lieu, cette mise en liberté est valable. Si le maître dit : « Mon esclave est libre, » sans désigner lequel, il peut choisir, et l'esclave de son choix est libéré. Si, en vendant son esclave, le maître dit par la crainte de Dieu : « Il est horr » (affranchi), ce mot n'oblige pas de donner la liberté; mais si l'acheteur dit aussi : « L'esclave est horr, » et que le marché se fasse, la liberté est accordée au serviteur; celui qui a vendu restitue l'argent à l'acheteur.

Si un homme ne possède que la moitié d'un esclave et qu'il lui donne la liberté, l'autre maître est obligé de souscrire à ce fait. Tous les ulémas sont d'accord là-dessus.

On peut promettre la liberté à un esclave pour une certaine époque; le moment arrivé, le serviteur doit être libéré.

Celui qui affranchit la portion qu'il possède d'un Nègre est obligé de payer la portion de son copropriétaire, et alors l'esclave devient libre, si toutefois celui-ci consent à être mis en liberté.

Ceux qui reçoivent en héritage un Nègre auquel on a promis la liberté, doivent observer la promesse du maître défunt : s'il y a discussion, on distrait le Nègre de la somme des biens légués et on le met en liberté. Si le maître commet envers son esclave une action blâmable et patente, il lui donne par là le droit à la liberté; par exemple, s'il lui coupe un doigt, lui casse un ongle, s'il lui fend les oreilles ou lui brûle un partie quelconque du corps, s'il lui arrache des dents. On ne considère pas comme un mal de marquer les esclaves aux bras ou de leur faire raser la tête.

Dans le cas que nous venons de citer, la liberté ne peut être accordée que par une décision des gouvernements. Celui qui dit en mourant : « Je mets en liberté mes esclaves, » et qui n'a pas d'autres biens qu'eux, n'est pas respecté dans sa dernière volonté. Le tiers seulement des esclaves est alors libéré.

Le plus grand mérité consiste à donner la liberté à ceux des esclaves qui valent le plus d'argent, fussent-ils infidèles ; à prix égal, pour des esclaves musulmans, la mise en liberté de l'esclave mâle est plus méritoire; tandis que, pour des serviteurs infi-

dèles, il est plus attaché de mérite à la libération de la femme. (Cheikh Ben Seleïman.)

L'individu qui donne la liberté à un esclave devient comme son propre parent; si l'esclave libéré meurt sans enfants, son ancien maître hérite.

Si le maître meurt, ses descendants, ou, faute de ses descendants, ses ascendants, à l'exclusion des femmes, reçoivent l'héritage; mais si le maître ne laisse aucune espèce de parenté, et si l'esclave libéré a donné lui-même la liberté à un autre esclave, le serviteur affranchi hérite de la fortune du maître défunt.

L'héritage d'un esclave infidèle, mort après avoir été libéré, appartient aux musulmans, s'il est mort dans sa religion, et à son ancien maître, s'il meurt musulman.

Toutes ces règles, en fait d'héritage, ne s'appliquent qu'à l'égard de ceux qui sont bien reconnus libres, et nullement envers les mekatibs. (Cheikh Ben Seleïman.)

FIN DU CODE DE L'ESCLAVAGE.

22286
23286

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

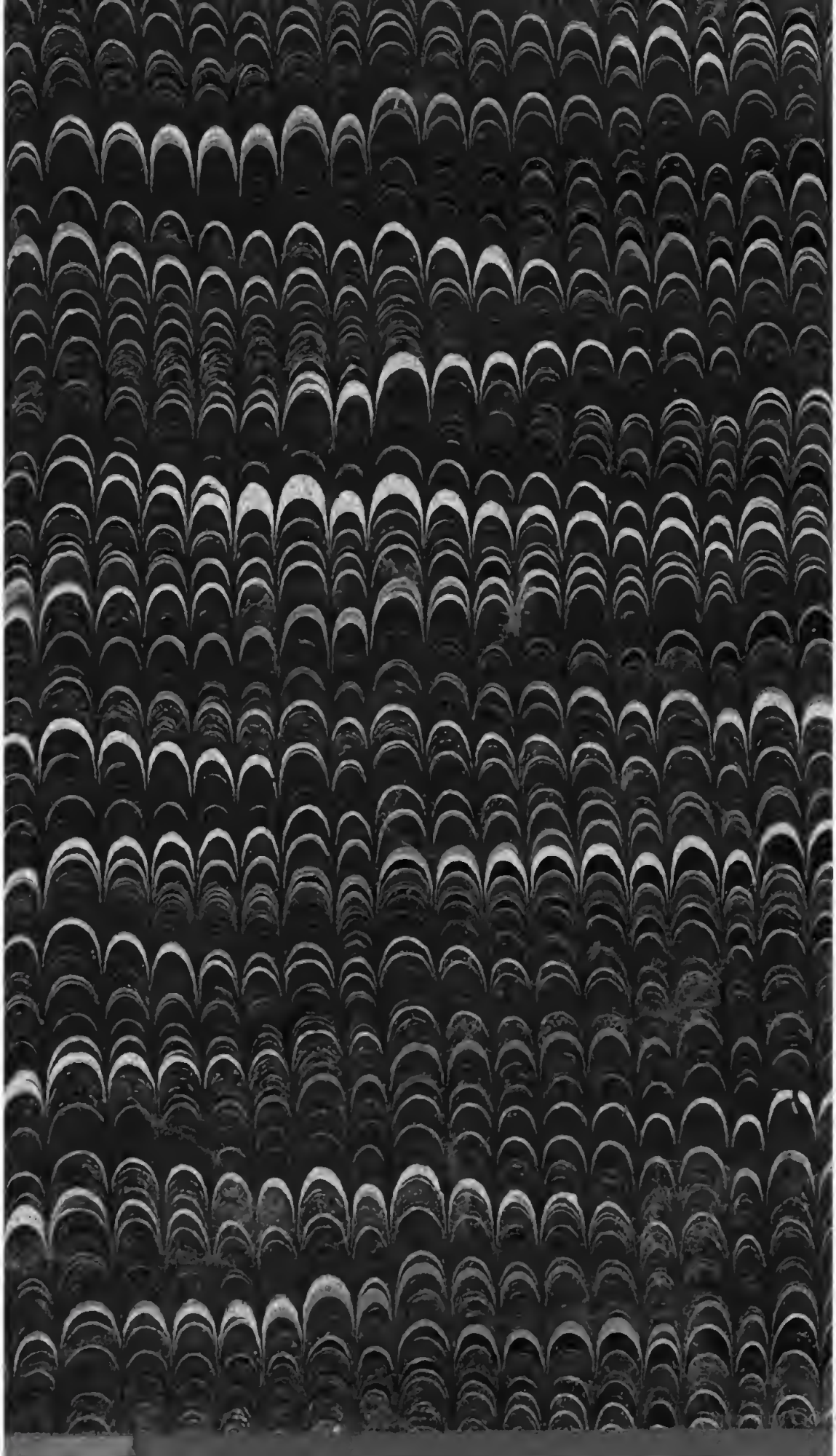

BIB